2/5/8

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE
II
5
8
14
RACCOLTA NENCINI

Ex Libris Joannis Nencini
1874

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

Digitized by Google

Google

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

PAR M. MIGNET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

TOME SECOND.

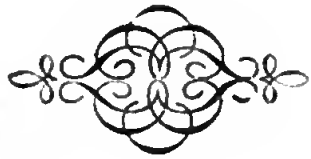

LAUSANNE
IMPRIMERIE SCHNEIDER ET FILS
—
1852

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

Efforts de Marie Stuart pour relever son parti en Écosse. — État et mouvements de ce parti. — Activité et énergie de Murray, qui fait approuver sa conduite en Angleterre par une assemblée en Écosse, accable les *Borderers* du sud, emprisonne le duc de Châtelierault et lord Herries, force à la soumission les comtes de Huntly et d'Argyle, et désarme les clans du nord. — Espérances de Marie Stuart tournées alors vers l'Angleterre. — Mariage projeté et poursuivi entre elle et le duc de Norfolk. — Parti puissant qui se déclare pour ce mariage et pour le rétablissement de la reine d'Écosse, dans la haute aristocratie anglaise et dans le conseil privé d'Élisabeth. — Doubles négociations engagées à cet effet, les premières à l'insu, les secondes du gré d'Élisabeth. — Ligue de la noblesse pour renverser Cecil et enlever la conduite du gouvernement aux hommes nouveaux. — Adhésion que donne Cecil aux desseins du duc de Norfolk, afin d'éviter sa chute. — Intrigues secrètes de Norfolk et de la noblesse anglaise en Écosse, où le retour de Marie Stuart et son divorce avec Bothwell sont soumis à l'assemblée de Perth. — Débats dans cette assemblée. — Rejet des deux propositions. — Alarme et colère d'Élisabeth lorsqu'elle apprend que le chef de la noblesse a recherché la reine sa rivale en mariage. — Ses menaces. — Crainte des principaux membres du conseil privé. — Fuite soudaine du duc de Norfolk, du comte d'Arundel, du comte de Pembroke, de lord Lumley dans leurs terres, tandis que les comtes de Northumberland et de Westmoreland sont prêts à prendre les armes dans le nord. — Fermentation dans le royaume. — Dangers d'Élisabeth, ses sommations aux lords fugitifs. — Faiblesse, retour, arrestation du duc de Norfolk, des comtes d'Arundel, de Pembroke et de lord Lumley. — Soulèvement catholique dans le nord de l'Angleterre sous les comtes de Northumberland et de Westmoreland. — Proclamations pour rétablir l'ancienne religion, délivrer la reine prisonnière, relever la noblesse opprimée. — Force et progrès de l'insurrection, ses espérances du côté de l'Espagne. — Mesures prises par Élisabeth, réunion et marche de ses troupes. — Défaite des insurgés; fuite de leurs chefs en Écosse. — Sanglantes exécutions dans le nord. — Prépara-

tifs de Murray pour marcher au secours d'Élisabeth. — Demande qu'il adresse à cette reine de remettre Marie Stuart entre ses mains, dans l'intérêt de leur sûreté commune. — Meurtre de Murray. — Effet qu'il produit. — Soulèvement en Écosse du parti de Marie Stuart, que fortifie bientôt l'adjonction de Lethington, de Kirkaldy de Grange et d'Alexandre de Hume. — Invasion de la frontière anglaise par les clans du sud. — Conduite artificieuse et hardie d'Élisabeth. — Expéditions militaires qu'elle dirige contre l'Écosse pour y poursuivre les Anglais qui s'y étaient réfugiés et les Écossais qui avaient envahi la frontière de son royaume. — Affaiblissement du parti de la reine Marie. — Nomination du comte de Lennox comme régent. — Crainte qu'inspire à Élisabeth l'intervention de la France arrivée au terme de la troisième guerre civile. — Pacification projetée et trêve ménagée par elle entre les deux partis écossais. — Négociation nouvelle et peu sincère entamée avec Marie Stuart, dont Cecil va discuter à Chatsworth la liberté et la restauration. — Rupture de cette négociation au moment où Élisabeth traite de son propre mariage avec le duc d'Anjou et ne craint plus la cour de France. — Déception de Marie Stuart, qui se tourne vivement du côté de l'Espagne. — Conspiration de Marie Stuart et du duc de Norfolk, ayant pour objet une invasion espagnole combinée avec un soulèvement en Angleterre. — Instructions données à l'Italien Ridolfi, envoyé par Marie Stuart et par le duc de Norfolk au duc d'Albe, au pape Pie V, au roi Philippe II. — Arrivée de Ridolfi à Bruxelles. — Dispositions et avis du duc d'Albe. — Instances adressées par Pie V à Philippe II. — Réception de Ridolfi à Madrid. — Discussion de ses projets dans le conseil d'État d'Espagne. — Découverte de la conspiration en Angleterre. — Arrestation des conjurés. — Leurs aveux. — Jugement et condamnation du duc de Norfolk. — Sa mort et la mort de Marie Stuart demandées par le parlement d'Angleterre. — Exécution du duc de Norfolk. — Accablement de Marie Stuart. — Ruine et terreur de son parti en Angleterre.

Marie Stuart remua tout de sa prison. Sans renoncer aux négociations avec Murray et avec Élisabeth, elle intéressa la France en sa faveur, arma l'Écosse pour sa querelle, souleva le nord de l'Angleterre pour sa délivrance, anima les catholiques à une lutte de religion, excita les Espagnols à une invasion de l'île, en un mot elle recourut tour à tour aux moyens les plus divers contre les sujets qui l'avaient renversée du trône et la reine qui l'avait réduite en captivité.

Elle n'avait cessé d'entretenir d'étroits rapports avec ses partisans en Écosse. Elle avait soigneusement encouragé

leurs espérances. A l'ouest de ce royaume, la place de Dumbarton, construite sur un rocher inaccessible et plongeant dans la mer, tenait toujours pour elle. Dans le nord, les comtes d'Argyle, de Huntly, de Crawford et lord Ogilvy lui étaient restés fidèles et administraient le pays sous son obéissance. Au sud, les populations belliqueuses des frontières, les Scott, les Ker, les Maxwell, n'attendaient qu'une occasion de la servir. Les Hamilton, malgré leur défaite à Langside, disposaient encore de forces considérables. Marie Stuart, qui demandait sans cesse à la cour de France des soldats, des artilleurs, des armes et des munitions, avait écrit aux défenseurs de sa cause de se tenir prêts à recommencer la lutte [1]. Afin d'ajouter de nouveaux motifs à ceux qu'ils avaient déjà de haïr le régent et de se défier d'Élisabeth, elle leur avait mandé que les lords rebelles devaient livrer le prince son fils et les trois forteresses d'Édimbourg, de Stirling et de Dumbarton, après avoir assiégé et pris cette dernière, à la reine d'Angleterre, qui de son côté désignerait le jeune prince pour son héritier, et, s'il mourait, reconnaître Murray comme roi d'Écosse [2]. Sur la foi de cet arrangement imaginaire, que Marie Stuart se vit réduite par les plaintes d'Élisabeth, à désavouer en Angleterre [3] après l'avoir affirmé en Écosse, les lords fidèles publièrent une proclamation véhémente et firent un appel aux ar-

[1] Marie Stuart à l'abbé commandataire d'Arbroath et autres seigneurs de son parti, décembre 1568. Labanoff, t. II, p. 248.

[2] Lettre de décembre 1568, dans Labanoff, t. II, p. 250 et 251.

[3] Elle écrivit à Élisabeth, qui lui avait adressé de vifs reproches de ces inventions, et qui lui avait demandé de les désavouer : « Je n'en ay nulle connoissance et n'écrivis jamais de si vaines phantésies quant je les eusse soupçonnées ; parquoy s'il vous playst enquérir, vous n'y trouverez rien ni de mon commandement, ni de ma mayn, ni lettres. » Marie Stuart à Élisabeth, 27 janvier 1569, dans Labanoff, t. II, p. 289. — Voir aussi la dépêche de la Mothe-Fénelon à Charles IX, du 30 janvier 1569, t. I, p. 161 et 162 ; et la lettre de Marie Stuart à Cecil sur le même désaveu, du 28 janvier 1569, *ibid.*, t. II, p. 292 et 293. — Robertson, pièces justificatives, n° XXXI. — Lettre d'Élisabeth à Knollys, du 22 janvier 1569, et de Knollys à Élisabeth, du 28 janvier.

mes [1]. Le duc de Châtellerault, accompagné de lord Herries, reparut au milieu d'eux comme lieutenant de la reine avec les comtes de Huntly et d'Argyle [2]. Marie Stuart lui avait décerné de plus le titre de son père adoptif. Ils fortifièrent leurs maisons, convoquèrent leurs partisans et traitèrent le régent en rebelle et en usurpateur [3].

Murray était dans une position moins forte à son retour qu'à son départ; mais, en homme résolu, il ne laissa point à ses adversaires le temps de se concerter et d'agir. Son parti était ardent et nombreux. La population des villes, l'église presbytérienne, les membres les plus déterminés ou les plus habiles de la noblesse le soutenaient, et il avait pour lui l'autorité publique, qui assure toujours l'avantage dans les luttes civiles à qui sait s'en servir avec à-propos et avec vigueur. Après avoir fait approuver la conduite qu'il avait tenue en Angleterre par une assemblée de la noblesse, du clergé et des députés des bourgs réunie à Stirling [4], il ordonna une levée immédiate de ses forces, et il marcha contre le parti de la reine avant que celui-ci eût concentré les siennes. Se portant vers l'ouest, il y surprit le duc de Châtellerault et lord Herries, qu'il contraignit à entrer en accommodement. Dans une conférence qu'ils eurent avec lui le 13 mars 1569 à Glasgow, ces deux serviteurs de la reine conclurent un traité de pacification provisoire entre les deux partis qui divisaient l'Écosse. Ils consentirent à recon-

[1] Lord Hundson à Cecil, de Berwick, le 15 janvier 1569, dans Haynes.
[2] Labanoff, t. II, p. 268.
[3] Tyller, t. VII, p. 273.
[4] 12 février 1569. La pièce est dans Anderson, t. IV, part. II, p. 196, signée par le régent, les comtes d'Athol, de Morton, de Mar, de Glencairn, de Menteith, de Buchan; les maîtres de Graham, de Marshall, d'Errole; l'évêque d'Orkney; les commandataires de Dumferling, de Balmerinoch, de Dryburg, de Cambuskennith, de Coldingham, de Quhilhorne; les lords Lindsay, Glammis, Saltoun, Innermeith, Cathcart, Ochiltree; le secrétaire Lethington, le trésorier Richardson, le contrôleur Tullibardin, les clercs du registre et de la justice, et les députés des bourgs, d'Édimbourg, de Stirling, de Dundee, de Peebles, de Glasgow, de Cupar, de Saint-André, de Perth et de Haddington.

naître le jeune roi, à condition qu'on réparerait envers eux et envers les leurs les dommages qu'ils avaient soufferts pour avoir été fidèles à sa mère. Il fut convenu qu'une commission de nobles des deux côtés, et au nombre desquels seraient les comtes d'Argyle et de Huntly, s'assemblerait le 10 avril suivant à Édimbourg pour y régler la pacification générale et définitive du royaume [1]. En attendant, ils allèrent tous saluer le jeune roi à Stirling. L'archevêque de Saint-André, le comte de Cassilis, lord Herries restèrent en otage entre les mains du régent qui délivra les prisonniers faits à Langside [2].

Murray ne licencia point ses troupes. Il profita de la trêve conclue à Glasgow pour se rendre à la frontière du sud et y écraser les *Borderers* [3]. Sorti plus fort de cette double expédition, il revint triomphant à Édimbourg au moment où l'assemblée pacificatrice devait s'y tenir. Huntly et Argyle avaient refusé d'y prendre part. Ils avaient rejeté l'arrangement provisoire de Glasgow, qui avait paru, non sans raison, désastreux à Marie Stuart. Menacée de voir son parti dissous et son fils généralement reconnu, la reine prisonnière avait transmis l'expression de sa surprise et de son mécontentement au duc de Châtellerault et à lord Herries [4]. Ses lettres leur parvinrent la veille du jour où s'ouvrit l'assemblée. Ils en furent très-affectés. Le duc pleura toute la nuit et lord Herries en fut malade [5]. Ils résolurent l'un et l'autre de revenir sur l'adhésion qu'ils avaient don-

[1] Murray à sir John Forster, 15 mars 1569, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 274. — La convention du 13 mars est dans la correspondance de la Mothe-Fénelon, t. I, p. 300 à 302.

[2] Tytler, t. VII, p. 275.

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de la Mothe-Fénelon à Charles IX, 6 mai 1569, t. I, p. 369. — Le comte de Huntly avait écrit à Marie Stuart pour se plaindre de la conduite du duc de Châtellerault. *Ibid.*, t. I, p. 379.

[5] « Le duc de Châtellerault fut meu de si grand repentance qu'il ne cessa toute la nuict de pleurer, et millord Herriz tumba malade, et tant ces deux que les aultres principaux du party de ladicte dame ne vollurent le lendemain rien accorder. » *Ibid.*

née à l'autorité du roi. Aussi, lorsque le régent les pressa de sanctionner la souveraineté de Jacques VI, ils hésitèrent et voulurent avant tout qu'on discutât les conditions d'un accommodement. Selon eux, la principale de ces conditions devait être la restauration de la reine. Le régent, qui ne reculait devant rien, les fit saisir et conduire comme prisonniers dans le château d'Édimbourg sous la garde du laird Kirkaldy de Grange [1]. Cet acte de violence irrita mais affaiblit le parti de Marie.

Le régent n'en demeura point là. Après l'arrestation du vieux chef de l'ouest et du baron le plus entreprenant du sud, il marcha avec ses troupes aguerries et confiantes contre les comtes armés du nord. Ceux-ci intimidés n'osèrent point affronter la lutte. Argyle se réconcilia le premier avec son ancien ami le régent. Huntly et les autres lords septentrionaux, dans la crainte d'une défaite qui aurait été suivie pour eux d'une entière dépossession, se soumirent également. Le 10 mai, ils adhérèrent dans Saint-André au gouvernement de Jacques VI, rendirent leur artillerie au régent et lui livrèrent des otages de leur conduite future [2]. Murray ne s'avança pas moins vers les districts du nord, où les clans se maintenaient invariablement fidèles à la reine sa sœur. Il ravagea leurs terres, prit leurs châteaux, emporta leurs armes [3], punit et découragea leur attachement. En quelques mois il avait brisé toutes les résistances, et il rendit la soumission générale d'Inverness à Dumfries, de Dunbar à Glasgow. Il convoqua alors les états du pays à Perth pour le 26 juillet 1569.

Pendant que Marie Stuart perdait ses espérances en Écosse, sa position s'améliorait en Angleterre. Il s'était

[1] Dépêche de la Mothe-Fénelon à Charles IX, 6 mai 1569, t. I, p. 369, et Tytler, t. VII, p. 276.

[2] Lord Hundson à Cecil, 19 mai 1569, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 277. — Spottiswood, p. 229.

[3] Murray à Cecil, 8 juillet 1569, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 277 et 278.

formé dans ce dernier royaume un parti puissant qui voulait la marier avec le duc de Norfolk [1]. Celui-ci était revenu par ambition à ce projet de mariage que la crainte lui avait fait désavouer après les conférences d'York. Ayant l'appui de Lethington, et se croyant sûr de l'agrément de Murray, il y avait gagné secrètement depuis la fin des conférences de Westminster et d'Hampton-Court les principaux personnages de la noblesse d'Angleterre, et même la plupart des membres du conseil privé. Ce mariage, poursuivi à l'insu d'Élisabeth, rencontra un grand encouragement dans un grand intérêt public. La succession à la couronne, que cette princesse avait jusque-là refusé de régler, inspirait des craintes universelles. On se souvenait avec effroi des guerres dynastiques des deux maisons d'York et de Lancastre qui avaient ensanglanté l'Angleterre pendant près d'un semi-siècle. On voulait prévenir une lutte semblable entre les divers prétendants qui aspiraient à l'héritage d'une reine dont la vie menacée par des indispositions fréquentes ne semblait pas devoir être longue. Faire épouser le personnage le plus important de l'Angleterre [2] à la parente la plus rapprochée d'Élisabeth, à l'héritière la plus directe de Henri VII; unir la catholique Marie au protestant Norfolk, parut une combinaison heureuse et très-souhaitable.

Les partisans fort nombreux de l'ancienne religion y virent l'espoir de son rétablissement ou tout au moins de sa tolérance sous l'autorité de Marie; les sectateurs de la croyance nouvelle y trouvèrent une garantie de son maintien dans le zèle religieux qu'ils supposaient à Norfolk. Le comte d'Arundel, le premier par le rang après le duc de Norfolk, et membre comme lui du conseil privé; le comte de Pembroke, grand maître de la maison de la reine et très-puissant dans le pays de Galles; les comtes de West-

[1] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 27 juillet 1569, t. II, p. 126.
[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 303.

moreland et de Northumberland, lord Lumley, gendre du comte d'Arundel, catholiques plus ou moins déclarés, y souscrivirent. Les comtes de Cumberland, de Bedford, de Sussex, de Derby, que consulta le duc de Norfolk, ne s'en montrèrent point éloignés. Leicester lui-même en embrassa le projet [1], soit qu'il voulût se ménager un appui s'il perdait Élisabeth, dont la faveur excitait contre lui beaucoup d'envie et d'inimitié [2], soit qu'il cherchât à tout savoir, pour mieux servir la reine sa maîtresse lorsqu'il le faudrait. Le duc de Norfolk, en même temps qu'il avait obtenu l'adhésion de la grande noblesse, comptait sur l'assistance de la noblesse des comtés. Il consulta également les ambassadeurs de France et d'Espagne [3], avec lesquels il était en étroite et mystérieuse relation et qui y donnaient l'assentiment de leur cour [4]. Les principaux chefs de cette ligue se croyaient assurés d'y amener plus tard Élisabeth ou de l'y contraindre [5].

Il fallait avant tout lui enlever le ministre vigilant qui dirigeait sa politique. Cecil avait rendu Élisabeth la protectrice universelle du protestantisme en lui faisant pensionner les princes luthériens en Allemagne, soutenir les lords de la congrégation en Écosse, encourager les huguenots armés en France, aider secrètement les insurgés religieux dans les Pays-Bas. Il l'avait déjà entraîné dans une démarche d'une gravité extrême à l'égard de Philippe II. Des marchands génois, portant sur des navires basques et galiciens de l'argent au duc d'Albe pour la solde de ses troupes, avaient cherché un abri dans les ports d'Angleterre contre des pirates qui les poursuivaient. Élisabeth les fit saisir sous le prétexte qu'ils étaient arrivés dans ses

[1] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 55 et 62. — Sir Nic. Throckmorton à Lethington, 20 juillet 1569, dans Robertson, Pièces justificatives, n° XXXII.

[2] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 27 juillet 1569, t. II, p. 123 et 124.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 127.

[4] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 63.

[5] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 27 juin 1569, t. II, p. 126 et 127.

États sans autorisation et sans passe-port. Elle s'empara des sommes dont ils étaient chargés et dont le duc d'Albe réclama vainement la restitution. Ce fier Espagnol arrêta, en représailles, les marchands anglais et leurs marchandises par une mesure que Philippe II appliqua aux sujets d'Élisabeth, dans toute l'étendue de sa monarchie. Élisabeth, de son côté, soumit au même traitement tous les sujets de Philippe II qui trafiquaient en Angleterre, et bientôt l'arrestation des ambassadeurs des deux souverains, du docteur John Mann à Madrid, et de don Gueraldo d'Espès, successeur de Gusman de Silva [1], à Londres, avait suivi l'interruption violente du commerce entre les deux pays. Déjà en lutte sourde avec la France, où les relations commerciales étaient aussi suspendues, à cause des secours accordés aux huguenots soulevés, Élisabeth était sur le point d'avoir la guerre avec l'Espagne. Cecil l'y poussait [2]. Il avait fait mettre les ports de l'Angleterre en état de défense, amasser des armes et des munitions, équiper des vaisseaux, lever des troupes [3], et affronter les deux puissances catholiques les plus redoutables du continent.

Cette politique devenait dangereuse. Les chefs de la grande noblesse ne le cachèrent point à la reine, auprès de laquelle ils attaquèrent le ministre aventureux qui l'avait conseillée [4]. Élisabeth avait des moments d'incertitude et de timidité. Elle n'était pas à cette époque sans crainte sur sa situation. Les habitants des ports et des villes souffraient beaucoup de la cessation du commerce et montraient contre elle un mécontentement extrême. Les catholiques opprimés étaient prêts à se soulever au nom de la petite-fille catholique de Henri VII, qu'elle retenait prisonnière au milieu

[1] L'ambassadeur espagnol avait été arrêté le 8 janvier 1569, dans son hôtel, par le secrétaire Cecil et l'amiral Clinton. — Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 88.

[2] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 21 juin 1569, t. II, p. 51.

[3] *Ibid.*, p. 48 à 51.

[4] *Ibid.*, p. 51.

d'eux. Le pape Pie V instruisait à Rome son procès pour la détrôner comme hérétique opiniâtre. Marie Stuart la dénonçait à Philippe II comme voulant le faire empoisonner [1]. Les seigneurs catholiques et plusieurs des membres principaux du conseil privé voyaient clandestinement l'ambassadeur d'Espagne et provoquaient même une invasion dont ils garantissaient la réussite [2]. Cette invasion pouvait d'autant plus être tentée que le duc d'Albe venait d'écraser l'insurrection des Pays-Bas et disposait de la plus grande partie de ses forces. Enfin le parti catholique, menaçant en Angleterre, triomphant en Flandre, était victorieux en France, où le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes venaient de gagner la bataille de Jarnac sur l'amiral Coligny et sur le prince de Condé qui y avait succombé.

Ce fut dans ces circonstances que le duc de Norfolk, le comte d'Arundel et plusieurs autres conseillers privés d'Élisabeth s'élevèrent contre les mesures provoquées par Cecil [3]. Ils ébranlèrent un moment son crédit dans l'esprit de la reine. Élisabeth sembla délaisser la politique de son ministre. Cecil lui-même, que ses adversaires voulaient abattre, plia devant eux pour éviter sa chute [4]. Il regagna les

[1] « Por estos dias supo el mismo embajador (don Gueraldo de Espés, chevalier de l'ordre de Calatrava, qui avait remplacé, en septembre 1568, don Gusman de Silva comme ambassadeur de Philippe II à Londres) por avisos de la reina Maria y participó al rey Felipe que habia cerca de su persona sugetos pagados por Isabel para darle veneno. » Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 87. — Avis répété à ce sujet par Marie Stuart. *Ibid.*, p. 96.

[2] « El duque de Norfolk, y el conde de Arundel, y el conde de Northumberland aseguraban á cada paso á Espés que si el rey Felipe emprendia una invasion en Inglaterra, seria seguro el éxito segun el desafecto de la mayor parte de las clases y personas al gobierno de Isabel. » Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 90.

[3] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 21 juin 1569, t. II, p. 51 à 53. — Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 91.

[4] « Cecil... previno el golpe, manifestóse muy humano con Norfolk, Arundel, y otros grandes y caballeros católicos, y procuró tambien captar la benevolencia del embajador espanol. » *Apuntamientos*, etc., p. 91.

bonnes grâces du duc de Norfolk en paraissant se dévouer à sa fortune [1].

Le duc l'emportait. Isolée au milieu de son conseil, Élisabeth, à l'égard de laquelle fléchissaient la fidélité de Leicester et la confiance de Cecil, entama des négociations avec tout le monde. Par l'entremise de Robert Ridulfi, chef de la compagnie des marchands florentins à Londres et agent secret du pape, elle entra en pourparlers avec l'ambassadeur d'Espagne, afin d'arriver à un arrangement pacifique des différends survenus entre elle et Philippe II [2]. Elle se rendit aux instances devenues plus pressantes et mieux écoutées de l'ambassadeur de France, la Mothe-Fénelon, en faveur de Marie Stuart.

Cette princesse supportait impatiemment sa captivité et se désolait des revers de son parti en Écosse. Elle avait écrit à Élisabeth pour se plaindre, avec la dernière vivacité, des procédés violents de Murray, qui, malgré les assurances qu'avait données Élisabeth, employait les armes contre tous les Écossais restés fidèles. Elle demandait que la reine d'Angleterre, *sans l'amuser davantage*, déclarât formellement si elle voulait ou non la remettre dans son pays. Elle ajoutait d'un ton décidé et assez menaçant: « Toute aultre réponse, je ne la sçaurois prendre qu'à reffuz, qui seroit cause, qu'à mon regret, j'accepterois aulcun autre ayde, qu'il plairroit à Dieu m'envoyer [3]. »

C'est ce que craignait Élisabeth, et ce qu'elle voulait éviter sortout dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait. Aussi reconnut-elle, en mai 1569, l'évêque de Ross

[1] « Et cependant luy (Cecil) ayant prins grand peur de ce qu'on luy vouloit ainsy imputer tout le mal de ceste guerre, tant odieuse à tout ce royaulme, a heu recours au duc de Norfolc, et luy a requis sa protection, avec promesse de suyvre doresnavant son party, et de se porter en toutes choses pour son certain et tout déclairé serviteur. » La Mothe-Fénelon, dépêche du 21 juin 1569, t. II, p. 53.

[2] *Ibid.*, p. 54 et 55.

[3] Marie Stuart à Élisabeth, 26 avril 1569. Labanoff, t. II, p. 333 et 334.

comme ambassadeur de Marie Stuart [1], et ouvrit-elle une négociation sur les bases proposées par ce plénipotentiaire de sa captive. L'évêque de Ross soumit à la reine et au conseil d'Angleterre les articles suivants : 1° La reine d'Écosse n'inquiétera pas la reine d'Angleterre ni les héritiers légitimes nés de son corps, sur le titre de la couronne d'Angleterre et d'Irlande, qui, à leur défaut, sera réservé de plein droit à la reine d'Écosse et à ses héritiers légitimes. A cet effet, le traité d'Édimbourg de juillet 1560 sera ratifié. 2° Un traité d'alliance et d'amitié sera conclu entre les deux royaumes, d'après l'avis des états des deux pays, afin de mieux assurer leur union future. 3° Les deux clauses précédentes, scellées du sceau des deux princes et confirmées par leur serment, seront rendues encore plus inviolables en recevant la sanction de deux parlements. Au besoin même, et pour plus d'assurance, la reine d'Écosse obtiendra des rois de France et d'Espagne qu'ils lui servent de garants dans les engagements qu'elle aura pris. 4° Afin d'être agréable à la reine d'Angleterre, et sur son désir, la reine d'Écosse étendra sa clémence à tous ceux de ses sujets qui l'ont offensée, pourvu qu'ils veuillent retourner à leur obéissance, lui remettre le prince son fils, lui rendre les forteresses de son royaume, ses joyaux dont ils se sont emparés, et se conduire dorénavant en fidèles sujets. 5° Ceux qui ont comploté ou exécuté le meurtre de lord Darnley, son dernier mari, seront punis sans délai, conformément aux lois du royaume. 6° Pour rassurer la noblesse d'Écosse sur le retour du comte de Bothwell, la reine s'engage à ne jamais le recevoir dans le royaume et à faire prononcer, de l'avis de la noblesse, le divorce avec lui, ce qui le privera de toute prétention quelconque à l'avenir. 7° Après l'adoption de ces clauses, la reine d'Écosse sera conduite par une honorable escorte de la reine d'Angleterre dans son royaume, où les États réunis en parlement la remettront en posses-

[1] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 46.

sion de sa couronne, et où tous les actes et tous les statuts contraires à son autorité seront annulés et détruits comme s'ils n'avaient jamais existé [1].

Ces articles furent discutés dans le conseil privé d'Angleterre. Les membres de ce conseil, qu'Élisabeth désigna pour traiter avec l'évêque de Ross, furent d'autant plus disposés à les admettre, que le secrétaire du régent, John Wood, assura, d'après des lettres qu'il avait récemment reçues, que le régent se déchargerait avec joie du gouvernement de l'Écosse, dont il était fatigué [2]. Ils exigèrent de plus que l'alliance entre l'Écosse et l'Angleterre fût une ligue perpétuelle, offensive et défensive: que Marie Stuart ne se réconciliât pas seulement avec ceux qui avaient pris les armes contre elle, mais qu'elle les admît dans sa faveur; qu'elle maintînt la religion protestante en Écosse; enfin qu'elle administrât la preuve qu'elle n'avait pas cédé au duc d'Anjou son titre à la couronne d'Angleterre [3]. En même temps que cette négociation se poursuivait ouvertement, le projet de mariage entre Marie Stuart et le duc de Norfolk se traitait à l'insu d'Élisabeth par les membres de la grande noblesse appartenant au conseil privé.

Les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester et lord Lumley envoyèrent un gentilhomme nommé Candish à Wingfield pour proposer à Marie Stuart les articles qui devaient servir de fondement au traité. Mais ils y en ajoutèrent un dernier conçu en ces termes: « Comme il serait à craindre que la reine d'Ecosse se mariât avec un prince étranger, ce qui pourrait altérer la religion et mettre en danger l'état des deux royaumes, il était à désirer qu'elle acceptât en mariage quelque noble d'Angleterre et notamment le duc de Norfolk, qui était le premier de la noblesse de ce royaume et le plus convenable entre tous [4]. » Le gen-

[1] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 46 à 49.
[2] *Ibid.*, p. 49.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 50.
[4] *Ibid.*, p. 51 et 52.

tilhomme, que les membres de la haute noblesse avaient dépêché vers elle, lui remit en leur nom une lettre très-affectueuse écrite de la main même de Leicester [1]. Marie Stuart adhéra à toutes les conditions imposées à son rétablissement. Le seul article qui l'arrêta un moment fut la ligue offensive et défensive entre l'Angleterre et l'Écosse. Elle demanda à consulter la cour de France [2], retenue qu'elle était par crainte de perdre son douaire et de se priver d'un appui ancien, avant d'être sûre d'en acquérir un nouveau.

Quant au mariage avec le duc de Norfolk, son plus vif désir était de le conclure, afin de se concilier la faveur de la noblesse d'Angleterre. Déjà en correspondance secrète avec le duc, elle lui adressait des lettres pleines de tendresse et de confiance. « Je n'ai pas autre chose en tête, lui écrivait-elle, que ce que vous avez en main [3]. » Elle feignit cependant quelque hésitation et répondit : « qu'elle avait été si malheureuse dans ses mariages précédents, qu'elle n'avait jamais arrêté sa pensée sur un pareil sujet, et qu'elle avait plutôt l'intention de vivre solitaire le reste de ses jours [4]. » Elle n'en dit pas moins à la fin « que, toutes les autres clauses étant admises à son honneur et à sa satisfaction, elle serait heureuse de suivre l'avis de la noblesse d'Angleterre, et qu'elle épouserait de préférence le duc de Norfolk, parce qu'il était le plus considéré et le mieux aimé par la noblesse et par les autres classes du royaume [5]. »

Elle envoya lord Boyd à Londres avec sa réponse sur tous les points, et elle chargea James Borthwick d'aller chercher en France une déclaration attestant qu'elle n'avait jamais

[1] *Lesly's Negotiations,* dans Anderson, t. III, p. 52. — Camden, édition de Hearne, t. I, p. 185.

[2] *Ibid.*, p. 53.

[3] « I have none other mathers in head that them you have in hand to be occupied with. » Marie Stuart au duc de Norfolk, 11 mai 1569, dans Labanoff, t. II, p. 345.

[4] *Lesly's Negotiations,* dans Anderson, t. III, p. 53.

[5] *Ibid.*, p. 54.

cédé au duc d'Anjou ses droits à la couronne d'Angleterre. Cette déclaration devait rencontrer d'autant moins de difficultés [1] que la cession éventuelle du 4 avril 1558 avait été faite au roi de France lui-même, et dans des conditions qui n'existaient plus [2]. Lord Boyd, après avoir conféré avec Élisabeth et avec les principaux membres de son conseil, repartit avec les propositions de la reine et de la noblesse d'Angleterre. Il passa par Wingfield, où il porta à Marie Stuart des lettres très-favorables d'Élisabeth et des plus grands personnages de sa cour [3]. Cette reine crut toucher au terme de ses épreuves et chargea lord Boyd de ses demandes pour le régent et les états d'Écosse.

Lord Boyd se rendit auprès de Murray, de qui dépendaient le rétablissement de Marie et son mariage avec Norfolk. Il ne rencontra à Inverness [4], au retour de son expédition contre les montagnards du nord, et au moment où sa complète victoire avait le mieux affermi sa domination. Il lui remit une lettre du duc de Norfolk qui lui rappelait sa promesse relativement au mariage avec la reine sa sœur. Norfolk lui disait qu'il était allé si loin à cet égard qu'en conscience il ne pouvait pas revenir sur ses pas, ni s'avancer davantage avec honneur, sans que le régent eût fait disparaître les empêchements qui l'arrêtaient encore. Tout marcherait bien ensuite et s'achèverait au gré et à l'avantage du Murray. — « C'est pourquoi, ajoutait-il, mon bon lord, ma très-pressante requête est que vous veuillez procéder avec quelque promptitude, afin que les ennemis de cet excellent projet et de l'union de cette terre en un seul royaume, dans le temps à venir, ainsi que du maintien de

[1] En effet, Charles IX le 10 juillet, le duc d'Anjou le 17 juillet, fournirent deux déclarations. Dans la Mothe-Fénelon, t. I, p. 431 et 433. Apportées par Bortwick, elles furent remises à Élisabeth en août 1569. Dépêche du 26 août de la Mothe-Fénelon, t. II, p. 178.

[2] Voir t. I, p. 43 et 44 de cette histoire.

[3] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 55.

[4] *Ibid.*, p. 70.

la vraie religion de Dieu, ne trouvent pas le moyen de s'y opposer[1]: » Throckmorton, qui avait rempli tant de missions en Écosse, recommandait non moins vivement ce projet à son ami Lethington. Il l'excitait à mettre toute son habileté à le faire réussir, comme la chose la plus heureuse pour les deux royaumes. Il l'assurait que le duc de Norfolk, les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester, de Bedford, de Shrewsbury. toute la noblesse d'Angleterre, et même le secrétaire Cecil y donnaient leur assentiment. — « On a cru devoir le cacher, ajoutait-il, à la reine Élisabeth, jusqu'à ce que vous, comme le ministre le plus propre à cela, lui en ayez fait la proposition au nom du régent et de la noblesse d'Écosse [2]. »

Lethington désirait ardemment ce mariage, dans lequel il voyait l'accord présent des partis et la réunion future des royaumes d'Écosse et d'Angleterre. Il ne pouvait pas en être de même de la part de Murray, malgré les offres qu'il avait faites à Norfolk au moment de quitter Londres. La restauration de sa sœur lui eût enlevé l'autorité suprême, à la possession de laquelle il tenait plus qu'il ne le disait, et elle aurait fini par compromettre sa sûreté et même sa croyance. Il était trop avisé comme ambitieux, trop zélé comme sectaire, pour y consentir et surtout pour y travailler. Néanmoins, avec sa dissimulation accoutumée, il ne se montra pas contraire au vœu du duc de Norfolk et de Marie Stuart, et il renvoya lord Boyd à l'assemblée générale des États qu'il avait convoquée à Perth pour le 26 juillet [3]. En public, il parut fidèle aux engagements qu'il avait pris en Angleterre, mais en secret il excita les partisans du jeune roi et les amis jaloux de la cause presbytérienne à repousser une union aussi dangereuse [4].

[1] Norfolk à Murray, 1er juillet 1569, dans Haynes, p. 520.
[2] Sir Nicholas Throckmorton à lord Lethington, 20 juillet 1569, dans Robertson, pièces justificatives, n° XXXII.
[3] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 70.
[4] *Ibid.*, p. 71.

L'assemblée, de qui semblait dépendre le sort de Marie Stuart, se réunit à Perth le jour fixé. Elle comptait plus d'adversaires que de soutiens du rétablissement de la reine déposée. Elle entendit les propositions assez équivoques que lui adressait à cet égard la peu sincère Élisabeth. Ces propositions étaient au nombre de trois. La reine d'Angleterre invitait les états d'Écosse ou à rendre la plénitude de l'autorité à Marie Stuart, ou à l'associer avec son fils dans l'exercice du pouvoir royal, ou à la recevoir simplement comme une personne privée en lui assignant un revenu conforme à son rang. Les laisser libres de choisir entre ces divers projets, c'était les encourager à les repousser tous. Élisabeth n'avait pas cette molle condescendance pour la volonté d'autrui, lorsqu'elle désirait sérieusement faire prévaloir la sienne. Aussi l'assemblée de Perth, profitant de l'indépendance que respectait en elle une princesse ordinairement moins scrupuleuse, repoussa sans hésiter ses deux premières propositions. Elle déclara dangereux et impossible le retour pur et simple de Marie Stuart sur le trône, et même le partage de l'autorité royale entre elle et son fils [1]. Restait le troisième projet, c'est-à-dire la rentrée de Marie en Écosse pour y vivre en personne privée, sans aucun pouvoir, et néanmoins dans une situation convenable à son ancienne dignité. Elle n'aurait plus été souveraine, mais elle aurait cessé d'être prisonnière. Bien que l'assemblée trouvât des inconvénients et des périls à admettre auprès d'un monarque enfant, à côté d'un régent envié, la reine qui avait si longtemps gouverné le pays et qui y disposait encore d'un parti si puissant, cet arrangement ne fut pas tout d'abord rejeté [2].

Vint alors l'examen de la demande que Marie Stuart adressait à l'assemblée d'annuler son mariage avec Both-

[1] Lord Hundson à Cecil, Berwick, 5 août 1569, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 284 et 285.
[2] Tytler, t. VII, p. 285.

well, afin qu'elle pût en contracter un autre. Elle espérait associer le parlement d'Écosse à la pensée qu'avait embrassée la noblesse d'Angleterre, et faciliter avec le duc de Norfolk le nouveau mariage dont elle attendait sa délivrance et sa restauration. Le débat sur cette demande devint extrêmement vif, et les deux partis firent éclater toutes leurs passions. Lethington approuva entièrement la rupture d'un mariage qui avait été si désastreux, et soutint que le divorce de la reine pouvait être prononcé sans détriment pour le roi et sans danger pour l'Église établie. James Makgill, secrétaire de l'assemblée, combattit cette opinion avec la haine d'un ennemi et le fanatisme d'un presbytérien. Marie Stuart écrivait aux états d'Écosse comme étant toujours leur reine. Makgill s'en indigna, et dit qu'ils ne reconnaissaient d'autre maître que le jeune roi. Il reprocha aussi à Marie Stuart de parler de l'archevêque de Saint-André comme du chef de l'Église, tandis qu'il n'était qu'un rebelle et un hérétique. Il déclara que discuter de pareilles prétentions, c'était en admettre la justice, et se rendre coupable de trahison envers l'État et de blasphème envers l'Église[1].

Malgré la résistance de Lethington, qui s'étonna avec une amère ironie de voir ceux-là mêmes qui s'étaient naguère le plus déchaînés contre ce mariage s'opposer aujourd'hui à sa rupture, les intérêts ardents du parti victorieux, les passions inexorables de la secte presbytérienne et les menées secrètes de l'ambitieux régent, l'emportèrent dans la convention de Perth. Après des débats tumultueux, cette assemblée se sépara sans même avoir admis la possibilité du séjour de Marie Stuart en Écosse comme personne privée, ni voulu prendre part à son divorce avec Bothwell[2]. Murray l'annonça à Élisabeth en lui déclarant « qu'il ne pouvait pas entendre à la restitution de la reine dépossé-

[1] Tytler, t. VII, p. 284 et 285.
[2] *Ibid.*, p. 285.

dée sans offenser sa conscience et sans préjudicier au petit roi son maître et au bien du pays. » Il ajouta qu'il « estimait avoir assez bien établi le jeune roi pour le pouvoir défendre par la force [1]. »

Le résultat de l'assemblée de Perth ne devait ni contrarier Élisabeth ni la surprendre. Mais il trompa les espérances de Marie Stuart. Ne pouvant plus compter sur l'Écosse, où ses partisans étaient emprisonnés et soumis, et où ses adversaires refusaient opiniâtrément de se réconcilier avec elle, cette princesse n'avait plus d'autre ressource que l'intervention résolue de la grande noblesse et l'appui des puissances catholiques du continent avec lesquelles s'entendaient les principaux chefs de cette noblesse. Le duc de Norfolk tenait depuis quelques temps maison ouverte [2] pour gagner plus de monde à ses projets et accoutumer par le spectacle de sa magnificence à l'accroissement prochain de sa grandeur. « Les affaires de la royne d'Éscoce, écrivait la Mothe-Fénelon à Catherine de Médicis, prennent grand fondement par le moyen du duc de Norfolk qui prétend de l'espouser.... et quand désormais la royne d'Angleterre ne le trouveroit bon, l'on ne laissera de passer oultre tant les choses semblent estre advancées.... et si elle ne se resould d'entendre bientost à la liberté et restablissement de la royne d'Escoce, on l'y fera procéder malgré elle [3]. » Mais le duc de Norfolk, qui s'adressait à la cour de France pour qu'elle envoyât cinq ou six cents arquebusiers avec des munitions dans Dumbarton, et qui invoquait aussi l'assistance de la cour d'Espagne, oserait-il poursuivre ouvertement le but vers lequel il s'était jusqu'alors dirigé par des voies assez

[1] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 15 août 1569, t. II, p. 154.

[2] « The duke... was the more incouraged to sett forward his purpose, by publique enterteinment of the nobilitie and councell, in kepinge open house, and usinge all honest familiaritie with gentlemen for obteyninge of universall good will therto. » *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 64.

[3] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 27 juillet 1569, t. II, p. 126 à 128.

cachées ? Lui et ses adhérents s'étaient flattés d'y amener Elisabeth en unissant dans le même vœu les principaux personnages de l'Angleterre et de l'Écosse. Maintenant que l'adhésion des Écossais leur manquait, essayeraient-ils tout seuls de persuader la reine d'Angleterre ou de la contraindre, comme plusieurs d'entre eux s'en vantaient ? C'était trop présumer d'eux-mêmes et bien mal connaître cette princesse altière, jalouse, violente, qui ne suivait aucun avis contraire à ses intérêts et n'aurait souffert aucune atteinte à son autorité.

Les desseins du duc de Norfolk et de Marie Stuart ne pouvaient pas avoir été communiqués, soit en Angleterre, soit en Écosse, à tant de personnes diverses de position et de sentiments, sans arriver à la connaissance d'Élisabeth. Elle avait eu bruit de la poursuite du mariage entre le duc et la reine qu'on voulait faire déclarer son héritière. Elle s'était aperçue que la faveur de son propre conseil se tournait vers sa rivale, dont la présence ranimait le parti catholique dans son royaume et devenait pour elle une source d'embarras et de dangers. Aussi déclara-t-elle à la Mothe-Fénelon, qui la pressait de plus en plus, au nom de sa cour, de rétablir Marie Stuart, que Marie Stuart ne serait point rétablie, et qu'elle avait mérité son emprisonnement par ses fautes [1]. — « Je sais, dit-elle à l'ambassadeur de France, toutes les menées qu'elle a pratiquées depuis qu'elle est entrée en ce royaulme. Les princes ont des oreilles grandes qui oyent loin et près.... Elle s'est esforcée de mouvoir le dedans de ce royaulme contre moy, par le moyen d'aulcuns des miens qui lui promettent de grandes choses ; mais ce sont gens qui conçoyvent des montagnes et ne produisent que petits monceaulx de terre. Ils m'ont cru si sotte que je n'en sentirois rien [2]. »

[1] Dépêche de la Mothe-Fénelon du 1er septembre 1569, t. II, p. 211.
[2] *Ibid.*, p. 212.

Dans ses défiantes alarmes, elle s'appliqua à éclaircir ce qu'elle avait si grand intérêt à savoir et à empêcher. Elle finit par tout découvrir. Leicester lui livra le secret de la négociation par des aveux complets et avec des repentirs craintifs [1]. Elle fit questionner le régent d'Écosse sur la part qu'il avait prise [2], et le régent lui communiqua les lettres confidentielles de Norfolk. Avant qu'elle fût aussi pleinement instruite et lorsqu'elle n'en était encore qu'aux soupçons, elle conseilla au duc de Norfolk, par une allusion menaçante aux propres mots dont il s'était servi à son retour d'York, de prendre un bon oreiller pour reposer sa tête [3]. Puis, lui signifiant son absolue volonté sur un mariage qui déplaisait à sa haine et inquiétait sa politique, elle lui défendit d'y penser et lui ordonna de ne pas aller plus avant avec la reine d'Écosse, sous peine de manquer à *son allégeance* [4]. Les menées mystérieuses de la grande noblesse et cette sorte de conspiration qui s'était ourdie en faveur de sa rivale jusque dans son conseil lui donnèrent un de ces accès de colère qui faisaient tout trembler devant la fille redoutée de Henri VIII.

Le duc de Norfolk, malgré les injonctions de sa souveraine, ne renonça point au dessein d'épouser Marie Stuart. Il n'avait plus dès lors qu'à se mettre à la tête de ses partisans dans les provinces et à les soulever contre Élisabeth. Entraîné moitié par crainte, moitié par ambition, il quitta soudainement la cour le 23 septembre, et se rendit dans le Norfolk. Le comte d'Arundel, le comte de Pembroke et lord Lumley imitèrent son exemple [5]. Ils se retirèrent chez

[1] Camden, t. I, p. 188. — La Mothe-Fénelon, dépêche du 8 octobre 1569, t. II, p. 272. — *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 79 et 80.

[2] Haynes, p. 521 à 523, et p. 525.

[3] Sharp, *Memorials of the rebellion of* 1569. London, 1840, in-8°, p. XIII, note *. — Camden, t. I, p. 188.

[4] Sharp, *Memorials of the rebellion*, etc., p. XIII, note *.

[5] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 72 et 73.

eux, tandis que leurs amis, les comtes de Northumberland et de Westmoreland, se trouvaient dans les comtés du Nord, où ils étaient prêts à agir. C'était le moment d'exécuter une partie du plan dans lequel étaient entrés déjà depuis quelque temps tous ces puissants personnages. Ils étaient allés jusqu'à concevoir la pensée de changer la religion du pays [1], ce qui entraînait la chute d'Élisabeth et l'élévation de Marie.

L'ambassadeur d'Espagne don Guerau d'Espès avait déjà fait, au nom de son souverain, remettre 6,000 écus au duc de Norfolk [2], au comte d'Arundel et à lord Lumley, et 10,000 à Marie Stuart [3], qui envoyait fréquemment des

[1] Voir dans la Mothe-Fénelon, t. I, p. 258 à 262, à la date du 13 mars 1569. — *Mémoire pour communiquer à la royne* (Catherine de Médicis), *prenant promesse d'elle qu'elle n'en parlera à personne du monde.* Ce mémoire commence ainsi : « Le Sr Roberto Ridolfy, Florentin, ayant receu charge et commandement, de la propre personne du pape, de tretter de la restitution et restablissement de la religion catholique en Angleterre avec les seigneurs catholiques du pays, il s'est principallement adressé au comte d'Arondel et à milhord Lomley, aux quels auparavant il avoit eu affaire pour quelques sommes qu'il leur avoit prestées. » P. 258. — Il ajoute que, bien disposés, ils n'ont rien osé entreprendre « si le duc de Norfolk ne se mettoit de la partie, lequel a esté très-difficile à gaigner, mais enfin s'estant laysé persuader, il prend, à ceste heure, plus à cueur la matière que ne faisoient les deux aultres. » P. 258. — « Son influence s'est étendue sur les comtes de Derby, de Shrewsbury, de Pembroke, de Northumberland et de *plusieurs autres qui ont dit qu'ils seroient prêts de le suyvre.* » P. 259. — Le plan est indiqué comme il fut suivi, sans être assez vigoureusement exécuté. Renverser Cecil ou le faire disgracier par Élisabeth, gagner Leicester sans lui dévoiler le projet de changement de religion, chasser du conseil les hommes nouveaux, « affin que, ayant le gouvernement en leurs mains, ils puissent, par après, de leur seule authorité et sans contredict, conduyre le faict de ladite religion catholique.... Ils ont espéré que pour la différence de ce qu'ils sont des plus nobles et des plus puyssans du pays, et bien aymés du peuple, au regard des autres, qui sont presque touts gens noveaulx mal appuyés... qu'ils conduiront sans grand payne, au poinct qu'ils désirent, leur entreprinse. » *Ibid.*

[2] « La ambajada de Espana prestó al mismo duque (de Norfolk), al conde de Arundell, à lord Lumlle seis mil escudos. » Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 93.

[3] « La reina de Escocia, el veinto de agosto, escribe al ambajador Espès, agraciendole la remesa que le habia hecho de una lettra de cambio de diez mill escudos, y le dice que el portador Hamilton le dará menuda cuenta del estado de sus negocios. » *Ibid.*

messagers au duc d'Albe pour l'intéresser à sa cause et lui persuader de prendre sa défense [1]. Le pape Pie V recommandait très-vivement [2] à ce chef des forces espagnoles dans les Pays-Bas, où il paraissait avoir pleinement dompté l'insurrection, l'infortunée prisonnière, au sujet de laquelle il lui écrivait: — « Nous conjurons ta noblesse, et nous la prions de toute notre ame de ne rien oublier pour remettre en liberté notre chère fille en Jésus-Christ la reine d'Écosse, et la rétablir, s'il se peut, dans son royaume. Ta noblesse ne saurait rien entreprendre de plus agréable et de plus utile au Dieu tout puissant, que de délivrer cette reine, qui a bien mérité de la foi catholique, et qui est opprimée par la puissance de ses ennemis hérétiques [3]. »

Certainement, les circonstances étaient favorables à une agression contre Élisabeth. Si tous ceux qui avaient à se plaindre de sa conduite ou qui détestaient sa domination s'étaient entendus pour l'attaquer de concert [4]; si les membres de la haute noblesse, qui venaient de quitter sa cour, s'étaient jetés hardiment dans les comtés, où ils exerçaient une grande influence, et s'étaient joints aux catholiques disposés à revendiquer l'exercice de leur culte les armes à la main; si le duc d'Albe, débarquant en Angleterre une

[1] Envoi successif de Seton et de John Hamilton à Bruxelles. Labanoff, t. II, p. 358. — 13 juin 1569, envoi de Raullet, *amplement instruit*, dit-elle au duc d'Albe, *de mes conceptions*. Labanoff, t. II, p. 359. — 8 juillet, envoi de George Douglas auprès du duc d'Albe. *Ibid.*, p. 362 et 363.

[2] Dans le bref du 3 novembre que le pape Pie V écrivait au duc d'Albe après la fuite des principaux nobles d'Angleterre de la cour, et onze jours avant que les catholiques du nord prissent les armes, il lui disait: « Agnovimus catholicos in regno Angliæ adversus hæreticos, atque adeo contra eam, quæ se pro Anglia gerit, sese commovisse. » Il l'exhortait à profiter du moment pour rétablir la religion catholique en Angleterre. — *Annales* de Baronius, continuées par Beccheti, t. XXIII, pag. 320.

[3] *Annales* de Baronius, continuées par Beccheti, t. XXIII, p. 320.

[4] « The civil administration of Elisabeth had created considerable dissatisfaction amongst the ancient nobility. » Sharp, *Memorials of the rebellion*, p. x.

partie des troupes qui ne lui étaient plus nécessaires, et qu'il licenciait dans les Pays-Bas, avait prêté aux mécontents politiques et aux opprimés religieux de ce royaume l'assistance militaire du roi son maître, Élisabeth et le protestantisme auraient couru un danger égal.

Élisabeth avait senti le péril dont elle était menacée. Elle prit sur-le-champ les mesures les plus capables de l'en préserver. Marie Stuart était à Wingfield, dans le comté de Derby, sous la garde un peu complaisante du comte de Shrewsbury, qui ne mettait aucun obstacle à ses correspondances et à ses secrètes négociations. Élisabeth la fit transférer immédiatement au château moins accessible de Tutbury [1], et elle y envoya le comte de Huntington, qui était le compétiteur de Marie à la couronne d'Angleterre, et dès lors son ennemi, pour la soumettre à une surveillance plus étroite [2]. Déconcertée dans ses espérances, tremblante pour sa vie qu'elle crut en péril [3], la reine prisonnière, dont les serviteurs furent chassés, les gens fouillés [4], trouva cependant le moyen de dépêcher quatre des siens [5] au duc de Norfolk, à l'évêque de Ross et à l'ambassadeur de France la Mothe-Fénelon. — « Je vous en prie, écrivit-elle à ce dernier, encouraigez et conseillez les amys de se tenir sur leurs gardes et de faire pour moy maintenant ou jamais [6]. » Dans ce moment décisif, malgré les alarmes qui l'assiégeaient, tenant plus de compte de ses desseins que de ses dangers, elle fit dire au duc de Norfolk d'agir valeureusement sans s'inquiéter d'elle ni de sa vie, que Dieu garderait [7].

[1] Le 21 septembre. Labanoff, t. II, p. 379.

[2] Haines, p. 525 et 526. — Labanoff, t. II, p. 379.

[3] Marie Stuart à la Mothe-Fénelon, 25 septembre 1579. Labanoff, t. II, pag. 381.

[4] *Ibid.*, p. 380.

[5] *Ibid.*, p. 381.

[6] *Ibid.*

[7] « La reina de Escocia le escribió, instándole á que obrara valerosamente y que no tuviera cuidado por la vida de ella, pues Dios la guardaria. » Don Tomas Gonzales, *Apuntamientos*, etc., p. 94.

Le duc, arrivé dans le Norfolk, s'était entouré de catholiques [1]. De sa maison de Keninghall, il avait envoyé des messagers aux comtes de Northumberland et de Westmoreland beaucoup plus décidés que lui [2]. Mais en même temps, il avait écrit des lettres humbles et obséquieuses à Élisabeth, à laquelle il alléguait le chagrin de sa disgrâce comme le seul motif de son éloignement, et affirmait qu'il n'avait jamais eu aucune pensée contraire à sa *couronne* et à *sa dignité* [3]. Élisabeth, n'acceptant ni cette explication ni cette assurance, lui enjoignit de retourner à Londres dans quatre jours sous peine de trahison [4], et elle prescrivit également aux comtes d'Arundel et de Pembroke et à lord Lumley de reparaître dans son conseil sans délai et sans excuse [5]. Elle ordonna de réunir les forces nécessaires au maintien de la paix publique [6] dans les comtés où la nouvelle que le duc de Norfolk avait quitté la cour avait répandu beaucoup d'agitation.

Sujet peu obéissant, Norfolk refusa de se rendre auprès de la reine en prétextant une fièvre qui le retenait chez lui [7], et, conspirateur incertain, il n'osa point se soulever, malgré certaines assurances d'être soutenu. Ses refus irritèrent la reine. Ses hésitations attiédirent ses partisans.

[1] Lord Wentworth au secrétaire Cecil, 30 septembre 1569. Haynes, p. 538. — « Se saliò de Londres y se fue á su pais, dondo se lo reunió gran numero de gente de á pie y de á caballo. » Don Gonzalez, *Apuntamientos*, p. 94.

[2] « Cantrell (serviteur du duc de Norfolk) brought a letter to mo (comte de Northumberland) from the duke, the effect whereof was, for so much as he had bene moovid by soondry noble men his frends, he thought it appartaynid him not to enter into yt without the advise and consent of his deare frende; amongst which he accompted me one. And, thereunto, I aunswered by woord of mouthe, he shooid fynd my liking therein, as he should find of other noblemen. » *Mémorials of the rebellion.* Appendix, the earl of Northumberland's confession, p. 195.

[3] Haynes, p. 528 et 529.

[4] *Ibid.*, p. 529.

[5] *Ibid.*, p. 529 et 530.

[6] *Ibid.*, p. 531 et 532.

[7] *Ibid.*, p. 532.

A la fin, découragé par la froideur que son irrésolution même avait causée autour de lui, intimidé par les sommations impérieuses d'Élisabeth, qui lui enjoignit de se faire ramener en litière si la fièvre l'empêchait de revenir à cheval [1], et qui dépêcha quelques-uns de ses gardes pour que, s'entendant avec les shérifs, ils se saisissent de sa personne au milieu du duché s'il refusait d'obéir [2]; espérant d'ailleurs, comme le lui écrivait Cecil, que les colères de la reine ne passeraient pas les paroles [3], il se décida à retourner à la cour. Afin de n'être pas compromis par l'insurrection désormais inopportune des comtés du Nord, il dépêcha de Bolton un messager fidèle à son beau-frère le comte Westmoreland, qu'il supplia de ne pas remuer, s'il ne voulait point l'exposer à perdre sa tête [4]. Arrivé à Londres, il fut mis à la tour [5], tandis que ses amis, le comte de Pembroke, le comte d'Arundel et lord Lumley, dont l'obéissance avait précédé la sienne, et qui paraissaient moins compromis ou moins dangereux, furent arrêtés, gardés et interrogés seulement chez eux [6].

La faiblesse, le retour, la captivité du duc de Norfolk et de ses principaux adhérents diminuèrent les chances de succès d'un soulèvement, mais n'en prévinrent pas l'explosion. Lorsque le duc avait quitté la cour [7], une fermentation extraordinaire s'était déclarée dans les comtés du Nord [8], où résidaient les deux chefs catholiques des vieilles

[1] Haynes, p. 533.
[2] *Ibid.*, p. 533 et 539.
[3] Cecil au duc de Norfolk, 28 septembre 1569. Haynes, p. 533.
[4] Ce messager s'appelait Havers. Il arriva à Topcliff, château du comte de Northumberland, au moment où les conjurés du nord y étaient assemblés. Il vit au bout du parc le comte de Westmoreland: « And required him, for all the brotherly love that is betwixt them that he would not sturre; for if he did, the said duke was then in danger of losing of his hed. » *Memorials of rebellion*, etc. Appendix, p. 195 et 196.
[5] Haynes, p. 540.
[6] *Ibid.*, p. 534 à 536.
[7] Confession du comte de Northumberland. *Memorials of rebellion*, etc. Appendix, p. 201.
[8] *Memorials of rebellion*, etc., p. 8 et 9.

et grandes maisons de Percy et de Nevill. Les espérances les plus téméraires y avaient ranimé tous ceux, en fort grand nombre, qui restaient attachés à la religion interdite. Outre les comtes de Northumberland et de Westmoreland, dont les forces étaient considérables et le nom populaire dans ces contrées, les familles puissantes des Dacres, des Norton, des Markenfield, des Tempest, étaient disposées à une prise d'armes. Des *meetings* furent tenus, entre les chefs des mécontents, dans les châteaux de Topcliff et de Bransepath, nobles résidences des comtes de Northumberland et de Westmoreland [1]. A ces assemblées secrètes assistèrent Léonard Dacre de Gisland, qui pouvait lever une petite armée, la vieux Richard Norton avec ses trois fils, Markenfield de Markenfields, les deux Tempest, le capitaine John Swinburn, Plumpton de Plumpton, Varison de Haselwood, Andrew Oglethorpe, Christophe Danby. On s'y proposa surtout la délivrance de Marie Stuart et la restauration de la religion catholique. Pendant ces dangereuses délibérations, le comte de Sussex, investi du commandement supérieur des régions du nord, inquiet de l'agitation qu'il y avait aperçue et suivant les ordres prudents de la reine, avait appelé auprès de lui à York les deux comtes de Northumberland et de Westmoreland, qu'il avait interrogés sur leurs dispositions [2]. Ceux-ci avaient eu l'art de le rassurer et il les avait laissés repartir.

Ils avaient été sur le point de tout abandonner quand ils avaient appris le retour pusillanime du duc de Norfolk et son emprisonnement à la tour. D'ailleurs l'ambassadeur d'Espagne [3] et l'évêque de Ross [4] leur avaient fait dire,

[1] *Memorials of rebellion*, etc., p. 192, 196, 201 et 202. Voir le livre curieux de M. Sharp sur la rebellion du nord en 1579 et sur toutes ces familles.

[2] *Ibid.* Appendix, p. 291.

[3] Confession du comte de Northumberland. *Ibid.* Appendix, p. 195.

[4] L'évêque de Ross dit à Wilkinson, envoyé du comte de Northumberland : « In good faithe, my lord cannot be holpen ; for the factors are taken away and comylled to prison. » *Ibid.*, p. 364.

tout comme le duc, de ne rien tenter dans le moment. Les docteurs catholiques eux-mêmes auxquels ils avaient soumis la question de savoir si l'on pouvait, d'après les lois de Dieu, prendre les armes contre son prince, étaient partagés. Les uns étaient d'avis qu'on ne le pouvait pas, jusqu'à ce que la reine fût excommuniée par le chef de l'Église ; les autres soutenaient qu'on le pouvait légalement, la reine étant déjà excommuniée par le seul fait d'avoir refusé l'ambassadeur que lui avait envoyé le pape [1]. Au milieu de ces incertitudes, ils furent entraînés à agir par les passions ardentes qui se maintenaient au-dessous d'eux, et par la crainte d'être arrêtés à leur tour. Invités de nouveau par le comte de Sussex à le joindre dans York, mandés par Élisabeth à la cour, ils refusèrent d'obéir [2]. Ils n'avaient plus d'autre alternative que de quitter le pays ou de prendre les armes. « — Notre péril est si grand, dit le vieux Richard Norton, et notre cause si juste, que nous devons forcément commencer et courir la fortune que Dieu nous enverra, ou sortir du royaume. Ce serait une grande tâche pour nous que de partir en abandonnant une entreprise si sainte [3]. » Le comte de Northumberland ayant quitté Topcliff, où il avait eu peur d'être surpris, et s'étant rendu à Bransepath, on décida l'insurrection [4].

Après avoir écrit au pape Pie V [5], à l'ambassadeur d'Espagne et au duc d'Albe, pour leur demander des secours et leur annoncer qu'on s'emparerait, sur la côte orientale de l'Angleterre, d'un port où il serait facile de débarquer des troupes [6] ; après avoir sollicité l'assistance des comtes de

[1] *Memorials of rebellion*, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 27, 292 à 294, et Haynes, 552.
[3] *Ibid.*, etc., p. 196.
[4] *Ibid.*, p. 199 et 200.
[5] *Ibid.*, p. 319.
[6] Murdin, p. 42. « Wilkinson was the principal person sent from the earls to the Spanish ambassador, with letters directed to the duke of Alva to give the rebels aid, so as a port might be taken. » *Memorials of rebellion*, etc., p. 363.

Cumberland, de Derby et de lord Warthon [1], qu'ils savaient puissants dans ces contrées et qu'ils supposaient favorables à leur projet, ils partirent de Bransepath le 14 novembre, à la tête de cinq cents chevaux [2], et marchèrent vers Durham. L'insurrection était surtout catholique. Ils avaient peint Jésus-Christ crucifié, avec les cinq plaies saignantes, sur une bannière que portait le vieux Norton, animé du plus religieux enthousiasme [3]. Le peuple de Durham leur ouvrit ses portes et se joignit à eux. Maîtres de la ville, les insurgés se rendirent dans la cathédrale, où ils brûlèrent la Bible, détruisirent le livre anglican des *Communes prières*, brisèrent la table de la communion protestante, et rétablirent l'ancien culte [4].

Sans se déclarer contre Élisabeth, dont ils ne méconnaissaient pas entièrement l'autorité [5], mais qui aurait été infailliblement détrônée [6] si elle avait été vaincue, les deux comtes annoncèrent, dans leurs proclamations, qu'ils voulaient faire admettre le droit de Marie Stuart à l'héritage de l'Angleterre et restaurer la vieille religion du royaume [7]. Ils déclarèrent que le duc de Norfolk, les comtes d'Arundel et de Pembroke, lord Lumley qu'ils entendaient délivrer de prison, tout comme l'héritière [8] catholique, étaient d'accord avec eux, et ils semblèrent avoir pris surtout les armes contre Cecil et les hommes nouveaux qu'ils accusaient d'égarer la reine et d'avoir bouleversé l'État : — « Des per-

[1] *Memorials of rebellion*, p. 198, 210 et 211.

[2] *Ibid.*, p. 37 et 322.

[3] Strype, *Annals of the reformation, and establishment of religion and other various occurrences in the church of England*, etc. A new edition, in-8°, Oxford, 1824, vol. I, part. II, p. 323.

[4] *Memorials of rebellion*, etc., p. 36 et 37.

[5] Voir leurs proclamations dans Strype, *Annals*, etc., vol. I, part, II, p. 313 et 314.

[6] « I harde it opeind or moved at any mans hands to proclaime her (Marie Stuart) quene of England. » Confession du comte de Northumberland, *Memorials of rebellion*, etc., Appendix, p. 193.

[7] Strype, vol. I, part. II, p. 314.

[8] *Memorials of rebellion*, p. 193, 202 et 203.

sonnes, disaient-ils, désordonnées et malintentionnées autour de Sa Majesté, ont, par leurs procédés subtils et artificieux, afin de s'avancer elles-mêmes, renversé dans notre pays la vraie et catholique religion de Dieu, abusé la reine, troublé le royaume, et à la fin travaillé à la destruction de la noblesse: c'est pourquoi nous nous sommes réunis pour leur résister par la force, avec l'assistance de Dieu et la vôtre, bon peuple, pour redresser les choses abattues, rétablir toutes les anciennes coutumes et libertés de l'Église de Dieu et de ce noble royaume, car si nous ne le faisions pas nous-mêmes, les étrangers l'entreprendraient au grand hasard de l'état de notre pays [1]. » Leur appel fut entendu, et ils eurent bientôt une petite armée de mille cavaliers assez bien équipés et de cinq à six mille hommes de pied [2].

Aucune force n'était capable de leur résister dans le nord, où le frère même du comte de Sussex, sir Égremont Ratcliffe, se joignit à eux [3]. Le comte de Sussex, resté fidèle, s'enferma dans York qu'il mit en état de défense [4]. Les trois gardiens des frontières de l'est, du centre et de l'ouest, lord Hundson, sir John Forster et lord Scroope, tinrent Berwick, Newcastle et Carlisle [5], où ils se rendirent inattaquables. Les deux comtes, ne rencontrant personne pour s'opposer à eux en rase campagne, prirent successivement possession de Richmond, d'Allerton, de Ripon. Ils envoyèrent Christophe Nevill s'emparer d'Hartlepool, et fortifier ce port favorablement situé à la pointe d'une petite presqu'île, entre la Tyne et la Tees, afin d'y recevoir les secours que ne manquerait sans doute pas de leur fournir le duc d'Albe lorsqu'il apprendrait leur insurrection [6]. Ils s'avancèrent en attendant vers le sud

[1] Dans Strype, vol. I, part. II, p. 313.
[2] *Ibid.*, p. 315, et *Memorials of rebellion*, etc., p. 65, 66 et 71.
[3] *Memorials of rebellion*, etc., p. 71.
[4] *Ibid.*, p. 76, 77.
[5] *Ibid.*, p. 77.
[6] *Ibid.*, p. 79 et 80.

et pénètrèrent sans obstacle dans toutes les villes ouvertes.

Élisabeth s'était exposée, par la perfidie de sa conduite envers Marie Stuart, aux troubles qui agitaient son royaume depuis onze ans tranquille, et qui menaçaient son autorité. En retenant en Angleterre une aussi dangereuse prisonnière, elle avait offert elle-même aux catholiques et aux mécontents une raison de s'insurger et une espérance de réussir. Mais si elle avait provoqué le péril, elle ne s'en laissa pas abattre. Elle n'avait jamais plus d'énergie que dans les moments difficiles. Aux arrestations déjà opérées, elle avait ajouté celles de Throckmorton, de l'évêque de Ross et du Florentin Ridolfi, qu'elle soupçonna d'être entrés dans les desseins du duc de Norfolk [1]. L'un des généraux les plus entreprenants du duc d'Albe, Ciapino Vitelli, était arrivé en Angleterre pour y arranger les différends commerciaux survenus entre elle et Philippe II. Craignant qu'il n'y vînt avec d'autres projets, Élisabeth ordonna de retenir son escorte militaire à Douvres et ne lui permit de se faire suivre que de cinq hommes à Londres, où il fut étroitement surveillé [2].

Afin que Marie Stuart ne fût pas délivrée par les révoltés, dont sa présence aurait encouragé l'ardeur et accru les chances, Élisabeth prescrivit sa translation immédiate du château de Tutbury dans Coventry, place forte du comté de Warwick [3], où elle devait être à l'abri d'un coup de main. Il paraît même que ses gardiens eurent l'ordre de la mettre à mort si les événements tournaient en faveur de l'insurrection [4]. De peur que celle-ci ne reçût des secours

[1] Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, p. 45. — Haynes, p. 544 et 544. — Labanoff, t. II, p. 386 et 387.

[2] Labanoff, t. II, p. 386 et 387. — Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 95 et 96.

[3] Labanoff, t. II, p. 395.

[4] « Remember how upon a less cause how effectually all the council of England, once dealt with Her Majesty, *for justice to be done upon that person* (Marie Stuart) for being suspected and infamed to be consenting

du côté de la mer, elle arma sept de ses plus grands vaisseaux pour être établis en croisière entre les côtes de l'Angleterre et les côtes des Pays-Bas [1]. Elle déclara rebelles les comtes de Northumberland et de Westmoreland [2], écrivit elle-même à tous ceux dont elle voulait raffermir la fidélité ou accroître le dévouement, ordonna à sir Ralph Sadler et à lord Hundson, de joindre leurs forces à celles du comte de Sussex, qui devait rassembler tous les contingens du nord et se mettre en état de tenir la campagne [3]. En même temps, elle nomma des lieutenants pour lever des forces dans les comtés [4]. Elle prescrivit la rapide formation de deux corps d'armée dans les comtés du sud, l'un sous le comte de Warwick, l'autre sous l'amiral Clinton, qui devaient marcher en toute hâte vers York, et aider le comte de Sussex à triompher de la rébellion [5].

Pendant qu'Élisabeth prenait ces habiles mesures, les comtes de Northumberland et de Westmoreland restaient les maîtres du pays qu'ils avaient occupé, sans faire beaucoup de progrès nouveaux. Le point le plus avancé où ils étaient parvenus était Boroughbrig. Au lieu de continuer leur marche vers le sud, soit qu'ils désespérassent d'en soulever les provinces, soit qu'ils voulussent se cantonner dans le nord pour y attendre les secours de Pie V et de Phi-

with Northumberland and Westmoreland in rebellion. *You know the great seal of England was senten the and thought just and meet, upon the sudden for her execution.* » Lettre de Leicester, du 10 octobre 1583, citée par Tytler, t. VII, p. 463.

[1] « Et parce qu'on a raporté que le duc d'Alve avoit quatre ou cinq mille hommes de pied ou de cheval en Zelande desja toutz pretz à s'embarquer, avec artillerie, rouages, monitions et tout aultre équipage de guerre, ladicte dame a ordonné mettre encores promptement quatre de ses grands navyres en mer, avec les trois qui y sont, pour tenir le Pas de Callais. » La Mothe-Fénelon, t. II, p. 401 et 402.

[2] *Memorials of rebellion*, etc., p. 77. — La Mothe-Fénelon, t. II, p. 372 et 374.

[3] *Memorials of rebellion*, etc., p. 55, 67 et 68. — Haynes, p. 553 et 555.

[4] Haynes, p. 559, 560 et 562.

[5] *Ibid.*, p. 560 à 567. — La Mothe-Fénelon, t. II, p. 401.

lippe II, ils retournèrent sur leurs pas [1]. Ne pouvant pénétrer dans aucune des grandes places qui restaient fidèles à la reine, ils mirent le siége devant Barnard-Castle, où s'était enfermé sir George Bowes [2]. Ils perdirent douze jours à l'attaque de cette petite place, que sir George Bowes défendit vaillamment jusqu'à ce que le défaut de vivres et la mutinerie de ses soldats l'obligeassent d'en sortir, le 12 décembre [3]. Ce fut le dernier succès obtenu par les insurgés.

Deux jours après la reddition de Barnard-Castle, le comte de Sussex, à la tête d'environ 1,200 chevaux et 4,000 fantassins, s'avança contre eux, prêt à leur livrer bataille s'ils l'acceptaient [4]. Le comte de Warwick et l'amiral Clinton arrivaient du sud, à marches forcées, avec environ douze mille hommes, et ils étaient attendus à Boroughbrig [5]. Pressés au nord par John Forster qui venait de Newcastle, à l'est par Sussex dont les troupes étaient égales aux leurs, menacés au midi par Warwick et Clinton qui leur étaient très-supérieurs en forces, les chefs de la rébellion, désespérant tout à fait de leur cause, assemblèrent le peuple dans Durham le 16 décembre, invitèrent chacun à pourvoir à sa sûreté, licencièrent les hommes de pied, et, suivis de leurs hommes de cheval, se rendirent à Hexham. Là, ils passèrent la Tyne après avoir aussi évacué Hartlepool et s'enfuirent en Écosse [6]. Le comte de Westmoreland, sir Egremont Ratcliffe, Norton, Markenfield, Swinburn, Tempest, y trouvèrent un asile auprès des clans hospitaliers des Scot, des Ker, des Hume, des Johnston [7]. Le comte de Northumberland, moins heureux, tomba entre les mains d'un bandit des

[1] *Memorials of rebellion*, etc., p. 65 et 66.
[2] *Ibid.*, p. 18 à 20, et p. 91.
[3] *Ibid.*, p. 95 à 98.
[4] *Ibid.*, p. 78, 102 et 103.
[5] *Ibid.*, p. 108.
[6] *Ibid.*, p. 104 à 109. — La Mothe-Fénelon, t. II, p. 426 et 427.
[7] *Memorials of rebellion*, etc., p. 148, 149, 150 et 295. Tytler, t. VII, pag. 294.

frontières nommé Hecky Armstrong, qui le retint dans sa tour de Harlaw et le livra peu de temps après pour de l'argent à Murray, lequel l'enferma à Lochleven [1].

Ainsi se termina cette insurrection, qui aurait pu devenir redoutable à Élisabeth si elle avait été mieux conçue et mieux conduite. Il aurait fallu que l'union de la grande noblesse et du catholicisme fût plus complète, et que, s'appuyant du nom et des droits de Marie Stuart, avouée par Norfolk, soutenue par le duc d'Albe, elle se déclarât avec plus de résolution, agît avec plus d'ensemble pour mettre en péril le trône de la reine protestante. Mais la faiblesse du duc de Norfolk, la tiédeur du duc d'Albe [2], qui, par excès du prudence, laissa échapper une occasion unique dans l'intérêt de sa religion et de son maître: l'incertitude même des catholiques, qui flottèrent entre leur croyance religieuse et leur fidélité politique, rendirent la rébellion des comtes de Northumberland téméraire en la laissant trop partielle et en la condamnant à être impuissante. Cette rébellion fit beaucoup de mal à la cause de la foi ancienne et de la reine captive dans le pays où le catholicisme et Marie Stuart comptaient le plus de partisans. Les Percy, les Nevill, les Norton, les Markenfield, les Tempest en sortirent pour n'y être pas proscrits. La fuite des principales familles et la terreur que des exécutions cruelles répandirent parmi le peuple, qui vit périr par les supplices de la loi martiale plus de trois cents personnes dans le seul évêché de Durham [3], diminuèrent dans cette contrée la force et y abattirent la confiance du parti contraire à Élisabeth.

Le soulèvement catholique dans le nord de l'Angleterre avait alarmé au dernier point le régent d'Écosse. Son pouvoir dépendait du triomphe d'Élisabeth. Aussi offrit-il à la reine sa protectrice et son alliée de marcher à son secours

[1] Tytler, t. VII, p. 294 et 298. — *Memorials of rebellion*, etc., p. 118, et Appendix, p. 323.

[2] Appendix J.

[3] *Memorials of rebellion*, etc., p. 123, 124, 133 et 134.

avec les troupes écossaises qu'il convoqua à Peebles pour le 20 décembre [1], et que rendit inutile la compression de la révolte. La conduite de Murray était devenue de plus en plus violente comme sa situation. N'ayant pas favorisé dans l'assemblée de Perth le mariage de la reine sa sœur avec le duc de Norfolk et la pacification des partis, il avait perdu l'appui de ceux qui s'étaient entremis pour ce mariage et qui souhaitaient cette pacification. Lethington était à leur tête. Comme il se défiait du régent, qui de son côté le tenait pour fort suspect, il s'était retiré chez son invariable ami le comte d'Athol [2]. Murray avait craint ses menées, et il prit la résolution de se défaire de lui. Il l'invita astucieusement à venir dans le conseil, dont il restait toujours secrétaire, s'acquitter d'un des devoirs de son office, et lorsque Lethington fut en présence de Morton, de Mar, de Glencairn, de Lindsay et des lords restés fidèlement attachés à la cause du jeune roi, le capitaine Crawford se présenta au nom du comte de Lennox pour accuser et lui et James Balfour d'avoir été complices du meurtre de Darnley [3]. Arrêté sur-le-champ, il fut mené comme prisonnier dans la maison d'un des serviteurs du régent [4], mais il n'y resta pas longtemps. Kirkaldy de Grange l'enleva à ceux qui le gardaient et le conduisit dans le château d'Édimbourg, où il lui donna asile jusqu'au 22 novembre, jour marqué pour le jugement [5]. Ce jour-là, les amis du secrétaire d'Écosse accoururent en armes, et lord Hume occupa avec une troupe considérable d'hommes à cheval les rues d'Édimbourg [6], que

[1] Murray à Cecil, 22 novembre 1569. — The Regent's proclamation, Edinb., 18 décembre, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 297 et 298.

[2] Tytler, t. VII, p. 289. — *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 318.

[3] Lord Hunsdon à Cecil, 7 septembre 1569, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 290. — *Diurnal of occurrents*, p. 147 et 148. — *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 318.

[4] Tytler, t. VII, p. 290.

[5] Declaration of Robert Melvil in the Hopetoun Papers, et Tytler, t. VII, pag. 291.

[6] Tytler, t. VII, p. 296.

le laird de Grange dominait de sa citadalle. Le jugement de Lethington fut aussi impossible que l'avait été son emprisonnement. Murray en ordonna l'ajournement [1], afin d'éviter une sentence d'absolution qui aurait été un triomphe pour Lethington, une mortification pour lui.

Sa rupture avec un homme aussi capable et aussi aimé lui fit un grand tort dans le royaume; elle ajouta à la haine qu'on lui portait, et détacha de ses intérêts plusieurs de ceux qui avaient puissamment contribué à son élévation après Carberry-Hill et décidé sa victoire à Langside. Kirkaldy de Grange et Alexandre Hume furent de ce nombre. On l'accusait de perfidie envers Marie Stuart, de trahison envers Norfolk, de violence envers Châtellerault, de déloyauté et d'ingratitude envers Lethington, de servilité envers Élisabeth. Bien que l'église presbytérienne le soutînt avec ardeur comme son utile chef, et que le peuple des villes lui fût favorable à cause de la vigueur de son administration et de la rigide justice qu'il faisait observer partout, la majeure partie de la noblesse le détestait et aspirait à le renverser.

Pour affermir son autorité chancelante, Murray demanda des secours en munitions et en argent à Élisabeth [2]. Il demanda de plus que Marie Stuart fût réintégrée en Écosse, où il assura que sa vie ne courrait aucun danger [3], et que sa délivrance serait beaucoup plus difficile qu'elle ne l'était en Angleterre. Il envoya successivement l'abbé de Dumferling et Elphinston pour rappeler à Élisabeth tous les troubles que Marie Stuart avait déjà causés dans sa cour et dans son royaume, lui signaler les périls auxquels elle s'exposerait en la retenant, et lui déclarer qu'entouré, comme

[1] Tytler, t. VII, p. 297.

[2] A note of the principal matters in Nicolas Elphinston's instructions, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 302.

[3] « That she should live her natural life, without any sinister means taken to shorten the same. » Copy of the « instrument, » au Stat. Pap. Off., et Tytler, t. VII, p. 299.

il l'était en Écosse, de difficultés et d'ennemis, il serait bientôt hors d'état de soutenir la cause commune si on ne lui remettait pas celle dont les pratiques menaçaient journellement la sûreté des deux royaumes [1]. En retour de la personne de Marie, il offrait, avec une odieuse condescendance, de rendre le malheureux comte de Northumberland que réclamait Élisabeth [2]. L'extradition de cette princesse était formellement demandée par les comtes de Murray, de Morton, de Mar, de Glencairn, les maîtres de Marshall et de Montrose, les lords Lindsay, Ruthven [3], Semple, à la reine d'Angleterre, et vivement sollicitée auprès de Cecil par Knox, qui lui écrivait, disait-il, *avec un pied dans la tombe* [4]. Elle aurait été peut-être accordée, lorsqu'un événement sinistre mit un terme à cette négociation.

James Hamilton de Bothwell-Haugh avait juré une haine à mort au régent. Fait prisonnier à la bataille de Langside, il était redevenu libre après l'arrangement conclu le 13 mars 1569 à Glasgow entre le régent et le duc de Châtellerault. Mais il avait été dépouillé de tous ses biens. La confiscation, qui ruinait les vaincus et enrichissait à leurs dépens les vainqueurs, était le moindre effet des guerres civiles. Cette triste loi de la défaite aurait été probablement subie avec résignation par Bothwell-Haugh si elle n'avait pas été iniquement étendue à sa femme, qui devait être étrangère à son châtiment comme elle l'avait été à sa querelle. Celle-ci possédait, sur la rivière d'Esk, le petit domaine de Woodhouselee, qui fut attribué à Bellenden, l'une des créatures du régent les plus dévouées, mais les plus avides. La dureté de la spoliation vint s'ajouter encore à son injustice. Au milieu d'une nuit d'hiver, la malheureuse femme de Bothwell-Haugh fut chassée par Bellenden

[1] Tytler, t. VII.
[2] *Ibid.*, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 299 et 300.
[4] « With his one foot in the grave. » John Knox à Cecil, 2 janvier 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 300 et 301.

de l'humble demeure où elle s'était retirée, et elle erra à demi-vêtue dans un bois où on la trouva folle le lendemain. Le désespoir lui avait fait perdre la raison [1]. Dès ce jour, le sentiment d'une implacable vengeance entra dans le cœur de Bothwell-Haugh. Il résolut de tuer le régent, auquel il faisait remonter la désolation de sa maison. Plusieurs fois il l'essaya sans y parvenir. Sa haine, encouragée par les Hamilton, chercha une occasion de punir l'auteur de sa ruine, d'abattre l'oppresseur de son parti. Cette occasion se présenta bientôt.

Le régent devait se rendre de Stirling à Édimbourg en traversant la ville de Linlithgow. Dans la principale rue de cette dernière ville, l'archevêque de Saint-André, oncle de Bothwell-Haugh, avait une maison devant laquelle passait nécessairement Murray avec son cortége. Il la mit à la disposition de Bothwell-Haugh, qui s'y établit et y disposa tout pour accomplir sûrement l'acte de vengeance qu'il avait concerté avec les Hamilton. Après avoir fortement barricadé la porte qui communiquait à la grande rue, avoir fait seller un cheval sur les derrières de la maison, il se posta dans une galerie de bois d'où il pouvait ajuster son ennemi en toute sûreté. Comme surcroît de précaution, il répandit sur le plancher la plume d'un lit, afin de n'être pas trahi par le bruit de ses pas, et il couvrit la muraille derrière lui d'un drap noir pour que son ombre n'y fût pas projetée et aperçue. Cela fait, il attendit, tout éperonné et avec son arquebuse chargée de quatre balles à côté de lui, l'arrivée du régent [2].

Murray avait passé la nuit dans une maison du voisinage. Des avis lui étaient parvenus sur le danger qui le menaçait. Un de ses amis l'avait même décidé à éviter la grande rue de Linlithgow et à prendre les dehors de la ville. Mais la

[1] Tytler, t. VII, p. 303 et 304. — D'après surtout ms. Calderwood Ayscough, 4735, p. 746 et 747.

[2] History of king James the Sixth, p. 46. — Tytler, t. VII, p. 305.

foule, qui se pressa autour de lui, l'empêcha de revenir sur ses pas. Il s'engagea avec son tranquille courage dans Linlithgow au milieu des acclamations de la multitude qui le suivait [1]. Il s'avança à cheval et avec lenteur à travers la grande rue jusqu'à la maison de l'archevêque. Arrivé là, il s'offrit lui-même aux coups du meurtrier, qui, le visant à son aise, déchargea sur lui son arquebuse. Atteint par les balles au-dessus de la ceinture, le régent tomba mortellement frappé [2]. A cette vue, le peuple se précipita vers la maison d'où le coup était parti. Mais tandis qu'il cherchait à l'enfoncer, Bothwell-Haugh, s'évadant par la porte de derrière, était monté sur le cheval qu'il tenait tout prêt, et avait fui à travers champs dans la direction du château d'Hamilton. Lord Claude Hamilton, le commandeur d'Arbroath et l'archevêque de Saint-André l'y attendaient et reçurent ce meurtrier comme le libérateur de leur parti [3].

Murray expira le jour même, 23 janvier 1570, dans des sentimens de noble douceur et de grande piété [4]. Sa mort causa une immense joie à tout le parti de Marie Stuart en Écosse [5]; elle satisfit tous le princes catholiques de l'Europe [6]. Pour les amis de la reine prisonnière, Murray avait

[1] Hunsdon à Cecil, 26 janvier 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 305 et 306.

[2] Hunsdon à Cecil, 24 janvier 1570, et 26 janvier 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tyller, t. VII, p. 306.

[3] Hunsdon à Élisabeth, 30 janvier 1570, et Information anent the punishment of the regent's Murder, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 307.

[4] Spottiswood, p. 233.

[5] Hunsdon à Cecil, 30 janvier 1570. Et dans Tytler, t. VII, p. 312. — Marie Stuart en fut également satisfaite, et donna une pension à Bothwell-Haugh. « Ce que Bothwellhac a faict a esté sans mon commandement; de quoi je lui sçay aussi bon gré et meilleur que si j'eusse esté du conseil. J'attends les mémoires qui me doivent estre envoyez de la recepte de mon douaire, pour faire mon estat, où je n'oublieray la pension dudict Bothwellac. » Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 28 janvier 1571. Labanoff, t. III, p. 334.

[6] Norris à Cecil, d'Angers, 17 et 25 février 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 312 et 313.

été un sujet ingrat, un frère inhumain, un rebelle odieux; pour les rois, un adversaire triomphant de l'autorité légitime. En lui succombait le chef habile du protestantisme écossais, le conducteur résolu du gouvernement du jeune roi, l'allié utile d'Élisabeth. Il avait de fortes qualités, le cœur vaillant, l'esprit haut et ferme, le caractère énergique, les mœurs honnêtes et rigides; et cependant il avait été quelquefois violent, quelquefois fourbe, et tour à tour altier ou humble, selon les besoins de sa cause et les intérêts de sa grandeur. Il avait agi en sectaire et en ambitieux. Pour soutenir sa croyance, il s'était rendu maître de l'État. Dans l'exercice du pouvoir suprême, il avait déployé la vigilance la plus soutenue, fait observer la règle la plus inflexible, et le peuple, qui voyait sous son administration s'introduire dans le royaume une justice sûre et un ordre inconnu, lui décerna et lui a conservé le titre de *bon régent*. Conformant sa conduite privée à sa croyance religieuse, il avait donné à sa maison l'aspect d'une église plus que d'une cour, et il avait acquis la confiance comme l'affection de la secte presbytérienne. Mais l'intérêt de la religion l'avait emporté chez lui sur le sentiment de la nationalité, et, dans ses rapports avec Élisabeth, il s'était plus montré protestant qu'Écossais. Formé dans les troubles, il s'était accoutumé aux violences. Il avait adhéré au meurtre de Riccio, et l'attentat contre Darnley ne l'avait pas trouvé sévère envers tous ceux qui y avaient trempé. Auteur de la guerre civile, il finit par en être victime; complice d'un premier meurtre et en ayant toléré un second, il périt victime d'un assassinat. Les procédés par lesquels on s'élève sont bien souvent ceux par lesquels on tombe. Telle est la loi ordinaire des événements dans laquelle éclate la justice cachée de la Providence!

La mort de Murray rendit toutes ses espérances au parti abattu de la reine. Ce parti, qui venait d'être vaincu en Angleterre, se releva soudainement en Écosse. Les Hamil-

ton se réunirent en armes [1] Lethington, qui se fit absoudre sans peine de l'accusation que lui avait intentée le régent [2]. se joignit bientôt à eux avec le laird de Grange. Le duc de Châtellerault et lord Herries redevinrent libres. Le parti de la reine prisonnière, maintenant composé de la plus grande partie de la noblesse, conseillé par le politique le plus habile, soutenu par le capitaine le plus vaillant, fut bientôt dominant en Écosse. Il s'empara d'Édimbourg et parut prêt à retablir Marie Stuart, dont il reconnut et proclama de nouveau l'autorité. En même temps que se déclarait ce retour de fortune pour Marie Stuart dans son propre pays, sa rivale vit se renouveler les périls auxquels elle venait d'échapper dans le sien. Le pape Pie V, regrettant sans doute de n'avoir pas secondé les insurgés catholiques anglais par le secours de ses armes spirituelles, lança contre Élisabeth une sentence d'excommunication et de déposition [3]. Les chefs des clans des Scott et des Ker, les lairds de Buccleugh et de Farnyhirst se jetèrent avec le comte de Westmoreland en Angleterre [4], où Léonard Dacre de Gisland, qui n'avait pas pu prendre part à la précédente révolte, releva l'étendard de l'insurrection et se mit en peu de jours à la tête de trois mille hommes [5].

Élisabeth se crut en grand danger. Les victoires consécutives que les catholiques de France avaient remportées sur les huguenots, battus à Moncontour après l'avoir été à Jarnac, et qui avaient perdu la ville de Saint-Jean-d'Angély après avoir échoué contre celle de Poitiers, lui faisaient craindre une expédition française en Écosse. Elle ne redoutait pas moins que le duc d'Albe, de plus en plus

[1] Tytler, t. VII, p. 307 et 312.
[2] *Diurnal of occurrents*, p. 158. — Tytler, p. 318.
[3] 25 février 1570. — Becchetti, t. XII, p. 105 et 107.
[4] Tytler, t. VII, p. 312.
[5] *Memorials of the rebellion*, etc. — Lingard, t. VIII, ch. Ier. — Hunsdon à Élisabeth, 20 et 27 février 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 319 et 320.

affermi dans les Pays-Bas, où il construisait des citadelles pour contenir dans la soumission les ennemis accablés de son maître, ne songeât à une descente en Angleterre. Le meurtre du régent Murray lui avait causé autant d'affliction qu'il avait inspiré de joie à Marie Stuart. A cette nouvelle, elle s'était enfermée dans sa chambre et avait dit en pleurant qu'elle avait perdu le meilleur et le plus utile ami qu'elle eût au monde [1]. Mais elle ne se borna point à des regrets stériles. Le mouvement trop tardif de Dacre fut comprimé par les forces combinées de lord Hunsdon et de sir John Forster, qui attaquèrent sur le Gelt, dans le Cumberland, ce vaillant chef de la seconde insurrection. Ils le battirent, non sans faire eux-mêmes des pertes considérables, et l'obligèrent à aller, comme les comtes de Northumberland et de Westmoreland, chercher un refuge en Écosse [2].

Il importait surtout à Élisabeth de ne pas perdre l'influence qu'elle avait établie avec tant de peine dans ce dernier pays. L'Écosse lui échappant, l'Angleterre pouvait lui être enlevée. Déposée par le pape, dont la bulle fut peu de temps après affichée à la porte de l'évêque de Londres [3], menacée par l'Espagne et la France, craignant les forces des catholiques anglais qui s'étaient déjà soulevés deux fois sur un seul point et à si peu d'intervalle, connaissant les ambitieux mécontentements de sa grande noblesse, elle se sentait chancelante sur son trône, si Marie Stuart remontait sur le sien. Cecil, profondément alarmé lui-même, conseilla à sa souveraine les mesures les plus propres à empêcher la ruine du parti anglais en Écosse [4]. Ce parti auquel se rattachaient la plupart des villes et que

[1] « Pour l'ayder, disait-elle, à se maintenir et conserver en repos. » La Mothe-Fénelon, t. III, p. 54.

[2] Camden, t. I, p. 197. — Lingard, t. VIII, ch. Ier. — Sadler, t. II, pag. 148.

[3] 15 mai. — Lingard, t. VIII, ch. Ier. — Camden, p. 211 à 213.

[4] Lettre de la main de Cecil, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, pag. 314.

soutenait l'église presbytérienne, n'avait plus pour lui dans la noblesse que les comtes de Morton, de Mar, de Glencairn, de Buchan, les lords Glammis, Ruthven, Lindsay, Catchart, Methven, Ochiltree, Saltoun [1]. Le parti de la reine prisonnière comptait les plus nombreux et les plus puissants soutiens. Le duc de Chatellerault, les comtes de Huntly, d'Argyle, d'Athol, d'Errol, de Crawford, de Marshall, de Caithness, de Cassilis, d'Églinton, de Sutherland, les lords Herries, Lethington, Grange, Hume, Seton, Ogilvy, Ross, Borthwick, Oliphant, Yester, Fleming, Boyd, Somerville, Innermeith, Forbes, Gray [2], étaient prêts à le faire triompher par les armes. Si ces deux partis étaient abandonnés à eux-mêmes, celui de la reine devait abattre celui du roi, qui avait été déjà expulsé de la capitale du royaume.

Élisabeth intervint donc pour l'empêcher de rendre sa victoire complète, et de procéder à la restauration de Marie Stuart, qui paraissait imminente et qu'elle redoutait par dessus tout. Les incursions qu'avaient opérées les chefs des Scott et des Ker sur la frontière d'Angleterre et l'asile donné en Écosse aux rebelles anglais de la première et de la seconde insurrection lui en fournirent un prétexte naturel. Elle avait déjà chargé, le lendemain de la mort du régent, l'agitateur Randolph [3] d'aller mettre obstacle à une pacification entre les deux partis. Au printemps, elle ordonna au comte de Sussex et à lord Scroope de pénétrer en Écosse par l'est et par l'ouest, chacun avec un corps d'armée. Ils y ravagèrent le pays de Buccleugh, de Farnyhirst, de Hume, de Maxwell, d'Herries, y détruisirent les châteaux forts, ruinèrent les villages, incendièrent les granges [4], et terri-

[1] Instructions given by the lords of Scotland to the commandator of Dumferling, 1er mai 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, pag. 322.

[2] Tytler, t. VII, p. 320 et 321.

[3] *Mémoires de Melvil*, t. II, liv. IV, p. 5. — Tytler, t. VII, p. 314.

[4] Tytler, t. VII, p. 326, 327 et 328. — Spottiswood, p. 178. — *Lesly's Negotiations*, Anderson, t. III, p. 89 et 90.

fièrent, en l'affaiblissant, le parti de la reine. En même temps, le comte de Lennox fut envoyé par Élisabeth en Écosse pour diriger le parti du roi son petit-fils, à la place de Murray. Escorté par les vieilles bandes anglaises de Berwick, que commandait sir W. Drury [1], il se joignit à Morton, rentra dans Édimbourg et marcha ensuite sur Glasgow, qu'assiégeaient les Hamilton et qu'il dégagea. Les ravages que Sussex et Scroope avaient commis dans le sud, Drury et Lennox les renouvelèrent dans le centre de l'Écosse, où ils dévastèrent le Clydesdale et le Linlithgowshire, abattant les châteaux forts des partisans de la reine [2].

Ces odieuses expéditions, poursuivies pendant l'été de 1570 plongèrent l'Écosse dans la désolation et l'entretinrent dans l'anarchie. Sans donner la victoire au parti du roi, qui recouvra Édimbourg et ne perdit point Glasgow, elles ne permirent pas au parti de la reine de compléter son triomphe. Les forces rendues plus égales se balancèrent. Il y eut deux gouvernements : celui du roi que reconnaissaient la majorité des bourgs et la minorité de la noblesse; celui de la reine, qui avait l'obéissance des barons les plus importants et s'étendait sur la plus grande partie du territoire. Le comte de Lennox, élu régent le 12 juillet 1570, à l'instigation d'Élisabeth [3], dirigea le premier : le duc de Châtellerault, les comtes de Huntly et d'Argyle, investis des pouvoirs de Marie Stuart, furent à la tête du second.

Lorsque Élisabeth eut ainsi relevé et reconstitué le parti du jeune roi, elle retira ses troupes d'Écosse [4]. Les y laisser plus longtemps, c'eût été provoquer l'intervention militaire de la France, qui avait déjà envoyé M. de Verac [5]

[1] *Diurnal of occurrents*, p. 176. — Tytler, t. VII, p. 328.
[2] *Diurnal of occurrents*, p. 177. — Murdin, p. 769. — Tytler, t. VII, pag. 329.
[3] Spottiswood, p. 241. — Tytler, t. VII, p. 338.
[4] Queen to the lords of Scotland, 31 mai 1570, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 325.
[5] Tytler, t. VII, p. 331.

dans la forteresse ravitaillée de Dumbarton, et qui annonçait l'expédition d'un secours plus considérable. Charles IX devait se trouver bientôt en mesure d'assister efficacement sa belle-sœur. La troisième guerre civile touchait à son terme, et les négociations qui conduisirent à la paix de Saint-Germain, signée le 15 août entre les catholiques et les protestants, étaient déjà engagées. Dans cette situation, Élisabeth parut céder aux instances de l'ambassadeur de Charles IX [1]. Elle évacua l'Écosse, rendit l'évêque de Ross à la liberté [2], et reprit avec Marie Stuart le traité qui avait été débattu dans l'été de 1569, avant l'assemblée de Perth.

Deux membres du conseil privé d'Angleterre, Cecil et Mildmay, allèrent en discuter les conditions à Chatsworth [3], dans le comté de Derby, où Marie Stuart avait été conduite depuis la fin de mai 1570, et où l'évêque de Ross s'était rendu avant eux pour les lui soumettre et pour l'assister de ses conseils [4]. La nature des demandes qui lui furent adressées au nom d'Élisabeth, le caractère politique des personnages que cette princesse dépêcha auprès d'elle, semblaient annoncer cette fois que la négociation était sérieuse. Pendant que se traitait à Chatsworth le rétablissement de Marie Stuart, Élisabeth avait ménagé, entre les partis en Écosse, une trêve qui s'étendit depuis le mois de septembre 1570 jusqu'au mois d'avril 1571, et qui devait servir d'acheminement à la pacification générale [5].

Marie Stuart accepta avec espérance les nouvelles ouvertures qui lui furent faites. Elle consentit à tout ce qui pouvait rassurer Élisabeth sans porter atteinte à sa propre dignité. Elle acquiesça au traité d'Édimbourg et renonça à

[1] *Lesly's Negotiations.* Anderson, t. III, p. 91.
[2] *Ibid.*, p. 89. — Labanoff, t. III, p. 53.
[3] Labanoff, t. III, p. 87. — *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, pag. 99.
[4] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 95.
[5] *Lesly's Negotiations*, p. 95 et 96. — Tytler, t. VII, p. 342.

tout droit sur la couronne d'Angleterre pendant la vie d'Élisabeth ou de ses descendants légitimes, si elle en avait. Elle ne repoussa point une ligue offensive et défensive entre l'Angleterre et l'Écosse, pourvu que l'objet en fût défini et limité. Elle promit de n'avoir aucune intelligence avec les sujets de la reine sa voisine, sans son consentement. Tout en refusant, par des motifs d'humanité et d'honneur, de livrer le comte de Northumberland et les autres rebelles anglais qui s'étaient réfugiés en Écosse, elle s'obligea à les éloigner de son royaume dans un délai déterminé. Elle s'engagea, avant d'être rendue à la liberté, remettre comme otage entre les mains d'Élisabeth le prince son fils, pour être élevé en Angleterre jusqu'à l'âge de quinze ans, et à ne se marier elle-même que de l'agrément d'Élisabeth.

Comme six otages pris dans la noblesse d'Écosse étaient exigés de plus, pour assurer l'exécution du traité, Marie Stuart demanda que ce nombre fût réduit à quatre; que le duc de Châtellerault, les comtes de Huntly, d'Argyle, d'Athol, les lords Fleming et Seton, ainsi que les gardiens des frontières, en fussent exceptés: que les comtes et fils aînés de comtes, que les lords et fils aînés de lords, qui seraient choisis, pussent rentrer en Écosse pour leurs affaires, en fournissant des otages de même qualité. Elle consentit à faire confirmer ce traité par le parlement du royaume, et si elle le violait, en attaquant Élisabeth ou en assistant ceux qui l'attaqueraient, à être déchue non-seulement de ses droits à la couronne d'Angleterre, mais de la possession même de la couronne d'Écosse, qui passerait immédiatement sur la tête de son fils [1]. Après une discussion soutenue de sa part avec adresse et noblesse, tous les points principaux furent convenus, et la pauvre prisonnière,

[1] Voir les articles de cette négociation dans le recueil du prince Labanoff, t. III, p. 88 à 115, et *Lesly's Negotiations*, Anderson, t. III, p. 101 à 108.

que la captivité accablait, en proie aux maux de l'ame et aux infirmités du corps [1], qui fondaient déjà sur elle malgré son âge, croyait toucher au moment où elle redeviendrait libre et souveraine.

Pleine d'espoir et de joie, elle écrivit avec affection à Élisabeth : — « Il ne resta plus aucun scrupule pour empescher nostre sincère et réciproque amytié, laquelle je souhayte avant celle de tout aultre prince, pour preuve de quoy je consens vous mettre entre les mayns le plus chier jouyau que Dieu m'a donné en ce monde et mon seul reconfort, qui est mon unique et chier filz, dont la nourriture (éducation), requyse de plusieurs, vous est donnée pour estre et par luy et par moy préférée sur tous aultres. » Elle assura qu'elle préférait aussi le bon plaisir d'Élisabeth à celui de qui que ce fût, qu'elle remplirait volontiers les obligations requises de sa part, et ajouta : « Mon intention est sincère d'observer les condityons entre nous accordées, me résolvant doresenavant jetter mon ancre, pour fin de mon ennuyeuse navigation, sur le port de vostre naturelle bonté vers moy. Ayant recours, au lieu de pleige (caution), au méryte de mon humble soumission et obéyssance, laquelle je vous offre comme si j'avoys l'honneur de vous estre fille, comme j'ay celleuy de vous estre sœur et cousine plus proche, et ne cédant à nulle de vous obéyr et honnorer dycy en avant, s'il vous playst m'accepter pour entyèrement vostre [2]. »

Croyant à la sincérité de cette négociation, elle communiqua aux rois de France et d'Espagne le double des articles qui lui avaient été proposés et qu'elle avait souscrits [3], et elle annonça au pape Pie V lui-même qu'elle se voyait contrainte, par la nécessité, de s'y soumettre. Elle s'en excusait sur les déchirements de l'Écosse, sur les malheurs

[1] *Lesly's Negotiations*, Anderson, t. III, p. 111.
[2] Labanoff, t. III, p. 107 et 108.
[3] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 109.

lamentables qui l'accablaient, sur les dangers incessants dont elle était assaillie, sur l'abandon dans lequel on l'avait laissée. Elle disait avec amertume : — « Je prends à témoin Dieu à qui tout est connu ! Il sait de quels flots de misères j'ai été constamment battue jusqu'à ce jour ! Et pendant que durait, en s'accroissant toujours, cette furieuse tempête, ceux qui me promettaient de venir à mon secours, oubliant entièrement leurs promesses, ne m'ont apporté aucune aide. Je n'espère plus maintenant qu'ils m'en apportent, à moins que par hasard les esprits de ces hommes ne soient plus disposés à soutenir mon parti lorsque les circonstances rendent plus difficile de le faire triompher [1]. » Elle se montrait résolue à conclure la paix avec Élisabeth aux conditions désavantageuses qui lui étaient offertes, en assurant toutefois au souverain pontife qu'elle ne manquerait ni aux devoirs de la conscience, ni aux lois de l'honneur, et que son fils serait élevé catholiquement en Angleterre, où elle se voyait réduite à l'envoyer comme otage [2].

Terminé en quelque sorte à Chatsworth, cet arrangement devait se conclure à Londres. Des commissaires écossais des deux partis y furent appelés pour s'entendre avec Élisabeth sur la restauration de la reine prisonnière et l'alliance étroite des deux royaumes. L'évêque de Galloway et lord Livingston, désignés par le parti fidèle à Marie, y vinrent [3] avec empressement et se joignirent à l'évêque de Ross. Mais le comte de Morton, l'abbé de Dunferling et James Makgill, choisis comme les négociateurs du parti contraire, se firent longtemps attendre. Quatre mois après que Cecil et Mildmay avaient quitté Chatsworth, deux mois après que l'évêque de Galloway et lord Livingston étaient arrivés à Londres, Morton, Makgill et Pitcairn n'y avaient

[1] Lettre du 31 octobre 1570, dans Bzovius, p. 710.
[2] *Ibid.*
[3] *Lesly's Negotiations.* Anderson, t. III, p. 111.

pas encore paru [1]. Lorsqu'ils s'y rendirent, le traité était déjà fort compromis. Le duc d'Albe en désapprouvait la teneur [2], et Charles IX se montrait défavorable aux deux clauses les plus essentielles pour Élisabeth, à la rupture des anciennes ligues entre l'Écosse et la France et à l'envoi du prince royal en Angleterre [3]. Mais à ces conditions même, Élisabeth, qui n'avait pas été un moment sincère [4], n'était pas disposée à délivrer Marie Stuart. Elle multipliait les difficultés et ajoutait de nouvelles exigences aux anciennes [5]. Morton, Pitcairn et Makgill vinrent en aide à ses artifices par leurs refus. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas le pouvoir de rétablir Marie Stuart en Écosse ni de remettre entre les mains d'Élisabeth la personne de leur jeune souverain, et qu'ils n'étaient autorisés qu'à unir, par de bonnes relations, les deux royaumes [6]. Sous ce prétexte grossier, Élisabeth mit un terme à des conférences qu'elle avait engagées au moment où la France sortait de la troisième guerre civile; qu'elle avait traînées en longueur tant qu'elle avait pu craindre l'union de Charles IX et de Philippe II pour restaurer en commun Marie Stuart, et qu'elle déclara rompues lorsque des pourparlers de mariage entre elle et le duc d'Anjou l'eurent pleinement rassurée du côté de la cour de France [7].

[1] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 125. — Lettre de Marie Stuart au comte de Sussex, Labanoff, t. III, p. 197 et 199.

[2] « B. (duke of Alva) hath declared openly he is of opinion that if the former apointement has effect, it shall be to my destruction and ruin. » Mémoire adressé par Marie Stuart à l'évêque de Ross, 8 février 1571, dans Labanoff, t. III, p. 182.

[3] Marie Stuart à la Mothe-Fénelon, 31 mars 1571. Labanoff, t. III, p. 262 et 263. — *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 121. — Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 3, 6 et 7.

[4] Voir les lettres de Cecil à Walsingham, du 24 mars et du 7 avril. Digges, p. 67 et 68.

[5] Marie Stuart à la Mothe-Fénelon, 31 mars 1571. Labanoff, t. III, p. 200, 263 et 264. — Tyller, t. VII, p. 343.

[6] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 125, 127, 130, 131 et 133. — Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 4.

[7] La Mothe-Fénelon, t. III, p. 439, dépêche du 18 janvier 1571, et presque toutes les dépêches de la fin de ce troisième volume et du quatrième

Marie Stuart était de nouveau déçue dans ses espérances [1]. Depuis deux ans et demi qu'elle était captive en Angleterre, elle avait cherché tour à tour les moyens de sa délivrance et de son rétablissement dans les forces de son parti en Écosse, dans son mariage avec le chef de la noblesse anglaise, dans l'insurrection des sujets catholiques d'Élisabeth, dans l'union des lords écossais soutenus par la cour de France après la mort de Murray; enfin dans un accommodement avec son heureuse et puissante rivale. Tout avait échoué. Les Écossais fidèles à sa cause avaient été abattus par Murray en 1569, affaiblis par Élisabeth en 1570; le mariage avec le duc de Norfolk avait rencontré peu de faveur en Écosse et une interdiction formelle en Angleterre: les catholiques anglais s'étaient soulevés deux fois et avaient été vaincus deux fois; l'accord négocié à Chatsworth, avec tant de concessions de sa part, était rejeté; la France lui faisait défaut et semblait renoncer à la vieille amitié de l'Écosse pour en nouer une nouvelle avec l'Angleterre. Que lui restait-il à tenter? Le roi Philippe II était son dernier moyen de salut. Elle eut recours à lui et provoqua une invasion espagnole combinée avec une insurrection anglaise.

Afin de décider Philippe II à intervenir en armes dans le royaume d'Angleterre, il fallait lui promettre une assistance considérable, et lui donner la certitude que le duc de Norfolk se soulèverait et se ferait catholique. Ce roi lent et circonspect avait été détourné jusque-là d'une entreprise qui lui était représentée comme trop hasardeuse. Le duc d'Albe soutenait depuis plus d'un an que l'invasion de

[1] Elle écrivait le 4 mars 1571 à l'archevêque de Glasgow : « Ce sont tesmoignages que l'intention de ceste royne êst autre que sa parole, et qu'il ne faut que je m'attende à aucun traicté. » Labanoff, t. III, p. 204 et 205. — Le 20 mars elle disait dans un mémoire rédigé pour le duc d'Albe: « Quant au traité de la roine d'Angleterre et de moi, il en est advenu comme j'ay tousjours espéré; c'est rien qui vaille. » *Ibid.*, pag. 220.

l'Angleterre présentait les plus grandes difficultés, qu'elle exigeait des sommes considérables qui n'étaient pas à sa disposition, qu'elle rencontrerait la double opposition de la France et de l'Allemagne, la première par jalousie politique, la seconde par intérêt religieux, et qu'il serait à craindre que de ces deux pays on ne se jetât dans les provinces espagnoles pour les soulever de nouveau ou pour s'en emparer dès qu'il en sortirait avec ses troupes [1]. Ces raisons avaient leur force. Philippe II en était frappé [2]. Ce-

[1] Au moment où Pie V écrivait au duc d'Albe, le 3 novembre 1569, pour lui recommander la reine d'Écosse et le parti catholique en Angleterre, il avait dit à don Juan de Zuniga, ambassadeur de Philippe II à Rome: « I lo que a el agora le parese seria que se (le duc d'Albe) ayudase de alguno de la misma nacion que fuese catolico con dineros y con gente, paraquè le alzase con el reyno, y si para tener mas parte pudiese ayudar el casarse con la reina de Escocia, que lo hiciese, que Su Santitad la daria la investidura como reyno que esta en feudo de la Iglesia. » Don Juan de Zuniga à Philippe II, Rome, 3 novembre 1569. Mss. Simancas, Neg. de Roma, leg. 911.

Le duc d'Albe répondit au sujet de cette invitation du pape: « Acuerdo me aver dicho a Carlos de Evoli quando de su parte (de la part du pape) me hablo en esta materia, la facilidad con que el rey nuestro senor podria hacer esta empresa, si el rey de Francia le dejare, y remitiendo a Su Beatitud el tentarla, pero con el recato y tiento que en materia de tal calidad combenia, ó à los menos mudar el govierno en persona catolica obediente a esa santa sede. Agora dijo lo mismo con asegurar à Su Beatitud que la hora que Su Majestad lo intentase ternia en contrario al rey de Francia y a los de Alemanes, el rey por estorvar la grandeza de Su Magestad y los otros por divertirle de la impresa, y por resistir tan duros adversarios y Su Santidad vee si combiene ser muy ayudado, hallandose tan atras de su patrimonio, por haver hecho tan excesivos gastos en allanar lo de aqui, en los socorros que ha hecho al rey cristianissimo y al emperador, y los que agora hace en pacificar lo de Granada, que con haverse sacado aqui lo que ha sacado, se halla Su Magestad sin un real, y me cuestan las banderas de gente que agora licencio 800,000 ducados, y a los que tengo en Francia debo mas de 200,000. No embargante todo lo dicho, he dado quenta a Su Magestad. » Il ajoutait: « No veo en las cosas del norte sobre que hacer fundamento, ni el de Norfolc hizo mas de descubrir su voluntad y venirse ameter en la prision donde queda agora mas estrecho que antes. » Le duc d'Albe à don Juan de Zuniga, Bruxelles, 5 décembre 1569. Ms. Simancas. Neg. de Roma, leg. 913.

[2] En avril 1569, Philippe II avait refusé de faire la guerre à Élisabeth. Il avait écrit au cardinal de Guise: « Que de manera ninguna se

pendant il avait été un moment sur le point de se déclarer en faveur des comtes de Northumberland et de Westmoreland, lorsqu'il avait appris l'insurrection catholique du nord de l'Angleterre. De Cordoue, où il tenait les cortès de Castille, il leur avait dépêché un gentilhomme de confiance, George Quempe, avec des lettres encourageantes et des promesses de prompt secours que le duc d'Albe avait l'ordre de leur envoyer s'ils tenaient la campagne [1]. Leur rapide défaite l'avait empêché de les soutenir, et il était maintenant indispensable, pour provoquer une expédition, de sa part, de la montrer comme d'un accomplissement facile et d'un succès certain par l'appui que le duc de Norfolk lui procurerait auprès de la noblesse et dans les comtés d'Angleterre, qui se lèveraient en armes aussitôt que paraîtraient les vaisseaux et que débarqueraient les soldats de Philippe II.

Marie Stuart avait entretenu de constantes et d'affectueuses relations avec le duc de Norfolk pendant qu'il était enfermé à la tour. Elle lui avait fait remettre son portrait [2], et, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus, ils s'adressaient des lettres assez passionnées [3]. Ces lettres étaient en chif-

declarasse la guerra, y que le convenia aquietar de todo punto sus estados, y rematar la victoria que acababa de conseguir contra sus rebeldes, limitando sus officios en favor de Maria de Escocia á solicitar de Isabel por todos medios su libertad, que era lo mismo que él hacia. » Don Tomas Gonzalez, *Apuntamientos*, etc., p. 90.

[1] « Estando Felipe segundo en Córdoba... en vista de las noticias recebidas de Inglaterra, se inclinó a favorecer las rebeliones de aquel reyno y de Escocia, a cuyo efecto... se determinó á enviar á Jorge Quempe, caballero principal, con despachos para los condes y otras personas de importancia, animándolas á continuar en su proyecto y prometiendolas con toda seguridad socorros de todos clases, prontos y eficaces... Para acreditar á los condes que el rey se decidia á soccorrerlos de todas maneras, llevaba cartas para el duque de Alba con ordenes al intento. » *Apuntamientos*, etc., p. 98.

[2] « His grace delyvered to me... a lyttle tablett of golde, wherin was sett the quene of Scott's picture. » Banister's declaration, dans Murdin, p. 136.

[3] « And most certen yt is, that those letters tendid all geather to matters of love. » Banister's declaration and submission, dans Murdin, p. 138. — Quelques-unes des lettres de Marie Stuart au duc de Nor-

fres. Elles passaient par les mains de l'évêque de Ross, dont le secrétaire John Cutbert les déchiffrait pour Marie, tandis que Banister les déchiffrait pour le duc, dont il était le serviteur [1]. Elles étaient soigneusement dérobées à la connaissance d'Élisabeth, qui croyait tout rapport particulier et tout dessein commun abandonnés entre les deux prisonniers. Quelque temps après la mort de Murray, lorsque ses espérances se relevaient du côté de l'Écosse, Marie Stuart écrivait au duc de Norfolk : « Si vous êtes décidé à ne pas reculer dans cette entreprise, je mourrai et je vivrai avec vous. Votre fortune sera la mienne; c'est pourquoi faites-moi savoir en toutes choses votre volonté [2]. » Au moment même où la négociation avec Marie Stuart, commencée à Londres, allait être poursuivie à Chatsworth, la peste ayant pénétré de la Cité dans la tour, Élisabeth avait consenti à en faire sortir le duc de Norfolk [3]. Sans le rendre entièrement libre, elle lui avait permis de vivre dans ses maisons sous une garde qui n'était pas très-sévère [4]. Mais elle avait exigé qu'avant de quitter la prison d'État il promît solennellement de n'avoir aucune communication avec la reine d'Écosse et de ne plus songer à l'épouser. Le duc en avait pris l'engagement écrit et scellé de ses armes [5]. Malgré les peines terribles auxquelles il s'ex-

folk pendant qu'il était à la tour sont dans le recueil du prince Labanoff, t. III, p. 11, 19, 31, 35, 36, 47 et 61. — Elle m'appelait *myne own good constant lord*, et s'y disait *your own faithfuhl to death*. Quelquefois même le duc de Norfolk éprouvait de la jalousie. « For aboute that tyme thear was halfe a jalowsie of my lord's parte, towchinge the quenes of Scott's faithefulness towardes him. » Banister's declaration and submission, dans Murdin, p. 138.

[1] *Ibid.*, p. 138.

[2] Marie Stuart au duc de Norfolk, 19 mars 1570, dans Labanoff, t. III, p. 31 et 32.

[3] *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 97.

[4] *Ibid.*, p. 98.

[5] « Did give his band and obligatioun to the quene of England, written and subscribed with his hand, and sealed with his seale before his departinge forth of the towre, oblisinge him under paine of his allegiance, that he shall never medle in that marriage with the Q. of Scotland. » etc. *Ib.*, p. 98.

posait en le violant, puisqu'il avait consenti à être dans ce cas, considéré et traité comme un traître, il continua, par l'entremise de l'évêque de Ross, ses relations écrites avec Marie Stuart, qui, dans les termes les plus ardents où les plus affligés, montait son ame à l'ambition ou au dévouement, se disait toute à lui, et le suppliait avec une irrésistible effusion d'être tout à elle [1].

Lorsqu'elle vit que la négociation engagée entre elle et Élisabeth était sans bonne foi et serait sans issue, et qu'elle rentra dans les voies nécessaires et périlleuses des conspirations, Marie Stuart y entraîna le duc de Norfolk. L'évêque de Ross conçut tout le plan de la conspiration nouvelle, dont le Florentin Ridolfi dut être l'agent auprès du duc d'Albe, de Pie V et de Philippe II. Ridolfi n'était pas seulement un riche banquier de Florence, parent des Médicis, directeur de la compagnie des marchands italiens établis à Londres, il était le correspondant mystérieux du souverain pontife, le créancier influent de la plupart des grands seigneurs d'Angleterre, dont il recevait les confidences et qu'il détachait, autant qu'il était en son pouvoir, d'Élisabeth et du protestantisme. Détenu pendant plusieurs mois après l'insurrection catholique du nord, dans laquelle il était soupçonné d'avoir mis la main, il avait recouvré la liberté en donnant une caution de mille livres sterling. Il crut que le moment était arrivé de délivrer, à l'aide du pape et de Philippe II, la reine d'Écosse, de la marier au duc de Norfolk converti au catholicisme, et de rétablir l'ancienne religion dans les deux royaumes de l'île de Bretagne. L'évêque de Ross et lui eurent à ce sujet des communications et des conférences secrètes avec le duc de Norfolk [2]. Des instructions fort étendues furent rédigées au

[1] Labanoff, t. III, p. 11, 19, 31, 35, 36, 47 et 61.

[2] Barker's answers to the last declaration, dans Murdin, p. 103. — The examination of W. Barker. *Ibid.*, p. 111. — The bishop of Ross's examination. Murdin, p. 24 et 25. — *Lesly's Negotiations*, dans Anderson, t. III, p. 159.

nom du duc et au nom de la reine pour être remises à Pie V et à Philippe II par Ridolfi [1]. Le duc refusa de signer les pouvoirs de Ridolfi, à cause du péril auquel il serait exposé s'ils étaient découverts, mais il les avoua, après les avoir lus, et en fit prévenir l'ambassadeur espagnol don Guerau d'Espès [2].

Le 20 mars, un peu avant que Ridolfi quittât Londres, Marie Stuart envoya John Hamilton auprès du duc d'Albe, auquel elle s'adressa d'avance « comme au fidèle conseiller du roy d'Espagne, deffenseur et refuge de l'Église catholique [3]. » Elle lui demandait un prompt secours « bien nécessaire, disait-elle, à la cause de Dieu, à moy et aux miens [4]. » Reprenant ses prétentions à la couronne d'Angleterre, elle annonçait qu'elle communiquerait bientôt *ses particuliers desseins* [5] au duc d'Albe, avec lequel elle désirait traiter non *de sa part seulle*, mais pour obliger perpétuellement « toute ceste isle au roy d'Espaigne son maistre et à luy comme fidèle exécuteur de ses commandements [6]. »

Quatre jours après, Ridolfi se mit en route pour le continent, muni des instructions de Marie et de Norfolk. D'après ces instructions, le duc de Norfolk demandait six mille arquebusiers, quatre mille arquebuses, deux mille corselets ou cuirasses, vingt-cinq pièces d'artillerie, avec les mu-

[1] Ces instructions en italien, extraites des archives secrètes du Vatican, sont imprimées dans le recueil du prince Labanoff, t. III, p. 221 à 233, pour ce qui concerne Marie Stuart, et p. 234 à 249 pour ce qui concerne le duc de Norfolk. Elles sont aussi imprimées en espagnol, mais en partie seulement, dans les *Apuntamientos* de don Tomas Gonzalez, qui les a tirées des Archives de Simancas, documentos nos 23 et 24, p. 215 à 219. — Elles sont confirmées par la confession de l'évêque de Ross. Murdin, p. 19 et suivantes.

[2] The bishop of Ross's examination. Murdin, p. 25 et 26.

[3] Mémoire du 20 mars donné à John Hamilton par Marie Stuart pour le duc d'Albe, dans Labanoff, t. III, p. 216.

[4] Labanoff, t. III, p. 220.

[5] *Ibid.*, p. 218.

[6] *Ibid.*, p. 218 et 219.

nitions et l'argent nécessaires. Il désirait qu'on portât ce secours, s'il était possible, jusqu'à dix mille hommes, dont quatre mille seraient détachés pour faire une utile diversion en Irlande. Il promettait d'y joindre vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, de s'emparer de la reine d'Angleterre et de tous les membres du conseil, de délivrer la reine d'Écosse et de la mettre en possession du royaume ramené à l'obéissance religieuse envers le souverain pontife [1]. Afin d'inspirer plus de confiance dans le succès de l'entreprise, Ridolfi devait désigner tous ceux qui la seconderaient ou qui ne s'y opposeraient pas. Il portait annexée à ses instructions une liste des principaux seigneurs anglais, avec l'indication des sentiments de chacun d'eux. L'immense majorité de la noblesse d'Angleterre y était représentée comme favorable à un changement ou devant s'en rendre complice [2]. Marie Stuart, qui partageait cette illusion ou qui affectait cette confiance afin de mieux décider Philippe II, annonçait que le duc de Norfolk était prêt à se mettre à la tête de la noblesse et à prendre les armes. Elle offrait d'envoyer son fils en Espagne pour y être élevé catholiquement. Elle exprimait une grande douleur de la violence que lui avait faite Bothwell en l'obligeant à un mariage dont elle demandait l'annulation depuis que sa passion pour lui était calmée [3]. Elle promettait le rétablissement de la foi romaine et chargeait Ridolfi d'exposer oralement ce qu'il y avait de plus secret dans sa mission. « Et comme cela touche, disait-elle, aux inté-

[1] Voir ses instructions dans le recueil du prince Labanoff, t. III, p. 230 à 249.

[2] Cette liste est dans le recueil du prince Labanoff, t. III, p. 251 à 253. — Sur 2 marquis, l'un était désigné comme favorable, l'autre comme neutre; sur 18 comtes, 10 comme favorables, 3 comme hostiles, 5 comme neutres; sur 3 vicomtes, 1 comme favorable, 1 comme hostile, 1 comme neutre; sur 40 lords, 28 comme favorables, 10 comme neutres, 2 comme hostiles.

[3] Instructions secrètes données par Marie Stuart à Ridolfi. Labanoff, t. III, p. 221 à 233.

rêts publics de la chrétienté et particulièrement du roi catholique, on ne doit pas, par négligence ou par retard, laisser se perdre une entreprise aussi sûre. Ridolfi ajoutera de bouche tout ce qui lui a été dit par le duc et par l'évêque de Ross [1]. » La cour de France venait da conclure la paix avec les protestants et négociait le mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre; aussi inspirait-elle une grande défiance à Marie Stuart, qui recommanda à Ridolfi de ne rien communiquer à Catherine de Médicis et à Charles IX en passant par Paris.

Ridolfi, arrivé à Bruxelles, fut admis auprès du duc d'Albe [2], auquel il exposa le plan, les ressources et les besoins des conspirateurs qui l'envoyaient auprès du pape et de Philippe II. Ce politique pénétrant n'avait pas plus d'illusions dans ses jugements qu'il ne mettait de scrupules dans ses actes. Il ne parut pas prendre beaucoup de confiance en l'envoyé florentin, qu'il traita de grand bavard (*parlanchin*) [3], ni dans son entreprise, qu'il regarda comme trop téméraire. Il écrivit à ce sujet, le 7 mai 1571, une lettre de plus de vingt pages à Philippe II [4]. Dans cette longue et curieuse dépêche, encore inédite et fort importante pour l'histoire, le duc d'Albe, après avoir exposé au roi son maître tout ce que lui avait proposé Ridolfi de la part de la reine d'Écosse et du duc de Norfolk pour la délivrance de Marie Stuart, la restauration du catholicisme, l'enlèvement d'Élisabeth, la prise de la tour de Londres, ajoutait que le duc de Norfolk annonçait qu'il pourrait attendre le

[1] « E per tanto che tocca dell'interesse publico di tutta la christianita, e particularmente del re cattolico, non si debbe trascurare, e lasciar perdere per toleranza o troppo lunga dilatione tale sicura impresa, che al presente si offerisce, aggiungendo il Ridolfi in questo proposito, di bocca, quello che per il duca e il vescovo di Rosche gli é estato detto. » *Ibid.*, pag. 229.

[2] The bishop of Ross examination. Murdin, p. 25. — The examination of Will. Barker. *Ibid.*, p. 110. — Lettre de Bailly. *Ibid.*, p. 16 et 17.

[3] *Apuntamientos*, etc., p. 111.

[4] Ms. Simancas, Neg. de Estad. Inglaterra, leg. 823.

secours demandé par ses instructions sous les armes pendant quarante jours dans son propre pays, situé en face même de la Hollande, où il serait aisé de débarquer les troupes en juillet ou en août. Le duc d'Albe avait recommandé à Ridolfi de garder le secret le plus absolu en traversant la France s'il tenait à la vie de la reine d'Écosse et du duc de Norfolk, qu'une indiscrétion perdrait infailliblement. Il avait écrit en même temps à don Juan de Zuniga, ambassadeur de Philippe II, auprès de Pio V, afin de lui apprendre la prochaine arrivée de Ridolfi à Rome, et de l'inviter à mettre le pape en garde contre toutes les difficultés du projet qui lui serait soumis, et que son zèle le porterait à embrasser avec trop d'ardeur.

Quant à l'entreprise même, le duc d'Albe disait à Philippe II: « Considérant la pitié et l'intérêt que doivent inspirer à Votre Majesté la reine d'Écosse et ses partisans si indignement traités, l'obligation où vous êtes envers Dieu de procurer, autant que vous le pourrez, le triomphe et le rétablissement du catholicisme dans ces îles; les injures que la reine d'Angleterre fait par tant de moyens et de tant de côtés à Votre Majesté et à ses sujets, sans qu'il s'offre aucun espoir d'être mieux avec elle, sous le rapport de la religion et du voisinage, aussi longtemps qu'elle régnera; il me paraît que le dessein de la reine d'Écosse et du duc de Norfolk serait, si on pouvait l'effecteur, la meilleure voie pour apporter du remède au mal [1]. »

Mais s'il approuvait l'entreprise, il soutenait qu'elle ne devait pas être commencée par l'assistance ouverte du roi catholique. Dans ce cas, tant de gens y seraient employés que le secret serait impossible à garder, et, si le « secret ne se gardait pas, ajoutait-il, l'entreprise se romprait; il y aurait tout à craindre pour la vie de la reine d'Écosse et

[1] « ...Y que pudiendose effectuar este designo de la reina de Escocia y del duque de Norfolch, seria el mas apparente camino para el remedio de todo o de gran parte. » Ms. Simancas, Neg. de Estad., Inglaterra, leg. 823.

du duc de Norfolk; la reine d'Angleterre trouverait une occasion qu'elle cherche depuis longtemps de se défaire d'elle et de ses partisans; la religion catholique serait perdue pour toujours, et le tout retomberait sur Votre Majesté [1].... C'est pourquoi personne ne peut songer à conseiller à Votre Majesté d'accorder l'assistance qui lui est demandée sous la forme où elle est requise. Mais, si la reine d'Angleterre mourait *ou de sa mort naturelle ou d'une autre mort*, ou bien s'ils s'emparaient de sa personne [2] sans que Votre Majesté y eût concouru, alors je n'y trouverais plus de difficultés. Les pourparlers entre la reine d'Angleterre et le duc d'Anjou cesseraient, les Français craindraient moins que Votre Majesté ne cherchât à se rendre maître de l'Angleterre, les Allemands se défieraient moins de vous, puisque vous n'auriez d'autre but que de soutenir la reine d'Écosse contre ses compétiteurs dans le droit qui lui appartient à la couronne d'Angleterre. En ce cas, il serait facile de les mettre à la raison avant que les autres princes pussent intervenir, puisqu'on profiterait de la commodité qu'offre le pays du duc de Norfolk où il y aurait moyen de débarquer les six mille hommes qu'il demande, non dans les quarante jours pendant lesquels il serait en état de se soutenir tout seul, mais en trente et même vingt-cinq jours. » Le duc d'Albe insistait pour que, dans l'un des trois cas, de mort naturelle, de meurtre ou de capture d'Élisabeth, Philippe II saisît l'occasion d'arriver aux fins qu'il se proposait, de rétablir la foi catholique dans ces îles, et d'assurer le repos à venir de ses propres États. Il terminait sa dépêche en disant : « Votre Majesté peut donc leur répondre qu'arrivant un des trois cas susdits, elle les fera assister, du côté des Pays-Bas, avec les six mille hom-

[1] « ... Y todo redundare contra Vuestra Mageslad. » *Ibid.*

[2] « Y asci me paresce que en tal caso de la muerte de la reina de Inglaterra, naturel o de otra manera, o que ella estuviesse en poder del dicho duque de Norfolh. » *Ibid.*

mes qu'ils demandent.... Pour moi, sire, je regarde cela comme si convenable, si honorable et si facile pour Votre Majesté, que, l'un des trois cas survenant, je n'hésiterais pas à l'exécuter sans attendre un nouvel ordre de Votre Majesté, comptant que telle est votre intention, et je le ferai, à moins que vous ne me prescriviez le contraire [1]. »

Cette dépêche, partie le 7 mai de Bruxelles, fut reçue à Madrid le 22. Philippe II, ajoutant aux craintes et aux conseils du duc d'Albe ses propres défiances, écrivit le 20 juin, à son ambassadeur à Londres, don Guerau d'Espès: — « Robert Ridolfi n'est point encore arrivé ici. Si la mission « dont il est chargé était divulguée, ce serait le couteau « pour la reine d'Écosse et pour le duc de Norfolk, puis- « qu'on peut regarder comme certain qu'en l'apprenant la « reine d'Angleterre saisirait cette occasion d'exécuter ses « méchantes intentions avec une apparence de raison. Te- « nez-vous donc sur vos gardes comme il convient; n'a- « vancez qu'avec précaution, maintenez-vous en bonne in- « telligence avec le duc d'Albe et sous ses ordres [2]. »

Quelques jours après arriva à Madrid Ridolfi, qui venait de Rome, où le pape avait embrassé avec ardeur son entreprise. Admis, le 28 juin [3], en présence de Philippe II, il lui présenta, avec les pleins pouvoirs du duc de Norfolk et de Marie Stuart, la lettre suivante du souverain pontife Pie V: — « Notre cher fils Robert Ridolfi, Dieu aidant ex- « posera à Votre Majesté, de lui à vous, certaines choses « qui n'intéressent pas peu l'honneur de ce Dieu tout-puis-

[1] « A mi juicio tengo, yo por tan loable y honroso à Vuestra Magestad y tan facil a executar, que cuando de improviso yo tuviesse nuevas que uno de los tres casos havia acontescido estuviessen en pie, no me paresce que yo devria poner dubda en executarlo sin esperar otra comodidad o mandamiento de Vuestra Magestad. » Voir Appendix K.

[2] Ms. Simancas, Neg. de Estad. Inglaterra, leg. 823.

[3] Don Tomas Gonzalez le fait arriver à Madrid le 3 juillet seulement. *Apuntamientos*, p. 112. Mais, d'après une lettre du roi catholique à son ambassadeur Espès, datée de San-Lorenzo, le 13 juillet, il fut admis à l'audience de Philippe II le 28 juin. Ms. Simancas, leg. 823.

« sant et l'utilité de la république chrétienne. Nous requé-
« rons et nous supplions Votre Majesté de lui accorder, à
« cet égard et sans hésitation, la plus entière confiance, et
« nous la conjurons surtout par sa piété accomplie envers
« Dieu, de prendre à cœur la chose qu'il va traiter avec
« Votre Majesté, de lui fournir tous les moyens qu'elle ju-
« gera les plus propres à son exécution. Nous le deman-
« dons cependant à Votre Majesté en soumettant cette af-
« faire au jugement et à la prudence de Votre Majesté, et
« en priant du fond du cœur notre Rédempteur de faire
« réussir par sa miséricorde ce qui est projeté à sa gloire
« et pour son honneur [1]. »

Le 7 juillet, Ridolfi fut interrogé à l'Escurial, sur l'entreprise qu'il venait proposer, par le duc de Feria, que Philippe II avait délégué pour l'entendre. Ses réponses furent écrites de la main même du secrétaire d'État Zayas [2]. Il était question de tuer la reine Élisabeth. Ridolfi dit que le *coup* ne serait pas tenté à Londres, parce que c'était le siége de l'hérésie, mais pendant qu'elle serait en voyage, et qu'un nommé James Graffs [3] devait s'en charger. Le même jour, on commença la délibération au conseil d'État [4], sur le meurtre d'Élisabeth ou sur la conquête de l'Angleterre. On examina s'il convenait s'entendre avec les conjurés pour *tuer ou prendre la reine* [5], afin de l'empêcher de se marier avec le duc d'Anjou et de faire périr la reine d'Écosse : si le coup ne devait pas s'exécuter pendant qu'elle serait en voyage, ou, plus facilement encore, quand elle irait à la maison de campagne d'un des conjurés, qui avaient au-

[1] Cette lettre latine est aux Archives de Simancas, Neg. de Estad. Inglaterra, leg. 822. Voir Appendix K.

[2] Ms. minuta de lo que respondió Ridolfi á las particularidades que le pregunto el duque de Feria en san Geronimo, á 7 de julio. Simancas, Neg. de Estad. Inglaterra, leg. 823.

[3] Ce nom doit être défiguré et n'est indiqué nulle autre part.

[4] Lo que se platico en consejo sobre las cosas de inglaterra. En Madrid, sabado, 7 de julio 1571. De la main de Zayas. *Ibid.*, leg. 823.

[5] « Matar o prender la reina. »

près d'elle des personnes sur lesquelles ils pouvaient compter; s'il ne fallait pas venir à leur secours dans le cas où ils commenceraient l'affaire, qu'ils n'entreprendraient que sur les ordres du roi catholique. Les conseillers d'État donnèrent leur avis, qui fut, et qui reste consigné par écrit. Le duc de Feria opina le premier. — « Dans la situation actuelle, dit-il, l'affaire est embarrassante, mais il convient « que le roi catholique ne l'ajourne pas. La reine d'Écosse « est la *vraie héritière* [1] du royaume d'Angleterre, et elle « remplira les devoirs de la religion et de l'amitié. Si nous « la laissons succomber, nous perdrons tous ceux qui lui « sont dévoués. La proximité du duc d'Albe doit faciliter « la chose, pour laquelle il ne faut pas perdre un instant, « si on doit la faire. » Don Hernando de Toledo, grand prieur de Castille, qui opina après, dit que Ciapino Vitelli était l'homme propre à accomplir l'entreprise sous la direction du duc d'Albe, et que, selon Vitelli, les mois de septembre et d'octobre étaient bons pour cela. Ruy Gomez de Silva, prince d'Éboli, fut d'avis d'écrire immédiatement au duc d'Albe de tenir prêtes les sommes nécessaires à son exécution. Le docteur Martin Velasco parut y incliner moins que les autres. Il dit qu'on supposait que la reine serait prise et que sa mort finirait tout; mais qu'il était à craindre que des communications faites à des personnages puissants ne fussent dangereuses; qu'il valait mieux les pousser, sans prendre d'engagements avec Ridolfi; ne pas leur écrire, leur envoyer de l'argent, et leur promettre indirectement qu'ils seraient secourus au moment opportun. Le grand inquisiteur, cardinal archevêque de Séville, soutint que le duc d'Albe avait tous les moyens de rendre certain le succès de l'entreprise, et qu'il fallait, dans cette vue, mettre deux cent mille écus à sa disposition, en annonçant que le mouvement s'opérait en conformité de la déclaration du pape dans sa bulle. Le cardinal ajouta que

[1] « La verdadera sucessora. »

Ciapino Vitelli s'était offert lui-même à aller prendre la reine d'Angleterre dans une de ses maisons de plaisance avec douze ou quinze hommes résolus, qui se présenteraient devant elle, sous le prétexte du lui demander justice.

Le duc de Feria s'éleva contre l'idée émise par le grand inquisiteur d'agir en Angleterre au nom du pape; il maintint qu'on devait se fonder sur le droit qu'avait la reine d'Écosse à la succession de ce royaume. Il ne trouva point aisé de s'emparer de la reine Élisabeth avec dix hommes, sentiment que partagea le grand prieur de Castille, qui déclara de plus que la conquête à force ouverte présentait les plus grandes difficultés, et que le duc d'Albe n'en avait pas les moyens. Quant à Ruy Gomez, avec son adresse ordinaire, il remit sur le duc d'Albe l'exécution et la responsabilité de ce projet, qu'il jugeait très-ardu, et que le nonce du pape présenta au roi catholique comme très-facile [1].

Philippe II répondit au nonce qu'il avait la volonté de l'entreprendre, mais qu'il faudrait le conduire avec tant de promptitude et des moyens si puissants, qu'on ne laissât pas aux princes voisins le temps de s'en mêler. Il lui insinua que le pape devrait fournir l'argent nécessaire. Vers le même temps (13 juillet), il écrivit à son ambassadeur à Londres: — « Je m'occupe de l'affaire de Ridolfi, « avec l'intention d'agir selon ce qui convient et ce que « je pourrai [2]. Je la résoudrai de très-bonne volonté et « très-promptement; mais, comme il pourrait arriver qu'en « sachant cela, les catholiques opprimés de l'Angleterre, « mus par le sentiment de la haine et le désir de la ven- « geance, et voulant arriver à leurs fins, ne se déclaras- « sent avant le temps et ne prissent les armes hors de pro- « pos, avertissez-les qu'ils ne doivent le faire en aucune

[1] Voir Appendix K.

[2] « Quedo tractando dello con animo de haser cuanto convenga y se pudiere, de muy buena gana, y lo resolvare muy en breve, » Ms. Simancas Neg. de Estad. Inglaterra, leg. 823.

« façon jusqu'à ce que l'affaire soit mûre et que tout soit « disposé ainsi qu'il le faut [1]. » Il annonce à don Guerau d'Espès que, d'après ses ordres, Ridolfi a écrit dans ce sens à la reine d'Écosse, au duc de Norfolk et à l'évêque de Ross.

Ce prince puissant, qui seul aurait été en mesure de délivrer Marie Stuart, resta longtemps, selon son usage, dans l'incertitude où le jetaient constamment les hésitations de son esprit et les irrésolutions de son caractère. Ses craintes étaient en contradiction avec ses désirs. Il aurait voulu s'engager dans cette entreprise et ne l'osait pas. Parmi ses conseillers, les plus ardents l'y poussaient, les plus prudents l'en détournaient. Il venait à peine de soumettre les Morisques soulevés dans le sud-est de l'Espagne. Ses forces principales étaient employées dans la Méditerranée contre les Turcs; dans les Pays-Bas, contre les insurgés religieux, dont le duc d'Albe cherchait à affermir l'obéissance encore chancelante. Il avait peur de commencer lui-même contre Élisabeth une guerre ouverte, qui ne réussirait peut-être point en Angleterre et deviendrait alors fatale aux Pays-Bas. Après avoir ainsi tergiversé pendant plusieurs mois, il finit par s'abandonner entièrement à la décision du duc d'Albe, auquel il écrivit, le 14 septembre: — « Voyant que vous pensez d'une manière résolue et ferme « qu'il ne convient pas de passer si avant dans cette af- « faire, à moins que les confédérés ne se montrent en for- « ce, et considérant le soin habile que vous y apportez, je « suis conduit à vous la remettre entre les mains, afin que, « examinant le tout, vous agissiez comme vous jugerez « qu'il importe au service de Dieu et au nôtre, et je « suis assuré que vous dirigerez cette grande entreprise

[1] « ... Si quisiessen arojar antés de tiempo y declararse y tomar las armas sin sazon, los haveis de advertir que en ninguna manera lo hagan, ni se muevan, hasta que las cosas esten maduras y despuestas como conviene. » *Ibid.*

« avec le zèle, la sollicitude et la prudence qu'elle re-
« quiert [1]. »

Pendant qu'on délibérait en Espagne, les plus hardis des conjurés excitaient le duc de Norfolk à se déclarer en Angleterre. Élisabeth, après cinq années de suspension, dans la tenue des parlements dont l'indocilité croissante l'avait irritée et inquiétée, en avait convoqué un qui s'était assemblé à l'époque même où la conspiration se poursuivait sur le continent. Ce parlement devait porter des lois terribles contre ceux qui contesteraient les droits de la reine d'Angleterre à quelque titre que ce fût, soit politique, soit religieux. Ainsi, réclamer un droit à sa couronne pendant sa vie; prétendre que sa succession pouvait revenir à d'autres qu'à ceux qui y auraient droit comme étant sa *postérité naturelle,* ou qu'il n'était pas permis de la régler par des statuts passés en parlement; infirmer son autorité royale sous prétexte qu'elle était hérétique et schismatique, devint un crime de haute trahison [2]. Lorsque le parlement s'assembla, et avant qu'il prît ces mesures conservatrices en faveur d'Élisabeth et contraires tout à la fois à la bulle récente du pape, et aux désirs perpétuellement manifestés par Marie Stuart, l'évêque de Ross crut que la réunion de la principale noblesse à Londres offrait au duc de Norfolk l'occasion de se déclarer et de réussir. Il avait reçu de Bruxelles, par Ridolfi, des nouvelles que le conjuré florentin avait présentées comme favorables [3], et il fit presser le duc de Norfolk de devancer et de contraindre le secours qu'on attendait d'Espagne en profitant de la présence de tant de seigneurs réunis à Londres pour se mettre à leur tête, s'emparer de la tour, qui était l'arsenal et la forteresse du pays, et se saisir de la reine elle-même.

[1] *Apuntamientos,* p. 208, col. 2.
[2] Camden, t. II, p. 241. — Lingard, t. VIII, ch. II.
[3] *Lesly's Negotiations.* Anderson, t. III, p. 162 et 163. — The examination of Will. Barker, Murdin, p. 110, et aussi Murdin, p. 16, 17 et 25.

Norfolk craignait trop pour tant oser. Tout au plus s'il consentait à prendre les armes lorsque la présence d'une force étrangère l'y encourageait [1]. Ainsi, tandis que les Espagnols subordonnaient l'invasion de l'Angleterre au soulèvement des conjurés ou à la mort d'Élisabeth, le chef timide des conjurés ne voulait se déclarer qu'après l'apparition des Espagnols. C'était conspirer pour se perdre et non pour triompher. Il était impossible qu'avec tant de lenteur sur le continent, tant d'hésitation dans l'île, les conjurés écrivant toujours sans agir jamais, tout ne fût pas découvert et déjoué par le gouvernement supçonneux et vigilant d'Élisabeth.

Peu de temps après que Ridolfi était arrivé à Bruxelles, Cecil, qu'Élisabeth venait de créer baron de Burghley [2], avait été déjà mis sur la voie de la conspiration. Vers le 10 avril, on avait arrêté à Douvres un Flamand nommé Charles Bailly, dont l'évêque de Ross se servait à Bruxelles afin d'y imprimer un livre destiné à défendre l'honneur et les droits de la reine d'Écosse. Sachant qu'il avait toute la confiance de l'évêque, Ridolfi l'avait instruit de sa mission, et l'avait employé à chiffrer les cinq dépêches qu'il adressait à Marie Stuart, à l'évêque de Ross, au duc de Norfolk, à lord Lumley, gendre du comte d'Arundel, et à don Guerau d'Espès, sur les dispositions du duc d'Albe et ses entretiens avec lui. Ces lettres, qui contenaient tout le secret de la conspiration, avaient été saisies dans les bagages de Bailly au moment où il débarquait en Angleterre [3]. Le paquet en avait été déposé dans les bureaux de lord Cobham, gouverneur des cinq ports, qui, soit incurie, soit complicité, avait souffert que l'évêque de Ross y substituât un paquet de la même forme et contenant des piè-

[1] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 209 à 213. — Answer of the Bishop of Ross. Murdin, p. 42 et 43.

[2] Camden, p. 223 et 224.

[3] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 163 et 164.

ces tout à fait insignifiantes [1]. Bailly n'en avait pas moins été mis en prison à Marshalsea, d'où il avait engagé, avec l'évêque de Ross, une correspondance qui, livrée à Burghley, avait appris au ministre d'Élisabeth que les véritables lettres de Ridolfi avaient été remises à l'évêque de Ross [2]. Bailly, conduit alors à la tour et appliqué à la torture, avait révélé tout ce qu'il savait de la conspiration [3]. Par l'ordre de Burghley, on avait arrêté l'évêque, dont les papiers avaient été fouillés sans qu'on y trouvât rien. Interrogé ensuite par quatre lords du conseil, l'évêque avait refusé de répondre, prétendant n'avoir à rendre compte de ses actions qu'à la reine sa maîtresse [4]. Devenu pour la seconde fois prisonnier, il avait été laissé sous la surveillance de deux gentilshommes de la reine, à la garde de l'évêque d'Ély, qui le retint depuis le milieu de mai jusqu'à la moitié d'août dans sa maison d'Holborn [5] à Londres, et le conduisit ensuite dans son évêché. Burghley n'ignorait pas la conspiration [6]; mais il était hors d'état de la prouver et dès lors de la poursuivre.

La vigilance de ce redoutable ministre était fortement éveillée, lorsqu'une imprudence nouvelle lui fit, quelques mois après, découvrir entièrement l'entreprise. La guerre avait recommencé en Écosse, et avec plus d'acharnement que jamais, entre le parti de Marie Stuart et le parti de Jacques VI. Le 2 avril 1571, lendemain même du jour où expirait la trêve pendant laquelle les deux partis avaient suspendu les hostilités, le comte de Lennox s'était rendu maî-

[1] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 164.

[2] Voir les lettres écrites de la prison à l'évêque de Ross par Bailly. Murdin, p. 2, 3, 5, 6 et 7.

[3] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 164 et 165.

[4] *Ibid.*, p. 165 et 166.

[5] *Ibid.*, p. 167.

[6] Au mois de mai il dit à la Mothe-Fénelon : « Elle (la reine d'Écosse) a mené de très-mauvaises pratiques par Ridolfi avec le duc d'Albe et avec les rebelles anglais qui sont en Flandres pour exciter une nouvelle rébellion dans ce royaume. » Correspondance de la Mothe-Fénelon, dépêche du 2 juin 1571, t. IV, p. 119.

tre, par surprise, de la forteresse de Dumbarton [1]. L'archevêque de Saint-André, qu'il détestait comme l'adversaire de sa maison et qu'il accusait d'une double complicité dans le meurtre du roi son fils et du régent son ami, fut au nombre des prisonniers. L'implacable Lennox le fit juger, et pendre ignominieusement [2]. Cet acte de cruauté et de mépris, envers l'un des chefs des Hamilton et l'ancien primat du royaume, conduisit bientôt à de terribles représailles contre le nouveau régent et rendit la guerre sans miséricorde. De part et d'autre, on convoqua des parlements pour s'y condamner comme des traîtres. Les lords de la reine, assemblés à Édimbourg, dont Kirkaldy de Grange avait donné le commandement au chef féroce du clan de Ker [3], proscrivirent, par une sentence de forfaiture, les comtes de Lennox, de Morton, de Mar, les lords Lindsay, Hay, Cathcart, Glammis, Ochiltree, l'évêque d'Orkney, Makgill, et près de deux cents personnes du parti du roi [4]. Les lords du roi, de leur côté, réunis en plus grand nombre à Stirling, où Morton avait eu l'habileté d'attirer Argyle, Montrose, Cassilis et Églinton [5], déclarèrent le duc de Châtellerault, le comte de Huntly, Lethington, Kirkaldy de Grange, lord Claude Hamilton, l'abbé commandataire d'Arbroath, sir James Balfour, Robert Melvil [6], etc., coupables de haute trahison.

Élisabeth soutenait le parti du roi par des expéditions militaires plus ou moins avouées, tandis que les rois d'Espagne et de France adressaient des secours en argent au parti de la reine. Celui-ci avait un extrême besoin de ce genre d'assistance pour se maintenir en armes et pour dé-

[1] Tytler, t. VII, p. 352 et 353.
[2] Lord Herries à lord Scroope, 10 avril 1571. — Lennox à Burghley, 14 mai 1571, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 353.
[3] *Diurnal of occurrents*, p. 226. — Tytler, t. VII, p. 357.
[4] *Ibid.*, p. 236, 242 et 243. — Tytler, t. VII, p. 359.
[5] Tytler, t. VII, p. 361.
[6] *Diurnal of occurrents*, p. 245. — Tytler, t. VII, p. 360.

fendre la citadelle d'Édimbourg. Ce fut une somme d'argent remise par l'ambassadeur de France à Barker, l'un des secrétaires du duc de Norfolk, afin d'être envoyée avec des lettres chiffrées aux partisans da Marie Stuart en Écosse, qui fit tout découvrir. Un autre secrétaire du duc Higford, et son intendant Banister, se chargèrent, avec l'assentiment de leur maître, de transmettre à lord Herries et l'argent et les lettres, qui tombèrent entre les mains de Burghley par l'infidélité de l'agent auquel ils les confièrent [1]. Aussitôt arrêtés tous les trois comme coupables de relations criminelles avec les ennemis de la reine, ils furent interrogés sur toutes les trames du duc leur maître

Higford, conduit le premier à la tour de Londres, ne se borna point à en livrer le secret au gouvernement d'Élisabeth [2]; il indiqua les lieux où étaient cachés dans Howard-House le chiffre dont se servait le duc pour correspondre avec Marie Stuart, le mémoire relatif à la mission de Ridolfi, et dix-neuf lettres que le duc avait reçues de la reine d'Écosse et de l'évêque de Ross [3]. Le contenu de ces pièces, qu'Higford avait en l'ordre de brûler et qu'il n'avait peut-être pas conservées sans perfidie, fut confirmé par les récits de Barker, principal intermédiaire entre Norfolk, Lesly et Ridolfi. Vieux et faible, Barker ne put pas soutenir la vue des instruments de torture, et il raconta tout ce qu'il savait [4]. Banister fit des aveux semblables, et l'évêque de Ross, transféré d'Ély à Londres, fut interrogé à son tour [5]. Il refusa d'abord de répondre, en alléguant sa qualité reconnue d'ambassadeur. Mais les avocats de la couronne ayant déclaré qu'un ambassadeur convaincu d'a-

[1] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 169 et 171, et les divers interrogatoires ainsi que les confessions de Barker, de Higford et de Banister, dans Murdin.

[2] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 172.

[3] *Ibid.*, p. 173.

[4] *Ibid.*, p. 173 et 174.

[5] *Ibid.*, p. 188 et 189.

voir pris part à une conspiration contre l'État ou le souverain auprès duquel il était accrédité, perdait tout droit aux priviléges de sa charge, Burghley le somma de s'expliquer s'il ne voulait pas être mis à la torture et exécuté ensuite comme un simple sujet de la reine d'Angleterre. La terreur qu'il ressentit, et la connaissance qu'il eut des aveux de Barker et de Banister, et des divulgations d'Higford, le décidèrent à parler [1]. Il exposa sans réserve ce qui s'était passé entre la reine d'Écosse et le duc de Norfolk, depuis la conférence d'York jusqu'à la mission de Ridolfi sur le continent [2]. Ses révélations achevèrent d'accabler le duc de Norfolk.

Entraîné dans un complot qu'il avait plus avoué que conduit, ce sujet ou trop ambitieux ou trop timide fut alors accusé de haute trahison. Conduit de nouveau à la tour, il y tomba dans de grands accablements [3]. D'abord il nia tout. Mais lorsqu'il sut que le complot avait été découvert par ses propres serviteurs et par l'évêque de Ross, il s'écria: *Je suis trahi* [4]! Il convint alors de ce qui le compromettait le moins [5]. Il écrivit à Élisabeth les lettres les plus soumises et les plus suppliantes, reconnut les graves offenses dont il s'était rendu coupable envers elle, et implora son miséricordieux pardon [6].

[1] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 189 à 200.

[2] The bishop of Ross's examination. Murdin, p. 20 à 32, 35 à 38, et 46 à 54.

[3] « About five of the clock, or somwhat afore, we conveyed the duke from his house to the tower, without any difficultie... He semeth now very humble, and shewith as though he will com to open all. » Lettre du 7 septembre 1571, de sir Ralph Sadler, de sir Th. Smith et de Mr Wilson à lord Burghley. Murdin, p. 148. — « He semyd very myche abasshed; and falling on his knees, prostesting that he did it but to Your Majestie, he confessed his undutifull and folish doengs, requyring mercy and pardon at your Higness's hands. » Lettre des mêmes et du même jour à Élisabeth. Murdin, p. 149.

[4] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 178.

[5] Murdin, p. 157 à 164.

[6] Murdin, p. 153.

Mais Élisabeth, poussée par le parti à la fois alarmé et exalté de la réforme religieuse, se proposait de faire un grand et terrible exemple. La rébellion répétée des catholiques du Nord, la publication audacieuse de la sentence de déposition fulminée contre elle par le pontife de Rome, le projet persévérant de marier le chef de la noblesse anglaise à sa rivale au trône d'Angleterre, le recours au roi d'Espagne pour combiner une expédition militaire partie du continent avec une nouvelle insurrection provoquée dans l'île, excitèrent au dernier point sa crainte et sa sévérité. Don Guerau d'Espès reçut l'ordre de sortir immédiatement du royaume [1]. Lord Lumley, lord Gobham et son frère Thomas Cobham, le comte de Southampton, sir Henry Percy, sir Thomas Stanley, sir Thomas Gerad, Rowiston, Lowder, Powell, l'un des gardes pensionnaires de la reine, furent arrêtés, avec tous ceux [2] qui se trouvaient compromis par les lettres saisies ou par les aveux obtenus; et le procès du duc de Norfolk fut résolu. Lorsque l'instruction de ce grave procès se trouva assez avancée, le lord maire et les aldermen de la Cité furent convoqués dans Westminster. Ils y virent les preuves de la culpabilité du duc et reçurent l'invitation de les communiquer dans Guildhall aux principaux habitants de Londres [3], afin de préparer le peuple à son jugement et à sa condamnation.

Tout étant ainsi disposé, Élisabeth fit traduire, le 14 janvrier 1572, le duc de Norfolk devant vingt-sept comtes ou lords formés en jury dans la grande salle de Westminster, et présidés par le comte de Shrewsbury qu'elle avait nommé grand stewart à cette occasion [4]. Le duc comparut devant ses juges avec toute la dignité de son rang [5], et il montra plus de fermeté d'ame qu'il n'en avait fait paraître jusqu'a-

[1] *Apuntamientos*, p. 119 et 120.
[2] *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 176.
[3] Anderson, t. III, p. 187.
[4] Howell's state Trials, vol. I, p. 957.
[5] *Ibid.*, p. 959.

lors. Accusé d'avoir voulu priver la reine de la couronne et par conséquent de la vie; de n'avoir songé à épouser Marie Stuart, qu'il avait traitée d'adultère et de meurtrière, que par ambition, afin de se servir du titre auquel elle prétendait et de monter avec elle sur le trône d'Angleterre; d'avoir aidé les ennemis de la reine en Écosse et comploté sur le continent avec le pape et le roi d'Espagne pour changer la religion et renverser le gouvernement du royaume [1], il ne se défendit pas sans adresse et sans vraisemblance. Convenant de tout ce qu'il ne pouvait pas contester, il assura avoir connu des choses qu'il n'aurait pas dû apprendre, mais auxquelles il n'avait pas voulu adhérer [2]. Quoiqu'il repoussât toute pensée de trahison à l'égard de la reine et qu'il présentât son inaction même comme une preuve de son innocence, il fut reconnu coupable par l'unanimité de ses pairs, et condamné, le 16 janvier, à périr du dernier supplice [3]. En entendant sa sentence, il protesta qu'il mourrait aussi fidèle à la reine que tout homme vivant, puis il dit à ses juges avec émotion: « Milords, vous m'avez retranché de votre compagnie, mais j'espère être bientôt dans une compagnie meilleure. Je ne demande à aucun de vous d'intercéder pour ma vie. C'est fait de moi. Je vous supplie seulement d'être mes très-humbles intercesseurs auprès de Sa Majesté la reine, afin qu'il lui plaise d'étendre sa bonté sur mes pauvres enfants orphelins, de donner des ordres pour le payement de mes dettes, et de ne pas laisser dans le dénûment mes malheureux serviteurs [4]. »

Reconduit à la tour, il fit parvenir à la reine une lettre remplie de l'affliction la plus profonde, des repentirs les

[1] Ce furent les trois principaux chefs d'accusation. Voir l'*Indictement*, Howell's state Trials, vol. I, p. 959 à 965. — Voir aussi le discours du *serjeant* de la reine, *ibid.*, p. 988 à 992, et celui de l'attorney, p. 1000 et sq.

[2] Howell's state Trials, vol. I, p. 1007 à 1013, et 1033, 1034. — *Lesly's Negotiations*. Anderson, t. III, p. 186.

[3] Howell's state Trials, vol. I, p. 1031.

[4] *Ibid.*, p. 1032.

plus expressifs, en recommandant à sa générosité ses enfants, « qui, disait-il, n'ayant plus maintenant ni père ni mère, trouveront bien peu d'amis [1]. » Il ne cessa de déplorer les relations où il s'était engagé avec la reine d'Écosse, et, d'une manière aussi vraie qu'amère, il remarqua « que rien ne prospérait de ce qui se faisait pour elle et par elle [2]. »

Tandis qu'elle était ainsi désavouée avec répulsion par le duc de Norfolk, la triste et funeste princesse était plongée dans la douleur à Sheffield. Depuis la découverte de ses nouvelles trames, elle avait été confinée dans deux chambres du château. Sans communications avec ses officiers, servie seulement par quelques-unes de ses femmes, elle se plaignit « qu'on lui ostast l'air et l'exercice [3], » et qu'on la privât de recevoir des nouvelles de ses parents et de ses sujets et de leur écrire elle-même [4]. Sa santé déjà ébranlée s'altérait de plus en plus. Le procès du duc de Norfolk lui avait causé une très-grande anxiété. Elle n'était pas sortie de sa chambre de toute une semaine [5], pendant qu'on le jugeait, et, lorsqu'elle avait appris sa condamnation, elle avait fondu en larmes [6]. Élisabeth, qui de-

[1] Thomas Howard, late duke of Norfolk, to the queen's majesty, janvier 21. Murdin, p. 166 et 167.

[2] « He sayet verye carnestly with vowe to God, that yf he vere offered to hawe that woman in marydg, to chuse of that or death, he had rather take this death that now he is going to, a hundred parts, and takes his Savyour to wytnes of this... Fyrst, he sayeth, that nothing that any body goeth aboute fôr her prospereth, nor that els she doth for selfe; the second is, that she is openly defamed, » etc. Lettre de H. Skyptwith, commis à sa garde, à L. Burghley, du 16 février 1572. — Murdin, p. 171 et 172.

[3] Marie Stuart à la Mothe-Fénelon, 18 novembre 1571. Labanoff, t. IV, p. 2.

[4] *Ibid.*, p. 18 et 19.

[5] « All the last weke this queen dit not ones loke out of her chamber, hering that the duke stode upon his arraignement and tryall. » Lettre de sir Ralph Sadler à lord Burghley, de Sheffield le 21 janvier 1572. Ellis, *Original letters*, vol. II, p. 331.

[6] « For the which this queen wept very bitterly, so that my lady (la comtesse de Shrewsbury) founde her all to be wept and mourning. » *Ibid.*, p. 330.

puis quelque temps avait cessé de répondre à ses lettres, rompit le silence en lui reprochant, avec une sévérité menaçante, ses passions désordonnées, ses fautes aveugles, ses complots continuels. Elle l'accusa d'avoir détourné le duc de Norfolk de sa fidélité et de s'être montrée ingrate envers elle, qui, disait-elle, l'avait soustraite à la poursuite de ses sujets, et dès lors à une mort ignominieuse. Marie Stuart, opposant ses griefs réels aux prétendus bienfaits d'Élisabeth [1], lui rappela qu'elle avait soutenu par les armes le soulèvement de l'Écosse sous la régence de sa mère, qu'elle avait voulu l'empêcher elle-même de retourner dans son royaume après la mort de François II, son premier mari, qu'elle avait constamment accueilli où assisté ses sujets rebelles; qu'elle avait en dernier lieu payé sa confiance d'un emprisonnement. Sans avouer les desseins qu'elle avait eus et qu'elle réduisait à des demandes de secours pour ramener l'Écosse entière à l'obéissance, elle ne cachait pas qu'en se voyant trompée dans la dernière négociation, « elle n'avait pas voulu se laisser paistre davantage de bonne espérance [2]. » Dieu, disait-elle, lui avait donné de la patience contre l'affliction et lui donnerait au besoin du courage contre la mort [3]. Quant au duc de Norfolk, elle assurait n'avoir songé à le prendre pour mari que sur la demande même du conseil d'Angleterre [4]. Elle ajoutait « qu'elle se sentirait digne d'être partout réputée ingrate et de mauvais naturel, si elle n'employait tous les moyens que Dieu lui avait laissés en ce monde pour adoucir le courroux de la reine d'Angleterre à l'égard du duc de Norfolk et des autres seigneurs qui s'étaient mis en trouble en lui portant quelque bonne volonté, et si elle ne suppliait pas sa bonne sœur de leur accorder sa paix ou

[1] Mémoire de Marie Stuart pour la reine Élisabeth, Sheffield, 14 février 1572, dans le recueil du prince Labanoff, t. IV, p. 17 à 41.
[2] Labanoff, t. IV, p. 31 et 32.
[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] *Ibid.*, p. 33 et 34.

tout au moins d'empêcher qu'ils n'eussent du mal à son occasion [1]. »

Ce n'étaient pas les prières de Marie Stuart qui pouvaient sauver la vie au duc de Norfolk. Élisabeth avait signé et révoqué plusieurs fois l'ordre de le mettre à mort. Son premier *warrant* avait été donné le samedi 8 février, quelques semaines après le jugement du duc. Mais dans la nuit du dimanche au lundi, jour fixé pour le supplice de cet infortuné, Élisabeth, que le trouble empêchait de dormir, avait appelé auprès d'elle Burghley et lui avait prescrit de surseoir à l'exécution [2]. Burghley obéit en désapprouvant. « Lorsque Sa Majesté, écrivit-il à Walsingham, en lui racontant les agitations d'Élisabeth, songe à ses dangers, elle veut que justice soit faite. Lorsqu'elle considère le haut rang du duc et sa proche parenté, elle demeure en suspens [3]... Que la volonté de Dieu s'accomplisse et décide la reine à pourvoir à sa sûreté [4] ! » C'est vers cette résolution cruelle qu'on ne cessa de pousser Élisabeth du haut de la chaire et du milieu de son conseil. Se laissant persuader que l'intérêt de l'Église et de la couronne l'exigeaient également [5], elle donna le 9 avril [6] un nouveau warrant qu'elle révoque encore à deux heures du matin [7]. L'inexorable Burghley fit alors intervenir le parlement pour triompher des irrésolutions trop humaines d'Élisabeth ou de ses scrupules calculés. La chambre des communes, dans laquelle dominait le parti fanatique des

[1] Labanoff, t. IV, p. 39 et 40.

[2] « Suddenly on sunday late in the night, the queen's majestie sent for me, and entred into a great misliking that the duke should die the next day, and should be disquieted and said she whould have a new warrant made that night to the sheriffs, to forbear untill they should hear further. » Burghley à Walsingham, 11 février 1572, dans Digges, p. 166.

[3] *Ibid.*, p. 165.

[4] « God's will be fulfilled, and ald Her Majestie to doe her self good. » *Ibid.*, p. 166.

[5] Lingard, t. VIII, ch. II.

[6] Il est dans Murdin, p. 177 et 178.

[7] Lingard, t. VIII, ch. II.

puritains, déclara que l'existence du duc était incompatible avec la sûreté de la reine [1]. Elle osa même demander la mort de Marie Stuart, et dit qu'*il fallait porter la hache jusqu'à la racine du mal* [2]. Élisabeth répondit qu'elle ne pouvait pas mettre à mort l'oiseau qui, afin d'échapper à la poursuite du vautour, s'était placé sous sa protection [3]. Ne consentant point à faire périr Marie Stuart, elle sacrifia le duc de Norfolk. Le 31 mai, elle signa un troisième warrant qu'elle ne retira pas cette fois.

Le 2 juin, le duc de Norfolk fut conduit, vers huit heures du matin, sur l'échafaud dressé à Tower-Hill [4]. Dans ce moment suprême, il montra une simplicité noble et une intrépide fermeté. Il parla longtemps au peuple, ne se reconnut pas comme tout à fait innocent et ne s'avoua pas entièrement coupable [5]. Il se déclara protestant fidèle, et s'excusa d'avoir laissé naître des doutes sur ses sentiments religieux en ayant des amis et des serviteurs papistes [6]. Il remercia la reine des dispositions généreuses qu'elle avait manifestées pour ses enfants, et la recommanda à l'affection ainsi qu'à l'obéissance de ses sujets: « Que ceux qui ont des factions, dit-il en faisant une sorte de retour sur lui-même, prennent garde d'être bientôt abandonnés. Ne cherchez point dans vos actions à devancer les volontés de Dieu, laissez Dieu agir sur les vôtres [7]. » Après ce discours, qui émut le peuple de compassion, le duc de Norfolk fit tranquillement ses prières, plaça sa tête sur le billot, sans souffrir qu'on lui bandât les yeux, et mourut avec plus de courage qu'il n'en avait mis à conspirer [8].

[1] D'Ews, *Journal of all the parliaments during the reign of Q. Elizabeth*, p. 206, 214 et 220. — Lingard, *ibid.*
[2] Lingard, *ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Howell's state Trials, vol. I, p. 1032.
[5] *Ibid.*, p. 1033, 1034.
[6] *Ibid.*, p. 1034.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*, p. 1034 et 1035.

Sa mort acheva de ruiner le parti de Marie Stuart en Angleterre. Cette princesse, à laquelle on ne s'attachait pas sans se perdre, voyait se briser tour à tour les instruments divers de sa délivrance et de sa restauration. Le soulèvement de 1569, auquel le duc de Norfolk et les mécontents de la grande noblesse auraient pu et n'osèrent pas se joindre, avait amené la défaite et le découragement des catholiques. La conspiration du duc de Norfolk, à laquelle le roi d'Espagne ne sut pas prêter une assistance opportune, déconcerta, en étant déjouée, les ambitions trop hardies dans la haute noblesse. Après la révolte comprimée du nord, il n'y eut plus d'insurrection catholique; après la décapitation du duc de Norfolk, il n'y eut plus de grand complot aristocratique. Le protestantisme domina par des lois terribles dans tout le royaume d'Angleterre, et les hommes nouveaux, à la tête desquels était Burghley, dirigèrent désormais en maîtres les conseils d'Élisabeth.

CHAPITRE NEUVIEME

Négociations d'Élisabeth avec la cour de France. — Traité d'alliance défensive conclu entre elle et Charles IX. — État des partis en Écosse. — Meurtre du régent Lennox. — Nomination du comte de Mar à la régence. — Nouvelle trêve ménagée par Élisabeth entre les deux partis. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Indignation et alarmes d'Élisabeth et de l'Angleterre protestante. — Projet de se défaire de Marie Stuart. — Envoi de Killegrew en Écosse pour y négocier secrètement son extradition et sa mort, et y préparer la ruine de son parti. — Dispositions de Mar et de Morton; conditions auxquelles ils consentent à faire périr Marie Stuart. — Mort du régent Mar et du réformateur Knox. — Élévation de Morton à la régence. — Traité de Perth avec les Hamilton et les Gordon qui se soumettent, ainsi que les Scott, les Ker, etc., au gouvernement de Jacques VI. — Résistance de Kirkaldy de Grange, de Lethington et de Hume dans le château d'Édimbourg. — Siége et prise de ce château par les forces combinées de Morton et d'Élisabeth. — Mort de Lethington, supplice de Kirkaldy de Grange. — Fin du parti de Marie Stuart en Écosse. — Tranquillité et prospérité de ce pays sous la régence de Morton. — Découragement de Marie Stuart. — Ses occupations dans la prison; moyens qu'elle emploie pour capter la bienveillance d'Élisabeth et obtenir d'elle la liberté. — Première chute de Morton, renversé par une nouvelle coalition de la noblesse. — Fin de la régence et gouvernement direct du roi âgé de treize ans. — Rétablissement de Morton comme chef de conseil du roi. — Ruine de la maison d'Hamilton. — Faveur qu'obtiennent auprès de Jacques VI Esmé Stewart et Jacques Stewart venus du continent en Écosse, et créés l'un comte de Lennox, l'autre comte d'Arran. — Seconde chute de Morton; son jugement comme complice du meurtre de Darnley; son exécution. — Reprise des conspirations catholiques en faveur de Marie Stuart et à l'aide du nouveau comte, puis du duc de Lennox. — Établissements religieux des catholiques anglais sur le continent. — Leurs desseins dans lesquels entrent le pape, Philippe II, le duc Henri de Guise et que doit seconder Lennox.

— Surprise de Jacques VI dans le château de Ruthwen par le parti anglo-protestant, à la tête duquel sont les jeunes comtes de Gowrie et de Mar. — Fuite de Lennox en France; emprisonnement du comte d'Arran. — Délivrance de Jacques VI; grande autorité qu'acquiert le comte d'Arran. — Craintes d'Élisabeth. — Négociations simulées avec Marie Stuart. — Projets d'association à la couronne entre elle et son fils. — Conspirations nouvelles tramées sur le continent pour rétablir le catholicisme dans l'île de Bretagne et placer celle-ci tout entière sous le gouvernement de Marie Stuart. — Expédition préparée contre l'Angleterre sous la conduite du duc de Guise. — Découverte de cette conspiration par le gouvernement d'Élisabeth. — Renvoi de Mendoza, ambassadeur de Philippe II à Londres. — Rupture d'Élisabeth avec ce dernier monarque. — Mesures prises par Élisabeth et son parlement. — Association protestante destinée à protéger la vie d'Élisabeth. — Offres que fait Marie Stuart d'y entrer. — Nouvelles négociations poursuivies avec elle; leur abandon. — Résolutions adoptées par Élisabeth qui conclut une alliance avec les insurgés des Pays-Bas, auxquels elle envoie une armée sous le commandement de Leicester. — Ligue protestante avec le roi d'Écosse pour s'opposer à une invasion catholique de l'île. — Dessein arrêté de perdre Marie Stuart.

Élisabeth, après avoir comprimé le soulèvement catholique du nord de son royaume, déconcerté la conspiration du duc de Norfolk et de Marie Stuart avec Philippe II et avec le pape, avait mis tous ses soins à prévenir les dangers qu'elle pouvait redouter encore. Sa politique prévoyante et en cela industrieuse était parvenue à séparer les deux grandes cours catholiques du continent et à se faire une alliée de l'une contre l'autre. Profitant de la troisième paix conclue en France dans le mois d'août 1570, elle avait négocié, à la suite du projet de marige avec le duc d'Anjou, un traité d'alliance défensive avec Charles IX. Le projet de mariage n'avait rien eu de sérieux; c'était un des moyens dont son adresse et sa vanité se servaient le plus volontiers pour faire désirer son amitié et rechercher sa personne, en offrant le partage d'une couronne qu'elle était décidée à porter toute seule jusqu'au bout. Mais il n'en était pas de même du traité d'alliance qui présentait aux deux cours

des avantages réciproques [1]. Élisabeth obtenait en quelque sorte par là que Marie Stuart fût laissée entre ses mains, tandis qu'elle s'abstiendrait elle-même de fomenter les troubles religieux chez le roi très-chrétien devenu son allié. Aussi ce traité, qui assurait à l'Angleterre les secours de la France en cas d'une invasion catholique, et qui semblait devoir préserver la France d'une nouvelle guerre civile en privant désormais les huguenots de l'appui de l'Angleterre, fut-il signé à Blois, le 29 avril 1572, entre sir Thomas Smith et sir Francis Walsingham, plénipotentiaires d'Élisabeth, le maréchal de Montmorency, le garde des sceaux Birague, l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, et Paul de Foix, plénipotentiaire de Charles IX [2].

Rassurée de ce côté, la reine d'Angleterre n'avait été ni moins habile ni moins heureuse du côté de l'Écosse. Le parti de Marie Stuart y était resté très-puissant. Depuis que les hostilités avaient recommencé entre les lords de la reine et les lords du roi, et que les uns et les autres s'étaient réciproquement proscrits dans les parlements contraires d'Édimbourg et de Stirling, le comte de Lennox avait eu le même sort que son prédécesseur le comte de Murray. Surpris le matin du 4 septembre 1571 à Stirling par une troupe que Kirkaldy de Grange avait envoyée d'Édimbourg, et qui y était entrée à l'improviste sous le commandement du comte de Huntly, de lord Claude Hamilton, du laird de Buccleugh, de Ker de Farnyhirst, il avait été impitoyablement tué en représailles de la mort violente et ignominieuse qu'il avait infligée à l'archevêque de Saint-André. Un moment même, tous les principaux lords du roi, enveloppés dans cette surprise, avaient été faits prisonniers. Ils n'avaient dû leur salut qu'à la dispersion des Scott et

[1] Voir pour le projet de mariage comme pour le traité d'alliance les t. II, III, IV, et VII de la *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon.

[2] Dumont, corps diplomatique, t. V, p. 211 à 215.

des Ker qui s'étaient débandés pour piller, et qui avaient donné le temps aux habitants de Stirling de prendre les armes et à la garnison du château de descendre dans la ville pour les y délivrer et pour en chasser les trop avides vainqueurs. Le lendemain même ils avaient donné comme successeur au comte de Lennox le comte de Mar, qui de gouverneur du jeune roi était devenu régent d'Écosse [1].

Malgré la prise de Dumbarton et l'assistance qu'il avait plusieurs fois reçue d'Élisabeth, le parti du roi ne l'emporta point sur le parti de la reine. Celui-ci, posté dans la citadelle d'Édimbourg et toujours maître de la ville, occupait de plus les châteaux de Niddry, de Livingston, de Blackness. Adam Gordon d'Anchendown, frère du comte de Huntly, l'avait rendu victorieux au nord, Ker de Farnyhirst et lord Herries au midi, les Hamilton à l'ouest [2]. Les choses en étaient là lorsque Élisabeth, n'ayant pu l'accabler, entreprit de le désarmer. D'accord avec la cour de France depuis le traité de Blois, elle négocia une trêve entre les deux partis. Son envoyé, sir William Drury, et l'ambassadeur de France du Croc firent signer cette trêve le 30 juillet 1572 [3], avec la stipulation expresse que la noblesse et les états du royaume s'assembleraient dans le plus bref délai afin de conclure une paix générale.

En retour des services qu'elle rendait à la cause du jeune roi, Élisabeth obtint l'extradition du malheureux comte de Northumberland, qui fut décapité le 25 août à York. Au moment même où cette princesse se croyait en pleine sécurité, arriva la terrible nouvelle du massacre de la Saint-Barthélémy. Un cri d'épouvante et de colère s'éleva dans tout son royaume [4], et remplie de défiance aussi bien que d'indignation, elle assembla son conseil pour délibérer

[1] Tytler, t. VII, p. 360 à 365.
[2] *Ibid.*, p. 367, et 371, 372.
[3] *Ibid.*, p. 373.
[4] Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 116 et 121.

sur ce qu'elle avait à faire [1]. Elle laissa plusieurs jours à Oxford sans lui donner audience l'ambassadeur de France la Mothe-Fénelon, qui y était venu afin de justifier ce massacre en l'attribuant à la découverte d'une conspiration des protestants. Lorsqu'elle l'admit enfin en sa présence, elle était accompagnée des seigneurs de son conseil et des principales dames de sa cour, tous vêtus de deuil et gardant un morne silence dans sa chambre privée, qui avait l'aspect lugubre d'un tombeau [2]. La Mothe-Fénelon traversa cette foule muette dont les regards fixés en terre se détournèrent de lui, et il s'avança vers la reine, qui le reçut avec un visage triste et sévère [3]. Elle ne dissimula à l'ambassadeur de Charles IX ni son horreur de cet événement, ni son incrédulité au sujet des explications qu'il lui en donna, ni ses craintes sur les suites qu'elle en prévoyait. Elle montra à la Mothe-Fénelon une douloureuse surprise et une réprobation défiante de la conduite du roi son maître, et, sur les assurances d'amitié qu'il lui renouvela de la part de Charles IX, elle lui répondit « qu'elle craignait bien que ceux qui avaient fait abandonner à ce prince ses sujets naturels ne lui fissent abandonner une reine étrangère comme elle [4]. »

Elle se crut en effet trahie par la cour de France, et le protestantisme lui parut menacé dans le monde entier par une vaste conspiration, dont le massacre de Paris, qu'elle supposa prémédité, était le signal [5]. Elle se mit dès lors en mesure de se défendre. Elle resserra ses alliances en Allemagne, où elle envoya préparer des levées [6]; elle fortifia Portsmouth, Douvres et l'île de Wight [7]; elle arma dix

[1] Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 122.
[2] *Ibid.*, p. 122. — Carte, *A General History of England*, Lond., 1752, in-f°, t. III, p. 522. — Lingard, t. VIII, ch. II.
[3] Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. V, p. 122.
[4] *Ibid.*, p. 126.
[5] *Ibid.*, p. 192 et 207.
[6] *Ibid.*, p. 132, 136, 148, 175, 198 et 210.
[7] Corr. de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 153 et 198. — Carte, t. III, p. 522.

gros navires pour parcourir la Manche et garder les côtes d'Angleterre [1]; elle favorisa la résistance de la Rochelle, restée le dernier boulevard du protestantisme en France [2]; elle redoubla de surveillance et de rigueur envers les catholiques de son royaume [3], et s'arrêta aux plus sinistres desseins [4] à l'égard de la prisonnière redoutée qui était l'espérance de ce parti en Angleterre comme en Écosse.

Après la découverte de la conspiration du duc de Norfolk, Élisabeth avait déclaré formellement qu'elle ne saurait vivre une seule heure tranquille si Marie Stuart était rétablie sur son trône, et qu'elle était dès lors résolue à ne jamais lui rendre la liberté. Un livre diffamatoire écrit par Buchanan [5], et où se trouvaient insérées les lettres secrètes de Marie à Bothwell, avait été répandu à profusion. Des théologiens protestants avaient cherché à établir à l'aide de la Bible que sa mort serait juste, tandis que les jurisconsultes s'étaient fondés sur le vieux code de l'empire pour soutenir qu'elle serait légale [6]. La haine et le fanatisme avaient été poussés si loin contre la pauvre prisonnière, que les deux chambres du parlement avaient voulu la frapper d'un bill d'*attainder* ou de proscription. Élisabeth s'y était opposée [7]. Malgré sa défense, le parlement avait cherché tout au moins à exclure formellement, par une loi, Marie Stuart de la succession à la couronne d'Angleterre. Pour soustraire sa captive aux poursuites dont elle était l'objet, Élisabeth avait été réduite à proroger

[1] Corr. de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 136, 148, 175, 176 et 223.
[2] *Ibid.*, p. 155, 156, 162, 175, 198, 202, 210 et 223.
[3] *Ibid.*, p. 153, 154 et 224.
[4] *Ibid.*, p. 176.
[5] Ane detectioun of the doingis of Marie quene of Scottis, twiching the murder of his husband, etc., translatid out of the latine, quhilk was written be M. G. B. Sanclandrois, be Robert Leckprevik, 1572, petit in-8°.
[6] Lingard, t. VIII, ch. II.
[7] *Ibid.* — D'Ewes, *Journal*, p. 200, 207 et 224. — Digges, p. 203.

le parlement [1]. Elle s'était contentée de l'intimider par une sorte d'accusation qui ne fut pas poussée plus loin que la menace.

Lord Delawarre, sir Ralph Sadler, Thomas Bromley se présentèrent de sa part à Sheffield et interrogèrent Marie Stuart comme une criminelle sur treize articles qui formaient autant de griefs contre elle. Les réponses qu'elle donna furent plus prudentes que sincères. Elle affirma n'avoir eu aucune intention contraire à Élisabeth dans son projet de mariage avec le duc de Norfolk, et n'avoir songé qu'à la délivrance de l'Écosse dans la mission de Ridolfi et dans ses rapports avec Pie V et Philippe II [2]. Élisabeth, qui ne pouvait pas admettre les explications de Marie Stuart, n'était pas décidée dans le moment à lui faire publiquement son procès. Mais après le massacre de la Saint-Barthélemy, elle songea à se défaire mystérieusement de cette infortunée princesse.

Conçu avec une cruauté hypocrite entre Élisabeth, Burghley et Leicester, ce projet ne dut pas être exécuté en Angleterre, mais en Écosse, où la conduite en fut confiée à l'un des agents anglais les plus adroits et les plus sûrs. Sir Henri Killegrew, beau-frère de Burghley, partit pour l'Écosse le 7 septembre 1572 [3] avec deux missions, l'une publique, l'autre secrète [4]. Par la première il était chargé d'achever, dans l'intérêt du protestantisme en péril, la réconciliation entre Lethington, Kirkaldy de Grange et les comtes de Mar et de Morton, et, par la seconde, de concerter avec les comtes de Mar et de Morton la mort de Marie Stuart. Cette dernière mission lui fut donnée par Élisabeth elle-même en présence de Leicester et de Burghley, qui en

[1] Lingard, t. VIII, ch. II. — D'Ewes, *Journal*, p. 200, 207 et 224. — Digges, p. 219.

[2] Voir le recueil du prince Labanoff, t. IV, p. 47 à 54.

[3] La Mothe-Fénelon, t. V, p. 121.

[4] Voir pour cette double négociation Tyller, t. VII, p. 377 à 395. Cet historien l'a retracée d'après les pièces originales déposées au St. Pap. Off.

furent les seuls confidents. D'après les instructions écrites de la main même de Burghley et déposées au State Paper Office, il dut faire comprendre aux deux alliés d'Élisabeth que la vie de Marie Stuart ne pouvait plus être conservée pour leur sûreté commune, et qu'il convenait non de procéder contre elle en Angleterre, mais de s'en débarrasser en Écosse, où elle serait livrée à ses ennemis. Killegrew eut ordre d'employer toute son adresse à obtenir du régent et de Morton qu'ils réclamassent la prisonnière sans paraître y avoir été provoqués par Élisabeth, qui voulait recueillir le profit de cette sanguinaire transaction et ne pas en encourir la haine et la honte.

Killegrew trouva l'Écosse aussi émue de la Saint-Barthélemy [1] que l'avait été l'Angleterre. Le vieux Knox, réfugié à Saint-André depuis que le parti de la reine occupait Édimbourg, était revenu dans cette dernière ville après la trêve du mois de juillet. Quoique à moitié paralysé par une attaque d'apoplexie et n'ayant pas longtemps à vivre, il se faisait monter en chaire, où, accablé de douleur et transporté d'indignation, il retrouvait toute la force de ses accents pour tonner contre les meurtriers de ses frères les protestants de France et les livrer à l'exécration publique [2]. Il contribua puissamment avec les ministres ses disciples à rendre de plus en plus impopulaire l'ancienne alliance française. Killegrew en profita, soit pour sa mission secrète, soit pour sa mission publique. Il n'eut pas de peine à décider Morton à faire périr Marie Stuart. Le régent Mar reçut plus froidement ses ouvertures à ce sujet. Comme la conclusion n'était pas aussi prompte qu'on le souhaitait en Angleterre, Burghley et Leicester écrivaient, le 29 septembre, en termes couverts, à Killegrew afin de le stimuler: « Employez toute peine à mettre sérieusement et rapidement en œuvre le moyen que vous avez en main, et avec

[1] Tytler, t. VII, p. 380. — Corr. de la Mothe-Fénelon, t. V, p. 183.
[2] Tytler, t. VII, p. 384.

tout le secret que le cas exige. En nous occupant de *l'affaire,* chaque jour et même à chaque heure, nous voyons que ce sont toujours les mêmes motifs qui nous font désirer qu'elle réussisse, et nous font penser aussi qu'eux doivent y trouver un intérêt plus grand encore quand ils considèrent leur sûreté particulière, l'état de leur pays et l'affermissement de la religion, choses qui sont plus en péril pour eux que pour nous... Amplifiez-leur tous ces dangers, s'ils ne les prévoient pas suffisamment... Vous ne sauriez rendre un plus grand service qu'en usant de célérité [1]. »

Killegrew excita, avec l'aide de Knox, le peuple contre les catholiques et contre la France [2]. En même temps il eut plusieurs conférences avec Mar et Morton sur ce qu'il appelait la *grande affaire* [3]. Les deux comtes finirent par consentir à remettre des otages comme garantie de leur résolution à *expédier la matière,* c'est-à-dire Marie Stuart, quatre heures après qu'elle leur aurait été livrée [4], et à débarrasser ainsi Élisabeth de sa rivale à condition : que la reine d'Angleterre prendrait leur jeune roi sous sa protection : que les droits de celui-ci ne seraient point infirmés par une sentence prononcée contre sa mère, et qu'ils seraient maintenus par une déclaration du parlement anglais; qu'une alliance défensive serait établie entre les deux royaumes; que les comtes de Huntington, de Bedford ou d'Essex assisteraient à l'exécution de Marie avec deux ou trois mille hommes, et joindraient ensuite leurs forces à celles du roi pour réduire la forteresse d'Édimbourg : enfin que cette forteresse serait remise au régent, et que

[1] Ms. letter, Brit. mus. Caligula, c. iii, f. 394. — Tytler, t. VII, p. 382 et 383.

[2] *Ibid.,* p. 384 et 385.

[3] The great matter.

[4] « I am also told, that the hostages have been talked of, and that they shall be delivered to our men upon the fields, and the matter dispatched within four hours, so as they shall not need to tarry long in our hands. » Ms. letter, Brit. mus. Caligula, c. iii, fol. 375. Killegrew à Burghley et à Leicester, 9 octobre 1572. — Tytler, t. VII, p. 388 et 389.

l'Angleterre payerait tous les arrérages dus aux troupes écossaises [1].

Ces conditions parurent exorbitantes à Killegrew, inacceptables à Burghley, trop coûteuses et trop compromettantes pour l'étroite parcimonie et l'hypocrite cruauté d'Élisabeth [2]. Elle voulait bien faire ôter la vie à Marie Stuart, mais sans mettre les meurtriers à sa solde et sans se montrer leur instigatrice ou leur complice. Le haut prix que les deux comtes écossais demandaient pour verser le sang de leur ancienne souveraine, et la mort soudaine du régent Mar, qui expira le 28 octobre, à Stirling, non sans qu'on le crût empoisonné, rompirent dans le moment cette odieuse négociation, qui ne fut toutefois entièrement abandonnée qu'en 1574 [3]. En la voyant échouer, Burghley, rempli d'alarmes et dépourvu de scrupules, écrivit à Leicester une lettre dont les termes étaient couverts, mais significatifs; il y insinuait à la reine, auprès de laquelle se trouvait Leicester, de se débarrasser en Angleterre de Marie Stuart, puisqu'elle ne pouvait l'envoyer mourir en Écosse. « Si Sa Majesté, disait-il, continue ses ajournements, si elle ne pourvoit pas à sa propre sûreté en se servant des moyens que Dieu lui a départis, elle ainsi que nous tous, nous prierons en vain Dieu, lorsque la calamité tombera sur nous. Que Dieu envoie à Sa Majesté la force d'esprit pour conserver la cause de Dieu, sa propre vie et celle de millions de bons sujets qui tous se trouvent dans un danger manifeste, et cela uniquement par ses délais, de manière qu'elle sera la cause de la ruine d'un noble royaume [4] ! »

Élisabeth n'osa pas suivre ce conseil. Elle ne fit pas périr Marie Stuart, mais elle lui enleva le parti qui lui restait encore en Écosse, soit en le gagnant, soit en l'écrasant.

[1] Tytler, t. VII, p. 392.
[2] *Ibid.*, p. 393.
[3] *Ibid.*, p. 393 et 394.
[4] Burghley à Leicester, 8 novembre 1572. Brit. mus. Caligula, c. iii, fol. 386, et Tytler, t. VII, p. 394.

Morton succéda à Mar, le 24 novembre 1572, dans le titre et l'autorité de régent. Le jour même où il obtint cette dignité qu'il ambitionnait depuis longtemps, mourut le réformateur Knox. Cet homme véhément et inflexible qui, par ses doctrines comme par ses actes, avait tant contribué aux révolutions religieuse et politique de l'Écosse; languissant de corps [1], mais n'ayant rien perdu de la vigueur de son ame et de la violence de son esprit, expira à l'âge de soixante-sept ans, regretté de l'église presbytérienne dont il était le fondateur, aimé de la bourgeoisie, qu'il avait rendue plus pieuse, plus instruite, plus active, et respecté par la noblesse, qui lui devait en partie le gouvernement de l'État. Il n'assista point au triomphe définitif et prochain de son parti; mais il l'entrevit [2]. Ce triomphe, il était réservé à Morton de l'amener. Encore plus dévoué que son prédécesseur Mar au maintien du protestantisme et à la politique de l'Angleterre, Morton mit au service de cette double cause, dont les intérêts se confondaient, une rare habileté, le plus énergique caractère, le pouvoir que lui conférait la régence et toute la force qu'il avait comme chef de la famille des Douglas.

Secondé par Killegrew, qui décida Élisabeth à lui accorder des subsides et à lui promettre des troupes [3], il reprit les négociations que son prédécesseur avait entamées avec les principaux seigneurs restés fidèles à la reine. Depuis la mort du régent Murray, le parti de Marie Stuart s'était composé non-seulement de ceux qui l'avaient constamment soutenu, comme les Hamilton et les Gordon, mais encore des transfuges du parti du roi qui s'étaient réunis à lui, comme le laird Kirkaldy de Grange, le lord Lethington et le lord Hume. Morton visa à un accommodement séparé avec chacune de ces fractions, de peur, s'il traitait en même

[1] M'Crie, *Life of J. Knox*, t. II, p. 226 à 234.

[2] Voir plus bas son message à Kirkaldy de Grange, écrit peu de temps avant sa mort, et M'Crie, t. II, p. 223 et 224.

[3] Tytler, t. VII, p. 398.

temps avec le parti tout entier, de se mettre à sa discrétion et de s'exposer plus tard à des soulèvements nouveaux. Espérant détacher plus facilement de la reine ceux qui s'étaient ralliés à elle les derniers et que des souvenirs encore récents semblaient devoir ramener sous l'autorité du roi qu'ils avaient mis sur le trône, il s'adressa d'abord à Kirkaldy de Grange et à Lethington. Enfermés dans la citadelle d'Édimbourg, qu'ils croyaient à l'abri des attaques des Écossais et où ils attendaient les secours que leur avait promis la cour de France s'ils tenaient jusqu'à la Pentecôte de 1573 [1], Lethington et Kirkaldy n'acceptèrent point les offres partielles de Morton, dont ils se défiaient beaucoup. Ils exigèrent que la pacification s'étendît à tout le parti de la reine et que Kirkaldy de Grange conservât le commandement de la citadelle d'Édimbourg six mois après que la pacification aurait été conclue [2]. C'était se donner le temps d'attendre les troupes de la France, alors occupées au siége de la Rochelle, et se réserver le moyen de recommencer la lutte avec plus de ressources pour la soutenir. Un semblable arrangement ne pouvait convenir à Morton. Renonçant à ramener les *Castiliens*, comme on les appelait du nom du château qu'ils occupaient, il se tourna du côté des Hamilton et des Gordon.

Ceux-ci combattant sans succès en faveur de la reine depuis cinq années, commençaient à se lasser de leurs efforts et à sentir leur impuissance. L'intervention décidée d'Élisabeth les décourageait surtout. Aussi se montrèrent-ils disposés à traiter avec le régent, sous la médiation de Killegrew. Il fut secrètement convenu entre eux et Morton qu'on ne poursuivrait point le châtiment des meurtres de Darnley et de son père le régent Lennox [3], dans lesquels les uns et les autres pouvaient être plus ou moins impli-

[1] Digges, p. 314.
[2] Melvil, *Mémoires*, l. II, liv. IV, p. 44 à 50. — Robertson, liv. VI.
[3] Lettre du 26 janvier 1573, au Stat. Pap. Off. — Tyller, l. VII, p. 405 et 406.

qués. Après cette assurance donnée et reçue comme un acheminement à la paix, les conditions d'un accord définitif furent débattues à Perth, entre les commissaires du régent d'un côté, le comte de Huntly et lord Arbroath, fils du duc de Châtellerault, de l'autre. Par les soins et avec l'assistance de Killegrew, on arrêta que les lords dissidents approuveraient, dans une déclaration formelle, la religion réformée, telle qu'elle était établie, se soumettraient au gouvernement du roi et à la régence de Morton, reconnaîtraient comme illégal tout ce qui avait été fait en opposition à ce gouvernement depuis le couronnement de Jacques VI à Stirling; qu'en retour, ils seraient rétablis dans leurs biens et leurs honneurs, et qu'on annulerait les actes passés contre les partisans de la reine, qui obtiendraient une amnistie complète [1]. L'arrangement des Hamilton et des Gordon, dans lequel le comte de Huntly fit entrer son vaillant frère sir Adam Gordon, fut suivi de la soumission des lords Grey et Oliphant, du shérif d'Ayr, des lairds de Buccleugh et de Johnston [2]. Le 23 février 1573, le régent signa les articles de la pacification de Perth [3], qui désarmèrent et annulèrent le parti de la reine.

Ce parti ne conservait que la citadelle d'Édimbourg — « Maintenant, écrivait Killegrew à Burghley, il ne reste plus que le château pour que le roi soit obéi partout et pour que le royaume soit uni [4]. » Il supposait que les *Castiliens*, abandonnés de tout le monde, ne prolongeraient pas davantage une résistance devenue inutile. Il s'attendait d'autant plus à ce que Kirkaldy de Grange entrât en accommodement à son tour, que le château de Blackness venait d'être

[1] Robertson, etc., liv. VI.

[2] Tytler, t. VII, p. 410.

[3] God so blessed this treaty, as this day, being the 23rd aforenoon, the articles of accord and pacification were signed. » Killegrew à Burghley, 23 février 1573, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 410, note 2.

[4] Killegrew à Burghley, 18 février 1573, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 409.

livré à Morton par la femme même de son frère James Kirkaldy qui y commandait [1]. Mais cet homme vaillant et d'une fidélité maintenant opiniâtre envers sa souveraine se refusa à toute espèce d'accord. Il avait résisté aux instances et aux religieuses menaces de son ancien ami Knox, qui lui avait dépêché peu de temps avant de mourir le ministre Lindsay, lui disant: Allez au château, chez cet homme que j'ai tant aimé comme vous savez, et dites-lui que je vous ai envoyé encore une fois pour l'inviter, de la part de Dieu, à abandonner cette mauvaise cause. S'il ne le fait pas, ni ce roc escarpé auquel il se fie misérablement, ni la prudence charnelle de l'homme (Lethington) qu'il croit un demi-dieu, ni l'assistance des étrangers ne le sauveront. Il sera arraché honteusement de son nid et pendu à une potence à la face du soleil, s'il ne change pas subitement de vie et n'a recours à la miséricorde de Dieu [2]. » L'approche imminente du danger n'ébranla pas plus les résolutions du laird que ne l'avait fait le sombre message de Knox. Avec Lethington, Hume, Robert Melvil, Pitadrow, n'ayant pas même deux cents soldats de garnison [3], mais se reposant sur la force jusque-là éprouvée de la citadelle, il crut pouvoir attendre les secours qui lui avaient été promis de France.

Ces secours si désirés et si nécessaires ne devaient pas venir [4], Élisabeth, au contraire, pressée par Killegrew, résolut de mettre à la disposition de Morton les moyens qui lui manquaient en Écosse pour abattre ce dernier boulevard d'une cause à peu près désespérée. Deux ingénieurs, qu'elle chargea d'aller examiner la citadelle d'Édimbourg, déclarèrent qu'attaquée régulièrement la place ne tiendrait pas

[1] Tytler, t. VII, p. 410.
[2] M'Crie, *Life of John Knox*, t. II, p. 223 et 224.
[3] Robertson, liv. VI. — Crawf., *Mém.*, p. 265.
[4] Lethington et Grange au comte de Huntly, 23 février 1573. Stat. Pap. Off., et Tytler, t. VII, p. 414. — Verac, qui amenait un secours de France, avait été jeté par la tempête à Scarborough et retenu en Angleterre. Tytler, t. VII, p. 409.

plus de vingt jours [1]. Le siége en fut décidé et sir W. Drury, gouverneur de Berwick, dut en avoir la conduite. Drury partit de Berwick, avec une troupe de cinq cents arquebusiers, cent cinquante hommes armés de lances et des pièces de grosse artillerie qu'il débarqua à Leith. Il se rendit de là à Édimbourg, où il entra le 25 avril et où il fut joint par sept cents soldats du régent [2]. Cette petite armée se disposa à assiéger la citadelle au moment même où le parlement assemblé confirma la ligue avec l'Angleterre, rétablit, conformément au traité de Perth, Huntly et Balfour dans leurs possessions et dans leurs titres, et prononça une sentence de forfaiture contre les *Castiliens*.

Ceux-ci, sommés au nom du regent et du général anglais de se rendre, déclarèrent qu'ils s'enseveliraient plutôt sous les ruines de la citadelle. Les canons des assiégeants furent placés en batterie sur des hauteurs d'où ils dominaient les ouvrages de la place, et le 17 mai les batteries commencèrent à tirer. Leur feu se dirigea sur le principal bastion de la citadelle, qui s'appelait la tour de David. Il eut bientôt fait taire les pièces assez mal servies du château, et après six jours de canonnade non interrompue, le 23 mai dans l'après-midi, la tour de David s'écroula avec grand fracas. Le lendemain 24, la tour de Wallace fut également abattue, et, le 26, les défenses extérieures de la citadelle furent occupées sans résistance par les assiégeants qui se préparèrent à donner un assaut général [3].

Mais les assiégés n'étaient pas en état de le soutenir. Ils manquaient de munitions. Les soldats, privés d'eau, étaient presque tous malades. Il n'en restait pas quarante de valides pour repousser l'attaque. Le laird de Grange comprit alors qu'il ne devait pas s'obstiner davantage, et le soir du 26 il se présenta sur le rempart avec une verge blan-

[1] Tytler, t. VII, p. 400.
[2] *Ibid.*, p. 413.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 415 et 416.

che à la main. Il obtint un armistice de deux jours pour préparer la reddition du château. Il demanda que les assiégés sortissent la vie sauve et conservassent leurs biens, que les lords Hume et Lethington eussent la permission de se retirer en Angleterre, et qu'il pût se rendre lui-même dans son pays sans y être inquiété [1].

Le régent refusa d'admettre ces conditions. Ses principaux adversaires étaient près de tomber dans ses mains; il ne voulut pas les laisser échapper. Il exigea que les soldats de la garnison sortissent du château isolément et sans armes pour se rendre où il conviendrait à chacun d'eux, et que les neuf principaux chefs, parmi lesquels étaient Kirkaldy, Hume, Lethington, R. Melvil se soumissent à ce qu'ordonnerait d'eux la reine d'Angleterre, d'après le traité conclu entre elle et le roi d'Écosse [2]. C'était leur annoncer qu'ils n'auraient pas de quartier. En entrevoyant le sort qui leur était réservé, ils rompirent la conférence et aimèrent mieux mourir les armes à la main. Mais les soldats refusèrent de les suivre dans leur résistance désespérée. Ils se mutinèrent, et Lethington fut menacé par eux d'être pendu sur le rempart de la place s'il ne décidait pas dans six heures le laird de Grange à rendre la citadelle [3]. Le valeureux laird, réduit à cette cruelle extrémité, menacé de mort par ses ennemis, d'abandon par ses soldats, prit, d'après le conseil de Lethington, un parti qui lui laissait au moins quelque espérance. Dans la nuit du 29, il fit entrer secrètement au château deux compagnies anglaises et se remit avec les siens entre les mains de Drury, en déclarant qu'ils étaient les prisonniers de la reine Élisabeth et non du régent Morton [4].

[1] Tytler, t. VII, p. 416.

[2] « The regent's answer to the castilians. » 28 mai. Au St. Pap. Off., et dans Tytler, *ibid.*, p. 417.

[3] Killegrew à Burghley, 20 juin, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 417.

[4] Tytler, t. VII, p. 418.

Mais Morton n'entendait pas que sa proie lui fût ainsi dérobée. Il voulait se débarrasser des deux hommes dont il redoutait le plus l'habileté ou la valeur. Afin de rendre son gouvernement futur mieux obéi et moins entravé, il écrivit donc à Burghley [1], en réclamant les prisonniers pour les faire punir comme les principaux auteurs des troubles et des malheurs de l'Écosse. Killegrew, que n'animait pas la même haine et qui n'avait pas les mêmes craintes, ne fut pas plus généreux que Morton, dont il appuya la demande. De leur côté, Lethington et Grange s'adressèrent à Burghley dont ils invoquèrent l'ancienne amitié, et ils se recommandèrent à la compassion, à la douceur et à l'intérêt prévoyant d'Élisabeth: « Nous avons la confiance, disaient-ils, que Sa Majesté ne voudra pas nous placer hors de son pouvoir et nous livrer à nos ennemis mortels. S'il lui plaît d'étendre sur nous sa très-gracieuse clémence, elle devra être assurée que nous lui serons dévoués à perpétuité autant que qui que ce soit de cette nation et même qu'aucun de ses sujets, parce que maintenant nous pouvons nous obliger envers elle plus qu'il ne nous était permis auparavant, et le bienfait de Sa Majesté nous attachera éternellement à elle. Dans la position où nous nous trouvons, nous convenons que nous ne sommes pas de grande valeur : mais si Sa Majesté nous en donne le moyen, peut-être serons-nous plus tard en état de la servir. Votre Seigneurie connaît maintenant notre requête. Nous la prions de vouloir bien l'appuyer. Dans aucun temps l'amitié de Votre Seigneurie n'a pu nous prêter un pareil appui. Nous en avons souvent éprouvé les effets, et nous vous supplions de ne pas nous en priver dans ce moment de notre grande misère où nous en avons besoin plus que jamais. Si, par la médiation de Votre Seigneurie, Sa Majesté nous conserve, Votre Seigneurie nous trouvera à jamais liés à son service...

[1] Morton à Burghley, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, pag. 418.

Nous sommes entre les mains de Sa Majesté, qu'elle fasse de nous ce qui lui plaira [1].

Cette touchante lettre, écrite le surlendemain du jour où le château s'était rendu à Drury, ébranla un moment Élisabeth. Lui inspira-t-elle un mouvement de généreuse pitié, ou bien cette reine chercha-t-elle s'il serait plus avantageux à sa politique de conserver deux hommes aussi capables et aussi influents que de les sacrifier à Morton? Quel que fût le motif de son hésitation, elle demanda tout d'abord des informations sur *la qualité et la quantité de leurs offenses* [2]. Mais Morton et Killegrew ayant insisté de nouveau, elle céda et fit donner l'ordre barbare de remettre les prisonniers entre les mains du régent. C'était les envoyer à la mort. Avant que cette cruelle décision arrivât en Écosse, Lethington avait succombé dans sa prison. Sa mort, naturelle ou volontaire [3], le sauva du supplice auquel son chevaleresque compagnon Kirkaldy de Grange fut condamné par la froide vengeance de Morton. Vainement s'adressa-t-on à l'avarice connue du régent et chercha-t-on à rassurer son ambition. Cent gentilshommes, parents et amis du noble et redoutable laird, proposèrent de racheter sa vie en payant au régent une rente annuelle de trois mille marcs et en devenant, par un *bond* inviolable, les serviteurs perpétuels de la maison d'Angus et de Morton. Le régent fut inexorable [4]. Il voulut intimider quiconque serait tenté désormais de résister à son pouvoir, et ne se laissa fléchir par aucune supplication, gagner par aucune offre. Le laird de Grange fut ignominieusement pendu avec son frère sir James Kirkaldy, le 3 août, sur la place publique de la Croix, à Édimbourg. Il mourut avec l'aisance d'un grand courage, en exprimant

[1] Lethington et Grange à Burghley, 1er juin 1573, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 419 et 420.

[2] Tytler, *ibid.*, p. 420.

[3] « Lidington mourut à Leith à la vieille mode des Romains, et l'on prétend qu'il se donna la mort pour s'épargner la honte de périr de la main du bourreau. » *Mémoires de Melvil*, t. II, liv. IV, p. 56.

[4] Tytler, t. VII, p. 424.

sur l'échafaud les humbles repentirs d'un chrétien réformé, et en professant pour sa souveraine captive l'affection persévérante d'un sujet fidèle [1]. Avec Lethington et Kirkaldy de Grange succomba le parti et s'évanouirent les dernières espérances de Marie Stuart en Écosse.

Cette princesse en ressentit autant de douleur que d'abattement [2]. Elle ne s'était pas doutée du danger qu'elle avait couru par la mystérieuse négociation de Killegrew, quoique l'attentat de la Saint-Barthélemy l'eût exposée à de nouvelles sévérités. Elle était restée plus de cinq mois sans pouvoir ni sortir ni écrire [3]. Sa captivité ne reçut quelques adoucissements qu'après la prise du château d'Édimbourg et la ruine complète de son parti. La triste prisonnière se découragea dans ce moment. Les catholiques anglais, qui avaient entrepris de la délivrer en 1569 et 1570, étaient fugitifs ou intimidés; le duc de Norfolk, qui avait conspiré pour elle, était mort; les Écossais qui pendant cinq années lui avaient conservé leur obéissance avaient été contraints de reconnaître son fils comme roi et de se soumettre à la domination fortement assise de Morton comme régent; le roi d'Espagne promettait toujours et n'agissait jamais, au fond moins disposé à la secourir efficacement qu'à inquiéter Élisabeth par des complots et des troubles; le roi de France, en lutte avec les protestants, et en défiance des catholiques de son royaume, l'abandonnait par ménagement pour sa redoutable et triomphante rivale.

Dans cette situation, n'ayant plus d'appui au dedans, n'espérant plus d'assistance du dehors, elle changea de con-

[1] Killegrew à Burghley, 3 août 1573, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 422.

[2] Marie Stuart à Élisabeth, 20 février 1574; à l'archevêque de Glasgow et au cardinal de Lorraine, 29 mars 1574. Labanoff, t. IV, p. 113 et 125.

[3] Dans le recueil du prince Labanoff il n'y a aucune lettre des mois de septembre, octobre, novembre 1572. Il y en a deux seulement en décembre; l'une du 1er, au cardinal de Lorraine; l'autre du 24, à Burghley et à Leicester. On n'en trouve que quatre dans les huit premiers mois de 1573, à la Mothe-Fénelon, au duc de Nevers et à Burghley.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE

duite et de langage. Elle essaya d'adoucir Élisabeth par ses soumissions. La liberté qu'elle n'avait pas pu se procurer de vive force, elle travailla à l'obtenir de bon gré. Sa fierté s'était d'abord offensée du silence que gardait envers elle la reine Élisabeth, à qui elle écrivait souvent et qui ne lui répondait pas [1]. Elle contint alors les mouvements de son irritation et de son orgueil. Elle prit une résignation patiente, et la reine altière dans ses sentiments, éloquente dans ses plaintes, agitée et hardie dans ses projets, devint une prisonnière douce, calme et presque humble. Elle évita tout ce qui pouvait donner de l'ombrage à Élisabeth [2]; elle restreignit ses correspondances, qui furent surtout relatives aux affaires et aux revenus de son douaire en France. Elle obtint en retour de pouvoir se promener dans les jardins et le parc de Sheffield. Les murs humides de ses prisons lui avaient donné un rhumatisme aux bras [3], qui l'empêchait quelquefois d'écrire et qui ajoutait ses gênes douloureuses à la maladie de foie dont elle souffrait depuis longtemps et que ses infortunes avaient beaucoup empirée. Aussi demanda-t-elle et lui fut-il accordé d'aller de temps en temps prendre les bains de Buxton [4] placés dans le voisinage de Sheffield.

Pour diminuer les ennuis de son oisive captivité, qui n'étant plus occupée à ourdir des trames en Angleterre, en Écosse et sur le continent, à construire et à renouveler les chiffres nécessaires à ses correspondances secrètes, à dicter des lettres à son secrétaire écossais Curle et à son secrétaire français Raullet, à se procurer des agents adroits et fidèles

[1] « Voyant le peu de compte que de tout ce temps passé vous avez faict de moy, de mes lettres, ministres, remonstrances et humbles requestes, jusques à desdaygner de m'en fayre response de vous mesmes ou par les vostres, en me traistant de pis en pis, j'avoys conclu de ne plus vous ennuier ni me rompre la teste en vain, résolue souffrir ce qu'il plairoit à Dieu m'envoyer par vos mains. » Lettre de Marie Stuart à Élisabeth, du 25 décembre 1571. Labanoff, t. IV, p. 10.

[2] *Ibid.*, p. 112.

[3] Elle l'appelait *un catarrhe*. Lettre du 30 avril 1572. Laban., t. IV, p. 44.

[4] Le prince Labanoff mentionne tous ses déplacements dans son recueil.

ou à les employer, elle élevait des oiseaux, s'entourait de chiens de diverses espèces, et travaillait à l'aiguille. « M. de Glasco, écrivait-elle à son ambassadeur en France, je vous prie me fayre recouvrer des tourterelles et de ces poulles de Barbarie, pour voir si je pourray les faire eslever en ce pays..., je prendrois plésir de les nourrir en casge, comme je fays de tous les petits oiseaux que je puis trouver. Ce sont des passetemps de prisonnière [1]. » Une autre fois elle lui demandait de petits chiens. « Si M. le cardinal de Guyse, mon oncle, lui disait-elle, est allé à Lyon, je m'assure qu'il m'enverra une couple de beaux petits chiens, et vous m'en ascheterez autant; car hors de lire et de besoigner, je n'ay plésir qu'à toutes les petites bestes que je puis avoir [2]. »

Elle commandait aussi qu'on lui achetât de la soie, du satin, des rubans, pour préparer de ses mains de petits ouvrages qu'elle offrait ensuite à Élisabeth, par l'entremise de l'ambassadeur la Mothe-Fénelon. Ayant appris que cette reine les avait agréés, elle lui écrivit: « Madame ma bonne sœur, puisqu'il vous a pleu faire si bonne démonstration à monsieur de la Mothe... d'avoir eu agréable la hardiesse que j'ay prise de vous présenter par lui ce petit essay de mon ouvrage, je ne me suis peu tenir de vous tesmoigner par ce mot combien je m'estimeray heureuse quand il vous plaira trouver bon que je me mette en debvoir par tous moyens de retrouver quelque part en votre bonne grâce, à quoy j'eusse bien désiré qu'il vous eust pleu m'ayder par quelque signification de ce que vous trouverés en quoi je vous puisse complaire et obéir [3]. »

Tout occupée de ce soin, elle demanda à l'archevêque de Glasgow de lui adresser, de France, des objets de goût dont elle pût faire présent à Élisabeth. « Si mon oncle, monsieur le cardinal, lui écrivait-elle, me voulloit envoyer quelque chose

[1] Labanoff, t. IV, p. 183.

[2] « Il me les fauldroit envoyer en des paniers, bien chaudement. » *Ibid.*, p. 223 à 229.

[3] Labanoff, t. IV, p. 171 et 172.

de joly ou bien des brasselets, ou un miroyr, je le donnerois à la royne... Si vous trouvez quelque chose de nouveau, faite le moy achepter..., et si mon oncle devisoit quelque devise à propos entre elle et moy, ces petites folies-là la fairoient plustost couller les temps avec moy que nulle autre chose [1]. »

Comme ses présents étaient bien reçus, elle s'en réjouissait et en proposait d'autres. « J'ai grandissime satisfaction, » écrivait-elle à la Mothe-Fénelon, « de ce que me mandés qu'il a pleu à la royne, madame ma bonne sœur, avoir mes tablettes pour agréables; car je ne desire rien tant que pouvoir, ès plus importantes et aux moindres choses, toujours luy complaire, et ce en espoir de recouvrer sa bonne grace en premier lieu, et puis je ne ferois doute de sa favorable bonté en tout le reste... Je suis empressée à luy faire une coiffure avec la suite, mais j'ay si peu d'ouvrières à m'ayder en ouvrages délicats, que je ne la puis avoir encores preste... Si quelques ouvrages de reseul lui plaisoient plus qu'aultres, j'en travaillerois. Cependant je vous prie me recouvrer de la bisette d'or garnie de papillotes d'argent, la plus belle et délicatte que pourrés, et m'en envoyer six aulnes et vingt aulnes de bisette double, ou aultrement passement estroit à jour tout d'or [2]. »

Voilà où en était réduite la pauvre Marie Stuart. Cette princesse si fière, et naguère encore si remuante, s'occupait dans sa prison à faire des ajustements [3] pour celle qui l'y tenait renfermée au mépris du droit des gens et de la dignité des couronnes. Elle cherchait aussi à se rendre favorables le principaux conseillers d'Élisabeth. Elle priait les princes de sa famille d'envoyer des présents et des paroles de recon-

[1] Labanoff, t. IV, p. 213 et 214.

[2] Lettre du 15 septembre 1574. Labanoff, t. IV, p. 222 et 223.

[3] Elle disait à la Mothe-Fénelon, en lui parlant « de l'accoustrement de réseuil » qu'elle envoyait à Élisabeth : « Et le jour qu'elle me fera cette faveur de le porter, je vous prie luy baiser très-humblement les mains pour moi; de quoy je vous seray obligée, combien que je ne puisse avoir ce bien de la voir moy-mesme aussy bien que vous. » Lettre du 13 décembre 1574. Labanoff, t. IV, p. 240.

naissance à Leicester, qui prétendait être dans ses intérêts [1]. Elle écrivait avec amitié à Burghley [2] qui l'avait rencontrée aux eaux de Buxton. Elle flattait même l'inquiet Walsingham, devenu secrétaire d'État depuis que Burghley avait été investi de la charge de grand trésorier. Elle redoutait, pour employer son langage expressif, *les turbulentes imaginations* de ce ministre, qui, chargé maintenant de la police des partis, veillait à la sûreté d'Élisabeth. Aussi écrivait-elle à l'ambassadeur de France : « Vous lui promettrés de ma part que de ma vie je ne feray chose contre la royne, sa maîtresse, et qu'en cette condition, s'il me veut estre amy, j'en feray estat, tout au contraire de ce que j'ay tousjours crainct de luy jusqu'à présent [3]. »

L'avénement de Henri III au trône, après la mort de Charles IX, ranima un peu les espérances de Marie Stuart. Comme duc d'Anjou, Henri III avait été le chef du parti catholique en France, et il avait acquis une réputation d'habileté et de fermeté qu'il ne conserva pas longtemps comme roi. De ses trois beaux-frères, c'était celui sur les sentiments duquel Marie Stuart comptait le plus [4]. Elle crut un moment qu'il prendrait sa défense avec plus de vigueur que ne l'avait fait Charles IX. Elle le supplia de ne point reconnaître son fils pour roi d'Écosse, et de ne point lui en donner le titre. Elle désira qu'il fît une ligue secrète avec elle

[1] Labanoff, t. IV, p. 77, 190 et 205.

[2] Labanoff, t. IV, p. 78 et 104. « Burleigh écrit fort honnestement de moy... Burleigh même est en discrédit. » *Ibid.*, p. 199 et 201.

[3] *Ibid.*, p. 223.

[4] Au moment même où il arrivait de Pologne, elle écrivait à l'archevêque de Glasgow : « Ils sont bien surpris de la venue du roi, et creignent la guerre : toutes fois, ils se font fort d'estre recherchés dudit sieur mon bon frère. Ils m'ont en plus grande jalousie que jamais pour le soupçon que vous sçavez qu'il y a longtemps qu'ils prindrent que j'avoys faict transport de mon droict au roy d'à present, et aussy ils disent que j'aime trop ceux de Guise, et ils savent bien que de tous mes beaux-frères j'ai tousjours aultant esperé de celluy-cy que d'autres, et pour n'en mentir poinct, il est vray, pour la bonne vollonté qu'il m'a tousjours porté d'enfance, j'espère qu'il ne l'aura point changée, je ne le mériteray point aussi. » Labanoff, t. IV, p. 191 et 192.

pour l'*aider à recouvrer son droit*[1], et surtout qu'il ne renouvelât point le traité conclu en avril 1572 entre Charles IX et Élisabeth. « Si le roy me laisse, écrivait-elle, et fait alliance avec elle (Élisabeth), il mettra ma vie à l'enquent et fortifiera ses ennemis et les miens[2]. »

Mais elle perdit alors son principal appui à la cour de France, le cardinal de Lorraine, celui de tous ses parents à qui elle était plus tendrement attachée, et en qui elle se confiait le plus. Elle en ressentit une vive douleur, qu'elle exprima à l'archevêque de Glasgow, par ces touchantes paroles: « Dieu soit loué qu'il ne m'envoie affliction qu' il ne m'ait jusques icy donné la grâce de supporter. Bien que je ne puisse, au premier moment, commander ni empêcher ces yeux de plorer, si es-se que la longueur de mes adversités m'a appris d'espérer consolation de tous maulx en une meilleure vie. Eh bien, je suis prisonnière, et Dieu prend l'une des créatures que j'aimoys le mieux. Que diray-je plus? il m'a osté d'un coup mon père et mon oncle. Je le suivray, quand il lui plaira, avesques moins de regrets[3]. »

En même temps que l'appui du cardinal de Lorraine lui manqua à la cour de France, elle vit se dissiper les espérances qu'elle avait fondées sur Henri III. Ce prince de beaucoup d'esprit, mais de peu de conduite, plein de courage et dépourvu de caractère, suivit, sous la direction de sa mère, la politique indécise qui avait troublé et ensanglanté tout le règne de Charles IX. Cette politique de ménagement envers les partis, de duplicité envers les hommes, mêlée de négociations et de guerres, conduisant à des faiblesses dont il n'était possible de sortir que par des tromperies ou par des excès, ramenant tour à tour des concessions sans durée et des résistances sans fermeté, était malheureusement conforme à la situation du royaume, à l'esprit du temps, et au

[1] Labanoff, t. IV, p. 244 et 245.
[2] *Ibid.*, p. 251.
[3] *Ibid.*, p. 267.

penchant de Catherine de Médicis. N'étant point parvenue, au moyen de l'autorité royale, à faire tolérer le protestantisme par les catholiques, et à ramener les protestants au catholicisme, l'adroite mais changeante Catherine mécontenta alternativement les deux partis. Elle rejeta à la fin le roi de Navarre et les protestants vers Élisabeth, les Guise et les catholiques vers Philippe II.

Docile aux conseils de sa mère, Henri III envoya M. de la Châtre comme ambassadeur extraordinaire à Londres, pour y renouveler, au printemps de 1575, le traité d'alliance conclu en avril 1572. Lorsque Marie Stuart vit le nouveau roi suivre les traces de l'ancien et tomber entièrement sous l'empire de la reine mère, dont elle n'était point aimée, elle n'attendit plus rien de lui et se tourna encore du côté de Philippe II. Elle reprit ses négociations secrètes avec le parti catholique espagnol, et elle s'adressa au pape par l'entremise de l'évêque de Ross qu'elle avait accrédité auprès de la cour de Rome, depuis qu'Élisabeth l'avait rendu à la liberté au mois de décembre 1573. Ce pape était Grégoire XIII, qui, poursuivant les projets de son prédécesseur Pie V, tint l'Irlande longtemps soulevée, et pressa Philippe II de rétablir le catholicisme en Angleterre, au moyen d'une expédition dont le commandement serait donné à don Juan d'Autriche. Il proposa de faire épouser Marie Stuart à ce jeune prince, auquel les catholiques zélés de l'Angleterre et de l'Écosse avaient déjà songé en 1571, de préférence au duc de Norfolk, et qui, après avoir soumis les Mores en Espagne, avait vaincu les Turcs dans la Méditerranée. Il ne doutait point que le héros de Lépante et de Tunis « ne servît merveilleusement cette entreprise par sa valeur et par la félicité qu'il portait avec lui [1]. » Ce double

[1] « ... Servir bene a quelle impresa per il valore e per la felicità che porta seco... Essendo egli desiderato da catholici inglesi per loro re, mediante il matrimonio con la regina di Scotia, come hora di questo tratato la M. V. é pienamente informata. » Lettre du nonce du pape à Philippe II du 16 janvier 1574. Ms. Simancas, Neg. de Est. Roma, leg. 924.

projet de mariage et d'invasion, que Philippe II écouta en 1574, sans l'admettre [1], fut renouvelé en 1577, lorsque don Juan d'Autriche eut succédé dans le gouvernement des Pays-Bas au grand commandeur de Requesens, dont le système de conciliation n'avait pas mieux réussi que le système de compression du duc d'Albe. Étroitement uni au duc de Guise, don Juan écrivit au roi son frère, avec une ambition et une prévoyance égales, que la soumission des Pays-Bas ne pouvait s'acquérir qu'en Angleterre [2].

Mais Philippe II se montra froid pour cette entreprise. Il ne voulut pas détourner ses forces de la côte d'Afrique et de la Flandre, où elles étaient employées. Il ne se laissa point tenter par l'offre, assez difficile du reste à réaliser, mais sur laquelle Marie Stuart revint souvent, de lui remettre son fils [3] qui serait conduit d'Écosse en Espagne. Cette offre ne fut pas la seule. Après avoir songé à déposer son fils comme un otage du catholicisme entre les mains de Philippe II, Marie Stuart alla jusqu'à vouloir le déshériter en transportant tous ses droits au puissant défenseur de cette religion en Europe. Les retours fréquents de ses maladies, les périls qui entouraient sa captivité, les suites que pouvaient avoir ses complots lui firent projeter un testament, où se trouve la clause suivante, fort catholique, sans doute, mais très-peu maternelle, et tout aussi peu monarchique: « Pour ne contrevenir à la glorie, honneur et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine, en laquelle je veulx vivre et mourir, si le prince d'Escosse, mon fils, y peust estre reduict contre la mauvaise nourriture qu'il a prise, à mon très-grand regret, en l'hérésie de Calvin,

[1] Il fut discuté en conseil d'État sur la proposition du nonce, du 4 février 1574. « Para consultar á V. M. sobre los negocios que el nuncio de Su Santidad le habló ultimamente de lo que paresce al consejo. » Ms. Simancas, *ibid.*

[2] Labanoff, t. V, p. 9.

[3] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 20 janvier 1577. Labanoff, t IV, p. 345.

entre mes rebelles, je le laisse seul et unique héritier de mon royaume d'Escosse, du droict que je prétends justement en la couronne d'Angleterre et pays qui en dépendent...; sinon, est que mon dit filz continue à vivre en ladite hérésie, je cedde et transporte et fait don de tous mes droicts en Angleterre et ailleurs... au roy catholique, ou aultres des siens qu'il luy plaira, avesque l'advis et consentement de Sa Sainteté, tant pour le voyr aujourd'huy le seul seur appuy de la religion catholique, que pour reconnoissance des gratuites faveurs que moy et les miens, recommandez par moy, avons receu de luy en ma plus grande nécessité, et eu égard aussi au droict que luy-mesme peut prétendre aux dilts royaulmes et pays. Je le supplie qu'en récompense il preigne alliance de la maison de Lorraine, et, si il pueut, de celle de Guyse, pour mémoyre de la race de laquelle je suis sortie du côté de ma mère [1]. »

Dans ce testament écrit au mois de février 1577, Marie Stuart ne considérait que l'intérêt de la cause catholique et n'avait en vue que son triomphe. Une reine ne craignait pas de subordonner, comme le fit plus tard en France la faction démocratique de la Ligue, la possession des couronnes à l'ortodoxie des croyances. Cela même ne devait lui servir de rien. A cette époque elle s'agita sans rien tenter et même sans rien pouvoir. En Angleterre, personne ne se déclara pour elle depuis la mort du duc de Norfolk. En Écosse, Morton exerça pendant huit ans une domination qui, bien qu'abattue un moment en 1578, ne laissa même aucune pensée se tourner vers Marie Stuart. Sur le continent, les projets un peu vagues de cette princesse infatigable trouvèrent des obstacles dans l'abandon formel de Henri III, qui déclara préférer l'amitié de la reine d'Angleterre à la liberté de la reine d'Écosse [2]; dans l'inertie circonspecte

[1] Labanoff, t. IV, p. 354 et 355.

[2] Dépêche de A. Paulet à Élisabeth, du 19 février 1578, au Stat. Pap. Off.

de Philippe II, qui se préparait à occuper militairement le Portugal dont il allait recueillir l'héritage, et dans la mort de don Juan d'Autriche, survenue avant la soumission des Pays-Bas; enfin dans l'impuissance de son cousin le duc de Guise, hors d'état de rien tenter en sa faveur sans l'appui de la France ou de l'Espagne.

Ce ne fut qu'en 1581, après la chute définitive de Morton, que Marie Stuart recommença la lutte avec Élisabeth. Morton occupa la régence plus longtemps à lui seul que ses trois prédécesseurs ensemble. Durant cinq années, il maintint l'Écosse en paix, sans qu'ils s'y formât de nouveaux partis et qu'on y ranimât les anciennes contestations. Sous cette paix profonde le pays prospéra. Il recueillit les fruits de la révolution protestante et de la concorde publique. L'industrie des villes se développa, la marine s'étendit, le bien-être des populations s'accrut, et l'aspect heureusement changé de l'Écosse excita la surprise et presque l'envie des ambassadeurs d'Élisabeth [1]. Mais il était contraire à l'esprit comme aux habitudes de la noblesse écossaise de rester longtemps dans le repos et la subordination. Elle finit par se lasser de son obéissance à Morton, dont l'avarice insatiable et la domination hautaine facilitèrent le succès de ses trames nouvelles.

Il se forma sous Alexandre Erskine, gouverneur du roi, et G. Buchanan, l'un de ses tuteurs, une confédération pour renverser Morton. Cette confédération, dans laquelle entrèrent beaucoup de membres principaux des anciens partis, les comtes d'Athol, d'Argyle, de Montrose, de Glencairn, le chancelier Glammis, l'abbé de Dumferlingh, le contrôleur Tullibardin, les lords Lindsay, Ruthven, Ogilvy, Herries, etc., dépossédа, au mois de mars 1578, Morton de la régence, et conféra à Jacques VI, qui n'avait pas encore complété sa douzième année, la plénitude du pouvoir royal

[1] Voir dans Murdin, *Occurrents from Scotland*, july 1575, p. 282, surtout p. 285, et Tytler, l. VIII, p. 21.

dont les confédérés se partagèrent l'exercice [1]. Morton parut résigné à sa dépossession, et, après avoir proclamé lui-même le gouvernement direct du roi dans Édimbourg, il se retira tranquillement dans son château de Dalkeith. Renonçant en apparence à toute pensée d'ambition, il se livra aux paisibles occupations des champs; mais de là il prépara sourdement la chute de ceux qui avaient causé la sienne.

Moins de deux mois (26 et 28 avril) après être tombé, cet homme rusé et entreprenant se releva avec la plus habile audace et le plus complet bonheur. Secondé par son allié le comte de Mar, fils de l'ancien régent, et se servant des Douglas, il se rendit maître du château de Stirling et de la personne disputée du jeune roi [2]. Il renonça à rétablir la régence. Mais, au nom d'un parlement assemblé dans le château de Stirling (juillet) sous ses yeux et soumis à son influence, il composa un conseil chargé de conduire l'administration des affaires en maintenant l'autorité nominale de Jacques VI. La suprême direction de ce conseil lui fut confiée. Investi de nouveau du pouvoir royal, quoique sous une autre forme, Morton traita avec ses ennemis ou les écrasa. Argyle, Lindsay et Montrose furent admis dans le conseil privé. Le catholique comte d'Athol mourut soudainement au sortir d'un repas fait avec Morton [3]. La famille des Hamilton, si puissante par ses possessions et si rapprochée du trône, fut abattue. Pour se concilier la faveur du roi, qui avait hérité de la haine des Lennox contre les Hamilton, Morton poursuivit à outrance ces derniers. Le vieux duc de Châtellerault était mort plusieurs années auparavant [4]. Ses trois fils furent ou pris ou réduits à s'expatrier. L'aîné, le comte d'Arran, tombé en démence depuis longtemps, fut saisi dans le château de Draffen avec sa

[1] Tytler, t. VIII, p. 26 à 34.
[2] *Ibid.*, p. 36, 37 et 38.
[3] *Ibid.*, p. 38 à 45.
[4] Le 22 janvier 1575. Camden, p. 301.

mère et retenu captif. Le second, lord Arbroath, se réfugia en Flandre, et le troisième, lord Claude, alla chercher un asile auprès d'Élisabeth [1]. Après avoir renversé cette redoutable maison, qui fut proscrite comme coupable du meurtre des deux régents Murray et Lennox, et dont les biens et les titres furent donnés à d'autres, Morton semblait solidement établi par la docile soumission du roi, par l'appui déclaré de l'Angleterre et l'obéissance craintive de l'Écosse.

Néanmoins une révolution, cette fois plus décisive, se préparait contre lui. Elle fut l'œuvre de deux jeunes Écossais qui, arrivés depuis peu du continent, s'insinuèrent dans la confiance de Jacques VI et devinrent ses favoris. Esmé Stewart, connu sous le nom de M. d'Aubigny, d'un extérieur et d'un esprit agréables, de mœurs élégantes et douces, quitta la cour de France, où il avait été élevé, et parut le 8 septembre 1579 à la cour d'Écosse [2], avec une mission secrète du duc de Guise. Il était catholique, et devait remplacer le comte d'Athol à la tête du parti resté fidèle à la vieille religion du pays et dévoué à la race de ses rois. Jacques VI, dont il était le cousin [3], le reçut avec une faveur singulière; il prit pour lui un goût extrême, le fit son chambellan, et le créa comte de Lennox. Une élévation aussi soudaine alarma Morton et Élisabeth. Ils suspectèrent les projets de Lennox, qui fut attaqué comme catholique par le parti zélé des presbytériens, et accusé par le parti anglais de vouloir s'emparer du roi pour le conduire à Dumbarton, et de là hors de l'Écosse [4]. Cette défiance n'était pas sans fondement, puisque Marie Stuart

[1] Camden, t. II, p. 332. — Tytler, t. VIII, p. 50 à 53.

[2] Tytler, t. VIII, p. 58, surtout d'après les lettres ms. des ambassadeurs anglais, sir R. Bowes et Nicolas Arrington.

[3] Son père, Jean Stuart, était frère de Mathieu Stuart, grand-père de Jacques VI. Il possédait héréditairement la terre de d'Aubigny, que Charles VII avait donnée à l'un de ses ancêtres. Camden, t. II, p. 331.

[4] Tytler, t. VIII, p. 60 et 61.

n'eut pas d'autre pensée que celle de tirer son fils d'Écosse pendant les années 1579 et 1580 [1]. Mais elle ne s'entendait pas encore avec d'Aubigny : ce n'était pas en France qu'elle voulait faire conduire le jeune roi, c'était en Espagne.

Élisabeth, avertie par Morton, envoya sir Robert Bowes en Écosse afin de balancer l'influence française de l'agent des Guises auprès de Jacques VI en lui offrant la certitude de sa succession, s'il demeurait attaché à la cause de l'Angleterre. Mais une perspective aussi lointaine ne pouvait l'emporter, dans l'esprit d'un roi encore enfant, sur la vivacité de ses goûts et l'entraînement de ses affections. Lennox se maintint dans tout son crédit. Il rassura avec adresse les ministres presbytériens en professant le protestantisme, et il fit honneur de sa conversion à son jeune maître, qui, élevé par Buchanan à l'école raisonneuse de l'examen, était déjà un controversiste exercé. Il flatta ainsi la vanité théologique de ce prince, qui, enchanté de son favori, lui confia la garde du château de Dumbarton. Cette forteresse était nécessaire à Lennox pour accomplir avec plus de facilité sa mission, mais il avait besoin avant tout d'abattre Morton.

Il en prit la résolution, et fut secondé dans cette entreprise par un autre Écossais plus hardi et plus habile que lui, par James Stewart, second fils du laird d'Ochiltree, qui après avoir servi comme officier de fortune dans les guerres du continent, était revenu en Écosse, où il était capitaine de la garde royale. Très-agréable à son maître, attaché à Lennox, d'accord avec la confédération puissante de la noblesse opposée à Morton, le capitaine James Stewart accusa l'ancien régent de complicité dans le meurtre de Darnley, et le fit arrêter au milieu même du conseil et en présence du roi. Cet acte d'une extrême audace eut un plein succès. Il annonça la ruine imminente du parti anglais en Écosse. Élisabeth en fut émue au dernier point. Elle

[1] Voir la collection du prince Labanoff pour ces deux années.

n'oublia rien pour sauver Morton; mais tout fut inutile. Ses injonctions menaçantes, les manœuvres du grand agitateur Randolph, envoyé tout exprès à Édimbourg, la réunion sous lord Hunsdon d'une armée anglaise prête à passer la frontière et à pénétrer en Écosse, ne préservèrent point ce dernier chef des anciennes guerres civiles, ce complice de plusieurs meurtres, du sort funeste qu'avaient subi et Riccio, et Darnley, et Murray, et Lennox, et Lethington, et Kirkaldy de Grange, sort auquel n'avaient échappé ni Bothwell ni Marie Stuart, dont l'un était déjà mort dans une forteresse danoise, et dont l'autre devait rester captive jusqu'à sa tragique fin.

Arrêté le 31 décembre 1580, Morton fut condamné, le 2 juin 1581, à être décapité, comme coupable d'avoir participé au complot contre la vie du père du roi. Il avoua l'avoir connu sans y avoir pris part, mais aussi sans l'avoir révélé, ne l'ayant ni osé ni pu, parce que tout, dit-il, s'était fait de l'aveu et sous la direction de la reine. Il mourut avec la sombre énergie d'un presbytérien et la fierté indomptable d'un Douglas. Son parti fut abattu, la plupart de ses parents et de ses amis encoururent des condamnations ou prirent la fuite, et Jacques délivré entièrement de lui, donna à son principal adversaire, d'Aubigny, le titre de duc de Lennox, nomma son accusateur Stewart comte d'Arran, transféra le comté de Morton au catholique Maxwell, accorda au comte de March le comté d'Orkney et créa lord Ruthven comte de Gowrie [1].

La mort de Morton réjouit Marie Stuart [2], qui, en l'apprenant, éprouva toutes les satisfactions de la vengeance et conçut l'espoir d'une meilleure fortune. Elle était entrée en relation avec Lennox, dont elle s'était d'abord défiée. Après avoir longtemps refusé à son fils le titre de roi et avoir exigé des puissances catholiques du continent qu'elles

[1] Tytler, t. VIII, p. 75 à 99.
[2] Labanoff, t. V, p. 264 et 265.

ne le lui accordassent point, elle admit un projet d'*association* à la couronne, d'après lequel son fils recevrait l'autorité souveraine en vertu d'une délégation nouvelle et cette fois libre de sa part, et régnerait conjointement avec elle. Marie Stuart donna ses pleins pouvoirs au duc de Guise pour négocier et conclure cette transaction royale [1]. Mais outre ce plan, qu'on avait peu d'intérêt à tenir caché, il y en eut un autre tout à fait secret, que les partis ont vaguement soupçonné, et que les historiens ont imparfaitement connu. Préparé par les jésuites, approuvé du pape, concerté avec Lennox, ayant l'adhésion du roi d'Écosse, assuré du concours ardent de la maison de Lorraine, devant obtenir l'appui militaire du roi d'Espagne, il consistait à rendre l'Écosse catholique et à faire sortir Marie Stuart de sa prison pour la remettre sur le trône.

C'était la conjuration de 1570, renouvelée sous une autre forme. Le parti catholique, depuis la dernière défaite qu'il avait essayée en Angleterre, les pertes cruelles qu'il y avait subies et les lois sévères qui avaient été portées contre lui, avait essuyé d'y rétablir ses forces et d'y ranimer ses ardeurs par une propagande mystérieuse, mais active et persévérante. Deux séminaires de prêtres anglais avaient été fondés pour cela sur le continent: l'un par le docteur Guillaume Allen, autrefois principal du collége Sainte-Marie, à Oxford, qui s'était établi d'abord à Douai, ensuite à Reims en 1575; l'autre par Grégoire XIII, qui y avait consacré en 1579 les bâtiments et les revenus des deux hôpitaux destinés à Rome aux voyageurs de nation anglaise. Allen avait réuni autour de lui cent cinquante prêtres, élevé un grand nombre d'écoliers dans les principes du plus ferme catholicisme et envoyé déjà en Angleterre environ cent missionnaires qui allaient secrètement de maison en maison prêcher les dogmes et pratiquer le culte de l'ancienne religion, malgré la défense des lois et

[1] Labanoff, t. V, p. 185 à 187.

la rigueur des peines. Plusieurs d'entre eux avaient été découverts et avaient péri [1].

L'ordre religieux récemment institué pour protéger la foi romaine dans les pays où elle s'était conservée et la rétablir dans ceux d'où elle avait été exclue, l'institut conquérant des jésuites, ne pouvait pas rester étranger à ce grand mouvement. Son général avait fait partir les deux jésuites anglais Robert Parsons et Edmond Campian pour l'Angleterre, qu'ils avaient parcourue pendant une année entière sans être livrés à Élisabeth, bien que cette reine, avertie de leur présence, eût menacé des plus terribles châtiments ceux qui leur donneraient asile. A la fin, Campian avait été pris et fut condamné, avec d'autres prêtres catholiques, comme ayant bravé les lois et conspiré contre la reine. Après avoir été soumis à la torture par un gouvernement que le soin de sa sûreté rendait défiant, que les habitudes du siècle rendaient cruel, il fut mis inhumainement à mort avec plusieurs de ses compagnons [2].

Plus heureux, Parsons avait échappé à toutes les recherches. Après avoir visité l'Angleterre et l'Écosse, il revint en Flandre, connaissant assez bien l'état religieux des deux pays. La société à laquelle il appartenait était dévouée à l'agrandissement de l'autorité pontificale, favorable aux vues ambitieuses du roi d'Espagne, unie à la maison catholique des Guises et intéressée à la délivrance de Marie Stuart: aussi entra-t-elle avec un zèle extrême dans le complot ourdi pour rétablir la reine captive et restaurer l'ancienne Église. Dès la fin de 1580 [3], le général des jésuites, le pape, le roi d'Espagne et d'Aubigny y songèrent,

[1] Lingard, t. VIII, chap. III.

[2] Camden, t. II, p. 349 et 379. — Lingard, t. VIII, chap. III.

[3] Voir le recueil du prince Labanoff, t. VII, p. 152 à 161, où se trouvent à ce sujet, comme pièces importantes, une lettre du 14 octobre 1580, de l'archevêque de Glasgow au général des jésuites; une lettre du 8 novembre 1580, du général des jésuites à l'archevêque de Glasgow, et une lettre du grand maître de l'ordre de Malte, présentée par le grand commandeur de Saint-Gilles.

avant même que Morton eût succombé. Détourné d'une intervention active en Angleterre par la nécessité de défendre le royaume de Portugal contre les attaques du prétendant don Antonio de Crato et de s'opposer, dans les Pays-Bas, aux forces maintenant unies du prince d'Orange et du duc d'Alençon, qui avait été accepté comme défenseur de la Belgique et devait être nommé bientôt duc de Brabant, Philippe II offrit seulement de seconder d'Aubigny en donnant à Jacques VI des subsides aussi considérables que pouvaient l'être les revenus mêmes de la couronne d'Écosse [1]. Dans un chapitre de l'ordre des jésuites tenu à Rome, au printemps de 1581 [2], après l'arrestation de Morton, on s'occupa avec un intérêt croissant des affaires d'Écosse. Le jésuite écossais Guillaume Chreigton et le jésuite anglais Holt furent envoyés auprès des Lennox pour convenir des moyens d'exécuter l'entreprise en faveur de la reine prisonnière et de la religion proscrite.

Munis de lettres de créance de l'archevêque de Glasgow à Paris, de l'ambassadeur espagnol don Bernardino de Mendoza à Londres, ils virent Lennox et se concertèrent avec lui [3]. Lennox donna le 7 mars 1582 à Chreigton, pour Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur de Philippe II à Paris, une lettre ainsi conçue: « Votre roi et le pape paraissent désirer se servir de moi dans le dessein qu'ils ont conçu de restaurer la religion catholique et de délivrer la

[1] « Il désirait, de plus, qu'on ne tentât de pénétrer en Angleterre qu'après s'être fortement établi en Irlande. Le général des jésuites annonçait à l'archevêque de Glasgow que le pape était résolu d'achever une œuvre si sainte, qu'il appelait la *sacrée expédition;* il était également d'avis qu'il fallait d'abord s'emparer de l'Irlande, où devaient se rendre les chevaliers de Malte, d'après un traité conclu avec le grand maître, ce qui aurait fait de cette milice de toute la chrétienté contre les infidèles un corps d'armée de la catholicité contre les hérétiques. » Labanoff, t. VII, pag. 157.

[2] Dépêche de J.-B. de Tassis à Philippe II, du 18 mai 1852. Papiers de Simancas, Neg. de Francia, série B, liasse 53, n° 80, aux Archives nationales.

[3] *Ibid.*, B, 53, 81.

reine d'Écosse, selon ce que m'a rapporté le jésuite Chreigton. Persuadé que cette entreprise se fait pour le bien et pour la sûreté de ladite reine d'Écosse et du roi son fils, à qui la couronne sera conservée du consentement de la reine sa mère, je suis prêt à y employer ma vie et mon avoir [1]. » Il lui remit en même temps un mémoire touchant le mode d'exécution de l'entreprise, et il annonça qu'il irait lever en France les troupes nécessaires à sa réussite.

Arrivés à Paris avec ces pièces, les jésuites Chreigton et Holt virent mystérieusement Tassis, chez lequel s'assemblèrent le duc de Guise, l'archevêque de Glasgow et le docteur Allen pour discuter le projet. Tassis demanda à Chreigton si le roi de France en serait instruit : « En aucune manière, répondit le jésuite, car l'entreprise serait perdue par la connaissance qui en serait aussitôt donnée à la reine d'Angleterre [2]. » Dans plusieurs conférences secrètes tenues depuis le milieu jusqu'à la fin de mai 1582, soit à l'ambassade espagnole, soit à la demeure de l'archevêque de Glasgow, on arrêta que l'expédition contre l'Angleterre ne serait pas effectuée par le roi d'Espagne, mais au nom du pape seul, afin de ne donner aucun ombrage au roi de France et d'empêcher ainsi qu'il ne la traversât. Philippe II devait fournir au pape l'argent pour lever les troupes de débarquement, à la tête desquelles se met-

[1] « Vuestro Rey... con el papa, paréceme que dessean servirse de mi en el disegno que traen entre manos para la restauracion de la religion catholica y la libertad de la reyna de Escocia, segun que el dicho Criton me ha referido, y creyendo que esta empressa se haze por el bien y la conservacion de la dicha reyna de Escocia y del rey su hijo, y que a ese le sera sustentada y mantenida su corona con consentimiento de la reyna su madre, estoy aparesado de emplear mi vida y hazienda para la execucion de la dicha empressa, etc. » (Copia de carta en frances, que mos. de Olivi (d'Aubigny), duque de Lenos, ha escripto a don J.-B. de Tassis de Dalreith (Dalkeith), en Escocia, a VII de março 1582, descifrada). » Papiers de Simancas, Neg. de Francia, série B, liasse 53, n° 81.

[2] « En ninguna manera, porque entendian que por aliy se perderia el negocio... estava claro que luego la de Inglaterra sabria el disegno. » *Ibid.*, série B, liasse 53, n° 80.

trait le duc de Guise qui en montrait le plus grand désir [1].

Le même jour où il avait écrit à Tassis, le duc de Lennox avait adressé à Marie Stuart une lettre remplie d'un dévouement exalté. Il lui offrait de se consacrer à l'œuvre de sa délivrance, à la restauration du catholicisme, et au triomphe de ses droits dans la Grande-Bretagne au moyen d'une armée de 15,000 hommes, qu'il irait former avec l'aide du pape et du roi d'Espagne sur le continent. Il ajoutait qu'il pénétrerait bientôt en Angleterre avec cette armée, et l'invitait à avoir bon courage, car elle trouverait des serviteurs résolus à hasarder la vie pour elle [2].

En communiquant la lettre de Lennox à Mendoza, Marie Stuart écrivit à ce dernier, les 6 et 8 avril, une dépêche très-longue et extrêmement curieuse sur l'entreprise projetée [3]. Elle lui disait que, pour la faire réussir, il y avait deux points à considérer, l'assistance armée que lui accorderaient le roi catholique et le pape, et le concours intérieur que lui prêterait l'Écosse. Elle demandait que le secours promis du dehors fût exactement convenu et effectivement fourni, *pour n'abuser ni le comte de Lennox ni ceulx de son parti*, et elle se chargeait de tout disposer dans le royaume même. « Je negotieray, ajoutait-elle, avec toute diligence pour fortifier et ascroître ledict parti en Escoce, apoincter les ports et havres lors necessaires à la reception du dict secours estranger. »

[1] « Hercules (c'était le nom de guerre qu'avait alors le duc de Guise dans les correspondances espagnoles) muestra un extremo desseo de emplearse á esta empresa. » *Ibid.*, série B, liasse 53, n° 84.

[2] Cette lettre, qui se trouve à Simancas (Neg. de Estado Inglaterra, leg. 836), est annexée à la longue dépêche de Marie Stuart dont il va être question ci-dessous.

[3] Cette dépêche ms. est dans la liasse 836 des négociations en Angleterre, aux archives espagnoles de Simancas, sous le titre de : « Copia de carta descifrada de la reyna de Escocia á don Bernardino de Mendoza, quien la remite á S. M. en carta de 26 abril, y de la que el duque de Lenos escrivió á la reyna. » Voir Appendix L.

Mais elle recommandait de conduire ces mystérieuses pratiques avec une extrême prudence et sans la compromettre en rien. « Il y va de ma vye, disait-elle, et de l'Estat entier de mon filz, si elles venoient à estre découvertes, oultre que d'une façon ou d'aultre mon intention n'est pas qu'on puisse jamais vérifier que les dictes négociations aient esté faictes soubz mon nom, et si la nécessité requiert que je interviene, j'ay d'aultres moyens pretz beaucoup plus comodes que j'ay délibéré de employer. »

Mendoza répondit [1] à Marie Stuart que le roi catholique et le saint-père équiperaient, il en était sûr, une flotte semblable à celle qui avait été annoncée et une armée plus grande encore, le jour où il y aurait possibilité d'atteindre un but si inestimable, mais qu'il fallait éviter, dans l'état présent des affaires, de donner par un armement aussi considérable des ombrages aux Français, de peur que, redoutant la perte de leur influence en Écosse ou en Angleterre, ils ne s'unissent plus étroitement que jamais avec la reine Élisabeth et les hérétiques [2]. Mendoza était, en 1582, aussi peu encourageant pour le complot catholique de Lennox et des jésuites que l'avait été, en 1570, le duc d'Albe pour celui du duc de Norfolk et de Ridolfi. L'ecclésiastique qui était venu sous le déguisement d'un dentiste, et à pied, lui apporter des lettres de Marie Stuart, il l'envoya auprès du duc de Lennox avec des lettres de lui, cachées dans un miroir [3]. Il y louait beaucoup Lennox, l'entretenait de la gloire et de la grandeur qu'un personnage comme lui pouvait espérer de cette entreprise, omettait avec intention de parler des quinze mille hommes promis par Chreigton, et

[1] Sa réponse est donnée avec détails dans la dépêche au roi catholique, du 26 avril 1582. Simancas, Neg. de Estado Inglaterra, leg. 836.

[2] *Ibid.*

[3] « Justamente respondi al de Lenos con palabras generales con el despacho de la reyna de Escocia, el cual llevo el mismo clerigo, que le truxo, que fue à pie por mas seguridad y en figura de sacamuelas como vino, y con un espexo que yo hice, dentro del cual van las cartas, de manera que no hay imaginar, persona que las le lleva. » *Ibid.*

l'encourageait à réaliser le projet d'*association* à la couronne de Marie et de Jacques, afin que tous les catholiques et tous les amis de la reine d'Écosse, satisfaits de cet arrangement, fussent prêts à se ranger derrière lui et à sacrifier unanimement, sur l'invitation commune de la mère et du fils, leurs biens, leurs vies et leur famille [1]. Au lieu de pousser à une intervention continentale, Mendoza conseillait seulement une attaque anglo-écossaise. C'est en ce sens qu'il écrivit au docteur Allen; c'est dans ce but qu'il pressa le père Parsons de se rendre en Écosse avec l'argent qui de Rome et de Madrid avait été mis à sa disposition, et qu'il représenta à l'archevêque de Glasgow combien son retour et sa présence dans son pays seraient utiles en de pareilles conjonctures [2]. Mendoza instruisit le roi catholique de ses pensées et de ses démarches au sujet de l'entreprise projetée par les jésuites, dans la dépêche du 26 avril, qui ne devait pas disposer Philippe II à la soutenir.

En attendant que toutes ces volontés se missent d'accord sur les moyens et sur le moment d'agir, Lennox s'était avancé dans les voies hardies, mais périlleuses, où il était entré; il avait l'intention d'abattre tout ce qui pouvait être un obstacle à ses desseins. Avant de se montrer catholique, il relevait l'Église épiscopale dont les cadres avaient été rétablis en 1571 dans l'intérêt de la noblesse protestante [3], et à laquelle son jeune maître était favora-

[1] « ... Que conviene que los Escoceses procedan debaxo desta color, con la cual prendaran á los catholicos de aqui y afeclonados de la de Escocia, que sigan su voz como demanda de madre y hijo, y con esto estar asegurados que unanimes han de procurar por yrles en ello haciendas, vidas, hijos y sucesion de sus casas antes la amistad de V. M. qua no la de Francia. Simancas, Neg. de Estado Inglaterra, leg. 836.

[2] *Ibid.*

[3] Ce rétablissement avait été plus politique que religieux. Il avait eu pour but, au moment où disparaissaient les anciens titulaires catholiques des évêchés, auxquels le temporel de l'évêché et le siége qui y était attaché au parlement avaient été laissés par une loi, de conserver entre les mains de ministres protestants ce revenu et ce siége. Choisis parmi les ministres protestants, les nouveaux évêques abandonnaient la plus grande partie du

ble. Il avait en même temps déclaré la guerre à l'Église presbytérienne, dont il ne connaissait pas l'opiniâtre fanatisme et n'avait pas mesuré toute la force. Il rencontra de la part du corps des ministres une résistance inflexible. Ces hommes ardents dénoncèrent en chaire les projets de Lennox d'Arran, que la sagacité de la crainte ou les avertissements d'Élisabeth leur avaient fait pénétrer. Ils tonnèrent contre l'arrivée du Français Paul, écuyer du duc de Guise, et l'un des sanglants auteurs de la Saint-Barthélemy, qui amena des chevaux au jeune roi, et qu'ils regardaient comme un secret messager de la conjuration papiste. Ils excommunièrent Robert Montgomery, auquel avait été donné l'évêché de Glasgow, rétabli par l'influence et dans l'intérêt de Lennox. Portant jusqu'aux pieds du roi leurs plaintes et leurs alarmes, dans le libre langage et avec l'intrépide attitude de leur secte, ils se montrèrent prêts à méconnaître le devoir de l'obéissance à l'égard de la couronne, s'il était en désaccord avec les obligations, selon eux, supérieures de la conscience envers Dieu. Le plus hardi parmi eux, John Drurie, ministre d'Édimbourg, fut exilé, et la lutte s'établit entre Lennox et le presbytérianisme écossais. Le tout-puissant favori frappa l'Église calviniste sans l'intimider. Non-seulement il commença les hostilités contre les chefs religieux de la bourgeoisie des villes, mais il les étendit aux chefs politiques de la noblesse,

temporel aux seigneurs laïques qui leur servaient de patrons, et leur juridiction religieuse était subordonnée à l'assemblée générale de l'Église calviniste. Cette innovation, au profit de la noblesse et pour le maintien du cadre politique de l'État, avait été introduite par l'avarice de Morton en août 1571. L'archevêché de Saint-André, devenu vacant après l'exécution de l'archevêque Hamilton, avait été mis à sa disposition. Il en avait fait investir John Douglas, recteur de l'université de Saint-André, qui lui avait cédé la plus grande partie du revenu épiscopal. Cet exemple avait été suivi, et il avait été nommé ainsi plusieurs évêques. On appelait ces évêques *tuschans*, du nom qu'on donnait à des veaux empaillés dont on se servait pour traire tranquillement les vaches. Ils servaient à traire l'Église. — Voir M'Crie, *Life of Knox*, t. II, p. 198 à 203. — Tytler, t. VII, p. 407 et 408; t. VIII, p. 23 et 24.

qui relevaient en Écosse le parti anglais abattu depuis la mort de Morton, la fuite du comte d'Angus, la dispersion des Douglas et le découragement des Erskine. Les jeunes comtes de Gowrie et de Mar s'étaient mis à sa tête, et avaient vu se ranger derrière eux les comtes de Glencairn, de Montrose, d'Églinton, de Rothes, les lords Lindsay, Boyd et plusieurs autres. Le changeant Argyle s'était joint à eux. Ils étaient vivement excités par le gouvernement d'Élisabeth [1].

Cette reine n'avait rien oublié pour conjurer les périls dont la menaçait le triomphe du parti hispano-français sur la frontière la plus catholique de son royaume. Elle avait eu, de ce côté, treize ans de sécurité à peu près entière sous les régents Murray, Lennox, Mar et Morton, attachés tous les quatre au maintien du protestantisme et à l'alliance de l'Angleterre. Elle n'avait plus été occupée pendant ce temps qu'à se garantir des attaques qu'elle pouvait craindre du côté du continent, et elle les avait adroitement évitées en divisant la France et l'Espagne. Elle avait amusé la première de ces puissances par des traités de paix et par des négociations successives de mariage avec les trois enfants de Catherine de Médicis; elle avait paralisé la seconde en opposant manœuvres à manœuvres, et en écartant de l'Angleterre ses forces, retenues dans les Pays-Bas par la durée de l'insurrection qu'elle alimentait sans cesse. La chute de Morton et l'élévation de d'Aubigny avaient changé sa position. Elle avait vainement cherché à sauver son vieil allié en annonçant que la vie de Marie Stuart répondait de la sienne. Après l'exécution de Morton, elle fut sur le point, moitié colère, moitié politique, de se débarrasser de sa prisonnière par un jugement dont elle soumit la convenance et l'utilité aux délibérations de son conseil [2]. Mais elle ne l'osa point, et elle s'arrêta à d'autres desseins.

[1] Tytler, t. VIII, p. 103 à 121.

[2] Lingard, t. VIII, chap. III, et lettre de Burghley à Walsingham, dans Chalmers, t. I, p. 383.

Pour se tirer de la situation grave où elle se croyait placée et résister aux inimitiés qu'elle redoutait, elle fomenta de plus en plus la désunion entre les cours de France et d'Espagne; elle encouragea au dernier point l'ambition du duc d'Alençon et facilita d'une manière ouverte son établissement dans les Pays-Bas, dont les insurgés l'avaient choisi comme leur chef. Elle lui remit de fortes sommes d'argent pour son entreprise, elle le fit accompagner, sur des vaisseaux anglais armés en guerre par lord Howard, les comtes de Leicester, de Hunsdon et beaucoup de seigneurs de son royaume. Afin de se l'attacher davantage et de gagner Catherine de Médicis, sa mère, par l'appât du trône d'Angleterre, elle poussa cette fois la négociation de son mariage avec le duc d'Alençon bien plus loin que n'étaient allés les projets de même nature en 1571 avec le duc d'Anjou, et en 1565 avec Charles IX. Les conditions furent convenues, les promesses signées, les présents échangés. Le duc d'Alençon vit plusieurs fois Élisabeth, à laquelle il sembla plaire, et qui, en présence de sa cour ou dans leurs entrevues particulières, lui donna des témoignages de l'affection la plus vive et les assurances de la résolution la mieux arrêtée. Ce n'était toutefois encore qu'un simulacre de mariage destiné surtout à amener une rupture entre les deux grandes cours catholiques du continent. Élisabeth employa d'autres moyens contre le roi d'Espagne : en même temps qu'elle secondait en Flandre le duc d'Alençon, elle encourageait, d'accord avec Catherine de Médicis, le prieur Antonio de Crato à reprendre le Portugal sur Philippe II, dont il était le compétiteur au trône de ce pays.

L'Écosse était aussi l'objet de sa surveillance et de ses menées. Elle y avait envoyé Nicolas Arrington, officier distingué de la garnison de Berwick, pour introduire la division entre le duc de Lennox et le comte d'Arran; mais les deux favoris étaient restés d'accord. Voulant alors connaî-

tre les intentions cachées de Marie Stuart et surprendre ses espérances, elle avait dépêché auprès d'elle R. Beale, secrétaire du conseil, et beau-frère de Walsingham. Elle l'avait chargé d'une de ces négociations trompeuses auxquelles sa politique avait de temps en temps recours afin de ranimer la patience de sa prisonnière et de lui faire abandonner tout autre dessein [1]. Marie Stuart ne dissimula point le projet d'association à la couronne d'Écosse entre elle et son fils, sans laisser apercevoir les trames catholiques, toujours poursuivies avec le duc de Guise, le roi d'Espagne, le pape et le duc de Lennox. Mais le gouvernement d'Élisabeth en était à moitié instruit par des lettres interceptées. Tout ce que Marie Stuart retira de cette négociation, bientôt suspendue sans être entièrement abandonnée, fut un peu plus de liberté et quelques commodités nouvelles dans sa prison.

L'ambassadeur anglais en Écosse, sir Robert Bowes, dévoila aux lords et aux ministres protestants le projet d'associer Marie Stuart à la couronne. Il leur inspira des craintes pour leur religion comme pour leur sûreté. Aussi formèrent-ils, par un de ces *bonds* usités en Écosse, une ligue destinée à renverser Lennox, à repousser la reine et à maintenir la religion réformée. Les comtes de Gowrie, de Mar, de Glencairn, de Rothes, d'Argyle, d'Églinton, de Montrose, les lords Lindsay, Boyd, le maître de Glammis, les ministres Lawson, Lindsay, Hay, Smeton, Polwart et André Melvil, placés à la tête de l'Église presbytérienne, entrèrent dans cette confédération [2].

La lutte ne pouvait pas tarder à s'engager. Lennox, marchant avec plus de hardiesse que de précaution dans les voies où il était entré, songea à faire arrêter les lords confédérés et à bannir les ministres leurs complices comme ayant conspiré contre l'autorité du roi. Mais, avant qu'il

[1] Labanoff, t. V, p. 274 à 293. — Tytler, t. VIII, p. 157 à 163.
[2] Tytler, t. VIII, p. 119 et 120.

accomplît ce qu'il avait résolu, les confédérés furent informés de son intention par sir Robert Bowes, qui était parvenu à la connaître et auquel Walsingham avait donné l'ordre de les en avertir [1]. Bowes les pressa d'agir, sous peine d'être perdus. Ils le comprirent et se hâtèrent. Le jeune roi, séparé de Lennox, qui était à Dalkeith, et d'Arran, qui se trouvait à Kinneil, se livrait à l'amusement de la chasse dans les environs de Perth. Les conjurés profitèrent de ce moment pour s'emparer de sa personne et l'arracher à ses deux favoris. Le comte de Gowrie lui offrit son château de Ruthven. Quand Jacques VI s'y fut établi, sans défiance d'une aussi déloyale trahison, Mar, Lindsay, Glammis, suivis d'une troupe de mille hommes armés levés soudainement, pénétrèrent dans le château, désarmèrent les gardes du roi, arrêtèrent le roi lui-même, qu'ils retinrent prisonnier malgré ses larmes et conduisirent bientôt dans la place forte de Stirling. Arran accourut à son secours, mais trop tard. Il fut pris et étroitement enfermé. Lennox alla à Édimbourg. Mais il ne put s'y soutenir, et fut contraint de se réfugier à Dumbarton pour retourner un peu plus tard en France, où il mourut quelque temps après son arrivée [2].

Ainsi Jacques tomba, en 1582, sous la dépendance du parti anglais comme y était tombée Marie Stuart en 1568. Cette infortunée princesse, en voyant son fils captif et l'Écosse soustraite à l'influence de ses amis, perdit encore une fois le moyen et l'espoir d'être délivrée. Sa douleur ne fut égalée que par la satisfaction d'Élisabeth. Elle écrivit à son heureuse rivale une lettre admirable [3] par l'éloquente amertume de ses plaintes et les nobles supplications de son désespoir. Dans cette lettre, retraçant la longue histoire de ses rapports avec Élisabeth, Marie Stuart rappelait

[1] Tytler, t. VIII, p. 122 et 123.
[2] *Ibid.*, p. 123 à 131.
[3] Labanoff, t. V, p. 318 à 338.

ses avances payées par des actes d'inimitié, les promesses solennelles qui lui avaient été faites violées par de mystérieuses perfidies, sa réputation ternie, son royaume soulevé, sa couronne abattue, sa personne captive, sa santé détruite, et son fils devenu l'objet des violences factieuses et des traitements oppressifs dont elle-même avait été la victime. — « Je ne le puis, madame, s'écriait-elle, plus longuement souffrir, et fault que mourant, je descouvre les auteurs de ma mort... Les plus vilz criminels qui sont en vos prisons naiz sous votre obéissance sont receuz à leur justification, et leur sont tousjours déclarez leurs accusateurs et accusation. Pourquoy le même ordre n'auroit-il pas lieu envers moy, royne souveraine, vostre plus proche parente et légitime héritière? Je pense que cette dernière qualité a esté jusques icy la principalle cause à l'endroict de mes ennemys, et de toutes leurs calomnies, pour, en nous tenant en division, faire glisser entre deux leurs injustes prétentions. Mais, hélas! ilz ont maintenant peu de raison et moins de besoing de me tourmenter davantasge pour ce regard; car je vous proteste sur mon honneur que je n'atends aujourd'huy royaulme que celuy de mon Dieu, lequel je me voy préparé pour la meillieure fin de toutes mes afflictions et adversitez passées. »

Elle réclamait avec de touchantes instances en faveur de son fils, dont la liberté était perdue et la sûreté menacée, et elle demandait à Élisabeth de la délivrer elle-même avant de mourir: — « Je vous supplie, lui disait-elle, en l'honneur de la douloureuse passion de Nostre Sauveur, et Rédempteur Jésus-Christ, je vous supplie encore un coup me permettre de me retirer hors de ce royaulme en quelque lieu de repos, pour chercher quelque soulagement à mon pauvre corps, tant travaillé de continuelles douleurs, et avec liberté de ma conscience, préparer mon ame à Dieu qui l'appelle journellement.... Vostre prison sans aucun droict et juste fondement a jà destruict mon corps... Il ne

me reste que l'ame, laquelle il est en votre puissance de captiver... Donnes-moy ce contentement avant que mourir, que voyant toutes choses bien remises entre nous, mon ame, délivrée de ce corps, ne soit contraincte d'espandre ses gémissementz vers Dieu, pour le tort que vous aurez souffert nous estre faict icy bas; ains au contraire, en paix et concorde avec vous, départant hors de cette captivité, s'achemine vers luy, que je prie vous bien inspirer sur mes très-justes et plus que raisonnables complainctes et doléances. »

Mais ses prières n'eurent pas plus de succès que ses complots. Condamnée à rester prisonnière, l'infortunée se justifiait sans être crue, suppliait sans être exaucée, conspirait sans pouvoir réussir. Son dernier projet, qui venait d'être déjoué par un coup de main, était chimérique. Pour qu'elle fût associée au trône d'Écosse, il fallait qu'elle devînt libre, ou du consentement d'Élisabeth, ou par l'emploi de la force. Or Élisabeth était moins disposée que jamais à lui accorder sa liberté, et le défaut de concert de la France et de l'Espagne, dont la rivalité s'envenimait de jour en jour, s'opposait à ce qu'une invasion armée la tirât de prison. Marie Stuart était réduite aux faibles assistances d'un roi enfant et de deux favoris inconsidérés hors d'état de faire remonter sur le trône une princesse qui n'avait pas été capable de s'y maintenir, et de restaurer après sa ruine une religion qui n'avait pas pu être conservée dans le temps de sa domination. Aussi les auteurs de cet impraticable dessein furent-ils arrêtés dès les premiers pas, sans avoir rien tenté pour le rétablissement du catholicisme détruit et de la reine dépossédée. Un acte de faveur les avait élevés, un coup d'audace les renversa.

Les révolutions se multiplièrent en Écosse depuis l'entreprise du château de Ruthven. Le roi était incapable de les prévenir. Il avait à peine quinze ans. Précoce d'esprit et débile de caractère, il ressemblait à Marie Stuart par

l'intelligence, à Darnley par la pusillanimité. Il avait acquis de bonne heure une instruction étendue à l'école de ses deux savants précepteurs, G. Buchanan et P. Young. A l'âge de sept ans, il traduisait la Bible, à livre ouvert, du latin en français et du français en anglais [1]. Il était devenu un théologien exercé et un raisonneur subtil. Mais il avait une irremédiable faiblesse, accompagnée d'une dissimulation précoce. Les troubles mêmes au milieu desquels il naquit et fut élevé, ébranlèrent son ame, au lieu de la fortifier. Sans autorité et sans volonté, livré à des goûts inconstants pour des favoris passagers, il était incapable de punir et bien souvent de regretter. Il n'aimait point sa mère, ne détestait pas Élisabeth, et l'on pouvait également le rapprocher et l'éloigner de l'une et de l'autre. Condamné à raison de sa position comme de son caractère à subir une influence étrangère, attiré par l'argent de Philippe II, sollicité par le zèle du duc de Guise, ébranlé par les instances de Marie Stuart, entraîné par les intrigues d'Élisabeth, il entra tour à tour dans les complots catholiques et dans les menées protestantes, sans s'attacher sérieusement à aucun parti, sans se donner d'une manière durable à personne.

Cependant la captivité du jeune roi entre les mains de la faction de Gowrie ne fit point abandonner les projets d'invasion destinés à rétablir le catholicisme dans l'île et à délivrer Marie Stuart de sa prison. Le duc de Guise, qui devait les conduire de concert avec Philippe II et le pape, et à l'aide de leur argent, en changea seulement la direction. Au lieu de s'effectuer en Écosse, l'invasion dut s'opérer en Angleterre. C'est à quoi s'arrêta le duc de Guise après la mort du duc de Lennox et le retour de Méneville, qu'il avait envoyé avec une mission secrète à Édimbourg, où ce confident de ses complots avait accompagné la Mothe-

[1] Killegrew à Walsingham, 31 juin 1574, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VIII, p. 10.

Fénelon, chargé de déclarer à Jacques VI que sa mère l'associait à la couronne et consentait à ce qu'il reçût le nom et exerçât l'autorité de roi.

« Hercules (le duc de Guise), écrit le 4 mai 1583 J.-B. de Tassis au roi d'Espagne, depuis le changement survenu dans les affaires d'Écosse, a jeté les yeux sur les catholiques d'Angleterre, pour voir s'il pourrait commencer par là son entreprise. Il a mené les choses si avant, qu'il croit être en état sous peu de les mettre à exécution. Il est résolu de marcher en personne contre la reine d'Angleterre, et il a la confiance d'être soutenu par Sa Sainteté et Votre Majesté. Afin de se jeter dans l'entreprise avec fondement et d'en sortir avec succès, il désire que Sa Sainteté et Votre Majesté placent au plus tôt sous sa main cent mille écus dont il se serve dès qu'il en aura besoin [1]. »

Le duc de Guise eut, à ce sujet, une conférence secrète avec l'ambassadeur d'Espagne, chez le nonce du pape. Il considérait le parti catholique comme assez puissant et assez préparé à agir en Angleterre pour ne pas renvoyer l'expédition plus tard que le mois de septembre. Il dit qu'afin d'éviter la jalousie que pourrait avoir le roi de France il fallait que l'expédition ne parût pas dirigée par le roi d'Espagne, qui fournirait seulement des armes et opérerait une diversion en Irlande, tandis que lui, à la tête de quatre mille hommes, son frère le duc de Mayenne, et son allié le duc de Bavière, que l'évêque de Ross avait gagné, en 1578, à la cause de Marie Stuart [2], avec des soldats allemands et les expatriés anglais qu'il prendrait aux Pays-Bas, se jetteraient sur divers points de l'Angleterre,

[1] « Y de manera que pueda salir con lo que se pretende dessea que luego se provean aqui entra Su Sant. y V. Mag. cien mil escudos que esten á la mano, para que á la misma hora que sea menester, aya con que acudir á la necessidad. » Papiers de Simancas, Neg. de Francia, lettre B, liasse 54, n° 93, aux Arch. nat.

[2] Dépêches interceptées de l'évêque de Ross, de septembre 1578, au Brit. mus. Caligula, chap. V, fol. 104, 105 et 106.

où le docteur Allen donnait l'assurance d'un vaste soulèvement. Malgré les inconvénients et les dangers auxquels exposait le retard de l'entreprise, Tassis montra qu'il serait impossible de l'exécuter avant l'hiver. L'invasion fut donc renvoyée à l'année suivante [1].

Le duc de Guise apprit, peu de temps après, que le roi d'Écosse, ainsi que cela avait été secrètement arrangé avec Méneville, s'était habilement rendu libre à l'aide des comtes de Huntly, de Crawford, d'Argyle et de Marschal, dans le château de Saint-André, et avait échappé au joug de la faction anglaise. Cet acte d'affranchissement s'était accompli le 27 juin 1583. Le jeune prince avait ensuite rappelé auprès de lui le comte d'Arran et repris les projets que lui avait suggérés le duc de Lennox en faveur de Marie Stuart. Il écrivit, le 19 août, au duc de Guise : « La grande affection et l'amitié que vous ne cessez de montrer à la reine, ma mère et dame, ainsi qu'à moi, comme je l'ai su par vos lettres et par celles du 13 août, dans lesquelles ma mère m'a entretenu de l'extrême confiance qu'elle avait en vous, dont elle désire que je suive les avis et conseils, me font accepter les ouvertures qui m'ont été adressées de votre part. Tout ce que vous avez conçu pour la liberté de ma mère et pour venir à bout de nos prétentions me paraît fort bien, et les moyens préparés me semblent très-convenables, pourvu que les choses soient adroitement conduites [2]. » Il le priait d'envoyer en Écosse ou Méneville ou d'Entraigues, tous les deux ses serviteurs et ses agents.

Le duc de Guise fit partir le 22 août pour Rome Richard Melino [3], chargé de rendre compte de l'entreprise au pape et de lui demander son assistance. Dans les instructions qu'il lui donna, il exposa le plan de l'expédition, les for-

[1] Dépêche du 24 juin, Papiers de Simancas, Neg. de Francia, lettre B, liasse 54, n° 202.

[2] Papiers de Simancas, Neg. de Francia, série B, liasse 54, n° 122. La lettre de Jacques VI est traduite en espagnol.

[3] *Ibid.*, série B, liasse 54, n° 144.

ces sur lesquelles on comptait pour l'accomplir, les secours qu'on attendait en Angleterre, le nom de ceux qui devaient y concourir: « La reine d'Écosse, y était-il dit, ayant écrit, et les principaux seigneurs de ce royaume ayant donné avis que toutes les choses sont bien disposées, spécialement vers les frontières de l'Écosse où doit aborder la flotte d'Espagne, il a été décidé qu'il suffirait que le roi catholique y mît quatre mille bons soldats, s'il ne trouve pas le moyen d'en embarquer davantage. Mais il faut que cette flotte porte l'argent nécessaire au payement de dix mille hommes de ces contrées pendant quelques mois, et les cuirasses, les piques, les arquebuses, propres à en armer cinq mille. Les préparatifs et la disposition de ce royaume étant sujets à de grandes mutations, le secret sur des affaires qui passent entre tant de mains courant le risque d'être découvert si elles éprouvent du retard; le roi d'Écosse ayant écrit que, s'il n'est pas secouru, il se maintiendra difficilement dans la liberté qu'il a miraculeusement recouvrée, comme il l'avait promis à monsieur de Méneville, pressé qu'il est par la reine d'Angleterre, qui n'oublie rien de ce qui peut relever sa faction en Écosse: Sa Sainteté sera suppliée, au nom du duc de Guise et de tous les catholiques de ce royaume, de donner avec quelque libéralité de l'argent, la seule chose dont on ait maintenant besoin, et de fournir, pour une fois, une somme proportionnée à la grandeur de l'entreprise, et de s'en reposer sur le duc de Guise du soin de la faire exécuter au plus tôt, et, s'il se peut, cette année encore [1]. »

[1] « Todo bien considerado, y aviendo escrito la reyna de Escocia y dado aviso los principales senores de aquel reyno que las cosas estan muy bien dispuestas principalmente ácia los confines de Escocia donde deve decender la armada de Espana, tandem se ha hecho resolucion que bastara que el rey catholico embiara armada de quatro mil buenos soldados, si Su Mag. no tubiere modo de embiar mayor armada. Pero es necessario que la dicha armada se trayga dinero para pagar diez mil soldados de aquellos partes por algunos meses, y coseletes, picas, arcabuzes, para armar cinco mil soldados de aquel reyno, y siendo las preparaciones y la disposicion de aquel

Il prévenait Grégoire XIII que l'armée d'invasion s'embarquerait en Flandre, d'où on pourrait lui envoyer ensuite des secours; qu'elle descendrait sur les côtes septentrionales de l'Angleterre, où les catholiques la recevraient avec allégresse. « Ceux-ci sont en si grand nombre, ajoutait-il, qu'avant peu de jours vingt mille d'entre eux, à cheval, se joindront à l'armée d'invasion, à savoir: vers la frontière d'Écosse, trois mille du comte de Morton et trois mille du baron de Farnyhirst, quatre mille du baron Dacre, mille du comte de Westmoreland, trois mille du comte de Northumberland, mille du comte de Cumberland, deux mille du baron Vorton et du nouvel évêque de Durham; tous ces seigneurs sont dans le voisinage de l'Écosse et du port où abordera la flotte espagnole. Il y en a beaucoup d'autres dans l'intérieur du royaume, tels que le comte de Ruteland, Biethosburie (*sic*), Worcester, Avinden (*sic*), vicomte de Montaigu, qui favorisent l'entreprise, dont sa Sainteté sera suppliée, en outre, de faciliter le succès, en renouvelant la bulle de Pie V contre la reine d'Angleterre, en déclarant qu'elle en a chargé le roi catholique et le duc de Guise, en donnant aussi des indulgences à tous ceux qui y prendront part, et en désignant le docteur Allen, nommé évêque de Durham, pour représenter sa personne en qualité de nonce dans l'expédition [1]. »

reyno subjectas à muchas mutaciones, y aviendo aun peligro del secreto si las cosas van á la larga, passando estos negocios por tantos manos, y aviendo frescamente recebido nueva del rey de Escocia que si no es ayudado no podra mantener se en la libertad en la qual casi milagrosamente se ha puesto estas dias passadas, segun havia prometido á Mons. de Meneville, haciendo la reyna de Inglaterra lo que puede por favorescer sa faccion en Escocia, sera supplicado Su Santitad en nombre de Hercules y de todos los catholicos de aquel reyno, pues que las cosas estan reduzidas en tal termino, que no es menester otra cosa que dinero, Su Santitad se digne de alargarse un poco, y dar por una vez una suma de dineros proporcionada á la grandeza de la impressa, y dexar todo el negocio al rey catholico y a Hercules para que esta empressa se execute quanto antés, y si es possible este ano. » Ms. Instruccion para Roma por los negocios de Inglaterra y Escocia... dada á 22 de agosto 1583. Pap. de Sim., Neg. de Francia. B, 54, 115.

[1] *Ibid.*

Six jours après le 28 août, le duc de Guise dépêcha secrètement en Angleterre, sous le nom emprunté de Mopo, le réfugié Charles Paget, qui, avec le Gallois Th. Morgan, était chargé de l'administration du douaire de Marie Stuart en France et mêlé à toutes les conspirations en sa faveur. Dans la mission [1] que Paget devait remplir auprès des catholiques opprimés, voici ce qu'il avait pour instruction de leur dire: « Assurez-les sur la foi et l'honneur de Hercules (le duc de Guise) que l'entreprise n'a pas d'autre fin que l'établissement de la religion catholique en Angleterre, et la restitution paisible de la couronne d'Angleterre à la reine d'Écosse, à qui cette couronne appartient de droit [2]. Aussitôt que la chose sera faite, tous les étrangers sortiront du royaume, et si quelqu'un d'entre eux s'y refusait, Hercules promet de joindre ses forces à celles des gens du pays pour l'y contraindre.

Le pape, étant entré avec ardeur dans un projet que la cour de Rome désirait voir accomplir depuis longtemps, pressa Philippe II d'y mettre la main sans retard. Philippe II lui répondit par l'entremise du comte d'Olivarès, son ambassadeur auprès du saint-siége [3], qu'il ne demandait pas mieux, mais que rien n'était prêt encore, et que le froid et l'humidité de l'Angleterre dans la saison d'hiver ne permettaient pas d'y faire camper une armée. Il assura, du reste, à Grégoire XIII, qu'il allait transporter sur-le-champ en Flandre les soldats revenus de la conquête de l'île de Terceire, afin de les envoyer au nombre de quatre mille en Angleterre, lorsque tout aurait été combiné à cette fin. Et, comme si l'entreprise ne pouvait pas man-

[1] Instruccion para Inglaterra de 28 de agosto de 1583. Pap. de Sim., Neg. de Francia, B., 54, 116.

[2] «... que por establescimiento de la fee y religion catholica en Inglaterra, que para poner la reyna de Escoccia pacifica de la corona de Inglaterra la qual de derecho le pertenezce. » *Ibid.*, B., 54, 116.

[3] « Nota de Su Mag. remitida al conde de Olivares en respuesta á la propuesta de Su Santidad sobre la empressa de Inglaterra. » Arch. gen. de Simancas, Neg. de Roma, leg. 944.

quer de réussir, il ajoutait « qu'une fois Élisabeth renversée, l'île entière serait soumise à un seul souverain [1] qui devait être catholique. Il fallait pour cela que le jeune roi d'Écosse fût tiré de ses erreurs par des conférences avec des docteurs religieux, et que sa mère se mariât, afin que la crainte d'un autre héritier de la couronne d'Angleterre le ramenât au sein de l'Église; ou que, s'il persistait dans l'hérésie, Dieu y portât remède en donnant un successeur catholique à la reine [2]. » Seul en état de fournir aux frais de l'entreprise, Philippe II avait mis de l'argent à la disposition des conjurés pour en commencer les préparatifs [3].

Mais ce projet fut découvert comme l'avaient été les autres. La surveillance du gouvernement d'Élisabeth surpassait l'activité du gouvernement de Philippe II. Tout ce qui était mis en œuvre d'un côté afin d'abattre le protestantisme en Angleterre et en Écosse était employé de l'autre à y ruiner de plus en plus le catholicisme. Opposant ruse à ruse, intrigue à intrigue, attaque couverte à invasion projetée, espionnage à complot, Élisabeth négociait encore une fois avec Marie Stuart pour lui faire espérer sa liberté,

[1] « Un senor de toda la isla. » Arch. gen. de Simancas, Neg. de Roma, leg. 944.

[2] « ...Seria tambien de mirar si se habian de poner los ojos en casar à la reyna su madre y con quien, para que en este torcedor y miedo de otro heredero hiciesse reducir al hijo por ne ser excluydo de la sucesion de Inglaterra, o que cuando In aun esto bastasse, fuesse Dios servido remediarlo con dar sucesion catholica de la reyna. » *Ibid.*

[3] « Déja, le 24 septembre de l'année précédente, il avait donné l'ordre à Tassis de compter au duc de Guise 10,000 écus qui devaient être distribués par lui. (Pap. de Sim., Arch. nat., série B, liasse 66, n° 52.) — Le 24 janvier 1583, il lui avait prescrit d'en remettre 10,000 à Lennox, qui alors vivait encore, pour délivrer Jacques VI, son maître. (*Ibid.*, série B, liasse 54, n° 190.) — Enfin, vers cette époque, il avait fait verser 20,000 écus (*Ibid.*, série B, liasse 66, n° 45) entre les mains du duc de Guise, et 11,000 entre celles de l'archevêque de Glasgow, *pour être employés*, était-il dit dans la quittance, *en certaines affaires dont ne convient faire ici particulière relation.* (Pap. de Sim., Arch. nat., série B, liasse 66, n° 43.)

qu'elle ne devait pas lui rendre; envoyait l'artificieux Walsingham auprès de Jacques VI pour essayer de ramener à elle ce jeune et faible roi; préparait avec les comtes d'Angus, de Mar, de Gowrie et tous les seigneurs écossais fugitifs, une expédition en Écosse, pour y renverser de vive force la puissance rétablie du comte d'Arran; faisait soutenir les insurgés des Provinces-Unies par le duc d'Alençon, ravager les établissements de l'Inde par Drake, pour opérer d'utiles diversions dans les États mêmes de Philippe II; surprenait enfin par ses agents les desseins les plus cachés des catholiques contre elle. Walsingham avait des espions partout. Il avait acheté Cherelles [1], secrétaire de l'ambassadeur français Castelnau de Mauvissière, gagné Archibald Douglas, que Jacques VI avait accrédité auprès d'Élisabeth et qui était dans les confidences de Marie Stuart, corrompu William Fowler, autrefois serviteur de la comtesse Marguerite de Lennox, dont la défiante captive suspectait déjà la fidélité [2]. Par eux, la correspondance et les secrets de Marie Stuart étaient livrés au ministre d'Élisabeth.

C'est au moyen de ses espions, qu'indépendamment d'une conspiration contre la personne d'Élisabeth, attribuée aux deux gentilshommes Arden et Sommerville et au prêtre Hall, qui furent condamnés à perdre la vie, Walsingham connut, vers la fin de 1583, le grand complot relatif à l'invasion de l'Angleterre. Il sut que Paget était venu dans le royaume sous un nom supposé, y avait vu les principaux catholiques et s'était concerté avec sir Francis Throckmorton, fils de John Throckmorton, grand juge de Chester, récemment destitué de ses fonctions par l'influence de Leicester. Walsingham fit arrêter sir Francis Throckmorton. Il fit détenir aussi le nouveau comte de Northumberland Henri Percy et son fils, citer devant le conseil

[1] Labanoff, t. VI, p. 19 à 27.
[2] *Ibid.*, p. 21 et 22.

le comte d'Arundel, sa femme, son oncle et son frère, tandis que lord Paget et Charles Arundel, épouvantés de cette découverte, s'enfuirent sur le continent. Sir Francis Throckmorton fut appliqué trois fois à la torture, sans rien avouer; mais, à la quatrième fois, il convint de tout, déclara qu'il avait donné l'indication des ports d'Angleterre par où devait s'exécuter l'invasion, la liste des principaux catholiques qui pouvaient la seconder, et désigna comme l'ayant conçue et comme étant chargé de la conduire, Philippe II, l'ambassadeur Mendoza, et le duc de Guise. Malgré ses désaveux postérieurs, qu'il renouvela jusque sur l'échafaud, Throckmorton subit le châtiment des traîtres [1].

Élisabeth résolut de se débarrasser de l'ambassadeur espagnol, dont le séjour dans ses États et les priviléges auprès de sa personne ne l'aidaient qu'à conspirer avec plus de sûreté et d'audace. Elle rompit diplomatiquement avec Philippe II, quatre ans avant d'entrer en guerre ouverte avec lui. Le 18 janvier 1584, Mendoza fut appelé chez le chancelier d'Angleterre, où se trouvaient Leicester, le grand chambellan Howard, Hunsdon et Walsingham [2]. Ce dernier prit la parole en italien, et lui dit: « que Sa Majesté la reine était très-mal satisfaite de lui, parce qu'il avait cherché à troubler le royaume, s'était mis en communication avec la reine d'Écosse, dont il avait reçu des lettres; avait cherché, de concert avec le duc de Guise, à la tirer de prison et s'était même entendu avec Francis Throckmorton, avec un de ses frères qui était venu de France, et avec le comte de Northumberland; c'est pourquoi la volonté de la reine était qu'il sortît du royaume en quinze jours [3]. » Sans se déconcerter, Mendoza répon-

[1] Camden, t. II, p. 410 à 416. — Lingard, t. VIII, ch. III.

[2] Ms. Dépêche de Bernardino de Mendoza, du 24 janvier 1584, au roi catholique. Simancas, Neg. de Inglat., leg. 839.

[3] « A cuya causa era la voluntad de la reyna, que dentro de 15 dias me partiese resolutamente de su reyno. » *Ibid.*

dit que c'étaient là des rêves; qu'il n'aurait pas pu conseiller à la reine d'Écosse des choses qui l'auraient conduite à sa ruine; qu'un homme comme lui ne traitait pas d'affaires importantes avec un jeune homme sans consistance et sans jugement, tel qu'était Throckmorton; qu'il n'avait jamais parlé au comte de Northumberland, et que ses actes avaient été bien différents de ceux que la reine et ses ministres avaient dirigés contre les États du roi son maître. Après avoir énuméré ces actes d'hostilité, il ajouta que sa coutume n'étant point de rester où on le voyait avec déplaisir, il quitterait l'Angleterre après avoir expédié, à ce sujet, un courrier à Sa Majesté catholique.

Les ministres d'Élisabeth lui déclarèrent alors, en se levant de leurs siéges, qu'il devait partir sans retard, ou qu'il s'exposerait à être châtié par la reine [1]. Mendoza leur répondit fièrement : « Qu'il n'appartenait ni à la reine d'Angleterre ni à personne au monde de juger sa conduite, dont il n'avait à rendre compte qu'au roi son maître ; qu'aucun d'eux, dans cette circonstance, ne se hasardât à passer plus avant, si ce n'est l'épée à la main; qu'il se riait de la pensée que la reine pouvait songer à le châtier; qu'il partirait avec grand plaisir au moment où elle lui enverrait ses passeports [2], et que n'ayant point été satisfaite de lui comme ministre de paix, il tâcherait qu'elle le fût comme ministre de guerre [3]. »

L'altier Espagnol les laissa sur cette parole, et il quitta l'Angleterre le 29 janvier. Arrivé à Madrid, il expliqua tou-

[1] Simancas, Neg. de Inglaterra, leg. 839.

[2] « Replicaron levantandose de las sillas, que no, sino que haria de partirme luego... la reyna no mandase castigarme. » *Ibid.*

[3] « Que me encendió la colera diciendo que la reyna no tenia de tratar dello al ninguno del mundo, per ser solo V. Mag. à quien havia de dar cuenta, por lo cual no pasáse adelante ninguna dellos en la materia sino fuese con la espada en la mano, que lo del castigarme la reyna era risa para mi, y excesivo contento el partirme al momento que me enviase pasaporte... Pues no le havia dada satisfaccion siendo ministro de paz, me esforzaria de aqui adelante para que la tuviese de mi en la guerra. » *Ibid.*

tes les affaires d'Écosse à Philippe II, qui se montra très-satisfait [1] de sa conduite, et qui mit aussitôt douze mille écus à la disposition de Marie Stuart entre les mains de Tassis [2]. Philippe II se servit bientôt d'un ambassadeur aussi hardi et aussi remuant dans le lieu où il pouvait le mieux être utile à ses desseins sur l'Angleterre et sur la France. Après la mort du duc d'Alençon, survenue le 10 juin 1584 à Château-Thierry, il l'envoya pour faire ses compliments de condoléance à Henri III et à Catherine de Médicis [3], et il l'accrédita bientôt auprès d'eux à la place de Tassis, qui fut nommé *veedor general* (inspecteur général) de l'armée de Flandre. De Paris, où il excita les Guises, où il inspira la Ligue, Mendoza poursuivit de sa haine et de ses complots la reine Élisabeth, qui trouva en lui un ennemi aussi ardent qu'infatigable.

En même temps qu'elle expulsait Mendoza, et qu'elle déjouait le projet de Philippe II et du duc de Guise, Élisabeth essayait elle-même de renverser en Écosse le parti de Marie Stuart, à l'aide des bannis qui sortirent de leur retraite pour y opérer un soulèvement. Le comte de Gowrie se porta à Dundee. Les comtes d'Angus, de Mar, et le maître de Glammis entrèrent le 22 avril à Stirling avec cinq cents chevaux. Mais Jacques VI et le comte d'Arran, instruits du complot, marchèrent contre eux à la tête de douze mille hommes. Gowrie fut pris et décapité. Angus, Mar, Glammis et leurs adhérents, contraints de se jeter en Angleterre, furent déclarés coupables de haute trahison, et Arran, plus puissant que jamais, gouverna sans contestation le roi et le royaume d'Écosse [4].

[1] « Y la respuesta que los distes, la qual fue la que convenia y me ha parescido muy bien, y que os haveis governado en la salida con la misma cordura y pecho que en todo lo de mas que se offrescio durante vuestra estada en aquel reyno, de que quedo yo de vos con entera satisfacion y do vuestros buenos servicios, de los quales mandare tener la quenta y memoria que es razon. » Papiers de Simancas, Francia, A-56[15]-19.

[2] *Ibid.* Lettre du 1er mai. A-56[4]-6.

[3] *Ibid.* Lettre du 2 sept. A-56[15]-17.

[4] Tytler, t. VIII, p. 180 à 196; Camden, t. II, p. 416.

Les deux partis venaient d'échouer également. L'invasion catholique de l'Angleterre avait été découverte avant d'être tentée, l'invasion protestante de l'Écosse avait été arrêtée aussitôt qu'entreprise. Élisabeth parut alors disposée à entrer dans d'autres voies pour conjurer les périls dont la menaçaient la captivité prolongée de Marie Stuart et l'inimitié provoquée d'Arran. Ces périls pouvaient être d'autant plus graves en Angleterre, qu'elle perdit coup sur coup le duc d'Alençon, mort le 10 juin 1584 à Château-Thierry, et le prince d'Orange, tué le 10 juillet à Delft par un fanatique émissaire des jésuites. Délivré presque en même temps du chef des dix provinces catholiques et du stathouder des sept provinces protestantes, Philippe II, que secondait l'habile prince de Parme, semblait prêt à rentrer en possession de tous les Pays-Bas, d'où il envahirait ensuite très-aisément l'Angleterre. Élisabeth, dans cette alarmante situation, songea un moment à priver le roi catholique de l'assistance de Marie Stuart et de la coopération d'Arran en traitant avec eux. Elle ne devait y trouver aucune difficulté. Arran était trop ambitieux pour ne pas adhérer à tout ce qui affermirait sa puissance, et Marie Stuart était si lasse de sa prison qu'elle n'aspirait plus qu'à recouvrer sa liberté.

A la suite d'une éclatante entrevue qui eut lieu à Foulden Kirk [1], près de Berwick, entre le favori de Jacques VI et le comte de Hunsdon, on essaya de rapprocher plus étroitement l'Angleterre et l'Écosse et de réconcilier Marie Stuart et Élisabeth en reprenant les anciennes négociations. Le jeune maître Patrick de Gray fut accrédité à Londres comme ambassadeur de Jacques VI avec cette double mission. D'un esprit agréable et d'une fourberie insigne, il partageait avec Arran l'affection du roi [2]. Il était catholique, avait été élevé à la cour de France, reçu dans l'intimité des Guises, ad-

[1] Tytler, t. VIII, p. 218 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 223 et 224.

mis aux confidences de l'archevêque de Glasgow : il connaissait les projets de Marie Stuart et passait pour très-attaché à ses intérêts. Aussi cette princesse, qui envoya vers la même époque à Londres son secrétaire français Nau [1] pour y traiter des conditions de sa délivrance [2], croyait-elle à l'entier dévouement du maître de Gray [3]. Elle semblait revenue de toutes ses ambitions. Sa santé était perdue, sa patience fatiguée, son imagination assombrie. Elle avait beaucoup souffert dans sa prison. Des bruits outrageants avaient été répandus sur elle par la femme même du comte de Shrewsbury sous la garde duquel Élisabeth l'avait depuis si longtemps placée. La comtesse de Shrewsbury avait prétendu qu'une étroite intimité s'était établie entre elle et son mari, et qu'elle était devenue grosse.

Sensible à l'excès à cette calomnie [4], que la comtesse fut contrainte de démentir [5], la captive indignée s'en plaignit avec la dernière amertume. Elle communiqua à Élisabeth même, pour rendre suspecte la comtesse de Shrewsbury, les confidences déshonorantes que celle-ci lui avait faites sur les amours de la reine d'Angleterre, se vengeant ainsi, avec une colère qui n'était peut-être pas irréfléchie, de ses deux ennemies, en dénonçant l'une et en blessant l'autre. « J'appelle mon Dieu à tesmoing, écrivait Marie Stuart à Élisabeth, que la comtesse de Shrewsbury m'a dit de vous ce qui suit, au plus près de ces termes.... Premièrement, qu'un (le comte de Leicester) auquel elle disoit que vous aviez faict promesse de mariage devant une dame de vostre chambre, avoit couché infinies foys avvesque vous, avecque toute la licence et privaulté qui se peut user

[1] Il avait remplacé Raullet, mort en 1574. Il avait été secrétaire du cardinal de Lorraine.

[2] Labanoff, t. VI, p. 57.

[3] *Ibid.*, p. 28 et suiv. *Instructions par Marie Stuart à M. de Gray*, pag. 48.

[4] *Ibid.*, p. 37 et 43.

[5] *Ibid.*, p. 69.

entre mari et femme;.... que vostre mariage ne se pourroit accomplir, et que vous ne vouldriez jamais perdre la liberté de vous fayre fayre l'amour et avoir vostre plésir toujours avecques nouveaulx amoureulx, regrettant, ce disoit-elle, que vous ne vous contentiez de master Haton et un aultre de ce royaulme; mais que vous aviez engagé vostre honneur avec un estrangier nommé Simier, l'alant trouver de nuict en la chambre d'une dame.... où vous le baisiez et usiez avec luy de diverses privaultez deshonnestes.... que vous vous estiés désportée de la mesme dissolution avvec le duc (d'Alençon) son maystre, qui vous avoit esté trouver une nuit à la porte de vostre chambre, où vous l'aviez rencontré avvec vostre seulle chemise et manteau de nuit, et que, par après, vous l'aviez laissé entrer, et qu'il demeura avvecques vous trois heures [1]. » Cette étrange lettre, où Marie rapportait à Élisabeth tout ce que la comtesse de Shrewsbury lui avait raconté de l'excès de sa passion pour le vice-chambellan Hatton, de l'extravagance de sa vanité, qui se laissait dire et semblait croire qu'*on n'osoit pas la regarder à plain, parce que sa face luysoit comme le solleil* [2]; de la violence de ses colères contre les dames attachées à sa personne, dont une avait eu un *doibt rompu* et une autre avait reçu, en la servant à table, *un grand coup de cousteau sur la mayn* [3]; enfin d'une infirmité dégoûtante qu'elle avait à la jambe par une plaie ouverte [4]; cette étrange lettre, peu propre à lui concilier les bonnes grâces d'Élisabeth, ne fut vraisemblablement pas remise à cette reine [5].

La délivrance de la reine d'Écosse ne se discutait pas moins à Londres entre le secrétaire Nau et les ministres

[1] Labanoff, t. VI, p. 51 et 52.
[2] *Ibid.*, p. 53.
[3] *Ibid.*, p. 54.
[4] *Ibid.*, p. 55.
[5] Le prince Labanoff, qui en a vu l'original dans les papiers de *Cecil*, ce qui en met l'authenticité hors de doute, conjecture avec apparence que Burghley la garda sans la communiquer à Élisabeth.

anglais. Dans un mémoire remis à ces derniers par Nau, les conditions en étaient réglées à peu près comme elles l'avaient été à Wingfield en 1569 et à Chatsworh en 1570. Il y était ajouté que: Marie Stuart désavouerait la bulle par laquelle le pape privait, en sa faveur, Élisabeth de son royaume; n'aurait aucune relation avec les sujets de cette dernière pour les exciter à la guerre civile sous un prétexte religieux ou politique; ne soutiendrait pas ceux qui s'étaient déjà rendus coupables de rébellion et avaient été condamnés comme traîtres; ne travaillerait pas avec les princes étrangers à troubler l'Angleterre, qu'elle défendrait au contraire de toutes ses forces si elle était attaquée du dehors; ferait une ligue défensive et offensive avec Élisabeth; donnerait des otages de sa conduite en sortant d'Angleterre; n'innoverait rien en Écosse touchant la religion, n'y demandant que le libre exercice de la sienne pour elle et ses domestiques; accorderait une amnistie générale de toutes les offenses qu'elle y avait reçues; obtiendrait le retour des bannis écossais s'ils consentaient à se soumettre, et marierait le roi son fils sur l'avis et avec l'agrément de la reine d'Angleterre sa bonne sœur [1].

Pendant que se poursuivait cette négociation, Élisabeth avait pénétré encore plus avant dans les complots ourdis contre elle en Europe. Le jésuite Creighton et le prêtre écossais Abdy, pris par un corsaire danois, avaient été livrés à Walsingham. Leurs papiers, qu'ils s'étaient hâtés de déchirer, mais dont on avait réuni les fragments, et les aveux de Creighton appliqué à la torture, avaient dévoilé avec détail les projets du parti catholique continental, comme ceux de Francis Throckmorton avaient fait connaître les dispositions du parti catholique anglais. L'opinion protestante s'était fortement émue, et l'on avait menacé de formidables représailles, les ennemis, quels qu'ils fussent,

[1] Labanoff, t. VI, p. 58 à 65. Articles présentés par Nau de la part de Marie Stuart.

d'Élisabeth et de la foi réformée. On avait dressé et signé dans le royaume une association dont les membres s'engageaient à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui attenteraient à la vie de la reine, et même celle en faveur de qui l'attentat serait commis ou projeté [1].

Le parlement anglais assemblé sur ces entrefaites avait, dans le même esprit, passé deux bills dirigés contre Marie Stuart et contre les catholiques. Le premier de ces bills, en cas de mort violente de la reine, privait Marie et ses descendants de tout droit à la succession de la couronne, et autorisait les confédérés de l'association à poursuivre à mort toute personne qui en serait déclarée complice par une cour de vingt-quatre commissaires. Le second déclarait coupable de haute trahison tout prêtre catholique anglais ordonné par l'évêque de Rome qui se trouverait dans le royaume après le délai de quarante jours, atteint de félonie quiconque le recevrait ou l'assisterait, passible d'une amende ou d'un emprisonnement à la volonté de la reine quiconque ayant connaissance de son séjour ne le dénoncerait pas, punissables comme traîtres les étudiants dans les séminaires étrangers qui ne seraient pas de retour en Angleterre six mois après la proclamation de ce bill, inhabiles à succéder aux propriétés de leurs parents les enfants qui iraient y étudier sans permission, frappés d'une confiscation de 100 livres sterl. les parents qui y enverraient leurs enfants.

Ces mesures épouvantèrent la reine d'Écosse, qui y vit en quelque sorte son futur arrêt de mort. Elle avait passé le 25 août 1584 de la garde du comte de Shreswbury sous celle de sir Ralph Sadler et de Sommers, et elle avait été transférée de Sheffield au château de Wingfield. Lorsqu'on lui fit connaître l'acte d'association, elle proposa d'y ajouter son nom, ce qui fut refusé; mais elle signa seule une déclaration analogue [2]. Ayant appris que le maître de Gray

[1] Camden, t. II, p. 418. Lingard, t. VII, ch. III.
[2] Labanoff, t. VI, p. 76 et 77.

commençait à séparer les intérêts de son fils des siens propres, elle lui écrivit de bien s'en garder, car ce serait mettre en doute le titre de roi que son fils tenait d'elle, qui entendait d'ailleurs *lui laisser tout le gouvernement, en ne se réservant que l'autorité due à une mère, ses maulx et ses ennuis lui ayant faict perdre tout goust du reste* [1]. Elle n'aspirait plus dans le moment qu'au repos. C'est ce qu'elle écrivait le 5 janvier 1585 à l'archevêque de Glasgow en lui disant qu'elle voulait laisser à son fils « l'administration de l'Estat et affayres du pays d'Escosse [2]. » Ainsi, paix pour Élisabeth, pouvoir pour Jacques VI, liberté pour elle, tels étaient alors les derniers désirs de la captive si souvent déçue.

Elle le fut encore une fois. Quelques jours après, les négociations cessèrent, ses modestes espérances s'évanouirent, le maître de Gray la trahit, son fils l'abandonna, et la reine d'Angleterre la fit transporter du château de Wingfield dans le sombre château de Tutbury. Quelle fut la cause de ce changement soudain et d'une rupture cette fois sans retour? La découverte d'une nouvelle conspiration contre la vie d'Élisabeth et l'union du continent catholique contre la cause protestante. Un Gallois nommé William Parry, agent secret de Walsingham et qui avait visité en France et en Italie les réfugiés anglais et écossais, provoqua un autre agent secret, nommé Nevil, au meurtre d'Élisabeth. Parry voulait-il perdre Nevil et se faire récompenser en le dénonçant? ou bien se proposait-il de se servir de lui pour tuer la reine d'Angleterre comme il prétendait y avoir été invité par le pape Grégoire XIII, par le nonce Raggazoni, et par le cardinal secrétaire d'État Como, avec lesquels son compatriote du pays de Galles, l'infatigable conspirateur Morgan, l'avait mis en relation? Il est difficile de l'éclaircir. Bien que Parry invoquât ses équivoques services, il

[1] Labanoff, t. VI, p. 71.
[2] *Ibid.*, p. 78, 79, et 82, 83.

subit la terribie peine des traîtres et fut éventré encore vivant. Effrayée de ces complots [1] et redoutant le sort qu'avait subi naguère le prince d'Orange, Élisabeth considéra d'un œil plus inquiet les desseins du parti catholique contre sa personne, sa couronne et sa cause, et sentit le besoin de les déjouer avec encore plus de vigueur et de prévoyance. Le moment devint, du reste, décisif pour elle.

La mort du duc d'Alençon avait fait entrer le catholicisme dans une nouvelle phase en France, et y avait préparé le triomphe de la religion sur la royauté. Jusque-là l'héritier présomptif de la couronne avait été catholique. Pour la première fois, les deux principes sur lesquels reposait, depuis son origine, la possession de la vieille royauté française, le principe politique de la primogéniture masculine et le principe religieux de l'orthodoxie catholique, ne s'accordaient pas dans la même personne, le roi de Navarre étant héritier par le sang et calviniste par la croyance. Dans le conflit qui s'éleva inévitablement entre elles, la règle de la foi prévalut sur la règle de l'État. Les catholiques ardents, ayant à leur tête les princes de la maison de Lorraine, excités et soudoyés par Philippe II, changèrent l'ordre de primogéniture et reconnurent le cardinal de Bourbon pour successeur de Henri III. La Ligue se forma. Le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, secrètement confédérés avec le roi d'Espagne, qui leur fit compter trois cent mille écus d'or [2], levèrent à Reims l'étendard de la guerre civile, contraignirent Henri III par le traité de Nemours à révoquer ses édits de tolérance, et à faire aux protestants une guerre d'extermination. En même temps, le nouveau pape Sixte-Quint excommunia le roi de Navarre et le prince de Condé. Le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, les ligueurs de France, qui avaient attiré à eux

[1] Elle demanda à Henri III l'extradition de Morgan, que Henri III se borna à faire mettre à la Bastille.

[2] Le reçu, signé par le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et le duc de Guise, est dans les papiers de Simancas, série B, liasse 66, n° 39.

Henri III, s'entendirent pour attaquer Genève, qui était le foyer du protestantisme, soumettre les calvinistes des Pays-Bas, anéantir les huguenots de France, et songèrent plus que jamais à se servir de Marie Stuart contre les presbytériens et les anglicans de la Grande-Bretagne.

Tandis que Philippe II se montrait le chef actif et menaçant du catholicisme, Élisabeth n'hésita point à unir les forces et à diriger la résistance du protestantisme en Europe. Elle fit, le 10 août 1585, un traité d'alliance avec les Pays-Bas, et s'engagea à fournir aux États généraux six mille hommes, que leur conduisit bientôt Leicester. Elle s'unit plus étroitement avec le roi de Navarre; elle renversa la domination d'Arran en Écosse à l'aide des comtes d'Angus, de Mar, et du lord Arbroath, chef de la famille des Hamilton, qui réconciliés par ses soins et soutenus de son argent, rentrèrent dans leur pays à la tête de huit mille hommes, et s'y rendirent facilement les maîtres du royaume et les conducteurs du roi [1]. Cette révolution, à la suite de laquelle tous les ministres presbytériens bannis retournèrent en Écosse, y rétablit le protestantisme dans toute sa force, et prépara le traité d'alliance offensive et défensive, qui fut signé, le 1er avril 1586, entre Jacques VI et Élisabeth, pour repousser en commun toute tentative d'invasion de l'île. En même temps qu'elle pourvoyait à la défense de la cause protestante dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre, en Écosse, la reine Élisabeth avait placé Marie Stuart sous une surveillance plus étroite. Ses ministres allèrent même plus loin. Ils considérèrent la vie de cette prisonnière redoutée et dont les catholiques aspiraient plus que jamais à faire leur reine, comme incompatible avec l'existence de leur propre souveraine, et ses prétentions à la couronne britannique comme menaçantes pour la sûreté du royaume, et subversives pour la religion : ils cherchèrent donc les moyens de se débarrasser d'elle.

[1] Tytler, t. VIII, p. 257 à 285.

CHAPITRE DIXIÈME

Nouvelles sévérités du gouvernement anglais envers Marie Stuart. — Plaintes et colères de cette princesse contre son fils. — Son séjour à Tutbury et à Chartley sous la garde du puritain sir Amyas Paulet. — Son découragement. — Impossibilité où elle se trouve de recevoir des lettres, d'en écrire et de conspirer sans que le gouvernement anglais en soit instruit. — Nouvelles trames du parti catholique sur le continent et dans l'île. — Assassinat projeté d'Élisabeth, qui doit être suivi d'une invasion de l'Angleterre. — Départ de France du prêtre Ballard et du capitaine Savage pour aller l'accomplir. — Entrée de Babington et de ses amis dans le complot. — Impulsion que donnent à celui-ci Th. Morgan et Ch. Paget, agent de Marie Stuart sur le continent, et communication qui en est faite à Mendoza et à Philippe II. — Ignorance où Marie Stuart est laissée par les siens de l'attentat conçu contre la vie d'Élisabeth. — Correspondance renouée avec elle sur le projet d'invasion. — Moyens employés par le secrétaire d'État Walsingham pour envelopper Marie Stuart dans le complot que lui ont révélé ses espions auprès des conjurés. — Trahison de Gilbert Gifford, intermédiaire de la correspondance des conjurés avec Marie Stuart. — Marche du complot. — Offres faites à Philippe II par les Hamilton, les Gordon et le duc de Guise. — Ordres qu'envoie Philippe II au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, de faire voile pour l'Angleterre avec une armée aussitôt qu'il aura appris de Mendoza la mort d'Élisabeth. — Lettres de Babington, chef du complot, à Marie Stuart et de Marie Stuart à Babington. — Communication de ces lettres à Walsingham et leur déchiffrement par Phelipps. — Séjour de Phelipps à Chartley pour en opérer le déchiffrement plus vite au moment décisif. — Arrestation de Ballard, de Savage, de Babington et de ses amis, lorsque Marie Stuart est entrée dans le complot sur la provocation de Walsingham, qui croit avoir des preuves suffisantes contre elle. — Translation soudaine de Marie Stuart à Tixall; arrestation de ses secrétaires Nau et Curle; saisie de ses papiers à Chartley. — Procès de Babington et de ses complices. — Leur confession, leur condamnation, leur mort. — Aveux de Nau et de Curle. — Parti pris de juger et de faire condamner Marie Stuart.

Après la découverte de tant de conspirations, Marie Stuart avait été plus durement emprisonnée par le gouvernement effrayé et irrité d'Élisabeth. Enlevée à la garde douce et

complaisante du comte de Shrewsbury, qui était resté plus de quinze ans auprès d'elle, pour être placée sous la surveillance assez sévère de sir Ralph Sadler et de Sommers, elle avait été conduite le 13 janvier 1585, au cœur même de l'hiver, du manoir de Wingfield au château du Tutbury, qui tombait en ruine. Elle y fut plus incommodément établie que dans aucune des habitations où s'était écoulée jusque-là sa longue captivité. Il n'y avait pas d'écurie, et les seize chevaux qui servaient à son usage étaient restés à Sheffield [1]. Sans eux, disait-elle à Burghley, *je suis plus prisonnière que jamais* [2]. Ses jambes, très-affaiblies par les rhumatismes et l'inaction, ne lui permettaient pas de faire le moindre exercice et de prendre l'air [3]. Situé dans le comté de Stafford, sur une hauteur au milieu d'une vaste plaine, et battu de tous les côtés par les vents, ce château, dont les murailles étaient presque partout entr'ouvertes, humide, froid, malsain, non meublé [4], était inhabitable pour elle comme pour ses serviteurs, réduits en nombre [5].

Aussi y était-elle constamment malade [6]. Aux incommodités du lieu s'ajoutèrent les rigueurs de la captivité, lorsqu'elle passa, au commencement de mai 1585, de la garde de Sadler et de Sommers sous celle d'Amyas Paulet. Quelque temps ambassadeur à Paris, celui-ci était un puritain sévère, attaché à Leicester, dévoué à Élisabeth, détestant les catholiques, incapable de condescendance comme de pitié pour sa prisonnière. Marie Stuart n'obtint la permission de se promener qu'en sa compagnie et avec une

[1] Labanoff, t. VI, p. 91, et p. 99, 104, 116.
[2] *Ibid.*, p. 91.
[3] *Ibid.*, p. 91 et 93. « *Sans cela* je ne puis aller *à pied cinquante pas ensemble.* » Lettre du 6 février à Mauvissière, et p. 221, 222, lettre du 8 septembre : « *J'y aie enfin perdu les jambes et la force et santé du reste du corps.* »
[4] *Ibid.*, p. 90, 166 et 181.
[5] *Ibid.*, p. 93.
[6] *Ibid.*, p. 198 et 237.

escorte de dix-huit hommes, le pistolet au poing [1]. Il ne voulut pas même souffrir qu'elle envoyât la moindre aumône aux pauvres du village situé au-dessous du château, et Marie Stuart déplora amèrement que cette consolation chrétienne lui fût refusée, *n'y ayant*, écrivait-elle, *si pauvre, vil et abject criminel à qui elle soit jamais, par aulcune loy, desniée* [2]. Le bruit qu'elle avait tenté de s'évader s'étant répandu, Paulet écrivit au lord trésorier, pour le rassurer, ces terribles paroles: « Marie ne peut s'échapper sans une grande négligence de ma part. Si je suis violemment attaqué, je suis bien assuré, par la grâce de Dieu, qu'elle mourra avant moi [3]. »

Sous cet inflexible gardien, Marie ne put entretenir aucune correspondance secrète. Toutes les dépêches chiffrées qui lui étaient adressées de France restaient entre les mains de l'ambassadeur de Henri III, Castelnau de Mauvissière, et après son départ entre celles de son successeur l'Aubespine de Châteauneuf, qui arriva à Londres vers la fin d'août 1585. Elle était plus malheureuse que jamais comme prisonnière, tout à fait sans espérance comme reine, dans un état de poignante désolation comme mère. Son fils, sous l'influence du maître Gray, s'était refusé vers cette époque à l'acte d'association que Nau était venu négocier à Londres, et devait un peu plus tard lier par un traité d'alliance l'Écosse avec l'Angleterre. Elle en avait éprouvé un violent courroux suivi de beaucoup de découragement. Ses lettres étaient remplies d'indignation et de menaces contre la conduite de ce fils qu'elle appelait dénaturé, ingrat, désobéissant et

[1] « Je ne serrois point marrie de changer d'hoste, car celui-cy est un des plus bizarres et farousches que j'ay jamais cogneu, et, en un mot, plus propre pour une geole de criminels que pour la garde d'une de mon rang et qualité. » Marie Stuart à Châteauneuf, 13 juillet 1586. Labanoff, t. VI, p. 369 et 370.

[2] *Ibid.*, p. 172 et 173.

[3] Lettre de sir Amyas Paulet à lord Burghley, du 12 juin 1585. Stat. Pap. Off., et Labanoff, t. VI, p. 176, note.

mal gouverné [1]. « Je le desadvoueray pour mon fils, disait-elle, et luy donneray ma malédiction, le déshéritant, non-seulement de ce qu'il tient, mays de tout ce que par moy il peut prétendre ailleurs [2]; » désirant que les Écossais fissent contre lui ce qu'on les avait poussés à faire contre elle et que les étrangers envahissent son État qu'elle leur donnerait, elle ajoutait: « Je ne doubte point, pour en avoir preuve, qu'en la chrestienté je ne trouve assez d'héritiers qui auront les ongles assez forts pour retenir ce que je leur mettray en mayn, et qu'au partir de là on face de mon corps ce que l'on vouldra, le plus court chemin me sera le plus agréable [3]. »

Elle assurait, du reste, n'avoir voulu s'entendre avec son fils qu'afin de lui laisser régulièrement le gouvernement de l'Écosse, sans même désirer mettre le pied dans son ancien royaume [4]. Elle demandait uniquement à sortir de la *servitude* [5] où elle était depuis si longtemps retenue, à quitter l'île où elle avait tant souffert, en y abandonnant tous ses droits [6]. Elle se montrait prête à accepter toutes les conditions, pour donner *à son ame et à son corps si affligés quelque repos,* avant l'heure prochaine de sa fin [7]. Mais elle vit bien qu'à aucun prix on ne voulait la rendre libre, et elle disait avec perspicacité et douleur: « On allègue pour me retenir les vieilles excuses du temps passé, tantost un changement en Écosse, tantost un trouble en France, tantost la découverte d'une conspiration en ce pays, et en somme la moindre innovation qui puisse advenir en la chrestienté; de façon qu'il vaudroit autant qu'on me remit, comme les enfants disent, quand tout le monde sera d'accord et content. Dieu par

[1] Labanoff, t. VI, p. 125, 126 et 131.
[2] Marie Stuart à Élisabeth, 23 mai 1585. *Ibid.*, p. 137.
[3] *Ibid.*, p. 136.
[4] *Ibid.*, p. 144.
[5] *Ibid.*, p. 133 et 134.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 162.

sa toute-puissance me soit en ayde et protection, et juge selon sa justice ma cause entre moy et mes ennemys, comme j'espère qu'il fera tost ou tard [1]. » Après un an de séjour à Tutbury, elle fut conduite, vers la fin de décembre 1585, au château de Charley, dans le comté de Stafford, où, mieux établie, elle ne se trouva pas moins étroitement surveillée.

Mais, si elle ne pouvait pas conspirer, son parti conspira plus que jamais pour elle. Les complots se multiplièrent naturellement au milieu des circonstances extraordinaires où les deux grandes causes du catholicisme et du protestantisme en Europe se disputaient la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse. Les réfugiés anglais, désireux de rentrer dans leur patrie, les prêtres proscrits, destinés à la conquête religieuse de l'île, crurent le moment favorable pour renverser Élisabeth du trône et y placer Marie Stuart. Philippe II, qui les avait tous à sa solde, qui donnait deux mille écus d'or par an au docteur Allen, recteur du séminaire de

[1] Labanoff, t. VI, p. 182 et 183. C'est probablement alors qu'elle fit ces vers pleins de tristesse:

Que suis-je, hélas! et de quoy sert ma vie?
Je ne suis fors qun corps privé de cueur,
Un ombre vain, un objet de malheur,
Hui n'a plus rien que de mourir envie.
Plus ue portez, o ennemis, d'anvie
A qui na plus lesprit à la grandeur!
Ja consommé d'excessive doulleur;
Votre ire en brief se voirra assouvie;
Et vous, amys, qui m'avez tenu chere,
Souvenez-vous que sans heur, sans santay,
Je ne sçaurois auqun bon œuvre fayre:
Souhatez donc fin de calamitay;
Et que sa bas estant assez punie,
J'aye ma part en la joie infinie [*].

[*] Vers écrits de la propre main de Marie Stuart, sans date, trouvés dans ses papiers pendant sa captivité, et déposés au State Paper Office, d'où les a extraits Malcolm Laing, qui les a insérés dans l'appendix de son second volume, p. 245.

Reims [1], cent écus par mois au comte de Westmoreland [2], autant à lord Paget [3] quatre-vingts écus à Charles Arundel [4], qui pensionnait aussi Charles Paget, Thomas Throckmorton [5], et faisait toucher quarante écus par mois à Morgan [6] dans la Bastille même, encouragea leurs trames contre Élisabeth, tandis qu'il reprit avec le duc de Guise l'ancien projet d'expédition contre l'Angleterre. Le meurtre de la reine dut se combiner cette fois avec l'invasion du royaume.

Le premier qui se chargea de le commettre fut un catholique anglais, nommé John Savage, lequel avait servi comme officier dans l'armée espagnole du prince de Parme [7]. Passant par Reims, il y vit ses compatriotes et ses coreligionnaires du séminaire, et s'entretint de ses services devant le prêtre Hodgson et le docteur William Gifford. Celui-ci lui insinua qu'il pourrait rendre un service bien plus grand en tuant la reine. Savage montra d'abord quelques scrupules, et objecta les difficultés que rencontrerait l'accomplissement d'un pareil dessein. W. Gifford combattit ses scrupules, en lui disant que la mort d'une princesse hérétique, ennemie de la religion, excommuniée par le pape, serait légitime et méritoire, et qu'il ne pourrait rien faire de plus utile à son pays et de plus propre à gagner le ciel, ce que confirmèrent d'autres docteurs du séminaire. Au bout de trois semaines, Savage, persuadé, s'engagea à assassiner la reine; et il fut convenu qu'il la frapperait de son poignard ou de sa dague, soit lorsqu'elle se rendrait à sa chapelle, en traversant une galerie dans laquelle se

[1] Papiers de Simancas, série B, liasse 66, n° 15.
[2] *Ibid.*, série A, liasse 56, n° 56.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, série B, liasse 57, n° 309.
[5] *Ibid.*, série A, liasse 56, n° 56; et série B, liasse 56, n° 57.
[6] *Ibid.*, série F, liasse 56, n° 53, et série A, liasse 56, n° $\frac{53}{97}$.
[7] Howell, *Complete Collection of State trials*, t. Ier, p. 1130. *Savage's Confessions.*

placerait Savage, soit lorsqu'elle se promènerait dans son jardin, soit enfin lorsqu'elle sortirait accompagnée de ses femmes seules pour aller prendre l'air [1]. Savage, dont la promesse fut communiquée à Charles Paget et à Morgan, se rendit en Angleterre afin de la mettre à exécution.

Vers le même temps, était ourdi un autre complot de la même nature. Le prêtre John Ballard, après avoir parcouru l'Angleterre en divers sens, et sous divers déguisements, pendant cinq ou six années, y avoir confirmé les catholiques dans leur croyance et dans la haine contre Élisabeth, était retourné en France au carême de 1586 [2]. Il avait eu une conférence avec Ch. Paget, Morgan et Mendoza, sur l'invasion en Angleterre, et sur les moyens de délivrer la reine d'Écosse. Dans cette conférence, Ch. Paget avait soutenu que l'entreprise ne réussirait pas tant que vivrait Élisabeth [3]. Ballard, instruit de l'intention de Savage, retourna donc en Angleterre sous le nom de capitaine Fortscue, pour y chercher comment on pourrait atteindre le but auquel, dans ses croyances et dans ses passions, aspirait le parti catholique. Arrivé à Londres le 22 mai, il y vit, quatre ou cinq jours après, un jeune gentilhomme nommé Antony Babington [4], de Dethick, dans le comté de Derby.

Babington était d'une bonne naissance, avait une fortune considérable, un esprit vif, assez d'instruction, portait beaucoup d'attachement à la religion romaine [5], et était étroitement lié avec les jeunes gens les plus brillants de Londres et des comtés [6]. Quatre années auparavant, Babington

[1] Howell, t. Ier, p. 1130 et 1131. *Savage's Confessions.*

[2] Carte, t. III, p. 600.

[3] *Hardwicke's State Papers*, n° 15. *Evidence against the Queen of Scots*, t. Ier, p. 225 et 226.

[4] *Ibid.*, p. 226.

[5] Camden, t. II, p. 474. — Carte, t. III, p. 600. — Voici ce que Mendoza dit de lui à Philippe II : « Babington, moço muy catolico de grande espiritu y de buena casa. » Papiers de Simancas, aux Arch. nat., série B, liasse 57, n° 66.

[6] Discours de Chidioc Tichbourne avant de mourir, dans Howell, *State trials*, t. Ier, p. 1157.

avait connu à Paris Th. Morgan, qui l'avait présenté à l'archevêque de Glasgow, et il s'était laissé gagner à la cause de la reine d'Écosse [1], dont il était devenu le dévoué partisan et le chevaleresque serviteur. Après son retour à Londres, il avait servi, pendant deux années, d'intermédiaire à la correspondance de Marie Stuart [2], de l'archevêque de Glasgow, de Paget et de Morgan. Mais, depuis que Marie n'était plus sous la garde du comte de Shrewsbury, la correspondance avait été interrompue, et les rapports de Babington avaient cessé avec les réfugiés de Paris et avec la prisonnière de Tutbury et de Charley. Au moment où Ballard le vit, il était fort découragé, tout prêt à quitter l'Angleterre, et à se retirer dans un pays catholique du continent, pour y passer le reste de ses jours [3].

L'émissaire de la conspiration n'eut pas de peine à ranimer le dévouement de Babington pour Marie Stuart. Seulement Babington fut du même avis que Ch. Paget, il regarda l'invasion comme impraticable durant la vie d'Élisabeth. Ballard lui ayant alors appris que le meurtre de la reine devait précéder l'invasion du royaume, il entra avec ardeur dans l'entreprise. Mais il déclara qu'elle était trop importante pour être confiée à une seule personne, et il proposa d'adjoindre à Savage cinq gentilshommes qu'il trouverait parmi ses amis [4]. Il décida Patrick Barnwell, d'une noble famille d'Irlande; John Charnock, du comté de Lancastre; Edward Abington, dont le père avait été trésorier du palais, à commettre le meurtre avec Savage [5]; à ces trois il en joignit bientôt deux autres, Charles Tiney, un des gentlemen pensionnaires de la reine, que Ballard avait ré-

[1] *Hardwicke's State Papers*, t. I, p. 227.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Babington du 6 juillet 1586 à Marie Stuart. Bibl. nat., man. supplém. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 68.

[4] *Hardwicke's State Papers*, t. Ier, p. 227 à 229. — Camden, t. II, p. 475, et Carte, t. III, p. 600.

[5] Camden, t. II, p. 477.

cemment gagné à la foi romaine, et Chidioc Tichbourne, qu'une vive affection faisait entrer dans tous ses projets. Plusieurs autres des amis de Babington, tels que Edward, frère de lord Windsor; Thomas Salisbury, d'une excellente famille du comté de Derby; Robert Gage, de Surrey; John Travers du comté de Lancastre; John Thomas, fils d'un ancien officier de la garde-robe de la feue reine Marie; Henry Donn, clerc de l'office des premiers fruits [1], entrèrent dans le complot, et se réunirent souvent soit à Saint-Giles, près de Londres, soit dans Londres même, afin d'en concerter l'exécution [2].

Rien de ce qu'ils tramaient n'était ignoré de Walsingham. Cet actif et artificieux ministre avait l'œil sans cesse ouvert sur le parti catholique, dont il surveillait toutes les trames. Il n'avait pas seulement gagné plusieurs des anciens confidents de Marie: il ne s'était pas borné à corrompre le secrétaire de l'ambassade française Cherelles, qui lui avait livré les chiffres en même temps que les correspondances secrètes de la reine prisonnière; il avait encore organisé le plus vaste système d'espionnage. Il entretenait auprès des principaux conspirateurs des agents qui lui découvraient tout et que leur zèle apparent pour la cause du catholicisme et de Marie Stuart empêchait d'être suspectés. Il en avait qui appartenaient aux familles les plus persécutées, et qui sortaient même du séminaire de Reims. Un de ses agents, nommé Maud, n'avait pas quitté Ballard dans tous ses voyages, et un autre, nommé Poley, qui avait plusieurs fois apporté des lettres du continent, s'était glissé dans la confiance de Babington et assistait aux conciliabules de Saint-Giles que Babington tenait [3] avec ses amis. A ce re-

[1] Camden, t. II, p. 476 et 477. — Carte, t. III, p. 601.
[2] Howell, *State trials*, t. Ier, p. 1132 à 1135.
[3] Carte, t. III, p. 601. Babington, dans une lettre à Nau qu'il interrogeait sur Poley, lui disait: « Je suis fort privé avec luy. » Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 68.

doutable espionnage, Walsingham avait ajouté l'art d'intercepter les correspondances sans qu'on s'en doutât. Il avait auprès de lui deux hommes fort habiles, Arthur Gregory à ouvrir les lettres, Phelipps à les déchiffrer [1].

C'est à l'aide de ces misérables instruments qu'il prépara la ruine de Marie Stuart. Comme les principaux ministres d'Élisabeth et les soutiens alors effrayés de la religion nouvelle, il pensa que la reine des catholiques suscitait, par sa vie seule, des dangers continuels à la reine des protestants. Mais, si selon lui et selon Burghley, on ne pouvait pas garder Marie Stuart sans crainte, on ne pouvait pas non plus la faire périr sans motif. La raison d'État ne suffisait point; il fallait une apparence de justice. Afin de se la procurer, Walsingham travailla à envelopper l'infortunée prisonnière dans les complots qui se tramaient en sa faveur. Il se servit surtout, pour les lui faire connaître et pour l'induire à y prendre part, d'un jeune prêtre catholique appartenant à une famille noble du comté de Stafford. Ce pervers et perfide jeune homme s'appelait Gilbert Gifford. Son père était détenu à Londres à cause de ses opinions religieuses; lui-même avait quitté l'Angleterre à l'âge de douze ans, avait été élevé en France par les jésuites, et avait reçu les ordres dans le séminaire de Reims [2]. Possédant toute la confiance de ses maîtres, ayant visité l'Espagne et l'Italie, sachant bien les langues des divers pays [3], affectant le dévouement le plus entier à la cause de Marie Stuart, il s'offrit comme un intermédiare actif, intelligent et sûr, entre les réfugiés du continent et les catholiques anglais, et il proposa surtout de rétablir la correspondance interrompue de la royale captive et de ses agents à Paris, à Madrid, à Rome, à Bruxelles et à Londres. Il n'eut pas

[1] Tytler, t. VIII, p. 295.

[2] Labanoff, t. VI, p. 213. Voir aussi et surtout le mémoire de l'ambassadeur Châteauneuf sur la conspiration Babington, *ibid.*, p. 274 à 293.

[3] Mémoire de Châteauneuf, p. 279 du t. VI de Labanoff.

de peine à inspirer de la confiance à Morgan, à Charles Paget et à l'archevêque de Glasgow. Sa jeunesse [1] et sa religion faisaient croire à sa sincérité, et il était difficile de supposer que sous l'ardente apparence de ce dévouement, se cachât la plus horrible des trahisons.

Ses premières relations à Paris avec Morgan et avec Paget commencèrent dans l'été de 1585 [2], huit mois avant que la conspiration fût ourdie, et plus d'une année avant qu'elle fût découverte. Dès les mois de juin et de juillet, Morgan parlait de Gifford et de Poley, en écrivant à Marie Stuart, comme de deux serviteurs dont elle pouvait se servir avec sécurité. Gilbert Gifford ne se rendit en Angleterre que vers la fin de décembre [3]. On devait correspondre avec lui sous les noms supposés de *Pietro*, de *Barnaby*, de *Nicolas Cornelius* [4], et, tandis qu'il prenait ces précautions comme pour se soustraire aux recherches du gouvernement anglais, il demeurait chez Phelipps, le chef des employés mystérieux de Walsingham [5]. Il se présenta chez l'ambassadeur de France Châteauneuf avec des lettres de l'archevêque de Glasgow, de Th. Morgan, de Charles Paget [6], et lui dit qu'il était envoyé en Angleterre par les serviteurs de la reine d'Écosse afin de lui faire parvenir des dépêches secrètes, ce à quoi il réussirait peut-être, le château où cette reine était enfermée se trouvant dans le voisinage de la maison de son père. Il ajouta qu'après l'avoir ainsi informée de ce qui se passait en France, on pourrait rechercher avec elle les moyens de la délivrer de sa captivité. Châteauneuf le reçut assez froidement, craignant que ce ne fût un espion, et l'en-

[1] « Il était fort jeune et n'avait quasi point de barbe. » Labanoff, t. VI, pag. 282.

[2] *Ibid.*, t. VI, p. 213.

[3] Mémoire de Châteauneuf, dans le t. VI de Labanoff, p. 281.

[4] *Ibid.*, p. 282 *et passim* dans les lettres de Morgan et de la reine Marie, en 1586; et Tytler, t. VIII, p. 295, d'après les Papiers de la reine Marie, aux ms. du St. Pap. Off.

[5] Labanoff, t. VI, p. 282.

[6] *Ibid.*, p. 279.

gagea, s'il était tel qu'il le prétendait, à prendre garde d'être découvert et emprisonné [1].

Gifford passa tout le mois de janvier à pratiquer le parti catholique à Londres. Il correspondait avec Morgan, qu'il informait de ses menées et de ses progrès par l'entremise de l'ambassade française où Morgan lui répondait à l'adresse de Nicolas Cornélius [2]. Après la translation de Marie Stuart à Charley, tout près de la maison du père de Gifford, celui-ci demanda à Châteauneuf une lettre pour la reine d'Écosse. Châteauneuf, toujours en défiance, lui en remit une fort insignifiante, qu'il chiffra comme si elle était d'un haut intérêt. A sa grande surprise, le 1er mars 1586, Gilbert Gifford lui rapporta du comté de Stafford la réponse de Marie Stuart, avec un chiffre tout nouveau dont elle l'invitait à se servir pour leur correspondance secrète, un paquet qu'elle le chargeait de transmettre à l'archevêque de Glasgow, et la prière d'avoir toute confiance en Gilbert Gifford, qui distribuerait, à l'avenir, ses lettres et ses ordres à ses partisans en Angleterre et à ses serviteurs sur le continent [3].

Marie Stuart s'engageait ainsi dans la voie funeste qu'on lui ouvrait avec tant de perfidie. Elle avait été bien plus circonspecte quelques semaines auparavant, en répondant, le 17 janvier, à une lettre de Thomas Morgan qu'Amyas Paulet avait laissée arriver jusqu'à elle: — « Gardez-vous bien, je vous prie, lui disait-elle, de vous mêler de choses qui tomberaient à votre charge, et qui accroîtraient les soupçons qu'on a conçus ici contre vous... Quant à moi, j'ai des raisons pour ne pas vouloir écrire maintenant, à cause des dangers d'une découverte soudaine. Mon gardien à établi un ordre si exact et si rigoureux, que je ne saurais rien recevoir ou envoyer sans que cela tombe à sa connaissance [4]. » Que ne garda-t-elle cette défiance prudente! Mais,

[1] Mémoire de Châteauneuf, dans le t. VI de Labanoff, p. 281 et 282.
[2] *Ibid.*, p. 282.
[3] *Ibid.*, p. 283.
[4] Labanoff, t. VI, p. 254.

aussitôt qu'elle entrevit la possibilité de reprendre ses correspondances et de recommencer ses complots, l'ardent désir de se rendre libre rentra dans son ame, et elle suivit sans hésitation la lueur trompeuse qui lui était offerte par ses ennemis mêmes et devait la conduire cette fois jusqu'au pied de l'échafaud.

Comment Gilbert Gifford parvint-il à lui faire croire que les lettres dont il s'était chargé étaient arrivées jusqu'à elle à l'insu d'Amyas Paulet dont la surveillance était si étroite, qui gardait jour et nuit le château de Chartley avec cinquante hommes armés, qui l'escortait à sa promenade suivi de dix-huit soldats le pistolet au poing, et qui ne laissait sortir aucun de ses serviteurs sans le faire accompagner et surveiller [1]? Le voici.

Gifford ne pénétra jamais dans le château et ne vit pas une seule fois Marie Stuart, de peur de se dénoncer en obtenant des facilités suspectes. Mais il parut avoir gagné le brasseur chargé de fournir la bière pour la provision de la reine. Cette provision était portée toutes les semaines dans un vaisseau où Gifford déposait un étui de bois creux, renfermant les paquets de lettres. Le sommelier de Marie Stuart retirait l'étui, qu'il donnait au secrétaire Nau, lequel le lui rendait avec les réponses de la reine afin qu'il le replacât dans la barrique vide, que le charretier rapportait au brasseur [2], appelé dans les correspondances l'*honnête homme* [3]. Des gentilshommes catholiques du voisinage, selon l'explication qu'en donna Gifford à Châteauneuf, allaient prendre ou déposer chez le brasseur les paquets de lettres que des gens sûrs remettaient à l'ambassade, ou qu'ils en retiraient, en ayant recours à des déguisements variés. Tel fut le moyen par lequel Gifford rassura Marie Stuart, et qu'il

[1] Labanoff, t. VI, p. 300. Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, du 18 mai 1586.

[2] Mémoire de Châteauneuf, p. 284 et 285 du t. VI de Labanoff.

[3] Lettre de Paulet à Walsingham, du 29 juin (9 juillet nouv. st.) 1586. Tytler, t. VIII, p. 314, note 2.

employa de concert avec Amyas Paulet et Walsingham. L'un fermait les yeux sur ce qui entrait dans le château et sur ce qui en sortait, et l'autre, à qui les dépêches étaient communiquées avant d'être portées à l'ambassade ou placées dans l'étui, les faisait déchiffrer par Phelipps et recacheter par Gregory; elles étaient ensuite exactement envoyées à leur adresse [1], sans qu'on soupçonnât qu'elles eussent été interceptées ou copiées.

Marie Stuart ignora d'abord le complot dirigé contre la vie d'Élisabeth. Morgan avait semblé prendre un soin particulier à l'en tenir éloignée. Il avait défendu à Ballard de chercher à communiquer avec elle. Il l'avait en même temps avertie elle-même qu'un agent de ce nom se trouvait en Angleterre, où il travaillait dans ses intérêts. « Il y poursuit, lui disait-il, quelques affaires importantes dont l'issue est incertaine. Aussi longtemps qu'il s'en occupera, il ne convient pas au service de Votre Majesté d'entrer en relation quelconque avec lui [2]. » Il ajoutait, toutefois, ces paroles bien propres à donner l'éveil à son esprit: « L'affaire que lui et d'autres ont entre leurs mains, je prie Dieu de vouloir bien la mener à bonne fin, et alors Votre Majesté sera relevée par la puissance de Dieu [3]. » Mais, ne pouvant pas garder jusqu'au bout la réserve qu'il sentait le besoin de s'imposer pour la sûreté si menacée de sa maîtresse, et que l'orgueil confiant des conspirateurs observe si difficilement, il allait plus loin dans une lettre écrite, le 24 juin (4 juillet, nouveau style), au secrétaire Curle. Faisant une allusion indiscrète aux desseins meurtriers qu'il ne craignait pas de mettre sous la protection de Dieu, il lui disait, du fond de la Bastille: « Quoique en prison, je ne suis pas inoccupé au point de ne pas penser à la position de Sa Majesté et à celle des serviteurs qui, comme vous,

[1] Mémoire de Châteauneuf, p. 284 et 285 du t. VI de Labanoff.
[2] Lettre de Morgan à la reine d'Écosse, dans Murdin, p. 527.
[3] Murdin, p. 527.

souffrent avec elle, à leur honneur. Il y a tant de moyens pour se débarrasser de la bête qui trouble le monde entier[1].

Cependant, dès qu'elle crut pouvoir correspondre sûrement avec ses anciens amis et les princes ses alliés, Marie Stuart reprit les projets auxquels elle revenait sans cesse, de révolution catholique en Écosse et d'invasion espagnole en Angleterre. Irritée au dernier point contre son fils, depuis qu'elle avait appris la ligue protestante conclue entre lui et la reine Élisabeth, elle résolut de transférer ses droits sur le royaume d'Angleterre au grand défenseur du catholicisme en Europe. Elle fit part de cette résolution en ces termes à don Bernardino de Mendoza: « Considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie (laquelle, je vous assure, j'ai pleurée et lamantée jour et nuict plus que ma propre calamité), et prévoyant sur ce le dommage éminent qui est pour réussir (arriver) à l'Église catholique, lui venant à la succession de ce royaulme, j'ay pris délibération, en cas que mon dict fils ne se réduise avant ma mort à la religion catholique (comme il fault que je vous die, que j'en ay peu d'expérance, tant qu'il restera en Écosse), de céder et donner mon droict, par testament, en ladicte succession de ceste couronne, audict sieur roy vostre maistre, le priyant moyennant ce, me prendre doresenavant en son entière protection, pareillement l'estat et affaires de ce pays. » Elle ajouta qu'elle agissait ainsi pour la décharge de sa conscience, et pour la restauration dans l'île de la foi catholique à l'aide du prince le plus zélé et le plus capable de la rétablir. « Je me sens, dit-elle, plus obligée de respecter en cela le bien universel de l'Église que la grandeur particulière de ma postérité. Je vous prie que cecy soit tenu tres secret, d'aultant que s'yl venoyt à estre révélé, ce seroyt, en France la perte de mon douaire,

[1] « ... And there by many means in hand to remove the beast that troubleth all the world. » Stat. Pap. Off., *Morgan to Curle*, deciphered by Phelipps. Tytler, t. VIII, p. 306.

en Écosse entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction [1]. »

Le même jour 20 mai, elle écrivait une lettre très-remarquable à Charles Paget sur les moyens d'atteindre le double but qu'elle poursuivait en Écosse et en Angleterre. Elle l'invitait à faire demander au roi d'Espagne, par son frère lord Paget, qui était à Madrid, et par l'ambassadeur don Bernardino, d'exécuter l'entreprise qui pouvait seule la tirer de captivité et sauver, dans cette île, la religion catholique de son anéantissement. Afin d'en faciliter le succès, elle proposait d'y associer l'Écosse, soit en persuadant à son fils d'y entrer, soit si son fils n'y consentait pas, en formant une ligue entre les principaux lords catholiques qui se joindraient au roi d'Espagne. Dans ce dernier cas, elle offrait de livrer son fils entre les mains du roi d'Espagne ou du pape, de faire établir en Écosse un régent, qui serait lord Claude Hamilton, qu'assisterait un conseil composé des principaux lords et sans lequel il ne pourrait rien ordonner dans les affaires d'une certaine importance. Lord Claude, auquel Charles Paget devait écrire de sa part, serait le lieutenant général de son fils qu'on élèverait sur le continent dans la religion catholique, afin qu'il pût régner après qu'elle serait morte, et surtout être sauvé, « ce qui, ajoutait Marie Stuart, m'importe plus que de le voir monarque de toute l'Europe... Mon cœur étant rempli de mille craintes et regrets quand je pense que je pourrais laisser après moi un tyran et un persécuteur de l'Église catholique [2]. » Elle chargea Paget de communiquer ses projets à lord Claude Hamilton à qui elle écrivit dans le même sens [3].

Les chefs écossais qui restaient attachés à la vieille religion et à la reine captive avaient devancé ses vœux : quel-

[1] Labanoff, t. VI, p. 311.
[2] *Ibid.*, p. 313 à 321.
[3] *Ibid.*, p. 371.

ques-uns d'entre eux osaient professer ouvertement le catholicisme. Le comte de Morton, de la famille de Maxwell et l'un des plus puissants barons des frontières du sud, avait fait célébrer la messe dans l'église prévôtale de Lincluden. Les jésuites Parsons, Holt, et d'autres pères de cette société entreprenante, étaient auprès du comte de Huntly. Ces deux comtes, ainsi que le comte Montrose, lord Crawford et beaucoup d'autres seigneurs des montagnes, s'étaient entendus avec lord Claude Hamilton pour délivrer la reine d'Écosse, soustraire son fils à l'empire d'Élisabeth et relever le culte catholique dans leur pays. Revenu récemment de Paris à Édimbourg, avec les instructions secrètes du duc de Guise, lord Claude était l'ame de cette ligue, qui s'adressa à Philippe II, par l'entreprise du prince lorrain. Elle dépêcha vers le roi d'Espagne Robert Bruce, qui lui portait des lettres [1] de Claude Hamilton, de Huntly, de Morton, dans lesquelles ces chefs catholiques lui annonçaient qu'ils étaient plus forts que leurs adversaires en Écosse, mais qu'ils avaient besoin de son assistance contre l'intervention de la reine d'Angleterre. Ils appelaient Philippe II la *sauvegarde de la république chrétienne* [2], et ils avaient recours à lui, disaient-ils, avec la confiance de pouvoir restaurer la foi catholique dans le royaume. « Outre la gloire immortelle, ajoutaient-ils, qu'en recueillera Votre Majesté, et le service singulier qu'elle rendra à Dieu, elle acquerra, en joignant ses forces aux nôtres, l'avantage de briser la puissance de la reine d'Angleterre [3]. »

[1] Ces lettres sont au nombre de trois et en latin. Papiers de Simancas, série B, liasse 57, nº 359, 360 et 362.

[2] « Totius reipublicæ christianæ columen. » Lettre de Claude Hamilton, série B, liasse 57, nº 360.

[3] « Id vero V. Majestati præter immortalem nominis sui gloriam, ac singulare numinis obsequium, emolumentum accedet, quod facile conjunctis copiis ita Angliæ reginæ vires, domi frangemus. » *Ibid.*, nº 362. Lettre du comte de Huntly.

Robert Bruce se rendit en Espagne, et passa par la France, où le duc de Guise lui remit une lettre très-pressante pour Philippe II. — « Sire, disait le chef de la Ligue à ce prince, après tant de diverses intelligences que j'ai conduytes et recherchées de longtemps avec beaucoup de peine pour l'establissement de la religion catolique en Escosse, Dieu m'a fait la grâce d'avoir induyt et attyré les plus grans et principaux du pays à la bonne et sainte resolution que j'ai tousjours estymé très-nécessaire pour surmonter les factions angloises quy en ont rétardé l'effet jusques à cette heure. » Il assurait au roi d'Espagne que lord Claude Hamilton, les comtes de Huntly et de Morton avec lesquels il avait traité, disposaient des deux tiers de l'Écosse. Mais attaquer le parti dominant dans le pays et résister aux forces du pays voisin « lui paroissoit, ajoutait-il, trop difficile sans le secours et assistance de Votre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisy protecteur et appuy d'une si digne et louable entreprise. » Il prenait à cette entreprise d'autant plus d'intérêt, qu'elle avancerait les *desseins* de Philippe II sur l'Angleterre, « desseins, disait-il, ausquels je voudrois estre s'y heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble servyce comme je m'y sens obligé, et m'y trouver aveq une pique comme le moindre soldat [1]. » Le duc réclamait les secours en hommes et en argent qui leur étaient nécessaires, et il priait en même temps Mendoza [2] d'appuyer la demande des chefs écossais auprès du roi son maître [3].

[1] Papiers de Simancas, série B, liasse 57, n° 356.

[2] Lettre du duc de Guise à don Bernardino de Mendoza, du 16 juillet 1586. *Ibid.*, série B, liasse 57, n° 237.

[3] Tous ces projets tramés par les chefs écossais opposés à l'Angleterre, d'accord avec le duc de Guise et Philippe II, étaient ignorés de Henri III. La France avait cessé, depuis l'année 1567, d'entretenir un ambassadeur ordinaire en Écosse. Elle y avait envoyé successivement des agents chargés de missions temporaires, tels que Lignerolles, Poigny, Verac, Mondreville, la Mothe-Fénelon, Mayneville, missions sur lesquelles M. Teulet a donné quelques pièces dans son second volume. En octobre 1585, Henri III se décida à nommer le baron d'Esneval, vidame de Normandie et gendre du

Mendoza, qu'on informait ainsi de tout ce qui se tramait en Angleterre et en Écosse, avait été instruit depuis longtemps du projet d'assassiner Élisabeth. Il l'avait connu lorsqu'il n'y avait encore que quatre personnes engagées dans son exécution; et, le 12 mai, il avait chiffré de sa main une courte dépêche dans laquelle il disait à Philippe II: « On m'a donné avis d'Angleterre que quatre hommes de marque, et qui ont leurs entrées dans le palais de la reine, ont résolu de la tuer; qu'ils se sont promis tous les quatre, par serment, de le faire ou avec le poison, ou avec le fer [1]; qu'ils m'avertiront du moment pour que j'écrive à Votre Majesté, en la suppliant de vouloir bien les secourir lorsque la chose sera effectuée, et qu'ils ne s'ouvriront à autre homme qu'à moi, à qui ils ont tant d'obligations, et dans qui ils ont tant de confiance [2]. » Mendoza, qui avait fait connaître aussi au roi catholique l'intention où était Marie Stuart de lui transférer ses droits à la couronne d'Angleterre si son fils restait protestant [3], lui transmit, le 23 juillet, avec la lettre du duc de Guise, les articles par lesquels les seigneurs écossais se déclaraient prêts à agir aussitôt que serait mise à leur disposition la somme de cent cinquante mille écus, dont ils avaient besoin pour entrer en campagne [4].

secrétaire d'État Pinart, comme son ambassadeur auprès de Jacques VI. Il voulait maintenir la vieille alliance de l'Écosse et de la France, et empêcher les rapports plus étroits qui s'établirent bientôt entre l'Écosse et l'Angleterre. Le baron d'Esneval, dont M. Teulet a publié (t. II, p. 727 à 788) la correspondance, qui lui a été communiquée, comme elle m'a été communiquée à moi-même par le savant et obligeant M. Chéruel, ne connut point les projets des partisans de Philippe II en Écosse, et n'empêcha point l'alliance de Jacques VI avec Élisabeth. Il retourna en septembre 1586 sans avoir rien fait.

[1] « De acabar a la reyna, y a la fin averse accordado y juramentado todos... de hazello y que seria con veneno o yerro. » *Ibid.*, série B, liasse 57, n° 310.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, série B, liasse 57, n° 239.

[4] *Ibid.*, série B, liasse 57, n° 235.

Dans l'intervalle la conspiration catholique s'était poursuivie en Angleterre. Babington et ses amis avaient multiplié leurs conciliabules ; ils s'étaient réunis un grand nombre de fois, dans les environs de Londres, au mois de juin et au mois de juillet pour se distribuer les rôles. Outre les six qui s'étaient chargés de tuer Élisabeth, on convint de ceux qui se transporteraient dans les provinces pour les soulever, et de ceux qui iraient à Chartley pour y délivrer Marie Stuart [1]. Babington, qui demeurait ordinairement dans son domaine de Litchfield, à peu de distance du château de Chartley, se rendait alors plus souvent et restait plus longtemps à Londres. Il y voyait même Walsingham, auquel il avait offert ses services dans la téméraire espérance de surprendre les menées du rusé secrétaire d'État, et de détourner de lui ses soupçons [2]. Il se rapprocha ainsi de la main toujours prête à le saisir. Cependant la conspiration, jusque-là bornée à des entretiens qui la rendaient plus périlleuse pour les conjurés, que pour Élisabeth [3], avait fait un pas décisif. Marie Stuart y avait été imprudemment enveloppée. Morgan, provoqué sans doute par G. Gifford, dont les voyages en France avaient été fréquents à cette époque, l'avait prié d'encourager le zèle de Babington par une lettre conçue en termes très-généraux, qu'il avait eu même le soin de lui envoyer de la Bastille [4]. Dans cette lettre, que Marie Stuart transmit, le 25 juin, au chef inconsidéré des conspirateurs, qu'elle appelait *son grand amy*, elle le remerciait de l'affection qu'il n'avait cessé de lui montrer, et le chargeait de lui faire tenir également par Gifford [5] les paquets qui lui arriveraient de France. En la lui adressant par l'entremise de ce traître, le secrétaire Curle écrivait à celui-ci : « Sa Majesté vous prie de la faire tenir

[1] Howell, t. I. p. 1132 à 1135.
[2] Tytler, t. VIII, p. 317.
[3] Howell, t. I, p. 1132 à 1135.
[4] Labanoff, t. VI, p. 344, note 3. — Mordin, p. 513.
[5] Labanoff, t. VI, p. 345 et 346.

de la manière la plus secrète à maître Antony Babington [1]. »

Cette lettre fatale, tout innocent qu'en était le langage, renouait les rapports de la prisonnière avec Babington et allait la mettre à la merci de Walsingham. En effet, dès que Babington l'eut reçue, il écrivit une longue dépêche chiffrée où il racontait, en termes passionnés, à la reine d'Écosse, sa *très-chère souveraine* comme il la nommait, tout ce qui avait été préparé en sa faveur depuis l'arrivée de Ballard. Il lui disait qu'il s'était occupé de sa délivrance, conformément au désir qu'en avaient les princes chrétiens ses alliés. Il lui exposait l'objet et lui déroulait les moyens de la conspiration pour envahir l'Angleterre et se débarrasser d'Élisabeth. Il demandait à Marie Stuart, qu'il s'engageait à servir jusqu'à la mort, de désigner les personnes qui seraient ses lieutenants et pourraient entraîner la multitude dans le pays de Galles, et dans les comtés de Lancastre, de Derby et de Stafford. Il ajoutait: « Moy-mesme en personne, avec dix gentilzhommes et cent aultres de nostre compaignie et suitte, entreprendrons la délivrance de votre personne royalle des mains de vos ennemys. Quant à ce qui tend à nous deffaire de l'usurpateur, de la subjection de laquelle, par l'excommunication faicte à lencontre d'elle, nous sommes affranchiz, il y a six gentilzhommes de qualité, tous mes amys familiers, qui, pour le zèle qu'ils portent à la cause catholique et au service de Vostre Majesté, entreprendront l'exécution tragique. Reste maintenant que, selon leurs mérites infinis et la bonté de Votre Majesté, leur entreprinse héroïque soit honorablement rémunérée en eulx mesmes, s'ils eschappent la vie sauve, ou en leur postérité, et que je leur puisse aultant asseurer par l'auctorité de Vostre Majesté [2]. »

[1] Ms. Stat. Pap. Off., et Tytler, t. VIII, p. 311.

[2] Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 68, copie du temps. — Hardwicke, p. 229.

Cette terrible lettre, écrite le 6 juillet (16, nouveau style), fut remise, le même jour, par Gifford à Walsingham. Comme Babington devait aller en attendre la réponse à Litchfield, l'avisé secrétaire d'État craignit que les retards trop considérables qu'entraînerait le passage des lettres par Londres ne donnassent l'éveil aux conjurés, et ne dérangeassent ses machinations; il résolut donc d'envoyer Phelipps à Chartley même pour les y intercepter et les y déchiffrer sur place. Phelipps partit de Londres [1] le 7 (17, n. st.). Il portait avec lui la lettre de Babington, qui devait parvenir à Marie par l'entremise du brasseur, et lui être si funeste. La pauvre prisonnière, ainsi entourée de piéges, l'eut entre les mains le 12 juillet (22, n. st.), et s'en réjouit, à en croire Paulet, qui épiait tous ses mouvements, et qui l'annonça le 14 (24, n. st.) à Walsingham en ces termes: « Le paquet envoyé avec Phelipps a été reçu avec reconnaissance; une courte réponse a été donnée, ainsi que le permettait le court espace de temps; mais on promet d'écrire plus longuement au retour de l'*honnête homme* [2]. » Le même jour, Phelipps, qui avait déjà déchiffré une dépêche de Marie à l'ambassadeur de France Châteauneuf, et intercepté deux de ses lettres, sans chiffres, à lord Claude Hamilton et au chargé d'affaires Courcelles [3], disait à Walsingham, en les lui transmettant: « Nous attendons ses véritables intentions dans sa prochaine lettre [4]. »

Tandis que cet odieux agent des machinations les plus perverses remplissait son bas office à côté de l'infortunée qu'il devait perdre, il ne se cachait point à ses yeux et lui souriait sur son passage. « Elle sortit hier dans son carrosse, écrit-il à Walsingham quelques jours après être arrivé à Chartley, et je faisais l'agréable en souriant: mais

[1] Tytler, t. VIII, p. 318.
[2] *Ibid.*, p. 320 et 321.
[3] *Ibid.*, p. 319.
[4] « We attend her very heart in the next. » Ms. Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VIII, p. 319 et 320.

je me souvenais du vers : *Lorsqu'il te salue, garde-toi de lui comme d'un ennemi* [1]. » La méfiante Marie remarqua cet hôte nouveau de Chartley, elle crut trouver en lui un ancien espion de Burghley et de Walsingham, et supposa qu'il avait été envoyé pour servir d'aide à Paulet, ordinairement malade [2]. Elle se demanda même si ce Phelipps ne lui avait pas été proposé, comme pouvant servir à ses intelligences secrètes, par Morgan, qui, en conspirateur trop emporté, mettait peu de discernement dans le choix de ses complices. Elle faisait de Phelipps le portrait suivant dans une lettre écrite à Morgan : « Il est de petite stature et d'apparence toute chétive; il a les cheveux d'un jaune obscur, le barbe d'un jaune clair, le visage marqué de la petite vérole, la vue courte, et paraît âgé de trente-trois ans [3]. » Elle éprouvait du dégoût à l'aspect de ce repoussant et artificieux personnage; mais elle ne pouvait pas se douter et encore moins se préserver de ce que sa présence à Chartley apportait de péril pour elle.

Croyant donc toujours ses moyens de communication sûrs et ses complots ignorés, Marie répondit le 17 (27, n. st.) à Babington. Elle loua son zèle et celui de ses amis; elle applaudit à leur entreprise. Elle entra dans de grands détails sur les préparatifs de l'invasion, les moyens tant maritimes que militaires de l'opérer; puis elle ajouta, selon l'accusation qui lui fut intentée plus tard par le gouvernement d'Élisabeth, qu'il faudrait également considérer « comment les six gentilshommes étaient délibérez de procéder; et le moyen qu'il fauldroit aussi prendre pour la délivrer de sa prison [4]. »

Elle insistait principalement sur la nécessité de s'entendre avec Bernardino de Mendoza, recommandant de ne

[1] « Cum tibi dicit ave, sicut ab hoste cave. » Ms. Stat. Pap. Off. Tytler, t. VIII, p. 120.
[2] Labanoff, t. VI, p. 419 et 423.
[3] *Ibid.*, p. 423.
[4] *Ibid.*, p. 386 et 387.

rien tenter avant d'avoir disposé au dedans et au dehors les forces pour le soulèvement des catholiques et l'invasion des Espagnols. Elle disait ensuite, toujours d'après ses accusateurs: « Ces choses estant ainsy préparées.... il fauldra alors mettre les six gentilshommes en besoigne et donner ordre que, leur desseing estant effectué, je puisse quant et quant, estre tirée d'icy, et que toutes voz forces soyent en ung mesmes temps en campaigne pour me recevoir, pendant qu'on attendra le secours estranger, qu'il faudra alors haster en toute diligence. Or, d'aultant qu'on ne peut constituer un jour prefix pour l'accomplissement de ce que les dicts gentilshommes ont entreprins, je vouldrois qu'ils eussent toujours auprès d'eulx, ou pour le moings en cour, quatre vaillans hommes bien montés pour donner advis en toute diligence du succez dudict desseing, aussitost qu'il sera effectué, à ceulx qui auront charge de me tirer d'icy, afin de s'y pouvoir transporter avant que mon gardien soyt adverty de ladicte exécution, ou à tout le moings, avant qu'il ayt le loisir de se fortifier dedans la maison. » Elle demandait que, dans ce moment, deux ou trois d'entre eux fussent envoyés par divers chemins, afin que si l'un était arrêté, l'autre pût passer outre; et qu'on essayât de fermer les passages ordinaires aux postes et aux courriers [1].

Elle indiquait, pour la tirer de sa prison de Chartley, trois moyens: le premier, d'attaquer, avec cinquante ou soixante hommes bien montés et bien armés, son gardien un jour qu'il l'accompagnerait à la promenade avec son escorte ordinaire de dix-huit ou vingt chevaux; le second, de mettre vers minuit le feu aux granges et étables du château, où les gens de Babington, se reconnaissant entre eux à une marque convenue, pourraient la délivrer au milieu de la confusion; le troisième enfin, de faire conduire par des conjurés déguisés les charrettes qui entraient de grand matin à Chartley, de les renverser sous la grande

[1] Labanoff, t. VI, p. 389 et 390.

porte du château et d'accourir aussitôt avec la troupe armée afin d'y pénétrer et de s'en rendre maître [1]. Le même jour, Marie Stuart écrivit à Charles Paget, à l'archevêque de Glasgow, à Thomas Morgan, à Bernardino de Mendoza, ses correspondants habituels à Paris, et à sir Francis Englefield, son agent à Madrid [2], pour montrer l'opportunité de l'invasion, en hâter le moment, en concerter l'exécution avec le soulèvement de l'Angleterre.

Lorsqu'il eut saisi la lettre de Marie à Babington et toutes celles que cette malheureuse princesse adressait aux conspirateurs du continent, Phelipps éprouva une satisfaction sinistre. Il se réjouit en voyant la noble proie, poursuivie avec tant d'ardeur et de dissimulation par son maître Walsingham, enlacée enfin dans ses filets invisibles. Après avoir annoncé ce résultat impatiemment attendu au secrétaire d'Élisabeth, il lui dit: « J'espère que Votre Honneur prendra vite une résolution relativement à l'arrestation de cette reine, afin que je puisse en conséquence disposer de ma personne... Vous possédez maintenant assez de ses papiers... Je désire, s'il plaît à Dieu, que sa Majesté soit inspirée du courage héroïque qu'exigent la vengeance de la cause de Dieu, sa propre sûreté et celle de l'État [3]. » Le puritain Amyas Paulet écrivit de son côté à Walsingham avec une fanatique allégresse: « Dieu a béni mes efforts, et je me réjouis de ce qu'il récompense ainsi mes fidèles services. Je suis persuadé que la reine et ses graves conseillers feront leur profit de la gracieuse providence de Dieu envers Son Altesse et envers l'Angleterre [4]. » L'ardent calviniste Paulet ne se douta pas plus que l'abject politique Phelipps de l'abominable iniquité à laquelle

[1] Labanoff, t. VI, p. 393 et 394.

[2] Voir ses lettres dans Labanoff, t. VI, p. 399 à 435.

[3] Lettre de Phelipps à Walsingham, du 19 juillet (29, nouv. st.), au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VIII, p. 323.

[4] Lettre d'Amyas Paulet à Walsingham, du 20 juillet (30, nouv. st.). *Ibid.*, et Tytler, p. 324 et 325.

il avait pris part. La raison d'État et l'intérêt de la religion dérobèrent aux yeux obscurcis de l'un comme de l'autre ce qu'il y avait d'odieux et de déshonorant à faire tomber dans le piége d'une conspiration une pauvre captive qui n'y serait point tombée sans eux. Croyant alors avoir réuni les moyens de perdre cette reine redoutée, Walsingham accéda à la demande de Phelipps, et quelques jours après, 22 juillet (1er août, n. st.), il le rappela auprès de lui [1].

Pendant que Phelipps retournait à Londres, Gifford se rendait à Paris, auprès de Mendoza, chargé par les catholiques anglais de la mission expresse de savoir s'ils pouvaient compter sur l'assistance armée de Philippe II, aussitôt qu'Élisabeth aurait été tuée [2]. L'ambassadeur espagnol eut une longue conférence avec l'espion de Walsingham qui lui déroula toute la conspiration, lui fit connaître l'état religieux de l'Angleterre, en lui communiquant, dans un écrit fort curieux, les forces respectives des deux partis, province par province, et lui donna le nom des principaux personnages qu'il disait attachés à la cause de Marie Stuart, au rétablissement du catholicisme, et au service de Philippe II. Ceux-ci, parmi lesquels il plaçait le fils du duc de Norfolk, le comte d'Arundel, ses deux frères Thomas Howard et lord William, le jeune comte de Northumberland, dont le père était mort violemment une année auparavant en prison, lord Dacre, lord Strange, fils du comte de Derby, le colonel sir William Stanley, lord Montagu, lord Compton, lord Morley, etc., étaient au nombre de trente-neuf [3]. Mendoza envoya leurs noms à Philippe II, et il dit à ce prince qu'il avait accueilli Gifford comme le méritait sa mission et que, pour encourager les conjurés, il leur avait écrit deux lettres, l'une en italien,

[1] Tytler, p. 332.
[2] Pap. de Sim., aux arch. nat., série B, liasse 57, n° 74.
[3] *Ibid.*, liasse 57, n° 69.

l'autre en latin, par deux voies différentes, « les animant à une entreprise digne et d'esprits si catholiques, et de l'antique valeur anglaise; affirmant que, s'ils parvenaient à tuer la reine, ils auraient l'assistance qu'ils réclameraient des Pays-Bas et l'assurance d'être secourus de Votre Majesté. Je le leur ai promis, continua-t-il, comme ils me le demandaient, sur ma foi et sur ma parole, et je les ai excités à presser l'exécution de leur entreprise par les raisons qui devaient les y décider [1]. » Mendoza invitait les conjurés, aussitôt qu'ils auraient frappé la reine, à tuer ou à saisir Cecil, Walsingham, Hunsdon, etc., et à s'emparer de don Antonio qui était alors en Angleterre et dont Philippe II redoutait toujours les prétentions sur le Portugal [2].

Philippe II avait déjà reçu avec un sentiment de satisfaction et d'orgueil l'avis que Marie Stuart le désignerait comme son héritier au royaume d'Angleterre. « Cette reine, écrivait-il le 18 juillet à Mendoza [3], a gagné par là un grand crédit auprès de moi, et elle a accru la bonne volonté que j'ai toujours portée à ses affaires. » Il la louait d'avoir subordonné l'amour de son sang au service de Dieu et de la chrétienté [4]. Il chargeait Mendoza de le lui dire, en ajoutant qu'il était charmé de la prendre sous sa protection pour la

[1] « Los he escrito dos cartas por diferentes vias, una en italiano y otra en latin, animandolos á la empresa como digna de animos tan catolicos y del antiguo valor ingles, y que se effetuando el matar á la reyna tendran el assistencia que pidieren de los payses baxos y seguridad de ser socorridos de V. Mag., lo qual yo los prometia como ellos me pidian sobre mi fee y palabra, animandolos al presurar la execucion con algunas razones que los forçava a ello. » Pap. de Simancas, aux arch. nat., série B, liasse 57, n° 73.

[2] *Ibid.*

[3] « ... Ha ganado gran credito commigo y hecho me crecer la buena voluntad, que si siempre tuve á sus causas. » *Ibid.*, série A, liasse 56, n° $\frac{53}{97}$.

[4] « ... Que pospone el amor que se pediera temer que la enganasse de su hijo al servicio de N^ro S^r, y bien publico de la cristiandad, y particular de aquel reyno. » *Ibid.*

replacer, avec l'aide de Dieu, où elle devait être. Ses espérances s'étaient accrues et ses résolutions s'étaient fortifiées, lorsqu'il avait appris par les lettres de Mendoza tous les détails de la conspiration catholique. Il approuvait ce que son ambassadeur avait répondu à Gifford [1]. « En considérant, lui disait-il, l'importance de l'événement, si Dieu, qui a pris maintenant sa cause en main, veut qu'il réussisse, vous avez bien fait d'accueillir ce gentilhomme et de l'exciter, lui ainsi que ceux qui l'ont envoyé, à pousser l'entreprise plus avant [2]. »

Après avoir conseillé à Mendoza quelques précautions afin d'éviter la découverte d'un secret qui, disait-il, entre beaucoup durait peu et se gardait mal [3], il ajoutait : « En lisant les noms des confédérés, je me suis souvenu de quelques-uns d'entre eux et des pères des autres [4]. Par l'entente de semblables personnages, l'affaire me paraît fondée, et moi, pour le service de Dieu, la liberté des catholiques et le bien de ce royaume, je suis décidé à les seconder. Aussi ai-je immédiatement ordonné qu'on apprête le secours nécessaire tant par la voie de Flandre que par celle d'Espagne. Il est vrai que le succès dépendant surtout du secret et de la diligence, les forces seront préparées à petit bruit et ne seront pas assez considérables pour les empêcher de partir promptement d'Espagne et de Flandre aussitôt qu'on saura que s'est faite en Angleterre la principale exécution dont se sont chargés Babington et ses amis. » Philippe II prescrivait à Mendoza de donner aux conjurés l'assurance la plus positive qu'ils seraient soutenus à temps, et voulait qu'il envoyât vers eux Gifford, afin de leur dire « que la sécurité des catholiques d'An-

[1] Pap. de Sim., aux arch. nat., série A, liasse 56, n° $\frac{50}{92}$.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

gleterre tenait au secret de l'entreprise, et le secret de l'entreprise à la promptitude de son accomplissement [1]. »

Le même jour, dans une autre dépêche écrite en *triplicata* [2] à cause de son importance, Philippe II adressait à son ambassadeur à Paris deux lettres pour le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas: l'une avertissait celui-ci de se préparer, l'autre lui prescrivait d'agir. Mendoza devait faire partir immédiatement la première et garder entre ses mains la seconde jusqu'au moment où il saurait que Babington avait accompli ce qu'il avait projeté. « En ce cas, disait Philippe II à Mendoza, envoyez-la tout de suite au prince, afin qu'il mette à la voile avec le secours, sans attendre un nouvel ordre de ma part, puisque cette seconde lettre, comme vous le verrez, est si précise à cet égard [3]. »

Mais il n'était déjà plus temps. La multiplicité des affaires, la distance des lieux, l'étendue des défiances, la lenteur des résolutions, faisaient toujours intervenir Philippe II trop tard. Dès que Walsingham avait eu entre les mains les preuves écrites de la conspiration, et les moyens de poursuivre tous ceux que ses patientes et artificieuses machinations y avaient enveloppés, depuis la royale captive, dont le gouvernement anglais voulait se défaire, jusqu'à ses plus obscurs serviteurs, il se décida à en arrêter le cours.

[1] « No dexare de ayudarlos, y assi desde luego mando que se apreste y aperciba el socorro necessario tanto por la via de Flandes como por la de aca de Espana: verdad es que por consistir todo efecto en el secreto y averse de preparar esto con el menos ruydo que se pueda, non sera el aparato tan grande... porque no dane mas acudir a se con ello con la mayor presteza que se pueda, por la una parte y la otra, en sabiendo que se ha hecho en Inglaterra la principal execucion de que Bavington y sus amigos se han encargado. » *Ibid.*

[2] Il y a, sur cette dépêche, ces paroles écrites de la main même de Philippe II: « Todo se ha dicho de duplicar y aun de triplicar por le que importa. » *Ibid.*, série A, liasse 56, n° $\frac{51}{95}$.

[3] Papiers de Simancas, aux Arch. nat. Ces deux dépêches de Philippe II à Mendoza sont du 5 septembre.

Élisabeth, qu'il instruisit des projets d'attentat contre sa personne et d'invasion de son royaume, en fut épouvantée [1] et ne voulut pas qu'on différât les arrestations, de peur qu'on ne prolongeât ses périls. Alors Maud dénonça Ballard, dont il avait été le compagnon et le confident [2]. Mais, d'accord avec Walsingham, il ne le dénonça d'abord que comme prêtre réfractaire [3], afin d'éviter que les autres conjurés ne prissent l'alarme, et que Marie, prévenue de la découverte de la conspiration, ne détruisît tous ses papiers à Chartley. Le ministre d'Élisabeth donna donc à son secrétaire Milles l'ordre d'arrêter Ballard, uniquement pour avoir enfreint les lois du royaume. Cette arrestation était cependant difficile. Ballard prenait des précautions infinies, changeant sans cesse de déguisements et de demeures [4]. Avant qu'on parvînt à s'emparer de lui, Babington avait été informé de la dénonciation de Maud [5]. Il ne s'était point rendu à Litchfield, ainsi qu'il l'avait annoncé à Marie, et ce n'était que le 29 juillet (9 août, nouv. st.), dix jours après avoir été écrite, que la lettre de la reine d'Écosse lui avait été remise à Londres, où il était resté pour conférer avec les autres conjurés. Il avait promis au messager secret qui la lui avait apportée de lui donner sa réponse le 2 août (12, nouv. st.) Mais la trahison de Maud le fit partir précipitamment de Londres, d'où il sortit à cheval, sans qu'on sût la direction qu'il avait prise [6]. Le malheureux était dans un état de trouble inexprimable. Les plus grandes incertitudes et les plus vives craintes agitaient son esprit. Devait-il fuir ou retourner? Telle était la question qu'il s'adressait avec anxiété, ne

[1] Tytler, t. VIII, p. 334.
[2] Labanoff, t. VI, p. 436. — Tytler, t. VIII, p. 433.
[3] Tytler, *ibid.*, p. 435.
[4] Tytler, t. VIII, p. 433, d'après la lettre de Milles à Walsingham, 4 août, posée au Stat. Pap. Off.
[5] Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 63, copie du temps.
[6] Tytler, t. VIII, p. 331, 332 et 333.

sachant pas jusqu'où s'étendait la révélation de Maud. En fuyant, il compromettait la conspiration et renonçait à la délivrance de Marie, si Walsingham ne savait pas tout; en retournant, il était perdu, si le complot avait été trahi.

Un reste d'espérance le ramena à Londres, et il se présenta audacieusement devant Walsingham [1]. Le dissimulé ministre, dont tous les ressorts n'étaient pas prêts à jouer, le reçut avec sa contenance ordinaire et le laissa sortir. Mais il chargea plusieurs de ses agents de le suivre et de veiller sur lui [2]. Babington, un peu rassuré, avait écrit le 3 août (13, nouv. st.) à Marie, pour l'instruire de ce périlleux contre-temps et lui dire qu'il espérait néanmoins porter encore remède à tout. Il la suppliait de croire à l'heureux succès de leur dessein. « Ma souveraine, disait-il, pour l'amour de Dieu qui vous a tenue en sa sauvegarde, pour notre commun bien, ne vous découragez point... C'est la cause de Dieu, de l'Église et de Vostre Majesté; c'est une entreprise honorable devant Dieu et les hommes... Nous l'avons voué et mectrons en effect, ou il nous coustera la vie [3]. » Mais Ballard ayant été arrêté le lendemain 4 août, Babington craignit qu'il ne fût mis à la torture et ne découvrît tout. Il alla trouver Savage, et lui demanda ce qu'il fallait faire. « Rien autre, lui répondit Savage, que de tuer la reine sur-le-champ. — Très-bien, lui dit Babington, alors allez demain à la cour et faites le coup. » Savage ayant objecté que son ajustement pour approcher de la reine n'était pas prêt, Babington lui donna sa bague et tout l'argent qu'il avait, afin qu'il s'en procurât un le jour même [4]. Pensant bien que les divulgations qui devaient avoir été faites et l'éveil qui était sans doute donné em-

[1] Tytler, t. VIII, p. 334.
[2] *Ibid.*
[3] Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 63.
[4] Confession de John Savage, dans Howell, p. 1130.

pêcheraient Savage de se présenter à la cour, il songea à s'y présenter lui-même avec les autres conjurés pour exécuter l'entreprise. Mais il ne l'osa pas devantage. Dans la nuit du 5 août, suivi de ses compagnons éperdus, il s'enfuit de Londres et alla se cacher dans le bois de Saint-John. Il y fut découvert avec eux, et on les conduisit tous à la Tour [1].

Lorsque Walsingham eut sous sa main Ballard, Babington, Savage et les autres conjurés, il n'hésita point à traiter Marie Stuart comme leur complice. Cette princesse ignorait que la conspiration avait été découverte, et n'avait pas reçu la dernière lettre de Babington qui aurait pu éveiller ses inquiétudes à cet égard. Elle était dans la plus entière sécurité. Le 8 août (18, nouv. st.), Amyas Paulet lui proposa une partie de chasse dans le parc voisin de Tixall. Elle accepta avec allégresse. Depuis quelque temps, la chaleur de la saison et peut-être aussi l'espérance avaient raffermi sa santé. Cette partie de chasse n'était qu'un moyen concerté d'avance entre William Waad, envoyé à Chartley par Walsingham, et Amyas Paulet, pour la conduire dans une autre résidence sans qu'elle s'en doutât, la séparer de ses secrétaires avant qu'elle se fût entendue avec eux, et s'emparer de tous ses papiers [2].

Sur la route de Chartley à Tixall, sir Thomas Gorges se présenta soudainement devant elle, en lui annonçant que le complot de Babington était découvert, et qu'il avait ordre de la transférer au château de Tixall. A cette nouvelle inattendue, elle resta un moment interdite. Puis reprenant ses esprits, et le saisissement faisant place à la colère, elle éclata en violents reproches et demanda aux gens de sa suite s'ils laisseraient enlever leur maîtresse sans la défendre. Nau et Curle, qui l'accompagnaient, étaient en mé-

[1] Tytler, t. VIII, p. 334, 338 et 339.

[2] Waad, membre du conseil privé, était parti en poste de Londres le 3 août (13, nouv. st.), et avait eu une conférence secrète avec Paulet dans les champs pour arranger cette arrestation. Tytler, t. VIII, p. 336.

me temps saisis et envoyés chacun séparément sous escorte à Londres. La malheureuse reine, revenant bien vite au sentiment de sa triste situation et de son impuissance, se résigna, et se laissa conduire au château de Tixall, qui appartenait à sir Walter Ashton [1]. Elle y resta dix-sept jours enfermée dans une petite chambre, loin de tous ses serviteurs, privée même de son chapelain, sans aucun moyen d'écrire, et servie uniquement par des étrangers. Durant son absence de Chartley, Thomas Waad, qu'avait rejoint Amyas Paulet, y ouvrait ses armoires, y prenait ses papiers, ses écrins, son argent, et les transmettait à Élisabeth. Cette reine les reçut avec des transports de joie, et elle écrivit à Paulet, en le remerciant de ses habiles services, de sa prudente conduite, qu'elle éprouvait une vive gratitude de sa fidélité qui méritait toutes les récompenses, et qui était au-dessus d'elles [2].

Le 25 août, lorsque tout eut été fouillé avec le soin le plus minutieux dans le château de Chartley, Marie Stuart y fut ramenée. En sortant de Tixall, sous l'escorte de Paulet et de cent quarante gentlemen du voisinage à cheval, elle fut entourée de quelques pauvres gens qui lui demandèrent l'aumône. « Je n'ai rien à vous donner, leur dit-elle en pleurant; tout m'a été pris, et je suis une mendiante comme vous. » Elle se tourna ensuite vers le maître du château, sir Walter Ashton, et les autres gentlemen, et leur dit les larmes aux yeux: « Bons gentlemen, je n'ai rien projeté contre la reine. » Quand elle vit, en arrivant à Chartley, ses armoires ouvertes, ses papiers saisis, ses coffres fouillés, ses écrins même disparus, elle ne put contenir son indignation et se livra à des plaintes amères contre Élisabeth: « Il y a deux choses, s'écria-t-elle, que la reine d'Angleterre ne pourra jamais m'enlever, c'est le

[1] Sir Amyas Paulet's postils to Mr W. Waad's Memorial, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VIII, p. 337.

[2] Strypo, t. III, part. I, p. 525. — Lingard, t. VIII, chap. IV.

sang royal qui me donne droit à la succession d'Angleterre, et l'attachement qui fait battre mon cœur pour la religion de mes pères [1]. »

Le procès commença bientôt contre les conspirateurs qui avaient projeté la mort de la reine et provoqué l'invasion du royaume. Élisabeth n'osa pas y faire comprendre encore la reine d'Écosse, dont la lettre à Babington n'avait pas été trouvée en minute originale, ainsi qu'on l'avait espéré. D'ailleurs, Élisabeth, qui vivait dans la terreur, craignait, si Marie Stuart était mise en cause, de provoquer elle-même une entreprise désespérée contre sa personne [2]. L'accusation fut donc uniquement poursuivie d'abord à l'égard de Babington, de Ballard, de Savage et de leurs complices. Accablés par l'évidence des preuves, ils se reconnurent tous coupables et furent condamnés au supplice terrible réservé au crime de haute trahison [3]. Afin d'effrayer ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple, aucun des tourments prescrits par la férocité de la loi anglaise ne leur fut épargné. Le 20 septembre, Babington, Savage, Ballard, Barnewell, Tilney, Abington, Tichbourne, furent conduits a Saint-Giles-aux-Champs, où se tenaient leurs réunions, et on les éventra vivants en présence du peuple saisi de dégoût et d'horreur [4]. Aussi fut-on obligé le lendemain d'abréger et d'adoucir le supplice des sept qui restaient [5].

En s'avouant coupable, Babington avait reconnu l'authenticité de sa correspondance avec Marie, et, bien que la lettre qu'il lui avait adressée et celle qu'il en avait reçue ne fussent produites qu'en copies, il en avait certifié le con-

[1] Paulet à Walsingham, 27 août 1486, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VIII, p. 342. — Lingard, t. VIII, chap. IV.

[2] Ms. letter, sir Christopher Hatton to Burghley, september 12. Tytler, t. VIII, p. 339 et 340.

[3] Howell, *State trials*, t. I, p. 1127 à 1162.

[4] *Ibid.*, p. 1156 et 1158.

[5] Salisbury, Donn, Jones, Charnock, Travers, Gage, Bellamy. Howell, t. I, p. 1158, 1160, 1161 et 1162.

tenu par une déclaration formelle, et en les revêtant de sa signature à chaque page [1]. Tichbourne avait également avoué qu'il avait aidé Babington à déchiffrer la grande lettre de la reine d'Écosse, dont Ballard et Donn confessaient avoir eu communication en copie [2]. Cependant cette lettre n'était point écrite de la main même de Marie Stuart. Ses deux secrétaires mêmes, Nau et Curle, n'en avaient point d'abord confirmé l'exactitude. Ceux-ci avaient été conduits dans la maison de Walsingham et placés sous sa garde [3]. Pouvant être enveloppés dans le châtiment de leur maîtresse, s'ils servaient contre elle de témoins, ce qui les rendait aussitôt ses complices, ils avaient d'abord gardé un silence dû sans doute à la crainte autant qu'à la fidélité. C'est ce que comprirent en même temps Burghley [4] et Walsingham [5], qui conseillèrent de séparer leur cause de celle de la reine qu'ils avaient servie, et qu'on ne parviendrait à leur faire trahir qu'en les rassurant sur les suites de leurs révélations.

Nau et Curle furent donc placés entre la menace de la torture, s'ils continuaient à se taire, et la perspective de la liberté, s'ils consentaient à parler. Ces deux faibles serviteurs rompirent alors le silence loyal et salutaire qu'ils avaient observé jusque-là. Ils firent connaître comment procédait Marie Stuart dans ses correspondances secrètes. Enfermée avec eux dans son cabinet, elle dictait à Nau les points principaux de ses dépêches, que Nau rédigeait ensuite, et soumettait à la correction de la reine. Elles étaient remises à Curle qui les traduisait en chiffres et les expé-

[1] Hardewicke's *Stat. Pap.*, t. I, p. 227 et 228.

[2] *Ibid.*, p. 228.

[3] Lettre de l'Aubespine de Châteauneuf à Henri III, du 3 septembre 1586. Ms. Bibl. nat., n° 9513, collect. de Mesmes, *Lettres originales d'État*, t. III, fol. 337. — *Life of Thomas Egerton*, l. I, p. 230.

[4] Ms. letter, Burghley to sir Christopher Hatton, 4 septembre 1586. Tytler, t. VIII, p. 344.

[5] Ms. Stat. Pap. Off., Walsingham to Phelipps, 4 september 1586. Tytler, *ibid.*

diait [1]. Nau déclara que la lettre à Babington, écrite en très-grande partie de la main de sa maîtresse, lui avait été donnée par elle et avait été chiffrée par Curle [2]. Ces premières révélations furent jugées insuffisantes, et l'on en exigea de plus explicites du secrétaire de Marie, qui poussé par la crainte d'être envoyé à la Tour [3], où l'on questionnait les prisonniers au milieu des tourments, alla bientôt un peu plus loin. Il avoua que sa maîtresse était entrée pleinement dans le complot relatif à l'invasion de l'Angleterre: mais qu'instruite seulement du complot contre la vie d'Élisabeth, elle n'avait pas cherché à le connaître et n'avait pas cru devoir le dénoncer [4]. Enfin, dans un dernier interrogatoire, subi le 21 septembre, après la terrible exécution des quatorze conjurés, il fut plus formel encore: il dit que Curle avait déchiffré la lettre de Babington, et qu'il avait lui-même écrit, sous la dictée de sa maîtresse, les points principaux de sa réponse à Babington, concernant les forces que les conjurés pourraient réunir, les lieux où ces forces seraient rassemblées, l'intervention des six gentilshommes qui devaient tuer Élisabeth, les moyens à l'aide desquels on la tirerait elle-même de prison, enfin les cavaliers bien montés que les six gentilshommes devaient avoir auprès d'eux pour donner promptement avis de l'exécution de leur projet à ceux qui étaient chargés d'opérer sa délivrance [5]. On avait saisi de plus parmi les papiers de Nau à Chartley une note écrite de sa main, dans laquelle étaient résumées les deux lettres de Babington et de Marie, et où se trouvait ce mot, *le coup*, que Nau déclara se rapporter au projet de tuer Élisabeth [6]. Curle fit

[1] Ms. Stat. Pap. Off., Confession de Nau, du 5 septembre 1586. Tytler, t. VIII, p. 343. — Hardewicke, t. I, p. 234 et 235.

[2] *Ibid.*

[3] Burghley à Walsingham, 8 septembre 1586, dans Ellis, t. III, p. 5.

[4] Ms. Stat. Pap. Off., Déclaration de Nau, du 10 septembre. — Tytler, t. VIII, p. 346.

[5] Ms. Stat. Pap. Off., 21 septembre 1586. — Tytler, t. VIII, p. 347. — Hardewicke, t. I, p. 236.

[6] Hardewicke, t. I, p. 235.

des dépositions semblables [1], en ajoutant toutefois que la reine lui avait enjoint de brûler [2] la copie anglaise des lettres adressées à Babington, auquel il l'avait conjurée de ne pas écrire [3].

Les aveux des deux secrétaires de Marie Stuart et la note écrite de la main de Nau fortifiaient les déclarations de Babington et de ses complices. Élisabeth espéra pouvoir mettre par là en accusation la malheureuse reine qu'elle retenait depuis dix-neuf ans prisonnière. Mais l'oserait-elle? Oserait-elle traduire devant le tribunal de ses propres sujets une princesse souveraine, et attenter ainsi à l'inviolabilité royale? Après avoir si odieusement manqué au droit des gens en ravissant à Marie Stuart sa liberté dans un intérêt d'État, irait-elle jusqu'à manquer d'une manière plus grave encore au droit jusque-là respecté des couronnes, en lui enlevant la vie pour mieux pourvoir à sa propre sûreté? Ne reculerait-elle point devant la crainte d'encourir l'indignation de tous les rois, et d'ajouter à la formidable inimitié du puissant monarque que tous les catholiques de l'Europe reconnaissaient pour chef, l'inimitié presque inévitable de ses proches voisins et de ses utiles alliés, le roi de France et le roi d'Écosse, en punissant de mort la belle-sœur de l'un et la mère de l'autre? Malgré ces raisons et ces craintes, Élisabeth alla jusqu'au bout de son dessein, avec un mélange inouï d'audace et d'hypocrisie. Elle se décida à faire juger, condamner et périr la reine dont elle avait soulevé les sujets, trompé la confiance, repoussé les offres, séduit le fils, à qui elle avait donné le droit de conspirer en s'arrogeant celui de la détenir, et que son ministre Walsingham avait attirée dans le piége si perfidement tendu d'un complot trahi d'avance, hors d'état de réussir et ne pouvant que la perdre.

[1] Hardewiche, t. I, p. 237.
[2] *Ibid.*, p. 237 et 250.
[3] *Ibid.*, p. 250.

CHAPITRE ONZIÈME

Délibérations du conseil privé d'Angleterre sur la mise en jugement de Marie Stuart. — Nomination d'une haute cour de justice. — Translation de Marie Stuart au château de Fotheringay, où se rendent les membres de la haute cour. — Refus de Marie Stuart de comparaître devant eux. — Espérances qui la décident à se défendre en leur présence tout en protestant contre leur juridiction. — Sa comparution et ses nobles paroles devant la haute cour. — Accusation qui lui est intentée d'avoir tramé avec Philippe II l'invasion de l'Angleterre, et projeté avec Babington la mort d'Élisabeth. — Ses dénégations. — Habileté de sa défense. — Reproches qu'elle adresse à Walsingham. — Discussion qui s'établit entre elle et Burghley. — Aveux qu'elle fait d'avoir eu recours aux princes étrangers; persistance de ses dénégations au sujet de Babington et de son complot. — Culpabilité déclarée par la haute cour, qui prononce à Westminster une sentence de mort contre Marie Stuart. — Hésitations d'Élisabeth à faire exécuter cette sentence. — Instances fanatiques et cruelles que lui adressent les deux chambres du parlement; ses réponses ambiguës. — Signification de la sentence de mort à Marie Stuart. — Courage et dignité de cette princesse; dispositions qu'elle fait, lettres qu'elle écrit, dernières demandes qu'elle adresse à Élisabeth. — Intervention menaçante du roi de France, son beau-frère, et du roi d'Écosse, son fils, pour la sauver. — Inutilité de cette double intervention. — Warrant pour son exécution signé par Élisabeth et remis au secrétaire Davison. — Lettre que Walsingham et Davison écrivent à Amyas Paulet en l'invitant, au nom et dans l'intérêt d'Élisabeth, à faire périr clandestinement Marie Stuart. — Noble refus d'Amyas Paulet. — Arrivée à Fotheringay de R. Beale, des comtes de Shreswsbury et de Kent chargés par le conseil d'Angleterre d'assister à l'exécution de Marie Stuart. — Fermeté avec laquelle Marie Stuart les reçoit et se prépare à mourir. — Refus qui lui est fait de son aumônier. — Ses dons à ses serviteurs, son dernier repas au milieu d'eux, ses lettres à ses parents et à ses amis, ses dispositions religieuses dans la nuit qui précède son supplice. — Sa sérénité et sa dignité en marchant à l'échafaud. — Désolation de ses serviteurs, qui demandent à l'accompagner

jusqu'au dernier instant et dont quelques-uns l'obtiennent à sa prière. — Grandeur de son courage, constance de sa foi, élévation de ses suprêmes paroles, majesté touchante de sa fin.

La résolution de faire juger Marie Stuart fut agitée quelque temps avant d'être prise. Le gouvernement anglais, qui avait songé plusieurs fois à priver de la vie cette reine infortunée, crut avoir enfin trouvé le moyen de se délivrer d'elle et des périls auxquels il s'était exposé depuis dix-neuf ans en la retenant prisonnière. Discuté d'abord entre Élisabeth et Burghley [1], le sort de Marie Stuart fut soumis aux délibérations du conseil privé. Quelques membres de ce conseil pensèrent qu'il suffisait de la rendre tout à fait impuissante par une captivité plus étroite; mais les autres, supposant qu'ils protégeraient ainsi la vie de leur souveraine et assureraient le triomphe du protestantisme, opinèrent pour sa mort. Leicester fut accusé d'avoir proposé l'emploi clandestin du poison [2], tandis que Walsingham préféra une sentence de justice. Ce dernier avis prévalut. En vertu de quelle loi traduirait-on Marie Stuart devant un tribunal? Le statut de la 25e année d'Édouard III, qui punissait comme criminels de haute trahison ceux qui avaient comploté contre le roi, provoqué la guerre contre le royaume, et s'étaient entendus avec ses ennemis, sembla lui être applicable. Mais on aima mieux recourir au statut porté l'année précédente [3] à la suite du fameux acte d'association, statut qui permettait de poursuivre à mort ou de faire condamner à la peine capitale quiconque avait revendiqué la couronne d'Angleterre, ou cherché à l'enlever à la reine Élisabeth, par une invasion étrangère ou par un complot contre sa personne [4].

[1] Tytler, t. VIII, p. 347, d'après une lettre de Burghley, au Stat. Pap. Off.
[2] Camden, t. II, p. 485.
[3] Vingt-septième année du règne d'Élisabeth.
[4] Howell, t. I, p. 1163 à 1166.

Conformément à ce statut, Marie Stuart fut déférée le 5 octobre 1586 à une haute cour de justice composée de ce qu'il y avait de plus considérable parmi les grands officiers et les pairs d'Angleterre, de plus important dans les conseils de la couronne, de plus habile chez les grands juges et les hommes de loi du pays. Cette commission, présidée par le chancelier Bromley, était de quarante-six membres [1], dont la plupart se rendirent au château de Fotheringay, dans le comté de Northampton, où devait se jouer le dernier acte de cette longue tragédie. La royale accusée y avait été conduite le 6 octobre par son gardien sir Amyas Paulet, le conseiller privé sir Walter Mildmay et le notaire Barcker [2]. Elle y reçut une lettre d'Élisabeth qui lui reprochait d'avoir trempé dans la dernière conspiration ourdie contre son État et contre sa personne, et lui enjoignait de répondre aux charges qui seraient produites, à ce sujet, devant les juges investis des pouvoirs de la loi sous la protection de laquelle elle avait vécu et aux règles de laquelle elle devait se soumettre [3].

Après avoir lu devant Paulet et devant Mildmay, cette lettre qui était conçue en termes sévères et impérieux, Marie contint d'abord les sentiments dont elle était agitée. Elle dit avec une ironie amère que sa sœur était mal informée en ce qui la concernait, et elle rappela la multiplicité de ses propres griefs et le mépris qu'on avait fait de ses offres. Trouvant étrange le ton de commandement qu'avait pris à son égard la reine d'Angleterre, qui semblait s'attendre à ce qu'elle répondît à ses juges comme un de ses propres sujets, elle s'écria, la rougeur au front : « Comment! votre maîtresse ne sait donc pas que je suis née reine? et croit-elle que je dégraderai mon rang, mon État, la race de qui je descends, le fils qui me succédera,

[1] Howel, t. I, p. 1166 à 1168.
[2] Tytler, t. VIII, p. 348.
[3] Ms. St. Pap. Off., 5 octobre 1586. — Tytler, t. VIII, p. 348 et 349.

les rois et princes étrangers, dont les droits seraient lésés dans ma personne, en obéissant à une lettre pareille? Jamais. Abattue, à ce que je dois paraître, mon cœur est grand et il ne se soumettra à aucune humiliation [1]. »

Elle ajouta, d'ailleurs, qu'elle était privée de ses papiers, dénuée de conseils, entourée d'adversaires, qu'elle ignorait les lois et les statuts du royaume où elle ne saurait trouver des pairs compétents pour la juger, et affirma qu'elle était innocente. « Je n'ai, dit-elle en finissant, ni dirigé ni encouragé aucun attentat contre votre maîtresse. Je suis sûre que rien de pareil ne pourrait être prouvé contre moi, bien que, je l'avoue librement, lorsque ma sœur eut rejeté toutes mes offres, j'aie remis moi et ma cause entre les mains des princes étrangers [2]. »

Le refus que faisait Marie de reconnaître la juridiction à laquelle on prétendait la soumettre n'était pas seulement conforme à la majesté de son rang, il était un moyen de sûreté pour sa personne. Si elle avait persisté jusqu'au bout, il eût été difficile de la condamner sans qu'elle fût entendue, et il serait devenu impossible de conduire à l'échafaud une reine en exécution de la sentence portée contre elle par les sujets incompétents d'une autre reine. Elle parut le comprendre d'abord, et ne reçut les principaux commissaires que dans sa chambre. Elle eut plusieurs entrevues avec le lord chancelier et le lord trésorier, qu'elle embarrassa par la finesse de ses reparties et l'énergie de ses récriminations.

Instruite de ses fières réponses et de ses opiniâtres refus, Élisabeth prescrivit aux commissaires de passer outre à l'examen du procès, mais de ne pas prononcer le jugement avant d'être revenus auprès d'elle et de lui avoir présenté un rapport sur toute l'affaire [3]. Elle essaya en même temps,

[1] Howell, *State trials*, t. I, p. 1169. — Ms. Stat. Pap. Off., 12 oct. 1586, the Scotish Queen's first answer. — Tytler, t. VIII, p. 350.

[2] *Ibid.*

[3] The Englis Queen to lord Burghley, 12 oct. Brit. Mus. Caligula, c. IX, fol. 332. — Ms. Stat. Pap. Off.

avec beaucoup d'artifice, d'ébranler la détermination de Marie, en faisant luire, à travers sa sévérité, un rayon d'espérance pour elle si elle montrait plus de condescendance envers ses volontés. « Vous avez, lui disait-elle, essayé en diverses sortes, de m'ôter la vie et de ruiner mon royaume par effusion de sang. Je n'ai jamais agi si durement contre vous, mais au contraire je vous ai préservée comme si vous étiez une autre moi-même. Ces trahisons vous seront prouvées et rendues manifestes. Par cette raison, notre plaisir est que vous répondiez à ma noblesse et pairs de mon royaume comme vous le feriez si j'étais présente. Je vous y engage et vous le commande. J'ai été informée de votre arrogance; agissez ouvertement, et vous serez traitée avec plus de faveur [1]. »

Ces dernières paroles, qui auraient dû blesser Marie, l'ébranlèrent. Elle se laissa de plus surprendre aux insinuations du vice-chambellan Hatton. Favori d'Élisabeth et confident présumé de ses intentions, Hatton la conjura de répondre, de peur que son silence ne fût considéré comme un aveu et qu'on ne procédât contre elle en son absence. « Vous êtes accusée, lui dit-il, mais non condamnée [2]. Vous êtes reine, c'est vrai, mais la dignité royale n'exempte pas de répondre à l'imputation d'un tel crime que ni la loi civile, ni la loi canonique, ni le droit des gens, ni le droit naturel ne sauraient empêcher de poursuivre. Si vous êtes innocente, les commissaires de la reine, qui sont des hommes prudents et justes se réjouiront de tout leur cœur que vous le leur montriez. La reine elle-même en éprouvera de la joie, vous pouvez m'en croire. Lorsque je l'ai quittée, elle m'a affirmé que rien ne lui avait jamais été plus douloureux que de vous voir chargée d'un pareil crime. Laissez donc de côté ce vain privilége de la dignité royale qui ne peut maintenant vous servir; paraissez en justice, sou-

[1] *Life of Thomas Egerton*, t. I, p. 86.
[2] Howell, *State trials*, t. I, p. 1171 et 1172.

tenez votre innocence, ne vous rendez pas vous-même suspecte en fuyant le procès, et ne vous exposez pas à souiller votre réputation d'une tache éternelle. » Burghley ajouta que le lendemain on procéderait contre elle, même en son absence [1]. Après une nuit passée dans le trouble des incertitudes, Marie consentit à comparaître devant ses juges.

Le 14 octobre au matin, suivie d'un détachement de hallebardiers, et appuyée sur le bras de son maître d'hôtel, sir André Melvil, et de son médecin Bourgoin, car elle avait beaucoup de peine à marcher, elle descendit dans la grande salle de Fotheringay [2], où siégeaient les commissaires formés en tribunal. Au fond de cette salle, sous un dais que surmontaient les seules armes d'Angleterre, s'élevait un fauteuil qui était réservé pour la reine Élisabeth absente et qui resta vide. De chaque côté du dais étaient placés, dans un ordre conforme à leur dignité, les divers commissaires: à droite, le lord chancelier Bromley, le lord grand trésorier Burghley, les comtes d'Oxford, de Kent, de Derby, de Worcester, de Rutland, de Cumberland, de Warwick, de Pembroke, de Lincoln, et le vicomte Montagu; à gauche, les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, et d'autres pairs ayant auprès d'eux les barons du conseil privé, Crofts, Hatton, Walsingham, Sadler, Mildmay et Paulet. Un peu en avant se trouvaient, à droite les grands juges d'Angleterre et le premier baron de la cour de l'échiquier, et à gauche les autres juges et barons avec deux docteurs de la loi civile. Au milieu étaient rangés, autour d'une table, l'attorney général de la reine Popham, son solliciteur Egerton, son sergent ès lois Gawdy, et le clerc de la couronne Thomas Powell, avec deux greffiers pour écrire les procès-verbaux [3]. Quelques gentilshommes du voisinage, admis à l'audience, se tenaient à la barre [4].

[1] Howell, *State trials*, t. I, p. 1172.
[2] Brit. Mus. Calicula, ch. IX, fol. 333. — Tytler, t. VIII, p. 354.
[3] Howell, t. I, p. 1172 et 1173.
[4] Tytler, t. VIII, p. 353.

Lorsque Marie Stuart parut devant cette imposante assemblée, elle s'inclina vers les lords avec une grande dignité [1]. Conduite jusqu'au siége de velours qui avait été préparé pour elle, et voyant qu'il n'avait pas été mis sous le dais, mais plus bas [2], elle parut sentir cette humiliation, et dit fièrement: « Je suis reine, j'ai été mariée à un roi de France, et ma place devrait être là [3]. » Elle promena ensuite un triste regard sur cette grave réunion de lords, d'hommes d'État, de jurisconsultes, et ajouta avant de s'asseoir: « Hélas! il y a ici un grand nombre de conseillers, et pourtant pas un seul n'est pour moi [4]. »

Le chancelier Bromley, se levant alors, exposa les raisons qui avaient décidé la reine d'Angleterre à mettre en jugement la reine d'Écosse, et déclara que, si elle ne l'eût pas fait, elle aurait mérité qu'on l'accusât de négliger la cause de Dieu et de porter en vain l'épée de la justice [5]. Le clerc de la couronne donna ensuite lecture de la commission qui instituait le tribunal [6]. Après l'avoir entendue, Marie Stuart prit la parole, et rappela l'inique indignité des traitements qu'elle avait subis en Angleterre, où elle s'était présentée en amie et en suppliante, et où elle avait été retenue prisonnière. Elle dit aux membres de la haute cour qu'elle ne reconnaissait point la validité de la commission en vertu de laquelle ils prétendaient la juger; que princesse libre et reine ointe, elle ne relevait de personne, si ce n'est de Dieu. Elle ajouta qu'elle ne leur répondrait que sous la réserve de cette protestation [7]. Le lord trésorier Burghley lui répliqua que quiconque était dans le royaume se trou-

[1] Tytler, t. VIII, p. 354.
[2] Howell, t. I, p. 1172.
[3] L'Aubespine de Châteauneuf à Henri III, le 30 octobre 1586. Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; de Mesmes, *Collect. de lettres originales d'État*, t. III, fol. 381, et *Life of Egerton*, t. I, p. 86.
[4] *Ibid.*
[5] Howell, t. I, p. 1173. — Tytler, t. VIII, p. 355.
[6] *Ibid.*
[7] Camden, t. II, p. 495 et 496.

vait soumis à ses lois, contre lesquelles elle ne devait pas parler, et selon lesquelles ils allaient la juger [1].

Le sergent de la couronne Gawdy, entrant dans le récit du dernier complot, soutint que Marie Stuart avait pris part non-seulement au projet d'invasion du royaume, mais encore au projet d'assassinat dirigé contre Élisabeth, qu'elle avait connu, approuvé, encouragé [2]. Les lettres de Morgan, de Paget, de Mendoza, de l'archevêque de Glasgow, d'Engelfield, du docteur Lewis, du docteur Allen, les siennes, les confessions de Babington et des autres conjurés, dont les copies certifiées étaient sur la table des gens de la reine en même temps que les aveux écrits de Nau et de Curle, furent présentés comme les preuves de sa double complicité. Marie Stuart nia d'abord toute espèce de relation avec Babington. Elle déclara qu'elle ne l'avait jamais vu, qu'il ne lui avait jamais écrit, qu'elle ne lui avait jamais répondu. Elle demanda comment, si les lettres de Babington étaient réelles, on pouvait prouver qu'elle les eût reçues, et qu'on montrât, si l'on soutenait qu'elle lui avait répondu, ses propres lettres [3].

Sur cela on lut, mais en copie seulement, la longue lettre du 6 juillet, dans laquelle Babington lui avait communiqué le but du complot et ses moyens d'exécution, et aussi la lettre du 17 juillet, que, suivant l'accusation, elle avait adressée à Babington pour l'entretenir dans son dessein [4]. Après avoir également donné connaissance des confessions écrites de Babington, de Tichbourne, de Ballard et de Donn [5], l'attorney général, ainsi que le lord trésorier, prétendirent qu'il n'y avait rien de plus clair et de moins con-

[1] Howell, t. I, p. 1173.
[2] *Ibid.*, p. 1173 et 1174.
[3] *Ibid.*, p. 1174. — Hardewicke, t. I, p. 233. — *Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Bellièvre sur les affaires de la royne d'Escoce*, etc. Ms. de la Bibl. nat., collection Béthune, n° 8955, et coll. Colbert, n° 18, Mélanges; et *Life of Th. Egerton*, t. I, p. 102 et 103. — Camden, p. 496 et 497.
[4] Howell, t. I, p. 1174 à 1181. — Hardewicke, t. I, p. 238.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 1176 et 1177.

testable que l'adhésion donnée au complot par la reine d'Écosse [1]. Sans aucune hésitation et avec la plus grande vivacité, Marie Stuart répliqua que cette prétendue évidence ne reposait que sur des copies de pièces dont on ne montrât pas les originaux, et sur des ouï-dire de gens qu'elle n'avait jamais vus. Qu'on produisît, dit-elle, les originaux s'ils existaient, et alors elle examinerait et discuterait. En attendant qu'on le fît, elle déclara protester solennellement contre les imputations dont elle était l'objet. « Je ne nie pas, ajouta-t-elle en soupirant, d'avoir désiré la liberté et d'avoir travaillé sérieusement à la recouvrer. La nature m'a forcée d'agir ainsi, mais je prends Dieu à témoin de n'avoir jamais conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre et de n'avoir jamais consenti à ce qu'on conspirât contre elle. J'avoue que j'ai écrit à mes amis et que j'ai sollicité leur assistance pour me tirer des misérables prisons où depuis dix-neuf ans on me retient captive. Je confesse encore que j'ai écrit souvent en faveur des catholiques persécutés, et que si j'avais pu les délivrer de leur oppression en versant mon propre sang, je l'aurais fait. Mais les lettres qu'on produit contre moi je ne les ai pas écrites, et je ne saurais répondre des dangereux desseins de gens poussés au désespoir, et que je ne connais pas [2]. »

L'habileté avec laquelle Marie Stuart se défendit, en saisissant le côté attaquable des preuves fournies contre elle, décida le lord trésorier Burghley à lui répliquer. Il fit l'histoire du complot, en s'appuyant sur les lettres qui pouvaient le moins être contestées; exposa, d'après les déclarations de Nau et de Curle, comment Marie Stuart procédait dans sa correspondance secrète et de quelle manière elle avait répondu à Babington, affirma la réalité de la lettre que Nau et Curle convenaient d'avoir envoyée, que Babington

[1] Tytler, t. VIII, p. 356.
[2] *Advis de M. de Bellièvre*, dans Egerton, p. 103. — Camden, t. II, p. 497 et 498. — Tytler, t. VIII, p. 357 et 358.

avouait avoir reçue, que Tichbourne, Ballard et Donn avaient connue, qui était écrite avec le chiffre trouvé dans ses papiers et chez Babington: il soutint que la complicité de Marie résultait du contenu même de cette lettre, entièrement conforme à la confession de Babington, aux témoignages de Nau et de Curle, attestant à la fois la connaissance qu'elle avait eue du complot, et l'approbation qu'elle y avait donnée [1]. L'argumentation serrée du lord trésorier n'embarrassa point l'esprit courageux de la reine d'Écosse.

Peu lui importait, répondit-elle, ce qu'avait déclaré Babington. Elle l'ignorait et elle ne saurait dire si ce qu'on présentait comme sa confession était ou non de son écriture. Pourquoi ne l'avait-on pas confronté avec elle avant de le faire mourir? C'était le moyen de connaître la vérité. Est-ce qu'on ne voulait pas qu'elle se fît jour? Il en était de même de ses deux secrétaires Nau et Curle. Sans doute, ils vivaient encore; que n'étaient-ils là pour voir s'ils oseraient soutenir devant elle ce qu'ils avaient avancé hors de sa présence? Curle était un homme simple mais honnête, elle n'en doutait pas. Nau était un homme plus habile, doué de beaucoup de talent: mais, bien qu'il eût été secrétaire du cardinal de Lorraine et qu'il lui eût été recommandé par le roi de France, elle n'était pas certaine que la crainte d'un danger et l'espoir d'une récompense ne l'eussent pas entraîné à faire contre elle une déposition fausse à laquelle il aurait associé Curle, dont il disposait comme il voulait [2]. Ses secrétaires, il est vrai, écrivaient ses lettres et les mettaient en chiffres; mais elle n'était nullement assurée qu'ils n'y eussent inséré des choses qu'elle n'avait point dictées. N'était-il pas possible qu'ils eussent reçu des lettres pour elle, sans les lui remettre, et qu'ils en eussent envoyé d'autres en son nom et avec ses chiffres

[1] Hardewicke, t. I, p. 233 à 237. — Tytler, t. VIII, p. 358 et 359. — Howell, t. I, p. 1183 et 1184.

[2] Camden, t. II, p. 500.

sans les lui faire voir? « Et dois-je, moi, une reine, ajoutait-elle avec autant de force que de dignité, dois-je être jugée coupable sur des preuves de cette espèce? N'est-il pas manifeste que la majesté et la sécurité des princes ne signifient plus rien, s'ils doivent dépendre des écrits et du témoignage de leurs secrétaires? Je réclame le privilége de n'être jugée que sur mes propres paroles et sur mes propres écrits, et je suis sûre qu'on n'en trouvera point contre moi [1]. »

Dans le cours de ce débat, Marie se plaignit vivement et à plusieurs reprises de ce qu'elle ne pouvait pas recourir à ses papiers qui lui avaient été enlevés. Elle sembla même porter contre Walsingham la grave accusation d'avoir altéré ses chiffres, accusation que les défenseurs de cette reine infortunée font peser encore après trois cents ans [2] sur la

[1] Ms. Brit. Mus. Caligula, chap. IX, fol. 383. — Howell, t. I, p. 1182 et 1183. — Ardewicke, t. I, p. 233. — Camden, t. II, p. 500. — Tytler, t. VIII, p. 360 et 361.

[2] Le prince Labanoff l'en accuse formellement, et M. Tytler le croit aussi. Outre le peu de scrupule de Walsingham et la perfidie des moyens qu'il employa pour perdre Marie, et que nous avons fait connaître, cette accusation semblerait confirmée par une découverte récente de MM. Tytler et Lemon au State Paper Office. Camden avait dit (tome II, p. 479) qu'un post-scriptum avait été frauduleusement ajouté à la lettre de Marie Stuart à Babington, du 17 juillet, pour demander à celui-ci les noms des six gentilshommes qui s'étaient chargés de tuer Élisabeth. MM. Tytler et Lemon ont trouvé au State Paper Office ce post-scriptum chiffré de la main de Phelipps, et rayé, ce qui prouve qu'il ne fut pas envoyé (Tytler, t. VIII, p. 326 et 327). En effet, il ne figure point dans la copie certifiée de la lettre du 17 juillet produite dans le procès de Marie Stuart ni dans aucune des copies qui en ont été conservées. De ce que Phelipps et Walsingham, entre les mains desquels le chiffre original de la lettre de Marie Stuart resta pendant plus d'une semaine avant d'être remis à Babington, n'employèrent pas ce post-scriptum, M. Tytler et le prince Labanoff croient qu'ils eurent recours à d'autres moyens. Ils supposent qu'il n'était question dans la lettre de Marie Stuart que des deux projets d'invasion et de fuite, et que Walsingham et Phelipps, ayant renoncé à mentionner les six gentilshommes dans le post-scriptum, interpolèrent dans le corps même de la lettre les trois passages qui sont relatifs à ces six gentilshommes, et dont le dernier est fort étendu. (Voir Tytler, t. VIII, p. 439 à 451, *Historical remarks of the Queen of Scots' supposed accession to Babington's conspiracy*, et Labanoff, t. VI, p. 396 à 398.) Pour que cette supposition soit acceptée, il

mémoire du secrétaire peu scrupuleux d'Élisabeth. « Quelle sûreté ai-je, dit-elle en se tournant vers lui, que ce soient mes chiffres? » Et l'apostrophant avec véhémence: « Croyez-vous, monsieur le secrétaire, ajouta-t-elle, que je n'ai pas connu les manéges que vous avez employés contre moi avec tant de ruse? Vos espions m'ont entourée de tous les côtés, mais vous ne savez peut-être pas que quelques-uns d'entre eux ont fait de fausses dépositions et m'en ont informée. Et, s'ils ont agi de cette manière, continua-t-elle en s'adressant à toute l'assemblée, comment pourrais-je être sûre que lui n'ait pas contrefait mes chiffres pour me faire condamner à mort? N'a-t-il pas déjà conduit de sourdes trames contre ma vie et contre celle de mon fils [1]? »

Cette attaque directe et terrible émut Walsingham, qui se leva aussitôt, et dit avec la plus grande énergie: « Je prends Dieu à témoin que, comme particulier, je n'ai rien fait qui ne convînt point à un honnête homme, ni, comme serviteur de ma royale maîtresse, rien qui fût indigne de ma charge. Je me suis prononcé pour la culpabilité, parce que la sûreté de la reine et du royaume m'importe extraordinairement. J'ai recherché avec le plus grand soin toutes les pratiques dirigées contre la reine et contre le royaume, et si Ballard, ce traître, m'eût offert son aide pour y parvenir, je ne l'aurais point repoussé [2]. » Après quelques

faut admettre que la lettre entière a été refaite par Phelipps, qui n'aurait pas trouvé dans la lettre originale la place nécessaire à l'intercalation des trois passages frauduleusement introduits entre les passages réels concernant l'invasion, le soulèvement de l'Angleterre et la délivrance de Marie, et que Babington ne s'en est pas aperçu. Il faut admettre aussi que Nau et Curle, pour se sauver, ont reconnu comme étant d'eux ces passages qui étaient de Phelipps; se sont attribué l'œuvre de ce faussaire, qu'ils avouaient l'un avoir écrite, l'autre avoir chiffrée; se sont donné une part dans le complot contre la vie d'Élisabeth, quoiqu'ils y fussent étrangers, et y ont enveloppé leur infortunée maîtresse, bien qu'ils la sussent innocente.

[1] Tytler, t. VIII, p. 361 et 362. — Camden, t. II, p. 498. — Howell, t. I, p. 1182. — *Advis de M. de Bellièvre*, dans Egerton, t. I, p. 103.

[2] Howell, t. I, p. 1182. — Camden, t. II, p. 499. — *Advis de M. de Bellièvre*, dans Egerton, t. I, p. 103.

autres discussions, la séance de la haute cour fût renvoyée au lendemain.

Ce second jour, Marie Stuart ne se défendit point en tout niant, comme elle l'avait fait la veille. Elle déclina de nouveau la juridiction de la cour [1]. Puis elle persista à maintenir son innocence. « J'ai souhaité, dit-elle, qu'il fût pourvu à la sûreté des catholiques, mais je n'ai jamais voulu qu'on y arrivât par le sang et par le meurtre. J'ai préféré le rôle d'Esther à celui de Judith, et j'ai mieux aimé intercéder auprès de Dieu pour le peuple, que priver de la vie le dernier du peuple [2]. » Elle admit cependant ses lettres originales à Morgan, à Paget, à Mendoza, qui ne pouvaient pas être désavouées, et reconnut même que ses secrétaires, agissant d'après ses ordres, avaient transmis certaines notes à Babington [3]. Elle s'attacha à établir que ces lettres et ces notes se rapportaient uniquement à sa délivrance et à sa fuite qu'elle devait favoriser, même par l'invasion de l'Angleterre. Mais, lui dirent les hommes de loi d'Elisabeth, vous ne pouviez recourir à de pareils moyens pour vous rendre libre, sans manquer aux lois du royaume dans lequel vous étiez, et sans menacer la vie de la reine. L'invasion du royaume et la mort de la reine sont inséparablement liées, et l'une ne peut pas aller sans l'autre. Par le succès seul de l'invasion, Sa Majesté perdait le royaume et la vie [4]. Si Marie Stuart convint d'être entrée dans ce projet d'attaque contre l'Angleterre, par les dures nécessités où elle avait été réduite, et même d'avoir songé à transférer la succession d'Angleterre au roi d'Espagne [5], elle continua à désavouer vivement le projet d'attentat contre Élisabeth [6], rejetant toujours les témoignages de Babington, de Nau et de Curle.

[1] Howell, t. I, p. 1184. — Camden, t. II, p. 502.
[2] Howell, p. 1185. — Camden, t. II, p. 502.
[3] *Advis de M. de Bellièvre,* dans Egerton, t. I, p. 103.
[4] Hardewicke, t. I, p. 245.
[5] Camden, t. II, p. 505. — Howell, t. I, p. 1187 et 1188.
[6] Camden, t. II, p. 504 et 505. — Howell, t. I, p. 1186.

Dans ce nouveau débat, où elle eut encore pour principal adversaire l'incisif Burghley [1], elle fut noble et touchante. La défense de sa dignité lui inspira les plus éloquentes paroles, et le sentiment de sa triste position lui fit souvent verser des larmes. « Avec quelle injustice, dit-elle, procède-t-on contre moi! Mes lettres ont été triées et détournées de leur véritable sens; les originaux m'en ont été enlevés. On n'a eu aucun égard à la religion que je professe et au caractère sacré que je porte comme reine. Si mes sentiments personnels, milords, vous sont indifférents, pensez au moins à la majesté royale qui est blessée dans ma personne; pensez à l'exemple que vous donnez [2]. » Elle en appela ensuite à Dieu et aux princes étrangers contre l'injustice avec laquelle on l'avait traitée [3], et s'écria: « Je suis entrée dans ce pays en me fiant à l'amitié et aux promesses de la reine d'Angleterre, » et, ôtant de son doigt une bague qu'elle montra à ses juges: « Voici, milords, dit-elle, le gage d'amour et de protection que j'ai reçu de votre royale maîtresse. Regardez-le bien. C'est en comptant sur lui que je suis venue parmi vous. Mieux que personne, vous pouvez dire comment ce gage a été respecté [4]! » Elle demanda à être entendue en plein parlement, ou à avoir une entrevue avec Élisabeth [5], et elle ajouta: « Accusée, je réclame le privilége d'avoir un avocat qui plaide ma cause; ou reine, je demande que l'on me croie sur la parole d'une reine [6]. »

Mais elle ne parut plus devant les commissaires, et ne fut admise ni devant les chambres, ni devant la reine. Les commissaires auraient prononcé tout de suite le jugement,

[1] Howell, t. I, p. 1185. — Tytler, t. VIII, p. 365.
[2] Tytler, t. VIII, p. 363 et 364. — Howell, t. I, p. 1185.
[3] Howell, t. I, p. 1185. *Advis de Bellièvre*, dans Egerton, t. I, p. 103.
[4] Courcelles, *Negociations*, p. 18. Bannatyne, Club edition. — Tytler, t. VIII, p. 364.
[5] Howell, p. 1188.
[6] Tytler, t. VIII, p. 364 et 365.

sans les ordres secrets d'Élisabeth. Conformément à ce qu'avait écrit cette princesse [1], dont l'indécision et la lenteur irritèrent l'impatience de Walsingham [2], les commissaires s'ajournèrent à Westminster, le 25 octobre. La *reine du château*, comme Burghley appelait ironiquement la pauvre prisonnière [3], fut laissée à Fotheringay avec son intraitable gardien. Le 25 octobre, les commissaires se réunirent dans la chambre étoilée de Westminster. Ils recommencèrent l'examen de l'affaire, et firent de plus subir en leur présence un nouvel interrogatoire à Nau et à Curle, entendant ainsi à Fotheringay l'accusée sans les témoins, et à Westminster les témoins sans l'accusée.

Dans cette procédure, continuée au mépris des formes, comme elle avait été introduite au mépris du droit, il n'y eut aucune confrontation. Les secrétaires de Marie Stuart confirmèrent de vive voix leurs anciennes dépositions, et le même jour les commissaires prononcèrent unanimement la sentence de condamnation de la malheureuse reine [4]. Cette sentence, signée par tous les commissaires, portait que depuis le 1er juin de la vingt-septième année du règne d'Élisabeth, diverses trames avaient été ourdies par Anthony Babington et autres, au su de la reine d'Écosse, laquelle, prétendant à la couronne d'Angleterre, avait pris part à ces complots, dont l'objet était le renversement et la mort de la reine leur souveraine [5]. Politiques adroits en même temps que juges impitoyables, les commissaires, dirigés par Burghley, voulant ménager le fils en sacrifiant la mère,

[1] Ms. letter, Brit. Mus. Caligula, ch. IX, fol. 332. — Camden, t. II, pag. 506.

[2] Walsingham to Leicester, 15 october 1586. — Brit. Mus. Caligula, ch. IX, fol. 415.

[3] Burghley to Davison, 15 october 1586. Ellis, vol. I, p. 18.

[4] Howell, t. I, p. 1188 et 1189. — Hardewicke, t. I, p. 249 et 250. — Lettre de Châteauneuf à Henri III, du 5 novembre 1586. Ms. de la Bibl. nal., n° 9513; Coll. de Mesmes, t. III, fol. 389, et dans Egerton, t. I, pag. 88.

[5] Howell, t. I, p. 1189. — Camden, t. II, p. 507.

déclarèrent que leur sentence ne préjudiciait en rien à l'honneur et aux droits du roi d'Écosse [1], auquel ils conservèrent la perspective du trône pour le détourner de ses devoirs par ses intérêts.

Quelques jours après, le parlement fut assemblé à Westminster. Il sanctionna la condamnation de la reine d'Écosse [2], que la vindicative mais prudente Élisabeth n'entendait faire périr que par un acte combiné de la justice et de la volonté nationales. Les lords et les membres des communes, avec un mélange de reconnaissance et de fanatisme, de dévouement et de cruauté, remercièrent la Providence de Dieu et la sagesse de la reine d'avoir déjoué la conspiration qui, disaient-ils, menaçait la vie de leur excellente et gracieuse souveraine, dans la sûreté de laquelle consistait leur seule félicité, qui aurait ruiné l'heureux état d'un si noble royaume, aurait asservi les vrais serviteurs du Tout-Puissant et l'indépendance de cette belle couronne à la tyrannie romaine [3], et ils demandèrent que la reine d'Écosse fût enfin punie pour ce détestable complot et pour tous ceux qu'elle avait tramés précédemment. « En négligeant de le faire, disaient-ils à Élisabeth, vous encourriez le déplaisir céleste et vous vous exposeriez aux châtiments de la justice de Dieu, qui nous en a laissé plusieurs sévères exemples dans les Écritures sacrées [4]. »

Élisabeth leur répondit en remerciant avec une reconnaissance profonde la bonté divine de l'avoir miraculeusement préservée de tant de dangers. Elle se montra touchée du dévouement cordial de ses sujets, qui, après vingt-huit années de règne, laissaient éclater plus de bonne volonté envers elle que le jour où elle était montée sur le trône [5].

[1] Howell, t. I, p. 1189. — Camden, t. II, p. 507.
[2] *Ibid.*, p. 1190. — Camden, t. II, p. 508.
[3] *Ibid.*, p. 1190.
[4] *Ibid.*, p. 1192.
[5] *Ibid.*, p. 1192 et 1193. — Camden, t. II, p. 508 et 509.

Elle s'exprima sur l'infortunée dont on lui demandait la mort avec plus de douleur que de haine, et termina son discours en leur disant: « Ne pressez pas mes résolutions; c'est une matière de grande conséquence, et sur de moindres objets j'ai pour coutume de délibérer plus longtemps avant de me décider. Je prierai le Dieu tout-puissant d'éclairer mon esprit et de me faire voir ce qui doit servir au bien de son Église, à la prospérité de mon peuple et à votre propre sûreté [1]. »

Deux jours après, l'esprit agité des pensées les plus incertaines et comme ne pouvant prendre une aussi terrible résolution, elle envoya le lord chancelier à la chambre haute, et l'orateur des communes, Puckering, à la chambre basse, pour les prier l'une et l'autre de chercher s'il n'y aurait pas quelque moyen plus doux de pourvoir à sa propre sûreté en épargnant la vie de la reine d'Écosse [2]. Les deux chambres en délibérèrent de nouveau, et répondirent tout d'une voix, le 18 novembre, que la reine d'Angleterre serait en danger tant que vivrait la reine d'Écosse, parce qu'un repentir de sa part ne saurait être ni espéré ni sincère; parce qu'un emprisonnement plus étroit, avec des promesses écrites et des otages donnés, serait vain aussitôt que la reine d'Angleterre aurait été tuée, parce que son éloignement du royaume amènerait aussitôt une invasion armée de l'Angleterre. « A moins donc, dirent les deux chambres à Élisabeth, que la juste sentence portée contre elle ne soit exécutée, la personne de Votre Majesté reste en grand péril, la religion ne peut être longtemps maintenue parmi nous, et l'état florissant de ce royaume est menacé d'une prochaine et désastreuse ruine. En l'épargnant, Votre Majesté n'encourage pas seulement l'audace des ennemis de Dieu, de votre autorité, de votre royaume, elle abat et désespère les cœurs de son peuple affec-

[1] Howell, t. I, p. 1194. — Camden, t. II, p. 509 à 511.
[2] *Ibid.*, p. 1194 et 1195.

tionné, et provoque la main ainsi que la colère de Dieu [1]. » Après lui avoir cité les plus cruels exemples tirés de l'antiquité, de la Bible, du moyen âge, le lord chancelier et l'orateur Puckering, en présentant à leur reine dans le château de Richmond, cette sanguinaire supplique des deux chambres, prièrent le ciel d'incliner son cœur à leurs justes désirs [2].

C'était là sans doute ce que voulait Élisabeth. Être pressée et paraître contrainte lui convenait d'autant mieux, qu'elle se donnait l'appui de ses sujets, rendus par là ses ardents complices, et qu'elle se déchargeait même sur eux de cette utile cruauté. Elle ne se rendit cependant pas encore, et leur répondit avec une ambiguïté embarrassée. Elle dit qu'elle était plus perplexe qu'elle ne l'avait encore été de sa vie, qu'elle ne savait si elle devait parler ou se taire, qu'elle aurait souhaité sauver ses jours sans sacrifier ceux d'une autre, qu'il lui semblait cruel de frapper une si grande princesse, de laisser tremper les mains du bourreau dans le sang d'une si proche parente [3]. S'étendant ensuite sur les dangers de sa position, la haine de ses ennemis, les hésitations de son esprit, les troubles de son cœur, elle les renvoya avec ces paroles: « Si j'adhère à votre requête, j'en dis peut-être plus que je n'en pense; et, si je la rejette, je me précipite moi-même dans le péril d'où vous voulez me tirer. Acceptez, je vous prie, mes remercîments et mes incertitudes, et prenez en bonne part une réponse qui n'en est pas une [4]. »

Malgré les hésitations qu'elle éprouvait en les exagérant, et qui tenaient autant à sa politique qu'à son caractère, Élisabeth envoya à Fotheringay lord Buckhurst et le clerc du conseil Robert Beale pour signifier son arrêt de mort

[1] Howell, t. I, p. 1195. — Camden, t. II, p. 511 et 512.
[2] *Ibid.*, p. 1198.
[3] Howell, t. I, p. 1198 et 1199. — Camden, t. II, p. 512 et 513.
[4] *Ibid.*, p. 1200 et 1202. — Camden, t. II, p. 513, et *Parliamentary history*, vol. IV, p. 298.

à la royale condamnée [1]. Suivis d'Amyas Paulet et de Drue Drury [2], qui avait été aussi attaché à la garde de Marie, ils annoncèrent, le 10 novembre, à cette princesse, dont le tranquille courage égala l'extrême malheur, que les juges avaient prononcé sa sentence, que les chambres du parlement l'avaient ratifiée, qu'elles en avaient de plus requis l'exécution immédiate et qu'elle eût à se préparer à mourir, sa vie étant incompatible avec celle de leur souveraine et avec le maintien de leur religion. Elle les écouta sans aucun trouble et remercia Dieu de ce qu'elle était regardée comme un instrument propre à rétablir la religion catholique et appelée à verser son sang pour elle [3]. Les envoyés d'Élisabeth lui ayant dit alors qu'elle ne parviendrait jamais à passer pour sainte et pour martyre [4] mourant, comme elle allait le faire, pour avoir comploté le meurtre et la dépossession d'Élisabeth, elle continua à repousser vivement cette accusation. Elle repoussa aussi avec douceur mais avec fermeté l'offre qu'on lui fit d'être assistée par un évêque ou un doyen anglican, et elle demanda les secours spirituels de son chapelain, dont elle avait été séparée depuis quelque temps.

A dater de ce jour, Paulet, sans respect pour son incomparable infortune, agit envers elle avec une dureté insolente. Il entra dans sa chambre hardiment et lui dit qu'elle ne serait plus traitée comme une reine, mais comme une femme ordinaire légalement morte [5], et il ordonna qu'on y abattît le dais surmonté de ses armes. Marie lui montra, au lieu de ses armes, la croix de Jésus-Christ [6], et lui ré-

[1] Howell, t. I, p. 1202.

[2] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, du 24 nov. 1586, dans Labanoff, t. VI, p. 466 et 467.

[3] *Ibid.*, p. 467.

[4] *Ibid.*, p. 468.

[5] Labanoff, t. VI, p. 469.

[6] « Je leur ai monstré, au lieu de mes armes audit pays, la croix de mon Sauveur. ». Lettre de Marie Stuart au duc de Guise, du 24 nov. 1586, dans Labanoff, t. VI, p. 464.

pondit noblement qu'elle tenait de Dieu la dignité de reine, et qu'elle la rendrait à Dieu seul, avec son ame [1].

Se croyant près de mourir, et toujours privée de son chapelain, elle recommandait à Sixte-Quint les intérêts spirituels de son fils; elle remettait au pontife romain sa propre autorité sur lui, le priait de lui servir de père, et de le ramener à la foi de ses ancêtres; elle exprimait le désir que son fils, sous la direction du pape, du duc de Guise et de Philippe II, se rendît digne d'entrer dans la famille du roi catholique en épousant sa fille. « Voilà, continuait-elle, le regret de mon cœur et la fin de mes désirs mondains.... Je les présente aux piedz de Votre Sainteté que très-humblement je bayse [2]. »

Le messager de confiance qui, après sa mort, devait porter la lettre à Sixte-Quint, devait se charger aussi pour Mendoza, pour le duc de Guise et pour l'archevêque de Glasgow [3], de lettres qui ne purent être remises qu'environ un an après [4]. Dans toutes, la fidèle et courageuse Marie était préoccupée des intérêts de la cause catholique, elle songeait au sort de ses serviteurs désespérés, elle envisageait sa fin avec une résignation chrétienne et héroïque tout à la fois, se séparait de ses amis avec une tendresse touchante. Elle était arrivée à un degré inconnu de douceur et de sérénité. Toujours aussi éloquente, elle l'était sans haine, sans emportement. Son cœur avait rejeté toutes les amertumes de la vie, et sa pensée avait pris la plus religieuse élévation. Elle s'applaudissait de mourir pour la foi catholique. « Je suis contente, disait-elle, de répandre mon sang à la requête des ennemis de l'Église [5]. » Elle annonçait à Mendoza qu'elle restait dans les mêmes sentiments

[1] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow. Labanoff, t. VI, p. 469.

[2] Cette lettre de Marie Stuart à Sixte-Quint, extraite des archives du Vatican, est du 23 novembre, p. 447 à 456 du t. VI de Labanoff.

[3] Labanoff, t. VI, p. 456, 461 et 465.

[4] En marge de celle de Mendoza il y a: « Recivió se en Paris à 15 octobre 1587. » *Ibid.*, p. 461.

[5] Labanoff, p. 458.

à l'égard du roi son maître, et lui transmettait ses droits, si son fils ne revenait point à la vraie croyance. En lui faisant son dernier adieu, elle le remerciat de l'affection zélée qu'il avait toujours eue pour elle. « Vous recevrez, lui disait-elle, un tocquen (souvenir) de moi, d'un diamant que j'avois cher pour être celui dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foi, et que j'ai toujours porté; gardez-le pour l'amour de moi [1]. »

Elle envoyait aussi une bague de rubis [2] au duc de Guise, et laissait éclater, dans la lettre qu'elle lui écrivait, avec les effusions de sa tendresse, les élans de sa foi: « Mon bon cousin, lui disait-elle, celuy que j'ay le plus cher au monde, je vous dis adieu, estant preste par injuste jugement d'estre mise à mort... bien que jamays bourreau n'ait mis la main en nostre sang, n'en ayez honte, mon amy, car le jugement des hérétiques et des ennemys de l'Église, et qui n'ont nulle jurisdiction sur moi, royne libre, est profitable devant Dieu aux enfants de son Église; si je leur adhérois, je n'aurois ce coup. Tous ceux de nostre maison ont été persécutés par cette secte: témoin vostre père, avec lequel j'espère estre recue à mercy du juste Juge. Et Dieu soit loué de tout, et vous donne la grâce de persévérer au service de son Église tant que vous viverez, et jamais ne puisse cest honneur sortir de nostre race que, tant hommes que femmes, soyons prompts de respandre nostre sang pour maintenir la querelle de la foy, tous autres respects mondains mis à part; et quant à moy, je m'estime née, du côté paternel et maternel, pour offrir mon sang en icelle, et je n'ay intention de dégénérer [3]. »

Elle adressa en même temps à Élisabeth ses derniers désirs en ces termes pathétiques [4]: « Madame, je rends

[1] Labanoff, t. VI, p. 460.
[2] *Ibid.*, p. 463.
[3] *Ibid.*, p. 462, 463 et 464.
[4] Cette lettre, imprimée dans Jebb, vol. II, p. 91 et 92, et dans Labanoff, t. VI, p. 444 à 446, est tirée de la *Vraye histoire de Marie Stuart*,

grace à Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il luy plaist de mettre fin par vos arrests au pélerinage ennuyeux de ma vie. Je ne demande point qu'elle me soit prolongée, n'ayant eu que trop de temps pour expérimenter ses amertumes. Je supplie seulement Votre Majesté que, puisque je ne dois attendre aucune faveur de quelques ministres zélez qui tiennent les premiers rangs dans l'Estat d'Angleterre, je puisse tenir de vous seule, et non d'autres les bienfaits qui s'ensuyvent.

« Premièrement je vous demande que, comme il ne m'est pas loisible d'espérer une sépulture en Angleterre selon les solennitez catholiques, pratiquées par les anciens rois vos ancestres et les miens, et que dans l'Écosse on a forcé et violenté les cendres de mes ayeuls, quand mes adversaires seront saoulez de mon sang innocent, mon corps soit porté par mes domestiques en quelque terre saincte pour y estre enterré, et surtout en France, où les os de la reyne ma très honorrée mère reposent, afin que ce pauvre corps, qui n'a jamais eu de repos tant qu'il a esté joint à mon ame, le puisse finalement rencontrer alors qu'il en sera séparé.

« Secondement, je prie Votre Majesté, pour l'appréhension que j'ay de la tyrannie de ceux au pouvoir desquels vous m'avez abandonnée, que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la veue de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre tesmoignage de ma foy et obéyssance envers la vraye Église, et défendre les restes de ma vie et mes derniers soupirs contre les faux bruits que mes adversaires pourroient faire courir.

« En troisième lieu, je requiers que mes domestiques, qui m'ont servy parmy tant d'ennuys et avec tant de fidélité, se puissent retirer librement où ils voudront et jouyr

par N. Caussin, publiée à Paris en 1624. La langue, un peu changée, n'est plus celle de Marie Stuart, mais bien celle du commencement du XVIIe siècle.

des petites commoditez que ma pauvreté leur a léguées dans mon testament.

« Je vous conjure, madame, par le sang de Jésus-Christ, par nostre parenté, par la mémoire de Henri septiesme, nostre père commun, et par le titre de reyne que je porte encore jusques à la mort, de ne me point refuser des demandes si raisonnables et me les assurer par un mot de vostre main; et là-dessus je mourray comme j'ay vescu, votre affectionnée sœur et prisonnière. »

Cette admirable lettre laissée sans réponse ne parvint peut-être point à Élisabeth [1], qui restait livrée plus que jamais à ses irrésolutions. Elle voulait la faire périr et ne l'osait pas. Le monde entier avait été surpris et ému du jugement et de la condamnation d'une reine. De la France et de l'Écosse, où avait régné Marie, où son beau-frère et son fils étaient encore assis sur le trône, où elle avait ses plus proches parents et ses plus ardents amis, des ambassades solennelles avaient été envoyées à Élisabeth pour la conjurer d'épargner sa vie et pour la menacer si elle passait outre.

L'ambassadeur de Henri III, Châteauneuf, était d'abord intervenu en sa faveur, mais vainement. Élisabeth avait fait partir Wotton [2] pour la France, avec des copies certifiées de toutes les pièces, qui, en démontrant la réalité et l'étendue de la conspiration, l'accord de Marie Stuart avec le roi d'Espagne et les ligueurs de la France, étaient le plus propres à convaincre Henri III et à le refroidir. Bien qu'il ne parût pas éloigné d'admettre la culpabilité de sa belle-sœur [3], ce prince chargea Châteauneuf d'exprimer

[1] Jebb, p. 92.

[2] Pacquet of Mrs. Wottons dispache into France, 1586, october 4. Stat. Pap. Off.

[3] « Qu'encores que ma dite belle-sœur eut en quelque sorte participé à la conjuration... laquelle je suis pour ma part ayse et loue Dieu infiniment n'avoir point été exécutée. » Dépêche de Henri III à Châteauneuf, du 1er novembre 1586. Stat. Pap. Off.

tout l'intérêt qu'il prenait à elle. Il trouvait dans son emprisonnement prolongé un motif à ses complots et ne reconnaissait à personne le droit de la juger et de la punir [1]. Il chargeait donc Châteauneuf de supplier Élisabeth, en son nom, comme étant son plus parfait ami, et comme y ayant en outre lui-même sa réputation engagée, de manifester sa bonté et sa clémence envers une proche parente [2].

Lorsqu'il connut la condamnation de Marie Stuart, il envoya en Angleterre Pomponne de Bellièvre pour essayer de la sauver de la mort. Bellièvre arriva à Londres le 1er décembre. L'audience qu'il demanda le lendemain même ne lui fut accordée que le 7 [3]. Dans sa longue harangue [4], Bellièvre, qui accumula tous les exemples de l'histoire et toutes les maximes de la politique pour disposer Élisabeth à se montrer miséricordieuse, lui donna une raison à laquelle elle aurait dû être plus sensible qu'à toute autre. Faisant allusion aux desseins ambitieux et aux désirs secrets de Philippe II, il lui dit: « Que si l'on prétend que vos subjetz catholiques vous sont moins obéissans pour l'appuy qu'ilz trouvent en la royne d'Écosse, vostre prudence juge trop mieux qu'il ne faut pas donner grande crainte d'ung si foible appuy; et sur ce je vous diray, madame, ce qui m'a esté assuré comme véritable par ung personnage d'honneur, qu'un certain ministre d'un prince qui vous peut estre suspect, dit ouvertement qu'il seroit bon pour la grandeur de son maistre que la royne d'Escosse fust desjà perdue, parce qu'il est bien assuré que le party des catholiques angloys se rangeroit entièrement du costé de son maistre [5]..»

[1] Dépêche de Henri III à Châteauneuf, du 1er nov. 1586. Stat. Pap. Off.
[2] *Ibid.*
[3] Bibl. nat. ms. n° 9513, Coll. de Mesmes, *Lettres originales d'État*, t. III, fol. 391. — *Life of Egerton*, p. 91 et 99.
[4] Harangue du sieur de Bellièvre, Bibl. nat., ms. Dupuy, t. 844, fol. 450 et suiv. et dans Egerton, t. I, p. 103 à 108.
[5] *Ibid.*, et dans Egerton, p. 106.

Élisabeth ne se montra touchée ni des conseils de clémence, ni des raisons d'intérêt que lui avait présentés Bellièvre. Elle éclata en invectives contre Marie Stuart, et dit à Bellièvre et à Châteauneuf « qu'elle avait été contrainte à la résolution qui avait été prise, parce qu'il lui était impossible de sauver sa vie et de conserver celle de la reine d'Écosse, et que, s'ils avaient un moyen de trouver sûreté pour elle-même, en la conservant, elle leur en aurait grande obligation [1]. » Ce fut la réponse que firent aussi à Bellièvre, quelques jours après, le grand trésorier Burghley, le vice-chambellan Hatton, et le secrétaire Walsingham. Ils lui dirent que le salut de l'une était la perte de l'autre [2].

Bellièvre et Châteauneuf ayant renouvelé leurs prières en faveur de Marie Stuart dans la seconde audience qu'ils reçurent d'Élisabeth, le 15 décembre, cette princesse ne resta pas moins inflexible. Elle se plaignit, avec de grands éclats de voix et très-vivement de ce que Henri III manquait au traité qu'il avait fait avec elle, en refusant de lui livrer Morgan et Paget dont elle avait demandé l'extradition [3]. Elle finit en leur disant « qu'ils n'avaient pas trouvé, ainsi qu'elle leur avait donné plusieurs jours pour y penser, le moyen de conserver la reine d'Écosse en vie sans qu'elle fût en danger de la sienne; qu'elle ne voulait pas être cruelle contre elle-même, et que le roi leur maître ne devait pas trouver juste qu'elle, qui était innocente, mourût, et que la reine d'Écosse, qui était coupable, fût sauvée [4]. »

Afin de se donner, contre les sollicitations étrangères, l'appui passionné de son peuple, Élisabeth fit publier par les rues de Londres la sentence de condamnation de Marie

[1] Bibl. nat. ms., n° 9513, Coll. de Mesmes, t. III, fol. 399. — *Life of Egerton*, p. 91.
[2] Coll. de Mesmes, t, III, fol. 399. — *Life of Egerton*, p. 91.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

Stuart. Le comte de Pembroke, le lord maire et les aldermen assistèrent à cette publication, qui se fit au son des cloches et avec les plus ardentes démonstrations. Les cloches sonnèrent pendant vingt-quatre heures à Londres et dans tout le reste du royaume, et des feux de joie furent allumés en signe d'assentiment et d'allégresse [1]. Quand les deux ambassadeurs de Henri III virent ce déchaînement populaire contre la pauvre Marie, ils craignirent qu'on ne la fît périr sans plus attendre. Ils supplièrent sur-le-champ Élisabeth, au nom de leur maître, de surseoir à l'exécution du jugement. Élisabeth leur accorda un délai de douze jours [2], et ils envoyèrent le vicomte Genlis, fils du secrétaire d'État Brûlart, à Henri III pour l'en prévenir et lui dire que sa faveur et son autorité pouvaient seules sauver maintenant la reine d'Écosse.

Henri III leur écrivit d'employer toutes les persuasions pour ramener Élisabeth à des pensées plus douces; de lui annoncer que, si elle exécutait un jugement aussi rigoureux et aussi extraordinaire, il s'en ressentirait particulièment, outre l'offense commune qui serait faite par là à tous les autres rois et potentats de la chrétienté; et enfin de lui donner l'assurance qu'il empêcherait de tout son pouvoir qu'elle ne fût exposée désormais à de pareils attentats, et que les parents de sa belle-sœur s'obligeraient, au nom de celle-ci, et s'engageraient eux-mêmes sur leur foi et honneur, que ni elle ni autre pour elle n'entreprendrait rien contre la reine d'Angleterre [3].

Bellièvre se rendit le 6 janvier au château de Greenwich où la reine avait passé les fêtes de la Noël. Il la conjura d'accéder aux recommandations de Henri III et d'agréer ses offres, soutenant qu'elle serait bien plus en sûreté par la vie de Marie Stuart que par sa mort: « Le plus grand

[1] *Life of Egerton*, p. 92.
[2] *Ibid.*, p. 92 et 93.
[3] *Ibid.*, p. 95.

précepte, dit-il, de bien et heureusement régner, est de s'abstenir de sang; un sang amène l'autre; de telles exécutions ont ordinairement des suites [1]. » Afin de mêler aux raisons les menaces et de fortifier l'intérêt par la crainte, il ajouta: « Que si le bon plaisir de Votre Majesté n'étoit point d'avoir égard à de si grandes considérations et aux prières du roi notre maître, il nous a donné charge de vous dire, madame, qu'il s'en ressentira comme de chose contre l'intérest commung de tous les roys et qui particulièrement l'aura fort offensé [2]. » Ces dernières paroles courroucèrent Élisabeth; et presque hors d'elle-même: « M. de Bellièvre, dit-elle, avez-vous charge du roy mon frère de me tenir un tel langage? — Ouy, madame, répondit Bellièvre, j'en ay très-exprès commandement de Sa Majesté. — Avez-vous, répliqua-t-elle, ce pouvoir signé de sa main? — Ouy, madame, le roy mon maistre, vostre bon frère, m'a expressément recommandé et enchargé, par lettres signées de sa propre main, de vous fayre les remonstrances cy-dessus. — Je vous en demande aultant, ajouta-t-elle, signé de la vostre [3]. » Bellièvre lui remit copie de l'ordre qu'il avait reçu et prit congé d'elle sans emporter aucune espérance. Élisabeth se borna à lui dire qu'elle enverrait à Paris un ambassadeur qui y arriverait aussitôt que lui et qui informerait le roi de sa résolution sur les affaires de la reine d'Écosse [4].

Bellièvre, parti de Londres le 13 janvier, s'embarqua à Douvres le 16, et presque aussitôt Élisabeth adressa à Henri III, qu'elle trouvait trop faible pour être un allié sûr et pour devenir un dangereux ennemi, une lettre remplie

[1] Bibl. nat. ms., Béthune, n° 8955; Registres de Villeroy et Ms. Colbert, n° 18, Mélanges: *Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Bellièvre sur les affaires de la royne d'Escosse ès mois de nov. et déc. 1586, et janvier 1587.* — *Life of Egerton*, p. 109.

[2] *Life of Egerton*, p. 109.

[3] *Ibid.*, p. 101.

[4] *Ibid.*, Ms. Béthune, n° 8955, et Colbert, n° 18, Mélanges. — *Life of Egerton*, p. 101.

de plaintes habilement calculées, et des plus altiers reproches. Elle lui demandait s'il croyait agir avec honneur et faire acte d'amitié en cherchant ainsi à rendre une innocente la proie d'une meurtrière. Elle lui disait qu'au lieu de la remercier d'avoir voulu le préserver des attentats de ceux qui finiraient par le perdre, il était assez aveugle pour s'abandonner à leurs conseils, et lui faire entendre, par la bouche de M. de Bellièvre, un langage qu'elle ne pouvait pas bien interpréter. « Vous ressentir, ajoutait-elle, de ce que je ne luy sauve la vie, est une menace d'ennemy, qui, je le vous prometz, ne me fera jamais craindre, au contraire c'est le plus court chemin pour dépescher la cause de tant de malheurs. » Elle l'invitait à expliquer à son ambassadeur comment elle devait prendre ces mots: « Car, poursuivait-elle, je ne vivray heure que prince quelconque se puisse vanter de tant d'humilité mienne, que je boive, à mon déshonneur, un tel traict [1]. »

Les efforts du roi d'Écosse en faveur de sa mère n'avaient pas été plus efficaces. Lorsque le chargé d'affaires de France, Courcelles, était allé au château de Falkland où chassait l'insensible Jacques VI, pour le presser d'intervenir auprès d'Élisabeth, il ne l'y avait pas trouvé d'abord fort disposé [2]. Ce jeune prince, dont le lord Hamilton conduisait alors les affaires, dont le pervers maître de Gray dirigeait les sentiments, et qui avait pour ambassadeur à Londres le traître Archibald Douglas, ne visait qu'à se ménager la succession d'Angleterre et à entretenir de bons rapports avec Élisabeth. Il l'avait félicitée de la découverte de la nouvelle conspiration [3], et, en apprenant la triste position de sa mère, il dit durement qu'elle avait manqué à

[1] Bibl. nal. ms. n° 9513. Collect. de Mesmes, t. III, fol. 421. — *Life of Egerton*, p. 98.

[2] Courcelles à Henri III, d'Édimbourg, le 4 octobre 1586. — Ms. de la Bibl. nal., n° 9513; Collect. de Mesmes, t. III, fol. 363, et *Life of Egerton*, pag. 81.

[3] Ms. Stat. Pap. Off., Master of Gray to Burghley, 10 sept. 1586.

ses promesses envers la reine d'Angleterre, et qu'il fallait qu'elle bût la boisson qu'elle avait brassée [1]. Courcelles, lord Hamilton et George Douglas, qui était resté fidèlement attaché à Marie Stuart depuis qu'il l'avait tirée du château de Lochleven, lui représentèrent, d'abord vainement, le tort qu'il se ferait s'il laissait juger et condamner sa mère.

Jacques VI, qu'Élisabeth avait instruit, par l'envoi de Robert Beale [2], de tout ce que Marie Stuart avait tramé à ses dépens avec Claude Hamilton et le roi d'Espagne, répondit que sa mère n'avait pas pour lui plus de bonne volonté que pour la reine d'Angleterre; qu'elle avait songé à le réduire à la seigneurie de Darnley, à mettre un régent en Écosse, et à le priver du royaume; qu'il était assuré que la reine d'Angleterre n'attenterait pas à sa personne sans le lui faire savoir, et que sa mère ne devait plus se mêler d'autre chose, désormais, que de prier Dieu [3]. Il refusa d'envoyer quelqu'un à Londres, ou d'y écrire, pour intercéder en sa faveur. Il est vrai qu'il ne la croyait point en péril [4]. La noblesse écossaise était indignée, et, plutôt que de souffrir les traitements dont Élisabeth menaçait leur ancienne reine, en affectant ainsi une supériorité insultante pour leur pays, Angus, Claude Hamilton, Huntly, Bothwell, Herries et les principaux barons déclarèrent qu'ils aimaient mieux prendre les armes et risquer la guerre [5].

Lorsque la mise en jugement de Marie Stuart avait fait craindre sa condamnation, l'Écosse presque entière s'était émue, et Jacques VI s'était décidé à envoyer à Londres

[1] Courcelles à Henri III, le 4 octobre. Ms. Bibl. nat., n° 9513, et Egerton, p. 81.

[2] Lettre de Châteauneuf à Henri III, du 11 sept. 1586. Ms. de la Bibl. nat., *ibid.*, et Egerton, p. 76.

[3] Même dépêche de Courcelles à Henri III, du 4 octobre. Ms. de la Bibl. nat., *ibid.*, et dans Egerton, p. 82, et la dépêche de Courcelles à Henri III, du 31 oct. 1586. *Ibid.*, et dans Egerton, p. 87.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

William Keith, en adressant une lettre assez ferme à Élisabeth et une note menaçante à Walsingham [1]. Keith eut ordre de se joindre aux ambassadeurs de France pour sauver la mère de son roi. Il remplit sa mission avec fidélité, mais sans succès. Ayant instruit Jacques VI de son peu d'espérance, il reçut de lui une lettre remplie cette fois des sentiments d'un fils et des menaces du roi [2]. Il la porta aussitôt à Élisabeth, qui, en la lisant, entra dans une de ses plus violentes colères, et voulait chasser Keith de sa présence. Le lendemain même elle écrivit, avec un mécontentement hautain, au jeune prince, qui ne soutint pas ce ton hardi, et qui lui fit porter par le maître de Gray et par sir Robert Melvil de pusillanimes explications.

Dans les nouvelles instructions que Jacques VI donna à ses ambassadeurs, il se borna à demander que sa mère fût mise désormais, par une détention sévère et une surveillance étroite, dans l'impossibilité de nuire à Élisabeth [3]. Bien que son parlement assemblé le pressât de déclarer qu'il attaquerait l'Angleterre s'il était attenté aux jours de la reine captive, il s'y était refusé. Il n'avait même pas craint d'avouer au comte de Bothwell et au chevalier Seton que, sa mère fût-elle mise à mort, il ne romprait jamais avec la reine Élisabeth, à moins que celle-ci ne voulût le frustrer de son droit à la succession d'Angleterre [4]. Ce jeune sophiste couronné, sans dignité comme sans entrailles, osait soutenir à table que le sang obligeait moins envers les parents que l'amitié envers les alliés [5]. se pré-

[1] Tytler, t. VIII, p. 379.

[2] *Ibid.*, p. 381.

[3] Lettre de Courcelles à Henri III, du 31 décembre 1586. Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Collection de Mesmes, t. III, p. 407, et dans Egerton, p. 96 à 98.

[4] *Ibid.*, p. 97, ainsi que l'extrait de la lettre du sieur de Courcelles au sieur d'Esneval du 31 décembre 1586, ms. de la Bibl. nat., n° 9513. — Coll. de Mesmes, vol. III, fol. 397, et dans Egerton, t. I, p. 95.

[5] Extrait de la lettre du sieur de Courcelles au sieur d'Esneval. *Ibid.*, et dans Egerton, p. 96.

parant ainsi, avec un cynisme raisonné, à sacrifier les sentiments de fils à ce qu'il disait être les devoirs de roi. Cette tiédeur dénaturée commençait à être connue du peuple, qui murmurait sur son passage lorsqu'il sortait du palais [1].

Jacques VI livra donc sa mère en confiant sa défense au maître de Gray. Celui-ci ne trouvait plus sa sûreté que dans la mort de la reine qu'il avait trahie. Il avait déjà écrit à Walsingham qu'il valait mieux la tuer par le poison que de l'exécuter publiquement [2]. Arrivé à Londres au moment où Bellièvre allait en partir, il parut s'intéresser en public à Marie qu'il abandonna en secret. Il disait souvent à Élisabeth: *Une morte ne mord pas* [3]; et il ne songea qu'à conserver à son jeune maître la succession d'Angleterre. De concert avec Robert Melvil, dont les efforts en faveur de son ancienne souveraine furent honnêtes mais inutiles, il demanda que le droit à cette succession fût reconnu au fils par la démission de la mère. « Comment cela serait-il possible? lui dit Élisabeth, elle a été déclarée inhabile et elle ne saurait rien transmettre. — Si elle n'a pas de droits, répliqua le maître de Gray, Votre Majesté ne doit pas la craindre; et si elle a des droits, que Votre Majesté permette alors qu'elle les transmette à son fils, qui possédera ainsi le titre complet de successeur de Votre Altesse. » Aucune proposition n'était plus capable d'exciter la jalouse défiance et de provoquer les emportements d'Élisabeth; aussi, dit-elle d'une voix courroucée: — « Comment! être délivrée de l'une et à sa place en trouver un autre qui est pire? Oui, je me mettrais par là dans une position plus misérable que celle où j'étais. Par la passion de Dieu! cela vaudrait autant que de me couper la

[1] Extrait de la lettre du sieur de Courcelles au sieur d'Esneval du 31 décembre 1586, ms. de la Bibl. nat., n° 9513, et dans Egerton, p. 96.
[2] Lettre de Courcelles à Henri III, du 31 décembre, dans Egerton, p. 97.
[3] *Mortua non mordet.* Camden, t. II, p. 529.

gorge moi-même; et, pour un duché ou pour un comté, vous ou ceux qui sont comme vous, n'hésiteriez pas à charger quelques-uns de vos coquins désespérés de me tuer; non, par Dieu! votre maître ne sera jamais à cette place [1]. » Elle les quitta brusquement sans vouloir leur accorder le moindre délai pour l'exécution de la reine d'Écosse [2].

Plus irritée qu'intimidée par les représentations des deux rois, Élisabeth s'arrêta néanmoins un moment devant elles. Mais bientôt elle vit qu'elle n'avait rien à craindre des deux princes faibles dont les peuples étaient divisés, qui ne voulaient pas compromettre, l'un son héritage, l'autre sa sûreté, et qui toléreraient, après qu'elle serait accomplie, l'exécution qu'ils cherchaient à empêcher avant qu'elle le fût. Pour mieux arriver à ses fins, elle avait saisi, avec une crédulité artificieuse et une terreur affectée, l'apparence d'une nouvelle conspiration contre sa vie qu'avaient dénoncée, en y enveloppant l'ambassadeur de France, ceux mêmes qui avaient eu l'insigne audace de la proposer à ce dernier.

Peu après le départ de Bellièvre, Stafford, frère de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, dont la mère était depuis vingt-trois ans dame d'honneur d'Élisabeth, et dont les sœurs vivaient auprès d'elle, se présenta chez Châteauneuf. C'était un jeune homme assez mal famé, vivant dans le désordre et le besoin. Il annonça qu'un prisonnier pour dettes nommé Moody avait à communiquer à l'ambassadeur de France quelque chose intéressant la vie de la reine d'Écosse, et il proposa de conduire auprès de lui à Newgate le secrétaire Cordaillot. Châteauneuf, qui se servait dans ce moment de Cordaillot pour écrire ses dépêches, eut l'imprudence d'envoyer Destrappes, attaché aussi à son

[1] Robertson, pièces justificatives, n° L. *Memorial of the Master of Gray*, 12 january 1586-1587.

[2] *Ibid.*, et Tytler, t. VIII, p. 383 et 384.

ambassade, vers Moody, qui en présence de Staffort, lui fit la plus criminelle et la plus compromettante des propositions. Si l'ambassadeur de France voulait payer cent vingt écus pour lesquels on le retenait en prison, Moody, redevenu libre, offrit de tuer Élisabeth [1].

Cette ouverture fut repoussée par Destrappes qui, sortit aussitôt de Newgate, et par Châteauneuf, qui défendit à Staffort de paraître désormais à l'ambassade. Staffort n'ayant pu obtenir de lui cent écus qu'il demandait pour payer des dettes et s'enfuir sur le continent, l'accusa d'avoir voulu susciter une conspiration contre la vie d'Élisabeth afin de sauver la reine d'Écosse. Le gouvernement anglais [2] éprouva ou feignit la plus vive indignation. Destrappes fut jeté en prison, les dépêches de Châteauneuf furent interceptées, Châteauneuf lui-même fut cité devant Leicester, Burghley, Hatton et Davison, qui l'accusèrent tout au moins d'avoir connu un complot contre la vie de leur souveraine sans le révéler [3], et Élisabeth envoya Waade en France pour le dénoncer à Henri III, comme coupable envers elle de criminelle machination [4]. Elle ordonna en même temps de fermer les ports de l'Angleterre, qui resta plusieurs semaines sans communication avec le continent. Au milieu de l'émotion causée par la découverte de ce complot chimérique, et lorsque se répandaient les bruits les plus alarmants, tantôt d'une descente des Espagnols, tantôt de la présence du duc de Guise à la tête d'une armée dans le comté de Sussex, tantôt d'une entreprise sur Fotheringay, tantôt d'une insurrection des comtés du Nord [5],

[1] Châteauneuf à Henri III, le 23 janv. 1587. Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Coll. de Mesmes, t. III, p. 427, et Mémoire annexé à sa dépêche, *ibid.*, ainsi que dans Egerton, p. 112 à 114.

[2] Coll. de Mesmes, t. III, p. 427. — Egerton, p. 112 à 114.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre d'Élisabeth à son ambassadeur en France. Stat. Pap. Off.

[5] Tytler, t. VIII, p. 385. — Camden, vol. II, p. 529. — *Ellis's letters*, 2e série, vol. III, p. 106 et 109.

le conseil privé se réunit plusieurs fois pour presser la reine de faire exécuter l'arrêt de mort porté contre sa prisonnière.

Élisabeth ne se rendit point aux instances de Leicester, de Burghley et de Walsingham, mais elle devint distraite et sombre. Elle négligeait ses amusements accoutumés, recherchait la solitude, et murmurait souvent toute seule de terribles paroles. On l'entendit prononcer cette sentence latine qui peignait ses anxiétés: « Il faut frapper pour n'être pas frappé; si tu ne frappes, tu seras frappé [1]. » Elle aurait voulu qu'on la débarrassât, par un meurtre secret, de la responsabilité d'une exécution légale. Elle insinuait à ses ministres qu'ils devaient mettre à mort Marie en lui épargnant la cruauté d'en donner l'ordre et leur reprochait d'avoir beaucoup promis en prêtant le fameux serment de l'*association* et de ne rien faire pour sa défense. Mais la responsabilité qu'elle hésitait à prendre, ses ministres se refusaient à l'encourir, et ils la connaissaient trop bien pour n'être pas assurés qu'elle les désavouerait le lendemain du jour où ils l'auraient servie selon sa passion, et les punir même, afin de rejeter sur eux tout l'odieux d'une mort dont elle voulait le profit sans le blâme. Ils furent donc sourds à ses insinuations [2], et la reine se vit réduite à agir directement elle-même.

Le 1er février, le secrétaire Davison, qu'elle avait fait prévenir par le lord amiral Howard, se présenta chez elle à dix heures du matin, avec le warrant d'exécution qu'avait rédigé d'avance le grand trésorier Burghley. Elle le prit de ses mains, le lut, demanda une plume et le signa résolûment, prescrivant à Davison d'y faire apposer le sceau de l'État par le chancelier. Elle recommanda de le tenir secret autant que possible, et elle ajouta en forme de plaisanterie: « Montrez-le néanmoins à Walsingham; je crains

[1] « Aut fer aut feri; ne feriare, feri. » Camden, t. II, p. 532.
[2] Tytler, t. VIII, p. 386.

que le coup ne le tue sur l'heure[1]. » Elle défendit de rendre publique l'exécution, qui devrait avoir lieu dans la grande salle de Fotheringay et non dans la cour du château, et elle renvoya Davison en défendant de lui parler encore d'une chose dont elle ne voulait plus être importunée, ayant fait tout ce qu'exigeaient d'elle la loi et la raison[2].

Au moment où Davison allait partir, Élisabeth le retint et se plaignit d'Amyas Paulet et de ceux qui auraient pu la soulager de ce fardeau. Elle ajouta qu'il y avait moyen de l'en décharger encore, si lui et Walsingham écrivaient à sir Amyas pour le sonder à ce sujet[3]. Soit défaut de scrupule, soit excès d'obéissance, Davison ne repoussa point cette effroyable proposition qu'il communiqua aussitôt à Walsingham en lui montrant l'acte signé par la reine. Le jour même ils écrivirent à Fotheringay; et, dans ce siècle où l'assassinat n'était désavoué par aucune secte, ne répugnait à aucune politique, deux ministres d'une puissante souveraine osèrent inviter, en son nom, les gardiens d'une prisonnière à faire périr celle-ci clandestinement. Voici l'insidieuse et abominable lettre qu'ils adressèrent en commun à Paulet et à Drury:

« Après nos cordiales salutations, nous trovons dans des paroles prononcées dernièrement par Sa Majesté qu'elle remarque en vous un défaut de soins et de zèle... pour n'avoir trouvé de vous-mêmes (sans autre provocation) un moyen quelconque d'ôter la vie à cette reine, en vue du grand danger auquel Sa Majesté est exposée à toute heure, aussi longtemps que vivra ladite reine. Sans parler du manque d'amour envers elle, Sa Majesté remarque encore que vous ne songez pas à votre propre sûreté, ou plutôt

[1] Davison's defence, Drawn up by himself, in Caligula, ch. IX, fol. 470. — Tytler, t. VIII, p. 387.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

à la conservation de la religion, du bien public et de la prospérité de votre pays, ainsi que la raison et la politique le commandent. Votre conscience serait tranquille vis-à-vis de Dieu et votre réputation intacte vis-à-vis du monde, puisque vous avez prêté le serment solennel de *l'association*, et que, de plus, les faits mis à la charge de cette reine ont été clairement prouvés contre elle. Par ce motif, Sa Majesté ressent un grand déplaisir de ce que des hommes qui professent de l'attachement pour elle, comme vous le faites, manquent ainsi à leurs devoirs et cherchent à mettre sur elle le poids de cette affaire, sachant bien sa répugnance à verser le sang, surtout celui d'une personne de ce sexe et de ce rang, et d'une aussi proche parente.

« Nous voyons que ces considérations troublent beaucoup Sa Majesté, qui, nous vous l'assurons, a protesté, à diverses époques, que, si elle n'avait pas plus d'égard aux dangers que courent ses fidèles sujets et ses bons serviteurs qu'aux siens propres, elle ne consentirait jamais à ce que le sang de cette reine fût versé. Nous pensons qu'il est très-nécessaire de vous instruire de ces discours prononcés il y a peu de temps par Sa Majesté, et de les soumettre à vos bons jugements, et ainsi nous vous recommandons à la protection du Tout-Puissant. Vos bons amis [1]. »

Cette lettre, que Davison invitait Paulet à brûler après l'avoir lue, arriva à Fotheringay le 2 février vers le soir. Une heure après, Paulet, qui était un sombre fanatique, un geôlier brutal, mais non un ignoble meurtrier, répondit à Walsingham dans les termes d'une vive douleur et d'une indignation contenue: « Ayant reçu votre lettre d'hier, cejourd'hui à cinq heures de l'après-midi, je ne saurais manquer, suivant vos directions, de vous faire parvenir une réponse avec toute la célérité possible. Je vous la transmets

[1] Cette lettre, tirée des papiers de Paulet, a été imprimée dans *Nicolas's life of Davison*, p. 85, et dans *Robert of Gloucester's Chronicle*, par Hearne, vol. II, p. 674.

dans toute l'amertume que mon cœur ressent, de ce que je suis assez malheureux pour voir le jour où, d'après les injonctions de ma très-gracieuse souveraine, je suis requis de faire un acte que Dieu et la loi défendent. Mes biens, ma place et ma vie sont à la disposition de Sa Majesté, et je suis prêt à les abandonner demain, si c'est son bon plaisir, reconnaissant que je les tiens de sa seule et gracieuse faveur; je ne désire en jouir qu'avec la bonne volonté de Son Altesse. Mais Dieu me préserve de faire un aussi pitoyable naufrage de ma conscience, ou de laisser une aussi grande tache à ma postérité, que de verser le sang sans l'autorisation de la loi et sans un acte public. J'espère que Sa Majesté, selon sa clémence accoutumée, prendra en bonne part ma loyale réponse [1]. »

La reine Élisabeth, lorsque Davison lui communiqua cette noble lettre, la lut avec les marques de la plus vive contrariété, et dit d'un accent passionné : « Je déteste ces beaux parleurs, ces gens pointilleux et roides, qui promettent tout, ne font rien, et mettent tout le fardeau sur mes épaules [2]. » Il ne restait plus qu'à donner cours à l'exécution publique. L'acte qui en contenait l'ordre, et que la reine avait signé de sa main, revêtu du sceau de l'État par le chancelier, était revenu au conseil privé, dont les membres, sans en entretenir de nouveau Élisabeth, prirent sur eux de le faire exécuter. Ils l'adressèrent avec une lettre signée par Burghley, Leicester, Hunsdon, Knollys, Walsingham, Derby, Howard, Cobham, Hatton et Davison, aux comtes de Shrewsbury et de Kent, chargés d'assister au supplice de la reine condamnée [3]. Muni de ces deux pièces, Beale partit pour aller accomplir sa tragique mission à Fotheringay.

Marie Stuart était restée dans une attente pleine d'anxiété, pendant les deux mois et demi qui s'étaient écoulés

[1] Hearne's *Robert of Gloucester*, vol. II, p. 675, et Tytler, t. VIII, pag. 390.

[2] *Ibid.*, p. 391 et 392.

[3] *Ellis's letters*, 2e série, vol. III, p. 111 et 112.

entre la signification de sa sentence et l'ordre de son exécution. On lui avait bien rendu pour un moment son aumônier Préau et on lui avait restitué l'argent saisi à Chartley en même temps que ses papiers; mais cette faveur, accompagnée d'un silence sinistre, lui avait fait craindre une mort soudaine et cachée, semblable à celle dont avait péri naguère le comte de Northumberland dans la tour de Londres. Elle redoutait par-dessus tout une fin qui, couverte d'obscurité, laissât dans l'incertitude les vraies dispositions de son ame. Pressentant l'horrible projet qui la menaçait sans en soupçonner toutefois le véritable auteur, elle avait invoqué l'assistance d'Élisabeth, qui le conçut, contre Paulet, qui le repoussa. Le 19 décembre 1586, elle avait adressé à la reine d'Angleterre une dernière lettre, où elle lui demandait de ne pas souffrir qu'on l'exécutât sans qu'elle l'eût ordonné, de permettre à ses serviteurs d'assister à sa mort pour qu'ils rendissent témoignage de sa foi et de son obéissance envers l'Église catholique, et de leur laisser emporter secrètement son corps [1]. Elle terminait sa lettre en citant presque Élisabeth devant Dieu: « Ne m'accusez de présomption, dit-elle, sy, abandonnant ce monde et me préparant pour ung meilleur, je vous ramentois que ung jour vous aurès à respondre de vostre charge aussy bien que ceulx qui y sont envoyez les premiers [2]. »

Telles étaient encore les craintes de Marie Stuart, lorsque Robert Beale arriva à Fotheringay le 5 février [3]. Il avait

[1] Labanoff, t. VI, p. 467 et 478.

[2] *Ibid.*, p. 479.

[3] Rob. Beale était parti de Londres le samedi soir, 4 d'après l'ancien calendrier dont se servaient encore les Anglais, 14 d'après le calendrier réformé par Grégoire XIII, dont se servaient les États catholiques du continent. « ... S'en alla au chasteau de Fotheringhai, où estoit la royne prisonnière, le dimanche cinquième dudit mois (15e selon la réformation du kalendrier). » *La mort de la royne d'Escosse, douairière de France*, où est contenu le vray discours de la procédure des Anglois à l'exécution d'icelle, la constante et royalle résolution de Sa Majesté défuncte, ses vertueux déportements et derniers propos, ses funérailles et enterrement, etc., dans Jebb, *De vita et rebus gestis serenissimæ principis Mariæ Scotorum*

amené avec lui le bourreau de Londres, et, après avoir fait connaître à Paulet et à Drury l'ordre de la reine et les volontés du conseil, il s'était transporté auprès des comtes de Kent et de Shrewsbury pour leur présenter la commission royale qu'ils étaient chargés de faire exécuter le 8 au matin. Les deux comtes, le secrétaire du conseil privé et le shérif du comté de Northampton, s'étaient rendus à Fotheringay, où ils étaient tous le 7 avant midi [1]. A la vue de ce concours inaccoutumé, les pauvres serviteurs de la reine d'Écosse se doutèrent du malheur qui les attendait [2], et furent saisis d'un trouble inexprimable. Quant à Marie, elle était, en ce moment, retenue dans son lit par ses indispositions accoutumées.

Vers deux heures, les deux comtes demandèrent à lui parler; elle leur fit dire qu'elle était malade, mais qu'elle se lèverait si la chose qu'ils avaient à lui communiquer était pressante [3]. Sur leur réponse affirmative que la chose

reginæ, etc., t. II, p. 612. — Je citerai souvent cet écrit, qui fut publié au commencement de 1589 à Paris, d'après les souvenirs très-récents et les récits très-circonstanciés des serviteurs de Marie Stuart à leur arrivée en France, notamment de Bourgoin, son médecin, qui ne la quitta point et qui y figure beaucoup. Voici ce que l'auteur, en s'adressant au *lecteur catholic*, dit des soins qu'il a pris pour retracer cette *Histoire funèbre de la royne d'Escosse:* « Pour à quoy parvenir et t'en rendre la pure et sincère vérité, sans fard ou transport d'affection particulière, je n'ay rien laissé derrière de ce qui s'est peu descouvrir, tant en Escosse, en Angleterre, qu'en France, mesme par l'ayde de ceux qui pourroient rendre vray tesmoignage pour s'estre trouvés en toutes les actes, tant du vivant qu'au decéz et funérailles de Sa Majesté, desquels (les ayant pratiquez en familiaire et ordinaire conversation) m'enquestant par le mesnu avec les mémoires des rapports verbalement faicts par les serviteurs de sa défuncte Majesté, au roy de France et grands seigneurs de ce royaume. » *Ibid.*, p. 609 et 610.

[1] « Le dict sieur Bele mena avec luy le bourreau de ceste ville qui fut habillé tout de veloux noyr, ainsy que j'entends, et partirent la nuit du sabmedy au sçoyr assés secrettemment. » M. de Châteauneuf au roy, 27 février 1587. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, fol. 7, et *Advis sur l'exécution de la roine d'Escosse*, par M. de la Chastre. *Ibid.*, collection des 500 de Colbert, t. XXXV, pièce 45.

[2] *La mort de la royne d'Escosse*, etc., dans Jebb, t. II, p. 612.

[3] « Tous les serviteurs furent soudainement esperduz et entrèrent en une extrême crainte de ce qui estoit à advenir. » *Ibid.*

ne souffrait point de délai, elle s'habilla, et, s'asseyant ensuite devant une petite table de travail placée au pied de son lit [1], elle les attendit dans le plus grand calme. Ses femmes et la plupart de ses serviteurs étaient autour d'elle [2]. Le grand maréchal d'Angleterre, accompagné du comte de Kent, et suivi de Beale, de Paulet et de Drury, s'avança, la tête découverte, et, s'inclinant avec respect devant elle, lui dit que la sentence que lord Buckhurst lui avait signifiée deux mois et demi auparavant devait recevoir maintenant son exécution, la reine leur maîtresse s'y trouvant contrainte par les instances de ses sujets [3]. Marie l'écouta sans montrer aucun trouble, et elle entendit ensuite le warrant dont Beale donna lecture et qui contenait l'ordre de sa mort [4].

Quand cette lecture fut achevée, elle fit le signe de la croix [5]. « Loué soit Dieu, dit-elle, de la nouvelle que vous m'apportez. Je n'en pouvais recevoir une meilleure, puisqu'elle m'annonce le terme de mes misères et la grâce que Dieu me fait de mourir pour l'honneur de son nom et de son Église catholique, apostolique et romaine. Je ne m'attendais pas à une si heureuse fin, après les traitements que j'ai soufferts et les dangers auxquels j'ai été exposée depuis dix-neuf ans en ce pays, moi, née reine, fille de roi, petite-fille de Henri VII, proche parente de la reine d'Angleterre, reine douairière de France, et qui, princesse libre, ai été tenue en prison sans cause légitime, bien que je ne sois sujette à personne et ne reconnaisse point de

[1] Jebb, t. II, p. 612.

[2] « A sçavoir toutes ses filles, Renée de Reallay, Gilles Maubray, Jeanne Keinedey damoiselle, et Elspeth Courle, Marie Pagets et Susane Korcady; des hommes y estoient Dominique Bourgoing, son médecin; Pierre Gorjon, apoticaire; Jacques Gervait, chirurgien; Annibal Stouart, valet de chambre; Didier Sifflard, sommelier; Jean Lander, panetier; Martin Heut, escuyer de cuisine. » *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 612.

[3] *Ibid.*, p. 612 et 613.

[4] *Ibid.*, p. 613.

[5] *Ibid.*, p. 614.

supérieur en ce monde, si ce n'est Dieu [1]. » Se regardant comme une victime de sa foi religieuse, elle ressentit la joie pure du martyre, en prit la douce sérénité, et en conserva jusqu'au bout le tranquille courage. Elle désavoua de nouveau le projet d'avoir voulu faire tuer Élisabeth, et posant la main sur le livre des Évangiles qui était sur sa petite table, elle dit solennellement: « Je n'ai jamais ni conçu ni poursuivi la mort de la reine d'Angleterre, et je n'y ai jamais consenti [2]. »

A ces mots, le comte de Kent lui dit, avec une fanatique rudesse, que le livre sur lequel elle avait juré était le livre des papistes, et que son serment ne valait pas mieux que son livre [3]. — « C'est celui auquel je crois, repartit Marie; supposez-vous que mon serment serait plus sincère si je le prêtais sur le vôtre, auquel je ne crois pas [4]? » Le comte de Kent l'invita à renoncer à ce qu'il appelait ses superstitions, et lui proposa l'assistance du doyen protestant de Peterborough, qui lui enseignerait la vraie foi et la préparerait à la mort [5]. Marie repoussa énergiquement cette offre, qui offensait ses croyances [6], et elle demanda qu'on lui rendît son aumônier dont on l'avait séparée de nouveau depuis plusieurs jours [7]. Les deux comtes eurent la dureté et la honte de refuser cette consolation religieuse à une reine qui allait mourir [8]. Ils ne voulurent pas non plus lui accorder le court délai qu'elle réclamait pour écrire elle-même avec soin son testament, et mettre en ordre ses

[1] Jebb, t. II, p. 614 et 615.
[2] *Ibid.*, p. 616.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* — Tytler, t. VIII, p. 395.
[5] Jebb, t. II, p. 617.
[6] Elle dit « que plustôt que d'y faillir, voudroit perdre dix mille vies si elle en avoit autant. » *Ibid.*, p. 617.
[7] « Qu'on lui envoyast son prestre, qu'ils tenoient enfermé dans la maison; pour se consoler et préparer mieux à la mort, qu'elle ne desiroit ny ne demandoit rien plus en ce monde. » *Ibid.*, p. 618.
[8] « Luy fut respondu que cela ne se pouvoit faire, que c'estoit contre leur religion et leur conscience. » *Ibid.*, p. 618.

dernières dispositions [1]. Marie, ayant alors demandé le moment où elle devait mourir: « C'est pour demain, madame, lui dit le comte de Shrewsbury, vers huit heures du matin [2]. »

Après que les deux comtes furent sortis, Marie Stuart consola ses serviteurs qui fondaient en larmes [3]. Elle devança l'heure de son souper, afin d'avoir toute la nuit pour écrire et pour prier. Elle mangea peu, selon sa coutume [4]. Bourgoin, son médecin, la servit à table, son maître d'hôtel, André Melvil, ayant été éloigné d'elle, en même temps que son aumônier [5]. Elle parla de la prétention que le comte de Kent avait eue de la convertir, et dit, en souriant, qu'il aurait fallu un autre docteur pour la persuader [6]. A la fin de son souper, elle appela tous ses serviteurs, et ayant versé du vin dans une coupe, elle en but à leur intention, et, d'un air affectueux, elle leur proposa de lui faire raison. Ils se mirent tous à genoux, et, les larmes aux yeux, répondirent à son toast avec une douloureuse effusion, lui demandant pardon des offenses qu'ils pouvaient avoir commises contre elle [7]. Elle leur dit qu'elle leur pardonnait de très-bon cœur et les priait de lui pardonner aussi les mécontentements qu'elle pouvait leur avoir causés [8]. Elle les exhorta à demeurer fermes dans la religion catholique, à vivre en paix et en amitié les uns avec les autres [9]. Nau fut le seul dont elle parla avec amertume, l'accusant d'a-

[1] Jebb, t. II, p. 622 et 623.
[2] *Ibid.*, p. 624.
[3] *Ibid.*, p. 625.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] « Sur la fin du souper commanda qu'on fist venir tous ses serviteurs, et se fist donner une coupe de vin, et beut à eux tous ensemble, demandant s'ils ne la vouloient pas pléger; leur fist donner du vin, et chacun se mit à genoux, meslant les larmes avec le vin, beut à Sa Majesté, lui demandant pardon de ce qu'ils la pouvoient avoir offencé par le passé. » Jebb, t. II, p. 626. — Camden, t. II, p. 534.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*

voir souvent répandu la discorde parmi eux, et d'être la cause de sa mort [1]. Elle se retira ensuite à part, et écrivit de sa main, pendant plusieurs heures, des lettres et son testament [2], dont elle fit le duc de Guise principal exécuteur [3]. Comme la plupart des legs qu'elle laissait ne pouvaient être acquittés que sur son douaire, qui retournerait au roi de France, quand elle serait morte, elle recommanda instamment à Henri III sa mémoire et ses dernières dispositions. « Vous avez toujours protesté m'aymer, lui disait-elle, montrez-le-moi maintenant en me soulageant, par charité, de ce que je ne puis sans vous, qui est récompenser mes serviteurs désolez, leur laissant leurs gaiges, et en faisant prier Dieu pour une royne qui a esté nommée très-chrestienne, et meurt catholique, denuée de tous ses biens [4]. »

Quand elle eut fini d'écrire, il était près de deux heures du matin. Elle mit dans un coffre son testament et ses lettres ouvertes en disant qu'elle ne voulait plus s'occuper des affaires de ce monde et ne devait songer qu'à paraître devant Dieu [5]. Elle avait adressé une lettre à son aumônier, qui était dans le château, pour lui demander de passer avec elle la nuit en prière, et de lui envoyer son absolution, puisqu'on n'avait pas permis qu'elle se confessât et qu'elle reçût le dernier sacrement de ses mains [6], Elle se fit laver les pieds [7], et chercha dans la Vie des Saints, que ses filles avaient coutume de lui lire tous les soirs, un grand coupable à qui Dieu eût pardonné. Elle

[1] Jebb, t. II, p. 626. Déjà, dans l'entrevue avec les deux comtes, elle avait demandé des nouvelles de Curle et de Nau; et, ayant appris qu'ils vivaient encore, elle avait dit : « Quoy, je mourray et Nau ne mourra pas. Je proteste que Nau est cause de ma mort. » Jebb, t. II, p. 621.

[2] *Ibid.*, p. 628 et 630.

[3] Voir son testament, daté du 7 février, dans la nuit. Labanoff, t. VI, p. 485 à 491.

[4] *Ibid.*, p. 493.

[5] *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 632.

[6] Cette lettre est dans Jebb, t. II, p. 627 et 628, dans le récit de la *Mort de la royne d'Escosse*, et aussi dans Labanoff, t. VI, p. 483 et 484.

[7] *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, p. 632.

s'arrêta à la touchante histoire du bon larron, qui lui sembla le plus rassurant exemple de la confiance humaine et de la clémence divine, et dont Jeanne Kennedy lui fit lecture. « C'était un grand pécheur, dit-elle, mais pas si grand que moi; je supplie Notre Seigneur, en mémoire de sa passion, d'avoir souvenance et mercy de moi comme il l'eut de luy, à l'heure de sa mort [1]. »

Se sentant un peu fatiguée et voulant conserver ou reprendre ses forces pour le dernier moment, elle se mit au lit. Ses femmes continuaient à prier, et, pendant ce dernier repos de son corps, bien que ses yeux fussent fermés, on voyait, au léger mouvement de ses lèvres [2] et à une sorte de ravissement répandu sur son visage, qu'elle s'adressait à celui en qui seul reposaient maintenant ses espérances. Au point du jour elle se leva et dit qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre [3]. Elle choisit un de ses mouchoirs à frange d'or [4] pour servir à lui bander les yeux sur l'échafaud, et s'habilla avec une sévère magnificence. Ayant assemblé ses serviteurs, elle leur fit lire par Bourgoin son testament qu'elle signa, leur remit ses lettres, ses papiers, les présents qu'ils avaient à porter de sa part aux princes de sa famille, à ses amis du continent [5]. Elle leur avait déjà distribué, la veille au soir, ses bagues, ses joyaux, ses meubles, ses vêtements [6]. Elle leur donna alors les bourses qu'elle avait préparées pour eux et où elle avait enfermé, par petites sommes, les cinq mille écus qui lui restaient [7]. Elle mêlait avec une grâce accomplie et avec une bonté touchante ses consolations à ses dons, et les fortifiait contre l'accablement où les jetterait bientôt sa mort.

[1] Jebb, t. II, p. 632.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 631.
[5] *Ibid.*, p. 631 et 632.
[6] *Ibid.*, p. 627.
[7] *Ibid.*, p. 631 et 632.

« On ne voyoit en elle, dit un témoin oculaire, aucun changement ny à sa face, ny à sa parole, ny à sa contenance; elle sembloit seulement donner ordre à ses affaires comme si elle eust voulu aller habiter d'une maison dans une autre [1].

Après ces derniers soins accordés aux souvenirs terrestres, elle se rendit dans son oratoire où était dressé un autel sur lequel son aumônier, avant qu'on l'eût séparé d'elle, lui disait secrètement la messe. Elle s'agenouilla devant cet autel et lut, avec une grande ferveur, les prières des agonisants [2]. Avant qu'elle les eût achevées, on vint heurter à la porte. Elle fit répondre qu'elle serait bientôt prête et elle continua à prier [3]. Peu de temps après, huit heures étant déjà sonnées, on heurta de nouveau à la porte, qui cette fois fut ouverte. Le shérif entra une baguette blanche à la main, s'avança jusqu'auprès de Marie qui n'avait pas détourné la tête, et ne lui dit que ces mots : « Madame, les lords vous attendent et m'ont envoyé vers vous. — Oui, répondit Marie en se levant, allons [4]. »

Au moment où elle partait, Bourgoin lui donna le crucifix d'ivoire qui était sur l'autel; elle le baisa et le fit porter devant elle [5]. Comme elle ne pouvait se soutenir toute seule, à cause de la faiblesse de ses jambes, elle marcha appuyée sur deux des siens jusqu'à l'extrémité de ses appartements. Là, ces pauvres gens, par une délicatesse singulière, mais qu'elle approuva, ne voulurent pas paraître la conduire eux-mêmes à la mort; ils la laissèrent soutenir par deux serviteurs de Paulet, et la suivirent en larmes [6]. Quand ils furent sur l'escalier où les comtes de Shrewsbury et de Kent attendaient Marie Stuart, et par où

[1] Jebb, t. II, p. 632.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 633.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 633 et 634.

elle devait descendre dans la salle basse au fond de laquelle avait été dressé l'échafaud, on leur refusa la consolation de l'accompagner plus longtemps. Malgré leurs supplications et leurs gémissements, on les sépara d'elle, non sans peine, car ils s'étaient jetés à ses pieds, baisaient ses mains, s'attachaient à sa robe et ne voulaient pas la quitter [1].

Lorsqu'on les eut éloignés, elle se remit en marche, d'un air noble et doux, le crucifix d'une main et un livre d'heures de l'autre [2], revêtue du costume de veuve qu'elle portait les jours de grande solennité [3]; ayant une robe de velours cramoisi-brun à corsage de satin noir, d'où pendaient des chapelets et des scapulaires, et que surmontait un manteau de satin gaufré de même couleur, à longue queue, avec des parements en martre zibeline, le collet relevé, les manches pendantes; couverte d'un voile blanc qui tombait de sa tête jusqu'à ses pieds [4]. Elle avait la dignité d'une reine et le paisible recueillement d'une chrétienne.

Au bas de l'escalier [5] ella trouva son maître d'hôtel, André Melvil, auquel il fut permis de prendre congé d'elle, et qui, la voyant marcher ainsi au supplice, tomba à genoux, et le visage inondé de larmes, lui exprima son amère désolation. Marie l'embrassa, le remercia de sa constante fidélité, et lui recommanda de reporter exactement à son fils tout ce qu'il savait et tout ce dont il allait être témoin. « Ce sera, dit Melvil, le plus douloureux message dont j'aie jamais été chargé, que celui d'annoncer que la reine ma

[1] Jebb, t. II, p. 634 et 635.

[2] *Ibid.*, p. 634.

[3] « Ses habillements estoient des plus beaux qu'elle eust, toutesfois modestes et qui représentoient une royne veulve. » *Ibid.*, p. 639.

[4] Voir la description dans Jebb, p. 639 et 640 : « Elle avoit, en outre, une vasquine en taffetas velouté, caleçons de futaine blanche, des bas de soye bleue, jarreliers de soye, et des escarpins de maroquin. » *Ibid.*, pag. 640.

[5] « Les deux comtes la conduisirent jusques au bas des degrez, où ils avoient fait venir mondit sieur André Melvin, Escossois, son maistre d'hostel, lequel, depuis environ trois sepmaines qu'il avoit esté séparé, ensemble avec son aumosnier, n'avoit parlé avec elle. » *Ibid.*, p. 635.

souveraine et chère maîtresse est morte [1]. » — « Tu dois plutôt te réjouir, bon Melvil, lui répliqua-t-elle en employant pour la première fois cette familiarité de langage [2], de ce que Marie Stuart est arrivée au terme de ses traverses. Tu le sais, ce monde n'est que vanité, plein de troubles et de misères. Porte ces nouvelles que je meurs ferme en ma religion, vraie catholique, vraie Écossaise, vraie Française. Dieu veuille pardonner à ceux qui ont désiré ma fin; le Juge des secrètes pensées et des actions des hommes sait que j'ai toujours souhaité l'union de l'Écosse et de l'Angleterre. Recommande-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai jamais rien fait qui pût préjudicier au bien du royaume, à sa qualité de roi, ni dérogé en rien à notre prérogative souveraine [3]. »

Elle demanda alors aux comtes de Shrewsbury et de Kent qu'il fût pardonné à son secrétaire Curle, et que ses serviteurs et ses femmes fussent admis à la voir mourir. Le comte de Kent objecta que ce n'était point la coutume de laisser des femmes assister à de pareils spectacles, et craignit qu'elles ne causassent du trouble par leurs cris et peut-être du scandale en voulant tremper leurs mouchoirs dans son sang [4]. « Milord, lui répondit Marie, je vous engage ma parole qu'ils ne feront rien de semblable à ce que vous venez de dire. Hélas! ces pauvres ames, elles seront contentes de prendre adieu de moi. Et je suis sûre que votre maîtresse, qui est une reine vierge, ne refuserait

[1] Jebb, t. II, p. 635.

[2] « Il est à noter que la royne n'avoit jamais accoustumé d'user de ce terme, *tu*, à quelque personne qu'elle parlât. » *Ibid.*

[3] Voir ce discours dans *A Reporte of the manner of the execution of the Scots Queene*, etc., tiré des ms. de la bibl. Cotton. Caligula, c. IX, fol. 465, avec une dédicace à lord Burghley, par M. Ellis, qui l'a publié dans le 3e vol. de la 2e série de *Original Letters illustrative of English history*, p. 113 à 118. A quelques mots près, il est semblable à celui qui est dans Jebb, t. II, p. 635.

[4] *A reporte of the manner of the execution*, etc., dans Ellis, t. III, 2e série, p. 114, et la *Mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 635.

pas à une autre reine d'avoir ses femmes pour l'assister au moment de la mort. Elle ne peut pas vous avoir donné des ordres aussi rigoureux. Elle me concéderait plus, même si j'étais une personne de moindre rang; et pourtant, milord, vous savez que je suis la cousine de votre reine. Certainement vous ne me refuserez pas cette dernière demande. Mes pauvres filles ne désirent rien, que de me voir mourir [1]. » Les deux comtes, après avoir conféré un instant entre eux, lui accordèrent ce qu'elle souhaitait, et Marie put appeler auprès d'elle quatre de ses serviteurs et deux de ses femmes. Elle désigna Bourgoin, son médecin; Gorion, son pharmacien; Gervais, son chirurgien; Didier, son sommelier; Jeanne Kennedy et Élisabeth Curle, celles des jeunes filles attachées à sa personne qu'elle aimait le mieux [2]. On les fit descendre, et la reine, suivie d'André Melvil, qui portait la queue de sa robe, monta sur l'échafaud avec la même aisance et la même dignité que si elle était montée sur un trône.

Cet échafaud avait été dressé dans la salle basse du château de Fotheringay. Il avait deux pieds et demi de hauteur et douze pieds carrés d'étendue. Il était couvert de frise noire d'Angleterre, ainsi que le siége, le coussin et le billot où Marie devait s'asseoir, s'agenouiller et recevoir le coup fatal [3]. Elle prit place sur ce siége lugubre sans changer de couleur, et sans rien perdre de sa grâce et de sa majesté accoutumées, ayant à sa droite les comtes de Shrewsbury et de Kent assis, à sa gauche le shérif debout, en face les deux bourreaux, vêtus de velours noir; à peu de distance, le long du mur, ses serviteurs, et dans le reste de la salle, retenus par une barrière que Paulet gardait avec ses soldats, environ deux cents gentlemen et habitants

[1] Ellis, t. III, p. 414, et Jebb, t. II, p. 635 et 636. — Camden, t. II, pag. 535.

[2] *Ibid.*

[3] *A Reporte of the manner of the execution*, etc., dans Ellis, t. III, p. 414 et 415, et la *Mort de la royne d'Escosse*, etc., dans Jebb, p. 636.

du voisinage, admis dans le château, dont on avait fermé les portes [1]. Robert Beale lut alors la sentence, que Marie écouta en silence, et si profondément recueillie en elle-même, qu'elle semblait étrangère à ce qui se passait [2]. Lorsque Beale eut achevé de lire, elle fit le signe de la croix et dit d'une voix ferme [3]:

« Milords, je suis née reine, princesse souveraine et non sujette aux lois, proche parente de la reine d'Angleterre et sa légitime héritière. Après avoir été longuement et injustement détenue prisonnière en ce pays, où j'ai beaucoup enduré de peine et de mal, sans qu'on eût aucun droit sur moi, maintenant, par la force et sous la puissance des hommes, prête à finir ma vie, je remercie mon Dieu d'avoir permis que je meure pour ma religion et devant une compagnie qui sera témoin que, bien près de ma mort, j'ai protesté comme je l'ai toujours fait, soit en particulier, soit en public, de n'avoir jamais rien inventé pour faire périr la reine, ni consenti à rien contre sa personne [4]. » Elle se défendit ensuite de lui avoir porté aucun sentiment de haine, et rappela qu'elle avait offert, pour obtenir sa liberté, les conditions les plus propres à la rassurer et à prévenir les troubles en Angleterre [5].

Après ces paroles données à sa justification, elle se mit à prier. Alors le docteur Fletcher, doyen protestant de

[1] Jebb, t. II, p. 636, et Ellis, t. III, p. 115.

[2] « During the reading of which commission, the Queene of Scots was silent, listening unto it with as small regarde as if it had not concerned her at all; and with as cheerfull a countenaunce as if it had been a pardon from Her Majestie for her life. » *A Reporte of the manner of the execution*, etc., dans Ellis, t. III, p. 115.

[3] « La sentence ou commission achevée de lire, Sa Majesté faict le signe de la croix, comme elle avait faict le jour auparavant, et, avec une joyeuse contenance, le visage en sa vive et naïfve couleur, la veue et le regard asseuré, sans changement aucun, sa beauté plus apparente que jamais, d'une constance esmerveillable, et majesté accoustumée, avec une parolle ferme et belle gravité commença à dire. » *La Mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 636.

[4] *Ibid.*, p. 636 et 637.

[5] *Ibid.*, p. 637.

Peterborough, que les deux comtes avaient amené avec eux, s'approcha d'elle, et voulut l'exhorter à mourir. « Madame, lui dit-il, la reine, mon excellente souveraine, m'a envoyé par devers vous... » Marie, l'interrompant à ces mots, lui répondit: « Monsieur le doyen, je suis ferme dans l'ancienne religion catholique romaine, et j'entends verser mon sang pour elle [1]. » Comme le doyen insistait avec un fanatisme indiscret, et l'engageait à renoncer à sa croyance, à se repentir, à ne mettre sa confiance qu'en Jésus-Christ seul, parce que seul il pouvait la sauver, elle le repoussa d'un accent résolu, lui déclara qu'elle ne voulait pas l'entendre, et lui ordonna de se taire [2]. Les comtes de Shrewsbury et de Kent lui dirent alors: « Nous désirons prier pour Votre Grâce, afin que Dieu éclaire votre cœur à votre dernière heure, et que vous mouriez ainsi dans la vraie connaissance de Dieu. — Milords, répondit Marie, si vous voulez prier pour moi, je vous en remercie, mais je ne saurais m'unir à vos prières, parce que nous ne sommes pas de la même religion [3]. » La lutte entre les deux cultes, qui avait duré toute sa vie, se prolongea jusque sur son échafaud.

Le docteur Fletcher se mit à lire la prière des morts selon le rit anglican [4], tandis que Marie récitait en latin les psaumes de la pénitence et de la miséricorde, et embrassait avec ferveur son crucifix. « Madame, lui dit durement le comte de Kent, il vous sert peu d'avoir en la main cette image du Christ, si vous ne l'avez gravée dans le cœur [5]. — Il est malaisé, lui répondit-elle, de l'avoir en la main sans que le cœur en soit touché, et rien ne sied mieux au chrétien qui va mourir que l'image de son Rédempteur [6]. »

[1] *A Reports of the manner of the execution*, etc. Ellis, t. III, p. 115.
[2] *Ibid.*, et Jebb, t. II, p. 637.
[3] Ellis, p. 115. — Camden, t. II, p. 536.
[4] Ellis, p. 115 et 116, et Jebb, p. 637 et 638.
[5] *La Mort de la royne d'Escosse*, etc.. dans Jebb, p. 637.
[6] *Martyre de Marie Stuart*, etc., dans Jebb, t. II, p. 307, et aussi *Vita Mariæ Stuartæ, Scotiæ reginæ*, etc., scriptore Georgio Conæo, Scoto, dans Jebb, t. II, p. 47.

Lorsqu'elle eut achevé, à genoux, les trois psaumes *Miserere mei, Deus,* etc.; *In te Domine, speravi,* etc.; *Qui habitat in adjutorio* [1], elle s'adressa à Dieu en anglais, et le supplia de donner la paix au monde, la vraie religion à l'Angleterre, la constance à tous les persécutés, et de lui accorder à elle-même l'assistance de sa grâce et les clartés de l'Esprit-Saint à cette heure suprême. Elle pria pour le pape, pour l'Église, pour les monarques et les princes catholiques, pour le roi son fils, pour la reine d'Angleterre, pour ses ennemis; et se recommandant elle-même au Sauveur du monde [2], elle finit par ces paroles: « Comme tes bras, Seigneur Jésus-Christ, étaient étendus sur la croix, reçois-moi de même entre les bras étendus de ta miséricorde [3]! » Sa piété était si vive, son effusion si touchante, son courage si admirable, qu'elle avait arraché des larmes à presque tous les assistants [4].

La prière finie, elle se releva. Le terrible moment était arrivé, et le bourreau s'approcha d'elle pour l'aider à se dépouiller d'une partie de ses vêtements; mais elle l'écarta et dit en souriant qu'elle n'avait jamais eu de pareils valets de chambre [5]. Elle appela Jeanne Kennedy et Élisabeth Curle, qui étaient restées pendant tout ce temps à genoux [6] au pied de l'échafaud, et elle commença à se déshabiller avec leur aide, ajoutant qu'elle n'avait pas coutume de le faire devant tant de monde [7]. Les deux désolées jeunes filles lui rendaient ce triste et dernier office en pleurant. Pour arrêter l'explosion de leur douleur, elle mettait son doigt sur leur bouche, et leur rappelait qu'elle avait promis en leur nom qu'elles montreraient plus de force [8]. « Loin

[1] *La Mort de la royne d'Escosse,* etc., dans Jebb, p. 638.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.,* p. 638 et p. 100. — Camden, t. II, p. 536.
[4] Jebb, p. 638.
[5] *Ibid.,* p. 639.
[6] *Ibid.,* p. 636.
[7] Jebb, t. II, p. 639.
[8] *Ibid.,* et Ellis, t. III, p. 116 et 117.

de pleurer, réjouissez-vous, leur disait-elle: je suis bien heureuse de sortir de ce monde et pour une aussi bonne cause [1]. » Elle déposa son manteau, ôta son voile, et ne conserva qu'une jupe de taffetas velouté rouge. Elle s'assit alors sur son siége et donna sa bénédiction à tous ses serviteurs qui pleuraient [2]. Le bourreau lui demanda pardon à genoux. Elle répondit qu'elle l'accordait à tout le monde [3]. Elle embrassa Élisabeth Curle et Jeanne Kennedy, les bénit en faisant le signe de la croix sur elles, et, après que Jeanne Kennedy lui eut bandé les yeux, elle leur ordonna de s'éloigner, ce qu'elles firent en sanglotant [4].

En même temps elle se jeta à genoux d'un grand courage, et tenant toujours le crucifix entre ses mains, elle tendit le cou au bourreau. Elle disait à haute voix et avec le sentiment de la plus ardente confiance: « Mon Dieu, j'ai espéré en vous, je remets mon ame entre vos mains [5]. » Elle croyait qu'on la frapperait comme en France dans une attitude droite et avec le glaive [6]. Les deux maîtres des hautes œuvres l'avertirent de son erreur et l'aidèrent à poser sa tête sur le billot, sans qu'elle cessât de prier. L'attendrissement était universel à la vue de cette lamentable infortune, de cet héroïque courage, de cette admirable douceur. Le bourreau lui-même était ému et la frappa d'une main mal assurée. La hache, au lieu d'atteindre le cou, tomba sur le derrière de la tête et la blessa, sans qu'elle fît un mouvement, sans qu'elle proférât une plainte [7]. Au

[1] Jebb, p. 639.
[2] *Ibid.*, p. 640.
[3] *Ibid.*, p. 100, la *Vie de l'incomparable Marie Stuart*, etc.
[4] *Ibid.*, p. 308, *le Martyre de la royne d'Escosse*, et *la Vie de l'incomparable Marie Stuart*, p. 100.
[5] Camden, t. II, p. 537.
[6] Jebb, p. 640 et p. 308.
[7] « Et sur ce l'exécuteur frappa de sa hache, mais faillant à trouver sa jointure lui donna un grand coup sur le chignon du col, mais ce que fut digne d'une constance non pareille est que l'on ne vit remuer aucune partie de son corps, ny pas seulement jeter un soupir. Le prochain coup fut jus-

second coup seulement, le bourreau lui abattit la tête, qu'il montra en disant: « Dieu sauve la reine Élisabeth [1]. — Ainsi périssent tous ses ennemis, » ajouta le docteur Fletcher [2]. Une seule voix se fit entendre après la sienne, et dit: *Amen*. C'était celle du sombre comte de Kent [3].

Un drap noir fut jeté sur ses restes [4]. Les deux comtes ne laissèrent point, selon l'usage, au bourreau, la croix d'or qu'elle avait à son cou, les chapelets qui pendaient à sa ceinture, ni les vêtements, qu'elle portait au moment de mourir, de peur que, rachetées par ses serviteurs, ces dépouilles chères et vénérées ne fussent transformées en reliques. Ils les brûlèrent [5]. Ils mirent le plus grand soin à empêcher qu'on ne conservât rien de ce qui avait été taché de sang, dont ils firent disparaître toutes les traces [6]. Au moment où on releva le corps pour le transporter dans la chambre de cérémonie du château, afin de l'y embaumer, on aperçut le petit chien favori de Marie qui s'était glissé sous le manteau, entre la tête et le cou de sa maîtresse morte. Il ne voulait pas quitter cette place sanglante, et il fallut l'en arracher [7]. Le corps de la reine d'Écosse, après

tement sur le premier, par lequel la teste fut tranchée du corps. » *Le vrai rapport sur l'exécution de la reine d'Escosse*, etc. Ms. de la Bibl. nat., fonds de Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30 et suiv.; et dans Teulet, *Pièces et documents*, t. II, p. 880 et 881; Ellis, t. III, p. 117.

[1] Jebb, t. II, p. 641. Ellis, p. 117: « He lift up her head to the view of all the assembly and bad *God save the Queen*. »

[2] « Then Mr Dean said with a lowde voice, So perish all the Queene's enemyes! » Ellis, p. 117. — Jebb, p. 101. — Camden, t. II, p. 537.

[3] « Oui, dit le comte de Kent à haute voix, *amen, amen;* que pleust à Dieu que tous les ennemis de la reine fussent en cet estat. » *Le vray rapport de l'exécution faite sur la personne de la reine d'Escosse*. Bibl. nat., Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30 et seq.; et dans Teulet, t. II, p. 881. — Jebb, p. 101. — Ellis, p. 117.

[4] *Advis sur l'exécution de la royne d'Escosse*, par M. de la Chastre. Ms. de la Bibl. nat., coll. des 500 de Colbert, t. XXXV, pièce 45.

[5] *Le vray rapport de l'exécution*, etc. Bibl. nat., Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30; et dans Teulet, t. II, p. 882 et 883.

[6] Teulet, t. II, p. 882 et 883, et Jebb, t. II, p. 641. — Ellis, t. III, p. 117 et 118.

[7] Jebb, p. 641. — Ellis, p. 117.

qu'on en eut enlevé les entrailles, qu'on enterra secrètement, fut embaumé avec assez peu de respect, enveloppé d'un linceul ciré, mis dans un cercueil de plomb [1], et laissé à l'abandon, jusqu'à ce qu'Élisabeth fixât le lieu où il devait être déposé [2].

Pendant plusieurs heures les portes du château restèrent fermées, et personne n'en put sortir qu'après le départ de Henri Talbot [3], fils du grand maréchal Shrewsbury, qui en porta à Élisabeth le récit rédigé par Beale [4] et signé des deux comtes, ainsi que des principaux témoins [5]. Parti dans la journée du 8, il arriva le lendemain matin à Greenwich, où se trouvait la reine. Le même jour, dans l'après-midi, la nouvelle s'en répandit à Londres, dont les habitants apprirent la mort de la reine d'Écosse avec les transports fanatiques qu'ils avaient montrés quelques mois auparavant lors de sa condamnation. Toutes les cloches de la ville sonnèrent, et des feux de joie furent allumés dans toutes les rues [6].

Quel fut l'effet produit par cette tragique et audacieuse exécution sur les rois de l'Europe, et quelles en furent les suites pour Élisabeth ?

[1] *Le vray rapport de l'exécution*, etc. Ms. de la Bibl. nat. ; et dans Teulet, t. II, p. 883. — Jebb, p. 645 et 646.

[2] « Le corps de sa Majesté fut embaulmé tellement quellement, et mis avec la tête dans un cercueil de plomb, et celuy-ci dedans un autre de bois, et le laissèrent en ladite grande chambre jusques au premier jour du mois d'aoust, sans qu'il fût permis, durant tel temps, a personne d'en approcher. Les Anglois, s'apercevant qu'aucuns des siens l'allolent voir par le trou de la serrure de la porte et y prier Dieu, le firent bouscher. » *La Mort de la royne d'Escosse*, etc., dans Jebb, t. II, p. 646.

[3] *Ibid.* p. 641.

[4] *Le vray rapport*, etc. Bibl. nat., et dans Teulet, t. II, p. 881. — Ellis, t. III, p. 112.

[5] *Ibid.*

[6] Châteauneuf au roy. Dépêche du 27 févr. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, et dans Teulet, t. II, p. 893.

CHAPITRE DOUZIÈME

Effet produit par la mort de Marie Stuart. — Indignation simulée d'Élisabeth, qui traduit en justice le secrétaire Davison, et disgrâcie un moment les principaux membres de son conseil, comme ayant fait le *warrant* contre Marie Stuart sans l'en avoir avertie. — Inquiétudes que lui inspirent Henri III et Jacques VI. — Colère et dispositions de ces deux rois. — Moyens employés par Élisabeth pour les empêcher l'un et l'autre de lui déclarer la guerre, comme ils y sont poussés le premier par les catholiques, le second par les nobles de son royaume. — Adoucissement de Henri III. — Incertitude de Jacques VI. — Résolution que prend Philippe II de venger la mort de Marie Stuart, dont il est l'héritier catholique. — Préparatifs faits en Espagne, en Portugal, en Italie, dans les Pays-Bas pour envahir l'Angleterre. — Fausses négociations engagées en Flandre pour tromper Élisabeth. — Concert entre Philippe II et Sixte V, qui promet de consacrer un million d'écus d'or à cette expédition catholique. — Nomination au cardinalat du docteur Allen, chargé, avec un grand nombre de prêtres et de moines, d'opérer la conquête religieuse de l'île. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise, qui s'engage à soulever les ligueurs de France, et doit, par la journée des Barricades, empêcher Henri III de marcher au secours d'Élisabeth. — Sortie de l'*invincible Armada* de la rade de Lisbonne, sous le commandement du duc Médina-Sidonia. — Sa force, le nombre de ses vaisseaux et de ses troupes de débarquement. — Première tempête dont elle est assaillie à la hauteur du cap Finistère. — Rupture des négociations en Flandre. — Moyens employés de défense tardifs mais considérables auxquels Élisabeth a recours : dans la Manche, par ses flottes ; dans l'île, par ses camps. — Seconde sortie de l'*Armada*, après qu'elle a réparé ses avaries. — Sa lente et majestueuse navigation. — Son entrée dans le canal d'Angleterre. — Possibilité qu'elle a d'écraser la flotte anglaise à Plymouth. — Stricte obéissance du duc de Médina-Sidonia aux ordres de Philippe II, qui lui avait interdit toute attaque jusqu'après la jonction des bateaux plats et des troupes du prince de Parme. — Arrivée sur la côte de Flandre de l'*Armada*, poursuivie et assaillie sur ses flancs par l'amiral Drake et les vaisseaux anglais. — Embarquement des troupes du prince de Parme, commencé à Nieuport. — Attaque de

l'*Armada* par des brûlots anglais dans la sombre nuit du 8 août. — Son éloignement de la côte afin d'éviter l'incendie. — Seconde tempête. — Dispersion de l'*Armada*, poussée par des vents dans la mer du Nord qu'elle sème de ses débris, et poursuivie par les vaisseaux anglais. — Échec et retour de l'expédition dans les ports d'Espagne. — Douleur de Philippe II. — Joie d'Élisabeth. — Transports d'enthousiasme de l'Angleterre pour elle. — Fin de la lutte entre la cause de Marie Stuart, dont la mort reste sans vengeance, et la cause d'Élisabeth, qui renoue son alliance avec Jacques VI. — Triomphe définitif du protestantisme dans la Grande-Bretagne. — Résumé de la vie de Marie Stuart; jugement sur sa position et sur son caractère. — Sort de cette reine infortunée attaché, comme celui de sa race, aux destinées du catholicisme et du pouvoir absolu dans la Grande-Bretagne.

La mort de Marie Stuart délivrait Élisabeth d'une rivale, mais l'exposait à de grandes haines, à de périlleuses représailles. Aussi, tombant d'une crainte sous une autre, elle blâma l'exécution qu'elle avait permise, sembla regretter la reine qu'elle avait détestée, punit même les agents dont elle s'était servie. Par un désaveu effronté et avec une douleur hypocrite, elle s'efforça d'échapper aux vengeances des rois dont elle avait repoussé les prières, blessé les sentiments, outragé la dignité.

Pendant quatre jours elle parut ignorer la mort de la reine d'Écosse, que connaissait et dont se réjouissait bruyamment toute l'Angleterre protestante [1]. Il est probable qu'elle était encore indécise sur le plan de conduite qu'elle adopterait et le langage qu'elle tiendrait. Le lundi 13 février (23, nouv. style), elle affecta d'apprendre, avec une extrême surprise [2], l'exécution de Marie Stuart, et, jouant l'indignation, elle entra dans une de ses plus violentes colères. Elle prétendit que la reine d'Écosse avait été mise à mort sans ses ordres et contre son gré, que le secrétaire Davison ne devait pas donner suite au warrant qu'elle avait signé

[1] Châteauneuf au roy; dépêche du 27 février. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, et dans Teulet, t. II, p. 893 et 894.
[2] *Ibid.*, et dans Teulet, t. II, p. 896 et 897.

avant de lui en avoir parlé de nouveau; qu'il s'était rendu coupable de précipitation en le remettant au chancelier pour que celui-ci le revêtît du sceau de l'État, et qu'il avait excédé ses ordres en le portant au conseil privé, pour qu'il fût exécuté à son insu: que les membres du conseil privé, par l'envoi audacieux et clandestin du warrant à Fotheringay, avaient blessé son cœur et attenté à son autorité. Elle leur reprocha avec emportement une pareille usurpation du pouvoir souverain, où elle trouva comme une tentative de la réduire en tutelle [1]. Elle fit arrêter Davison, qui fut enfermé à la Tour et traduit en justice. Elle chassa de sa présence son vieux serviteur Burghley, qui avait donné à Robert Beale le warrant au nom du conseil, et le maltraita au point qu'il lui offrit, en tremblant, la résignation de tous ses emplois. Leicester et Hatton, ses deux favoris, pour avoir participé à la délibération du conseil privé, furent un moment tenus dans l'éloignement et la disgrâce; enfin Beale, qui avait porté le warrant à Fotheringay, fut relégué, quelque temps après, de la secrétairerie d'État dans une position subalterne à York [2]. Walsingham seul fut excepté de cette défaveur menteuse et emportée, parce qu'une indisposition réelle ou feinte l'avait empêché de s'associer à l'acte dont profitait et que répudiait Élisabeth. Osant même prendre le deuil de sa victime, la reine d'Angleterre fit faire de pompeuses obsèques à la reine d'Écosse, dont les restes furent déposés dans l'église de Peterborough, à côté de ceux de Cathérine d'Aragon, première femme de Henri VIII, jusqu'à ce qu'ils fussent transportés à Westminster par les soins de son fils monté sur le trône de la Grande-Bretagne.

En ajoutant une iniquité à un attentat, en étant fourbe après avoir été cruelle, Élisabeth espéra tromper le juge-

[1] Châteauneuf au roy. Dépêche du 13 mars. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 71, et dans Teulet, t. II, p. 902 et 903.

[2] Robert Beale à lord Burghley, 24 avril 1595, dans Ellis, 3e série, t. IV, p. 112 à 120.

ment du monde et voulut surtout détourner d'elle les ressentiments de Henri III et de Jacques VI. Leurs dispositions l'inquiétaient. Ce n'était pas sans raison. Henri III, malgré son insensibilité et sa faiblesse, avait fort mal pris l'emprisonnement de Destrappes, l'interrogatoire subi par Châteauneuf, l'arrestation de ses courriers et l'ouverture de ses dépêches. Il avait montré à Waade, dépêché extraordinairement vers lui par Élisabeth pour se plaindre de la conspiration attribuée aux gens de son ambassade, toute l'incrédulité qu'il conservait à cet égard et tout le mécontentement qu'il ressentait des procédés de la reine. Il avait envoyé à Londres l'un de ses valets de chambre, nommé Roger, avec mission de réclamer Destrappes, afin qu'il pût lui-même le faire examiner, juger, et, s'il y avait lieu, punir. Usant de représailles, il avait refusé audience à l'ambassadeur Staffort, arrêté les courriers et les dépêches d'Élisabeth à Dieppe et mis l'embargo, dans les ports de France, sur les navires anglais [1].

La mort de Marie Stuart accrut son irritation en ajoutant à ses embarras. Au premier moment, deux de ses ministres, le froid Bellièvre et le circonspect Brulart, furent d'avis d'en tirer vengeance. Le premier dit qu'il fallait montrer à Élisabeth qu'on n'abattait pas ainsi la tête des rois; le second annonça qu'il n'entrerait plus dans le conseil de Henri III si ce prince ne demandait pas compte d'une pareille mort [2]. Le peuple de Paris s'émut extraordinairement en apprenant la fin tragique de la reine qu'il avait vue, dans ses jeunes années, assise sur le trône de France, et qu'il regardait comme une martyre de la foi catholique. Les prédicateurs de la Ligue tonnèrent dans toutes les églises contre la Jézabel d'Angleterre, ainsi qu'ils nom-

[1] Dépêche du 13 mars 1587. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 71 et suiv., et dans Teulet, t. II, p. 903 à 905.

[2] Lettre de Mendoza au roi catholique, du 6 mars 1577. Papiers de Simancas, série B, liasse 59, n° 35.

maient Élisabeth, et appelèrent sur elle la vengeance de Dieu et des rois. Staffort et Waade n'osaient plus sortir dans Paris [1]. Le premier, bien que sa mère fût auprès d'Élisabeth, effrayé des dangers auxquels celle-ci venait de s'exposer, crut à sa chûte prochaine. Il prit ses précautions avec Philippe II, et s'offrit à lui, par l'entremise de Mendoza. Il dit à cet ambassadeur qu'il était tout à la dévotion du roi catholique, pensant *que sa maîtresse vivrait bien peu après avoir permis qu'on exécutât de cette manière la reine d'Écosse* [2]. Enfin Henri III fit célébrer à Notre-Dame, et en sa présence, un service solennel en l'honneur de son infortunée parente [3], et sembla même disposé, de concert avec le roi d'Espagne [4], à attaquer la reine d'Angleterre, qui avait fait compter dans Francfort, à la maison de banque Pallavicino, deux cent cinquante mille livres, pour lever une armée de reîtres allemands prête à marcher au secours du roi de Navarre [5].

Élisabeth sentit plus que jamais la nécessité de l'adoucir. Elle reçut son envoyé extraordinaire Roger, qui était resté quinze jours à Londres sans pouvoir être admis auprès d'elle [6]. Lui parlant « avec de grandes démonstrations de douleur et quasi la larme à l'œil » de la mort de la reine d'Écosse, elle le chargea d'assurer au roi son maître que cette mort avait eu lieu contre son intention par la faute de Davison « qui en répondrait [7]. » Celui-ci fut en

[1] Mendoza au roi catholique, le 6 mars 1587. Pap. de Simancas, série B, liasse 59, n° 35.

[2] Mendoza au roi catholique, le 28 février 1587. Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 58.

[3] Mendoza au roi catholique, le 26 mars 1587. Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 14.

[4] Mendoza au roi catholique, le 26 mars 1587. Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 240.

[5] Châteauneuf à Henri III, de Londres, mars 1587. Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, fol. 71, et dans Teulet, t. II, p. 907.

[6] Châteauneuf à Henri III, de Londres, le 27 février 1587. Ms. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, fol. 7, et dans Teulet, t. II, p. 895.

[7] Ms. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, fol. 7, et dans Teulet, t. II, pag. 897.

effet condamné par la chambre étoilée, le 28 mars, à une amende de 10,000 livres sterling et en un emprisonnement qui devait se prolonger au gré de la reine [1], pour avoir méprisé ses commandements et surpris ses pouvoirs. Élisabeth eut bientôt avec Châteauneuf, qu'elle n'avait pas vu depuis plusieurs mois, et à qui elle avait envoyé Walsingham [2], afin de rétablir les bonnes relations entre l'Angleterre et la France, un entretien où elle déploya toute son habileté.

Elle tira à part l'ambassadeur de Henri III, qu'elle prit par le bras, et lui dit en riant: « Voici notre homme qui m'a voulu faire tuer [3]? » Elle convint alors que le complot auquel on l'avait mêlé était une invention de deux effrontés coquins qui avaient cherché à lui tirer de l'argent [4]. Reconnaissant l'innocence de Destrappes, elle ajouta qu'il était libre désormais et pouvait retourner en France. « J'ay sceu, poursuivit-elle avec esprit, qu'il est homme de loy et qu'il veult suivre le barreau de Paris. Je suis marye de lui avoir causé ce mal, car il m'en vouldra toute sa vye. Mais vous luy direz que je ne crois pas jamais plaider ung procès à Paris où il se puisse venger du tort que je luy ay faict [5]. »

Arrivant à ce qui la préoccupait par-dessus tout, elle parla à Châteauneuf avec plus de douleur encore qu'à Roger de la mort de la reine d'Écosse. Elle prétendit que « c'était le plus grand malheur qu'elle eût jamais éprouvé [6]. » Elle soutint qu'elle avait signé le warrant pour contenter son peuple, mais qu'elle était bien décidée à ne

[1] Howell, *State trials*, vol. I, p. 1229 à 1250.

[2] Châteauneuf à Henri III, de Londres, mars 1587. Ms. Bibl. nat., suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, fol. 71 et suiv., et dans Teulet, p. 902.

[3] Châteauneuf à Henri III, de Londres, le 13 mai 1587. Ms. Bibl. nat., fonds Béthune, fol. 16, et dans Teulet, p. 916.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, et dans Teulet, t. II, p. 917.

[6] *Ibid.*, et dans Teulet, t. II, p. 918.

pas ôter la vie à la reine d'Écosse, à moins qu'une armée étrangère ne descendît en Angleterre ou qu'il n'y eût en sa faveur un soulèvement considérable dans le royaume. Elle ajouta que, si les quatre membres de son conseil qui lui avaient *joué ce tour*, dont elle assurait qu'elle ne pouvait pas prendre son parti, n'avaient pas été si longtemps à son service et n'avaient pas agi dans l'intérêt de sa personne et de son État, elle jurait Dieu qu'elle leur aurait fait trancher la tête [1]. Elle dit à Châteauneuf qu'il ne devait pas la croire assez faible et assez méchante [2] pour rejeter la faute sur un petit secrétaire comme Davison, s'il ne l'avait pas commise. Alléguant ensuite à Châteauneuf l'intérêt qu'avaient les deux couronnes de France et d'Angleterre à s'unir pour échapper aux desseins des ligueurs et à l'ambition de Philippe II, qui les menaçaient également, elle lui annonça qu'elle allait envoyer Drake attaquer les côtes d'Espagne, Leicester soutenir de nouveau la république des Provinces-Unies, lui offrit, pour le roi son maître, l'appui de quatre princes allemands, qui, sur une parole d'elle, accourraient le servir avec leurs troupes, et l'invita lui-même à devenir entre eux l'instrument d'une plus étroite amitié. « Le temps est tel, lui dit-elle, que l'un et l'autre en avons plus besoin que jamais [3]. »

Sans se laisser tromper par les désaveux d'Élisabeth [4], mais touché des mêmes raisons politiques qu'elle, Henri III se décida à ne point venger la mort de Marie Stuart. L'intérêt l'emporta sur la parenté, et, pour ne pas exposer sa couronne, il abandonna la cause générale de la royauté. Il craignit, s'il aidait les catholiques exaltés du continent à s'emparer de l'Angleterre, de les rendre victorieux dans les

[1] Châteauneuf à Henri III, de Londres, le 13 mai 1587. Ms. Bibl. nat., fonds Béthune, fol. 16, et dans Teulet, t. II, p. 918.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, et dans Teulet, t. II, p. 916.

[4] Henri III à Châteauneuf, mai 1587. Bibl. nat., registres du secrétaire Pinart, ms. français, n° 8808, fol. 28, et dans Teulet, t. II, p. 913.

Pays-Bas, tout-puissants en France, et, par la chute d'Élisabeth, de préparer l'agrandissement de Philippe II, l'élévation des Guise et sa propre ruine. Après quelques mois donnés au mécontentement et au deuil, sur le conseil de la reine sa mère [1], il autorisa Châteauneuf à terminer, à Londres, de concert avec Walsingham, les différends survenus entre les deux pays [2]. Du reste, rompre avec Élisabeth aurait été pour lui aussi difficile que périlleux. La nécessité de repousser l'invasion des reîtres allemands qui pénétrèrent en France dans l'été de 1587, et de résister aux ligueurs qui se rendirent maîtres de Paris par les barricades de 1588, devait lui interdire d'attaquer autrui, en l'obligeant à se défendre lui-même.

Le roi d'Écosse sembla moins facile à apaiser: la mort de sa mère le pénétra d'indignation. Il dit hautement qu'un pareil acte ne resterait pas sans vengeance [3]. Élisabeth, craignant les résolutions que pouvaient lui faire prendre ses propres ressentiments, l'animosité de ses sujets et les conseils des rois du continent, envoya auprès de lui le fils de son propre cousin germain lord Hunsdon, le jeune Robert Carey, qui avait eu l'art de se rendre agréable à ce prince. Robert Carey lui portait une lettre toute écrite de la main d'Élisabeth, qui s'y livrait à une apologie et à une affliction également peu sincères. Elle y parlait « de l'extrême douleur qui l'accablait pour le déplorable événement arrivé si contrairement à son intention [4], » et y prenait Dieu à témoin qu'elle en était entièrement innocente. Elle

[1] Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 19 avril 1587. Papiers de Sim., série B, liasse 59, n° 88, et Ms. de la Bibl. nat., dépêches originales, Chauvelin, t. I, n° $\frac{9513}{2}$.

[2] Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 149.

[3] Lord Scrope to Walsingham, 21 febr. 1587. — Wrights *Queen Elizabeth and her times*, vol. II, p. 333, et Tytler, t. IX, p. 4.

[4] Cette lettre, qu'écrivit Élisabeth le 14 (24) février, est extraite des ms. Cotton, Cal., c. IX, fol. 161, par M. Henri Ellis, et se trouve dans le 3e vol., p. 22, de ses *Original letters*.

le suppliait de croire que, si elle l'avait commandé, elle oserait le reconnaître. « Je n'ai pas, disait-elle avec une fierté apparente, un cœur assez bas pour que la crainte d'aucune créature vivante et d'aucun prince m'empêchât de faire ce qui est juste ou me portât à le désavouer. Le lignage dont je sors ne m'expose point à d'aussi viles pensées. Tenez pour assuré que, malgré toutes les suites qui en résulteraient pour moi, je ne laisserais pas ce que j'aurais fait sur d'autres épaules. » Elle affirmait à Jacques VI que, parmi les rois, personne ne lui était plus attaché qu'elle, et elle exprimait le plus tendre intérêt pour lui comme pour son État.

Dans les premiers moments de sa colère, Jacques VI ne souffrit pas que Robet Carey mît le pied en Écosse, où le sentiment national se prononçait contre Élisabeth avec une grande violence. Il l'obligea de s'arrêter à Berwick. C'est là que sir Robert Melvil et le laird de Cowdenknowes allèrent entendre de sa part le message dont Carey était chargé sur la mort de sa mère. En même temps qu'il infligeait cet affront à la hautaine Élisabeth, il permettait que les chefs de la frontière écossaise ravageassent la frontière anglaise et que les habitants des îles soumises à sa domination secourussent les rebelles d'Irlande insurgés sous Tyrone [1]. Il parut même se rapprocher des catholiques en recevant les émissaires du roi d'Espagne, en écoutant les pères de la société de Jésus, en réintégrant l'évêque de Ross dans toutes ses dignités, en accréditant comme son ambassadeur auprès de Henri III le fidèle serviteur de Marie Stuart, l'archevêque de Glasgow [2], qui, en son nom, sollicita l'assistance de ce prince pour venger la mort de sa mère [3].

[1] Tytler, t. IX, p. 4 à 12.

[2] *Ibid.*, et Pap. de Simancas, série B, liasse 59, n° 111, et liasse 58, n° 167.

[3] Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 77. Dépêche de Mendoza au roi catholique, du 20 mai 1587.

Élisabeth fut très-alarmée de ce qui se passait en Écosse. Elle ne se plaignit cependant pas des dévastations commises par Farnyhirst, Cessford, Bothwell, Angus, Johnston, qui, avec l'assentiment du jeune roi, réduisirent le territoire du voisinage en désert. Elle eut peur de changer ces agressions particulières en guerre générale, toute la noblesse ayant couru aux armes, et les hommes du nord, comme les hommes du sud, demandant avec les mêmes instances à porter le fer et le feu jusqu'aux portes de Newcastle[1]. Dans ce mouvement d'exaspération nationale l'odieux maître de Gray fut poursuivi pour crime de haute trahison, et n'échappa à la mort que par un bannissement perpétuel[2]. Les partisans d'Élisabeth se taisaient, et personne n'osait plus défendre l'ancienne alliance conclue avec elle.

Cette princesse ne désespéra cependant point de ramener à elle l'ambitieux Jacques VI. Elle y était d'autant plus intéressée, qu'elle eût été dans un grand péril si l'inimitié déclarée de l'Écosse s'était ajoutée au soulèvement de l'Irlande et avait facilité l'invasion de l'Angleterre qui se préparait sur les côtes de l'Espagne et de la Flandre. Elle lui présenta la succession de sa couronne comme assurée s'il restait en paix; perdue, s'il entrait en guerre. Par ses ordres Walsingham écrivit à Maitland, secrétaire d'État de Jacques VI, une lettre adroite où il ne l'entretenait que de ce grand héritage[3]. Il disait qu'une rupture avec l'Angleterre serait, de la part du roi son maître, l'acte le plus impolitique et le plus dangereux; qu'elle réveillerait le souvenir d'anciennes inimitiés oubliées entre les deux nations; qu'elle le rendrait odieux au peuple anglais, auprès duquel il compromettrait irremédiablement ses droits; qu'il ne pouvait pas espérer l'assistance du roi de France, peu disposé à soutenir un proche parent des princes de la maison de Guise,

[1] Tytler, t. IX, p. 7.
[2] Pitcairn's *Criminal trials*, vol. I, part. III, p. 137. — Tytler, t. IX, p. 13.
[3] Cette lettre est dans Spottiswood, p. 559 à 562. — Tytler, t. IX, p. 7 et 8.

et naturellement contraire à la réunion des deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse sur la même tête; enfin qu'il travaillerait pour le roi d'Espagne, dans lequel il devait voir un compétiteur bien plus qu'un auxiliaire.

Ces raisons frappèrent Jacques VI, mais ne le décidèrent pas encore. Bien qu'il écoutât les conseils politiques d'Élisabeth, il demeura en relation secrète avec Philippe II, ne voulant ni renoncer au trône de l'Angleterre, ni abandonner la vengeance de sa mère. Il garda longtemps cette position équivoque, et avec une duplicité déjà fort exercée, il ménagea les deux grands partis prêts à en venir aux mains, sans se déclarer pour aucun. Il laissa les jésuites parcourir librement son royaume, et les comtes de Huntly, de Morton, de Crawford, chefs des catholiques écossais [1] se concerter avec le duc de Parme [2] dans l'intérêt de l'expédition que préparait Philippe II.

Le roi d'Espagne était le seul qui songeât sérieusement à venger la mort de Marie Stuart. Il y était à la fois poussé par le besoin d'étendre la foi catholique et le désir d'accroître sa domination. Ainsi, restaurer la vieille religion dans l'île qui était alors le foyer le plus ardent du protestantisme et le point d'appui le plus assuré de la révolte dans le reste de l'Europe; acquérir un trône nouveau; punir Élisabeth de l'attentat qu'elle venait de commettre; lui demander compte des agressions qu'elle s'était si longtemps permises; dompter la rébellion des Provinces-Unies par l'assujettissement de l'Angleterre: tels furent les grands desseins à l'exécution desquels Philippe II consacra toutes les forces de ses États. Dès que son ambition fut d'accord avec ses sentiments, il n'hésita plus.

Après la mort de Marie Stuart, il ne désavoua pas ses prétentions au double héritage qu'elle lui avait laissé. «Dieu, lui écrivit son ambassadeur Mendoza, ayant permis que

[1] Tytler, t. IX, p. 18 à 21.
[2] Pap. de Sim., série B, liasse 59, nos 91 à 161.

cette maudite nation tombât dans son sens réprouvé, non-seulement en ce qui tient aux choses de son service par l'hérésie, mais en ce qui tient aux choses humaines par un semblable événement, il est visible qu'il a voulu donner à Votre Majesté ces deux couronnes en toute propriété [1]. » L'évêque de Ross fit en français, en latin et en anglais, un écrit pour prouver que Philippe II était l'héritier légitime du trône d'Angleterre, le roi d'Écosse se trouvant frappé d'incapacité par son hérésie [2]. L'ambassadeur d'Espagne entretint le nonce du pape des droits de son maître [3], et il osa même en parler à Catherine de Médicis [4]. Le duc de Guise les admit. « Ni la parenté, écrivit-il à Mendoza, ni aultre mien intérest ne me peuvent contrepeser l'obligation et l'affection que j'ay au très-humble service du roi d'Espagne. Je tiens Sa Majesté catholique pour père commun de tous les catholiques de la chrestienté et de moi en particulier [5]. » Il lui abandonna la vengeance de Marie Stuart, et se chargea de faire triompher en France le catholicisme, tandis que Philippe II le rétablirait en Angleterre [6].

Disposant des vaisseaux et des marins de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne, ce dernier prince, auquel obéissaient les soldats les plus aguerris de l'Europe, et qui recevait les trésors du nouveau monde, semblait avoir plus qu'un autre le moyen de réussir dans ce qu'il avait la volonté d'entreprendre. Le projet d'invasion qu'il avait déjà conçu en 1570, et dont il avait commencé les préparatifs en 1583 [7],

[1] Mendoza à Philippe II, dépêche du 28 février 1587. Pap. de Sim., série B, liasse 59, n° 58.

[2] Mendoza l'envoie à Philippe II, avec la dépêche du 9 avril. *Ibid.*, série B, liasse 59, n° 73.

[3] *Ibid.*, n° 38.

[4] Dépêche du 19 avril. *Ibid.*, n° 91.

[5] *Ibid.*, n° 178. Billet du duc de Guise, sous le nom de Mucio, à Mendoza, daté du 22 juin 1587.

[6] *Ibid.*, n° 238, dépêche de Mendoza au roi catholique, du 26 mars.

[7] Strada, qui a fait son histoire *de Bello Belgico* avec de bons documents, et surtout avec les papiers du duc de Parme, est, en cela, d'accord avec

donna lieu au plus vaste armement maritime qu'on eût encore vu; on y travailla avec une grande activité dans tous les ports de la monarchie espagnole. Le rendez-vous général de la flotte fut la rade de Lisbonne, où tous les navires de la Sicile, de Naples, de la Catalogne, de l'Andalousie, de la Castille, de la Biscaye, sous la conduite de leurs plus habiles et de leurs plus intrépides marins, durent se trouver au printemps de 1588. Cette flotte, qui reçut le nom d'*Invincible Armada,* se composait de cent trente-cinq vaisseaux de diverses dimensions. Outres les caravelles, les ourques, les zabras, les galères, qui étaient les navires ordinaires du temps, soit à voiles, soit à rames, elle comptait un certain nombre de galions et quatre galéasses d'une grandeur énorme. Les galions étaient des vaisseaux ronds, et les galéasses des vaisseaux plats gigantesques avec des châteaux fortifiés et plusieurs étages d'artillerie. Cette flotte, montée par huit mille hommes d'équipage, contenant vingt mille hommes de débarquement, chargée d'armes et de munitions de toute espèce, ayant des vivres pour six mois, et conduisant pour la conversion de l'île un vicaire général du saint-office, qu'accompagnaient plus de cent jésuites et autres religieux des ordres mendiants [1], fut placée sous le commandement du marquis de Santa-Crux, amiral expérimenté et heureux, qui avait battu deux fois près de Terceire le prieur Antonio de Crato lorsqu'il cherchait à se rendre maître du Portugal [2].

En même temps que se faisaient ces immenses préparatifs dans la Péninsule espagnole, le duc de Parme réunissait des forces non moins considérables sur les côtes de Flandre. Ce général consommé était nommé chef militaire

ce que j'ai dit dans ce livre, d'après les Archives de Simancas, sur le projet d'expédition. Liber nonus, Antverpiæ, 1648, grand in-12, t. II, p. 630 et 631.

[1] De Thou, liv. LXXXIX.

[2] Herrera, t. III, p. 87 à 93. — Strada, t. II, liv. IX, p. 633, 650, 651 et 652.

de l'expédition. Outre les troupes qu'il avait dans ses garnisons ou sous ses drapeaux, cinq mille hommes lui arrivaient du nord et du centre de l'Italie, quatre mille du royaume de Naples, six mille de la Castille, trois mille de l'Aragon, trois mille de l'Allemagne autrichienne avec quatre escadrons de reîtres, et il en recevait aussi de la Franche-Comté et du pays wallon. Par ses ordres la forêt de Waes avait été abattue et servait à construire des bateaux plats qui, descendus par les rivières et par les canaux à Nieuport et à Dunkerque, devaient transporter trente mille hommes de plus jusqu'à l'embouchure de la Tamise sous l'escorte de la grande flotte espagnole. Des équipages d'artillerie, des fascines, des instruments de siége, et tous les matériaux nécessaires pour jeter des ponts, former des camps, élever des forteresses, devaient trouver place sur les flottilles du duc de Parme, qui poursuivait la conquête des Pays-Bas pendant qu'il disposait tout pour l'invasion de l'Angleterre [1]. Favorisé par des dissensions survenues en 1586 entre les insurgés des Provinces-Unies et Leicester, il avait reconvré Deventer, ainsi qu'un fort devant Zutphen que les commandants anglais sir William Stanley, ami de Babington, et sir Roland York, lui avaient rendu en passant avec leurs troupes au service de Philippe II après la mort de Marie Stuart, et il avait pris l'Écluse [2]. Son intention était de laisser au comte de Mansfeld des forces suffisantes pour continuer cette œuvre devenue secondaire, tandis qu'il irait lui-même, à la tête des cinquante mille hommes de l'*Armada* et de la flottille, accomplir l'entreprise principale.

Cette entreprise, qui intéressait au plus haut point l'autorité pontificale, Philippe II l'avait concertée avec le pape. Sixte-Quint avait promis d'y coopérer de son argent. Il s'était engagé à fournir un million de ducats au moment

[1] Strada, t. II, liv. IX, p. 640 à 644.
[2] Camden, p. 552. — Lingard, t. VIII, chap. V.

où l'expédition serait arrivée sur les côtes britanniques. En attendant, il avait, à la demande de Philippe II, donné le chapeau de cardinal [1] au docteur Allen, directeur du séminaire anglais de Reims, chef de l'émigration catholique, qui fut désigné comme légat du saint siége en Angleterre. Dans une bulle destinée à rester secrète jusqu'au jour du débarquement, Sixte V renouvelait l'anathème lancé contre Élisabeth par Pie V et Grégoire XIII, il la dépossédait du trône [2]. Le nouveau légat, de son côté, prépara un manifeste foudroyant [3], dans lequel il reprochait à cette princesse l'indignité de sa naissance, l'audace de son hérésie, la fourberie de son caractère, la dissolution de ses mœurs, la cruauté de ses arrêts. Les exemplaires devaient en être répandus avec profusion à l'arrivée de l'*Armada*, afin qu'ébranlé par le mépris et par la haine du peuple anglais, le gouvernement d'Élisabeth tombât plus vite sous l'agression espagnole.

Quelque immense que fût l'armement auquel on travaillait sur tant de points, la grandeur et la destination en restaient ignorées. Le secret de l'entreprise demeura concentré entre Philippe II, Sixte-Quint, le prince de Parme, Mendoza et le duc de Guise. Il fut caché soigneusement à la cour de France, et même, dans cette cour, au nonce Morizini, qui, Vénitien d'origine, portait trop d'attachement aux intérêts de Henri III et penchait pour la politique de Catherine de Médicis [4]. Aussi se demandait-on à Paris comme à Londres si l'expédition était destinée à soumettre les Pays-Bas, à envahir l'Angleterre ou à se rendre dans les deux

[1] Sixte V à Philippe II, 7 août 1587. Arch. gén. de Sim., Neg. de Roma, leg. 950.

[2] *Tempesti, Vita e geste di Sixto-Quinto*, t. II, p. 80.

[3] Sous le titre d'*Exhortation à la noblesse et peuple d'Angleterre et d'Irlande*. Lingard l'a analysé dans la note BB qui est à la fin de son 8e vol.

[4] Pap. de Sim., série A, liasse 56, nos $\frac{93}{150}$, $\frac{94}{151}$, $\frac{96}{153}$ et $\frac{98}{155}$.

Indes. Mendoza entretenait avec habileté ces incertitudes, que partagea longtemps Élisabeth elle-même.

Malgré sa pénétration et les anxiétés dont elle ne pouvait se défendre, cette princesse espérait que l'orage, qui s'amoncelait, ne fondrait pas sur son royaume. Dès le printemps de 1587, et bien avant que la flotte espagnole fût prête à se réunir dans les eaux du Tage, elle avait envoyé Francis Drake avec trente-sept vaisseaux surveiller les côtes de la Péninsule. Cet intrépide marin, dépassant ses instructions, était entré dans la baie de Cadix et dans la rade de Lisbonne, où il avait commis de grands ravages [1]. En outre, pendant l'été de la même année, Leicester était retourné dans les Pays-Bas avec cinq mille hommes pour y secourir contre les Espagnols la république alarmée des Provinces-Unies [2]. Des actes d'une aussi offensante hostilité n'avaient pas empêché Élisabeth d'ouvrir des négociations avec Philippe II, et même de croire qu'elle désarmerait sa colère.

Elle avait nommé pour ses commissaires le comte de Derby, lord Cobham, sir James Croft et les deux jurisconsultes Dale et Rogers, qui s'étaient rendus en Flandre au commencement de 1588 et s'y étaient abouchés avec le comte d'Aremberg, Perrenot, Richardot, de Maes et Grenier, plénipotentiaires de Philippe II. Aussi dissimulé qu'Élisabeth, sachant tromper avec plus de calme et autant d'habileté qu'elle, ce prince avait accepté des ouvertures de paix, afin de la rassurer et de la surprendre. Les commissaires anglais demandèrent que l'ancienne alliance entre la maison de Bourgogne et l'Angleterre fût rétablie; que les troupes étrangères fussent retirées des Pays-Bas et que ces provinces pussent jouir de la liberté de conscience. Les commissaires espagnols adhérèrent à la première de ces conditions et repoussèrent les deux autres comme contraires aux intérêts ou à la croyance du roi leur maître, et peu con-

[1] Strype, t. III, part I, p. 662 et 663. — Lingard, t. VIII, chap. V.
[2] Lingard, *ibid.*

formes, d'ailleurs, à la conduite de la reine Élisabeth, qui réclamait pour les protestants des Pays-Bas une tolérance qu'elle n'accordait point aux catholiques de l'Angleterre. On ne s'entendit pas mieux sur la restitution des villes engagées par les États à Élisabeth et sur le remboursement des sommes prêtées par Élisabeth aux États [1].

Cette négociation, poursuivie pendant les six premiers mois de 1588, alarma Henri III, qui craignait surtout entre l'Espagne et l'Angleterre un rapprochement à la suite duquel Philippe II aurait soumis les Provinces-Unies et puis maîtrisé la France. Aussi, pour détourner Élisabeth de tout arrangement, lui fit-il offrir, dans le cas où elle serait attaquée par les Espagnols, le double des forces que le traité de 1574 l'obligeait d'envoyer à son secours. Il eut avec l'ambassadeur Staffort une longue conférence à ce sujet, et lui dit que le pape et le roi catholique s'étaient liguès contre la reine sa maîtresse en invitant et lui et les Vénitiens à s'unir à eux, ce qu'ils avaient refusé. « Si la reine d'Angleterre, ajouta-t-il, conclut la paix avec le roi catholique, cette paix ne durera pas trois mois, parce que le roi catholique aidera avec toutes ses forces ceux de la Ligue à me renverser, et vous vous pouvez imaginer ce qui est réservé ensuite à votre maîtresse [2]. » D'un autre côté, afin de mieux traverser cette négociation, il proposa à Philippe II une union plus étroite entre les deux couronnes de France et d'Espagne [3], et en même temps il envoya mystérieusement à Constantinople un personnage de confiance chargé d'avertir le sultan que, s'il ne déclarait pas de nouveau la guerre au roi catholique, celui-ci, déjà possesseur des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne, des Indes et de presque toute l'Italie, allait se rendre maître de l'An-

[1] Camden, t. II, p. 568 à 571. — Strada, t. II, liv. IX.

[2] Mendoza était tenu au courant de ces propositions et en informait le roi catholique. Pap. de Sim., série B, liasse 60, nos 117 et 279.

[3] Pap. de Simancas, série B, liasse 61, no 62.

gleterre, et tournerait ensuite les forces de l'Europe entière contre les Turcs [1].

Philippe II était instruit de toutes ces menées, qu'il se disposait à déjouer par la promptitude de ses coups. Il avait discuté les moyens les plus sûrs d'exécuter l'entreprise qu'il avait si laborieusement projetée et qu'il ne voulait pas différer davantage. Il avait repoussé, comme, entraînant des lenteurs, des avis fort sages, quoique très-divers donnés par des hommes également expérimentés. Afin d'éviter à une aussi grande flotte que l'*Armada* les dangers d'une mer fréquemment orageuse, sir William Stanley avait proposé d'aborder en Irlande, où l'on se fortifierait et d'où l'on envahirait facilement l'Angleterre. Le colonel écossais Semple, d'accord avec l'ingénieur italien Plato qui avait dressé une carte des côtes britanniques, s'était prononcé, au contraire, pour une descente en Écosse, où l'on trouverait la noblesse prête à prendre les armes et le peuple disposé à venger le meurtre de Marie Stuart. Enfin l'amiral Santa-Cruz et le prince de Parme avaient conseillé de s'assurer avant tout d'un grand port sur les côtes de Hollande ou de Zélande, afin que l'*Armada*, après être entrée dans la Manche, pût s'y abriter contre les tempêtes, et, de là, faire voile sans obstacle pour l'Angleterre. Philippe II n'adopta aucune de ces prudentes mesures [2]. Ce prince circonspect, qui compromettait souvent ses projets par ses temporisations et annulait ses préparatifs par ses incertitudes, s'exposa cette fois par précipitation à échouer dans la plus grande entreprise de son règne.

Mais, s'il ne consentait point à ce que le prince de Parme s'emparât préalablement de Flessingue et des bouches de l'Escaut, il ne voulut pas, du moins, que l'*Armada* quittât la rade de Lisbonne avant que le duc de Guise et les li-

[1] Lettre du duc de Guise au duc de Parme, d'avril 1588, dans les Pap. de Sim., série B, liasse 60, n° 112.

[2] Strada, t. II, liv. IX, p. 634 à 637.

gueurs eussent pris les armes contre Henri III [1], afin d'empêcher toute diversion de la France en faveur de la reine Élisabeth. Dans ce but, le commandeur Juan Iniguez Moreo se rendit, de sa part, vers les premiers jours d'avril [2], auprès du duc de Guise à Soissons, tandis que le prince de Parme renvoya en Écosse le comte de Morton, qui était venu traiter avec lui au nom des catholiques de son pays, et qu'accompagna le colonel Semple, chargé d'inviter Jacques VI à venger enfin la mort de sa mère, et l'outrage fait à la nation écossaise [3]. Le commandeur Moreo réussit pleinement à Soissons. Il offrit au duc de Guise, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, 300,000 écus, 6,000 lansquenets et 1,200 lances, de la part du roi son maître, qui de plus, retirerait son ambassadeur de la cour de France, et en accréditerait un auprès du parti catholique [4]. Le traité fut conclu à ces conditions, et le duc de Guise entra dans Paris, où l'attendaient les ligueurs et d'où il chassa Henri III, le 12 mai, par le soulèvement des barricades. Quinze jours après cette insurrection, qui réduisait Henri III à l'impuissance, et ne lui permettait pas même, selon les paroles du duc de Parme, *d'assister la reine d'Angleterre de ses larmes, dont il avait besoin pour pleurer son propre malheur* [5], la flotte espagnole sortit du Tage et se dirigea vers les îles britanniques.

Élisabeth était prise au dépourvu: trompée par les négociations qui se poursuivaient dans les Pays-Bas, elle avait partagé les espérances de paix qu'avait conçues le lord trésorier, dont la prévoyance et l'habileté étaient cette fois en

[1] C'était aussi l'avis du duc de Parme. Strada, t. II, liv. IX, p. 634, et dépêche de Mendoza à Philippe II, du 25 février 1588. Pap. de Sim., série B, liasse 60, n° 254, et dépêche du 15 mars, n° 277.

[2] Dépêche de Mendoza au roi catholique, du 5 avril. Pap. de Sim., série B, liasse 60, n° 35.

[3] Le duc de Parme l'a écrit à Mendoza. Dépêche du 11 mars 1588. Pap. de Sim., série B, liasse 61, n° 105.

[4] Punctos de la instruction, etc. Pap. de Sim., série B, liasse 61, n° 184.

[5] Pap. de Sim., série B, liasse 61, n° 62.

défaut. Malgré les conseils de Walsingham et de Leicester, qui lui représentaient l'invasion comme imminente, elle avait sacrifié sa sécurité à son avarice, et s'était mise très-imparfaitement en défense. Au moment où l'*Armada* prenait la mer, ses flottes n'étaient point encore formées et pas un seul homme n'était levé sur le sol de l'Angleterre. Heureusement une tempête vint à son secours. Avant d'avoir dépassé les côtes d'Espagne, l'*Armada* fut assaillie, à la hauteur du cap Finistère, par un premier ouragan qui la dispersa et la contraignit de rentrer fort maltraitée dans les ports de la Biscaye et de la Galice. Elle n'était plus, d'ailleurs, commandée par le marquis de Santa-Cruz. Ce marin expérimenté, malgré sa diligence et ses succès, n'avait pas trouvé grâce devant l'ardeur devenue impatiente de son maître. Philippe II lui avait reproché de n'être pas assez expéditif, et lui avait dit avec une dureté ingrate : « Vous reconnaissez bien mal la bienveillance que j'ai eue pour vous [1]. » Ces paroles d'un roi si absolu et si contenu avaient été meurtrières pour Santa-Cruz. Accablé de fatigue et de chagrin, il était mort, et Philippe II l'avait remplacé par Alonzo Perez de Gusman, duc de Médina-Sidonia, l'un des plus grands seigneurs de l'Espagne, mais peu propre à conduire une semblable expédition. Il est vrai qu'il avait pour ses lieutenants deux habiles marins, le Biscayen Juan Martinez de Recalde et le Guipuscoan Miguel Ocquendo.

Pendant que l'*Armada* se ralliait et se radoubait sur les côtes d'Espagne, Élisabeth avait enfin compris toute l'étendue du danger et y avait pourvu. Reprenant son énergie avec sa clairvoyance, elle forma un conseil militaire pour la défense du royaume; prescrivit d'enrôler, dans les comtés, tous les hommes en état de porter les armes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante [2]; or-

[1] « Male tu quidem, pro benevolentia in te mea, mihi gratiam rependis. » Strada, t. II. liv. IX, p. 653.
[2] Lingard, t. VIII, chap. V.

donna la réunion de deux armées, l'une de 31,932 hommes d'infanterie et 2,400 hommes de cavalerie, destinée, sous Leicester, à faire face à l'ennemi; l'autre de 34,400 hommes d'infanterie, de 1,914 hommes de cavalerie et de 36 pièces d'artillerie de divers calibres, chargée, sous Hunsdon, de défendre sa royale personne [1]. Elle songea à fortifier la position de Tilbury, vers l'embouchure de la Tamise par où devaient aborder les Espagnols, et elle fit reléguer, dans l'île d'Ely et dans l'intérieur du royaume, les catholiques anglais les plus suspects, tandis qu'elle soumit les autres à une étroite surveillance [2]. Les deux armées de Leicester et de Hunsdon étaient convoquées, la première pour le 28 juin, la seconde pour le 23 juillet. C'eût été beaucoup trop tard pour s'opposer à l'invasion sans le contre-temps essuyé par l'*Armada*, et, avec ce contre-temps, ce n'était même pas assez tôt pour qu'elles pussent être mises en état de lutter contre les vieilles bandes espagnoles. Mais les faveurs persévérantes de la fortune et l'intrépidité de la marine anglaise réparèrent les retards d'Élisabeth et la sauvèrent des fautes où l'avaient entraînée sa crédulité et sa parcimonie.

Le nombre des vaisseaux qu'elle rassembla fut considérable. Assistée par la cité de Londres, qui, toute seule, en mit trente-huit à sa disposition, servie avec dévouement par tous ses sujets, qui marchèrent à la défense de leur pays et de leur religion, elle eut bientôt cent quatre-vingt onze navires, la plupart, il est vrai, de petite dimension, portant 15,272 hommes [3]. Les plus grands furent commandés par Drake, Forbisher, Winter, Hawkins et tous les hardis marins qui s'étaient signalés dans les mers lointaines contre la puissance espagnole. Cette flotte, nombreuse et agile, sur laquelle accoururent des volontaires appartenant

[1] Murdin, p. 612 à 614.
[2] Camden, t. II, p. 566. — Murdin, p. 605. — Lingard, t. VIII, ch. V.
[3] Murdin, p. 618.

aux premières familles de l'Angleterre, que montèrent des hommes d'une audace et d'une habilité égales, fut placée sous les ordres de l'amiral Howard d'Effingham, qui eut pour lieutenant Francis Drake. Elle se concentra à Plymouth, où elle attendit l'*Armada*, à l'ouverture du canal qui sépare le continent de l'île, tandis qu'une forte division, conduite par lord Henry Seymour et Winter, se porta de l'autre côté du Pas-de-Calais pour joindre l'amiral hollandais Lonck et l'amiral de Zélande, Justin de Nassau [1], bloquer, de concert, avec eux, les côtes de Flandre, et empêcher que la flottille du prince de Parme ne se réunît à l'*Armada* du duc de Médina-Sidonia.

Celle-ci remit enfin à la voile le 20 juillet; sa navigation fut d'abord heureuse, sous un ciel calme et à travers une mer tranquille. Cette flotte, la plus grande qu'eût encore portée l'Océan, s'avançait majestueusement, réputée invincible par les 7,500 marins qui la manœuvraient, par les 19,000 soldats et la troupe nombreuse de prêtres ou de religieux qu'elle conduisait à la conquête et à la conversion de l'Angleterre. Avec ses immenses galéasses et ses formidables galions, elle ressemblait à une ville fortifiée voguant sur les eaux. Après qu'elle eut passé la pointe de la Bretagne, excitant partout la surprise et l'admiration, elle arriva en face des vaisseaux anglais qui avaient jeté l'ancre à Plymouth. Supérieure en force et favorisée par le vent qui soufflait du sud, elle pouvait accabler Howard et Drake, et, d'un seul coup, dégager la route de l'Angleterre. C'est ce que demandaient à l'envi les capitaines espagnols; mais le duc de Medina-Sidonia, les ayant rassemblés, leur montra l'ordre du roi qui défendait de combattre avant que la jonction avec le duc de Parme eût été opérée et qu'on eût conduit toutes les troupes sur les bords de la Tamise. Don Juan de Recalde soutint néanmoins qu'il convenait d'attaquer lorsqu'on était sûr de vaincre, et qu'il

[1] De Thou, liv. LXXXIX, § 9.

fallait servir le roi en lui désobéissant. Mais le timide duc de Médina-Sidonia, observateur scrupuleux des instructions qu'il avait reçues, reprit sa marche pour les côtes de Flandre [1]. Il obéit trop bien à un ordre qui, donné loin des lieux et des événements, était une faute, puisqu'il interdisait d'offrir le combat avec opportunité, sans empêcher de le recevoir avec désavantage.

En effet Howard et Drake, échappés à ce péril, suivirent l'*Armada*, qui, formée en croissant, s'avançait avec lenteur, et attaquèrent victorieusement son arrière-garde. Dans ce canal étroit, dont ils connaissaient les passages et les écueils, leurs vaisseaux agiles surent toujours prendre le vent, et, tout en évitant le choc de la masse redoutable contre laquelle ils se seraient brisés, ils parvinrent à l'entamer par d'importantes captures. Ils lui livrèrent ainsi, le 4 août, un combat heureux, en face de l'île de Wight [2], et l'inquiétèrent constamment jusqu'à la hauteur de Calais, où elle arriva et jeta l'ancre le 6. Placée à quelques lieues de Dunkerque et de Nieuport, elle semblait alors toucher à l'un des termes de l'entreprise.

A l'approche de l'*Armada*, le prince de Parme, après avoir rompu les conférences entre les commissaires espagnols et les commissaires anglais, avait tout disposé pour s'unir à elle. Le 7 et le 8 août, il avait embarqué 14,000 hommes sur la flottille de Nieuport [3], et il était parti ensuite pour aller embarquer le restant des troupes de l'expédition sur la flottille de Dunkerque [4]. Le duc de Médina-Sidonia s'apprêtait à le joindre et à escorter ses vaisseaux plats jusqu'aux bouches de la Tamise. Mais Drake ne lui en laissa pas le temps. Avec son ardente et infatigable opiniâtreté, il n'avait pas cessé de poursuivre l'*Armada*, et il avait aussi jeté l'ancre non loin d'elle. Les éléments vinrent en aide

[1] Strada, t. II, liv. IX, p. 656, 657 et 658.
[2] Strada, *ibid.*, p. 659 à 661.
[3] Strada, *ibid.*, p. 665.
[4] Strada, t. II, liv. IX.

à ses attaques. Dans la nuit du 8 au 9, le ciel se couvrit et l'atmosphère embrasée annonça un orage. Drake prit huit des petits navires les plus maltraités de sa flotte, les remplit de salpêtre, de bitume et d'autres matières combustibles, et les fit conduire, au milieu de l'obscurité, dans le voisinage des navires espagnols. A une certaine distance on y mit le feu, et les huit brûlots, éclairant tout à coup la nuit de leur lumière sinistre, s'avancèrent sur l'*Armada*. Celle-ci fut saisie d'épouvante. Elle craignit d'être incendiée comme l'avait été, quelques années auparavant, une autre flotte devant Anvers, et les Espagnols, levant leurs ancres et coupant leurs câbles, quittèrent précipitamment la côte et s'enfuirent avec confusion vers la haute mer [1]. Mais ils n'échappèrent à l'incendie que pour être exposés à la tempête.

Un violent orage éclata dans ce moment, et le vent du sud-ouest commença à souffler avec fureur. Poussée par cet ouragan, la flotte espagnole, que poursuivit encore le lendemain et que canonna tout le jour la flotte anglaise, fut jetée sur le rivage, entre Calais et les bouches de l'Escaut; elle eut beaucoup de peine à se tirer de ces bas-fonds, où échouèrent plusieurs galions et l'une des quatre grandes galéasses. L'*Armada* avait déjà perdu quinze vaisseaux, ortant quatre mille sept cent quatre-vingt-onze hommes, et elle ne pouvait échapper à une plus grande ruine qu'en sortant de ce dangereux canal. L'expédition était manquée, et le duc de Médina-Sidonia, poussé du sud au nord par la tempête, qui ne lui permettait point de traverser de nouveau la Manche sans périr, se jeta dans une route presque aussi hasardeuse. Il fit le tour de l'Angleterre, de l'Écosse, et de l'Irlande, et reprit à travers l'Océan septentrional le chemin de l'Espagne [2]. Dans cet orageux trajet, il sema des débris de sa flotte une mer qui lui était inconnue, et

[1] Strada, t. II, liv. IX. p. 665 à 667.
[2] *Ibid.*, p. 667 à 669.

laissa dix-sept de ses vaisseaux sur les seules côtes d'Irlande.

Pendant que l'*Armada* éprouvait ce désastre et que le prince de Parme, assez abattu d'un aussi grand échec, retirait ses troupes des bateaux plats; le roi d'Écosse s'était enfin décidé entre Philippe II et Élisabeth. Longtemps il les avait ménagés l'un et l'autre. Au mois de juillet même il avait favorablement reçu le colonel Semple, que lui envoyait le prince de Parme. Il avait écrit à ce dernier dans des termes qui pouvaient le faire considérer comme un futur auxiliaire pour lui [1]. Mais, lorsque le comte de Morton, conformément à ce qui avait été convenu dans les Pay-Bas, donna aux catholiques écossais le signal de l'insurrection pour seconder l'expédition espagnole, Jacques VI comprit que le danger lui était commun avec Élisabeth. Malgré le soin qu'avaient pris les agents de l'Espagne de se taire sur le but religieux de l'entreprise, et de lui cacher l'ambition de Philippe II sous la vengeance de sa mère, il vit bien qu'il s'agissait de rétablir l'ancienne croyance en Angleterre et de soumettre ce pays au roi catholique. Aussi n'hésita-t-il plus. Il dit que le roi d'Espagne lui réservait la grâce que Polyphème accordait à Ulysse, celle d'être dévoré le dernier [2], et il marcha en armes contre Morton, dont il prit le château de Lochmaben, et qu'il jeta en prison après l'avoir battu à Dumfries [3]. Cet acte de vigueur arrêta les entreprises des catholiques d'Écosse, et tira d'une grande angoisse Élisabeth, qui n'avait pas mis en état de défense sa frontière du nord. Elle envoya aussitôt auprès du jeune prince, que sa croyance et ses intérêts ramenaient à elle, William Ashby, pour le féliciter, et lui offrir de sa part un

[1] « Et rex admisso perhonorilice Simplio, egit per litteras, quarum autographum apud me est, gratias Parmensi duci, cujus humanitati adstrictum se in perpetuum profitebatur. » Strada, t. II, liv. IX, p. 646.

[2] Camden, t. II, p. 583. — Spottiswood, p. 369. — Tytler, t. IX, p. 20 et 21.

[3] Tytler, t. IX, p. 21 et 22. — Robertson, liv. VII.

duché en Angleterre, comme acheminement au trône, cinq mille livres sterling de pension, avec l'entretien d'une petite garde du corps de cinquante gentilshommes écossais [1]. Ces engagements, que la présence du péril lui faisait alors prendre, et que le retour de la sécurité la dispensa plus tard de tenir, achevèrent de gagner Jacques VI. Il s'entendit de nouveau avec Élisabeth, et comme l'ambition parlait en lui plus haut que le sang, les mêmes raisons qui l'avaient rendu si accomodant sur la captivité de sa mère l'empêchèrent définitivement de demander compte de sa mort.

La reine d'Angleterre triomphait sur tous les points. Si elle n'avait pas prévu le péril d'assez loin, elle y avait fait face avec un généreux courage. Elle avait animé l'Angleterre de son intrépidité et de sa confiance; elle avait voulu se mettre à la tête de ses troupes, qu'elle visita dans leur camp de Tilbury, au milieu d'enthousiastes transports. Le peuple anglais, pénétré de reconnaissance et d'admiration, l'honora comme sa libératrice, et crut lui devoir tout à la fois le salut de son indépendance et la sécurité de sa religion.

Quant à Philippe II, dont ce désastre arrêtait les prospérités politiques, il apprit la ruine de l'*Armada* avec la tranquille fierté du monarque le plus puissant de l'Europe. Ce fut son ministre favori, don Christoval de Moura, qui se chargea de la lui annoncer. Don Christoval le trouva écrivant des lettres dans son cabinet. Philippe II l'écouta sans changer de visage : « Je rends grâce à Dieu, dit-il, de m'avoir donné le moyen de supporter sans embarras une semblable perte et d'être en état de remettre en mer une flotte aussi grande. L'eau qui coule peut se perdre si la source n'en est pas tarie [2]. » Reprenant ensuite sa plume, il con-

[1] Tytler, t. IX, p. 22. — Robertson, liv. VII.

[2] Strada, t. II, liv. IX, p. 671. Cependant, d'après un fragment de la lettre que don Juan de Idiaquez adressa, le 31 août 1588, au prince de Parme, et que M. Gachard vient de publier, Philippe II éprouva de ce dé-

tinua paisiblement à écrire [1]. L'*Armada*, s'il faut croire ce qu'en dit l'ambassadeur Mendoza à l'historien de Thou, lui avait cependant coûté plus de cent millions de ducats [2]. Les débris en arrivèrent au mois de septembre dans les ports de Santander et de la Corogne, conduits par le duc de Médina-Sidonia, qui reçut l'ordre de se retirer dans ses terres sans être admis à voir le roi, et par don Juan de Recalde, qui succomba bientôt aux fatigues qu'il avait essuyées. Philippe II fit part à ses peuples de ce grand revers dans le langage élevé et soumis d'un prince chrétien. Il demanda des prières publiques à tous les archevêques et évêques de ses États: « Les événements de la mer, leur écrivit-il, sont variables, comme on le sait, et comme vient de l'éprouver l'*Armada* [3]. » Attribuant le malheur survenu à des causes plus fortes que les précautions humaines, il les invitait à invoquer en sa faveur l'assistance de Dieu: « Recommandez, leur disait-il en finissant, toutes mes actions à Notre-Seigneur, afin que sa divine Majesté les fasse tourner à l'utilité de son service, à l'exaltation de son Église, au bien et à la conservation de la chrétienté. C'est là tout ce que je veux [4]. »

Quoique sa réponse à don Christoval de Moura semblât annoncer l'équipement prochain d'une nouvelle flotte, et bien que Mendoza lui conseillât de préparer une autre expédition [5], Philippe II ne put pas reprendre le dessein au-

sasire plus de chagrin qu'il n'en montra. « Su Magestad lo ha sentido mas que se puede creer; y si todavia no quedase alguna esperança en Dios de que podria haverse servido de responder por sù causa, y que, vuella del *Armada* ha dado occasio á V. E., lo haviá sabido tomar de suerte que no se escape de las manos, no se como se llevaria un sentimiento tan grande. » *Correspondance de Philippe II*, in-4°. Bruxelles, 1851, t. II, p. LXXVII, et sa lettre du 3 septembre, *ibid.*, p. LXXVIII.

[1] *Ibid.*

[2] Thuanus, lib. LXXXIX, c. XIV.

[3] Herrera, l. III, p. 113.

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 2 novembre 1588. Pap. de Sim., série B, liasse 60, n°s 47 et 48.

quel il avait travaillé cinq ans, réfléchi dix-huit, et qui avait échoué en quelques jours. Les événements ne le lui permirent point. Le duc et le cardinal de Guise, tués vers la fin de 1588, à Blois, au service de la même cause pour laquelle avait péri Marie Stuart à Fotheringay; Henri III assassiné par un moine, vers le milieu de 1589, à Saint-Cloud, et sa mort, séparant pour la première fois en France le catholicisme de la royauté; les ligueurs, engagés durant cinq années dans une lutte ardente et opiniâtre contre les protestants unis aux royalistes, obligèrent Philippe II à détourner ses vues de l'Angleterre pour les diriger sur la France. Il employa ses finances à y soutenir la Ligue, ses armées à l'y défendre, et, pendant qu'il cherchait à déposséder Henri IV, il ne put pas songer à renverser Élisabeth. Cette princesse, après la mort de Marie Stuart et la dispersion de l'*Armada,* n'eut plus rien à craindre. Aucune entreprise sérieuse ne fut tentée, ni même conçue, pour lui enlever le trône et pour arracher la Grande-Bretagne au protestantisme, qui y resta à jamais le maître. Ayant affermi dans son royaume la révolution que son père, Henri VIII, avait opérée, Élisabeth aida, sur le continent, Henri IV à dompter la Ligue, la république des Provinces-Unies à se rendre indépendante de l'Espagne. Partout où Philippe II voulait rétablir la vieille croyance, elle se donna la mission de maintenir la nouvelle, et cette mission elle l'accomplit à l'aide d'une puissance moins forte que la sienne, mais avec plus d'habileté ou de bonheur que lui, puisqu'elle fit triompher le protestantisme en Angleterre, en Écosse, en Hollande, et qu'elle l'empêcha de succomber en France. Comme la politique de Philippe II, la politique d'Élisabeth fut entachée de fourberie et souillée de cruauté; seulement, de Philippe II data la décadence de l'Espagne, et sous Élisabeth commença la grandeur de l'Angleterre.

Telle fut l'issue de la lutte longue et inégale des deux religions dans la Grande-Bretagne. Marie Stuart succomba

avec l'ancienne; Élisabeth s'affermit avec la nouvelle. En soutenant une cause pour ainsi dire perdue, Marie Stuart ne fut ni heureuse pendant sa vie, ni vengée après sa mort. La position où elle se trouva placée dès son retour de France en Écosse et la croyance qu'elle ambitionna d'y rétablir contribuèrent à ses infortunes au moins autant que ses passions et ses fautes.

L'Écosse avait été de tous les temps difficile à défendre et à gouverner. Cinq rois de la maison de Stuart avaient péri pour avoir tenté d'en assurer l'indépendance vis-à-vis de l'Angleterre et d'y constituer l'autorité publique contre la noblesse féodale. Le dernier qui avait été accablé sous le poids de cette tâche était Jacques V, le père infortuné de la plus infortunée Marie Stuart. En mourant à l'âge de trente ans, et en laissant pour régner après lui une fille âgée de six jours, il annonça avec une mélancolique prévoyance le sort de son pays et de sa race. Une guerre s'engagea autour du berceau de sa triste héritière pour savoir si elle entrerait dans la maison des Valois ou dans celle des Tudor; si elle épouserait le petit-fils de François Ier, ou serait mariée au fils de Henri VIII; si l'Écosse resterait indépendante sous le protectorat de la France, ou si elle se confondrait avec l'Angleterre par une incorporation depuis longtemps recherchée. Le parti de l'indépendance l'emporta sur le parti de l'union, et Marie, encore enfant, fut conduite en France. C'est là que s'écoulèrent ses plus douces et ses plus charmantes années. Pendant ce temps grossissait en Écosse la tempête qui devait troubler tout le reste de sa vie. Gouvernée tour à tour par un régent du parti français, le duc de Châtellerault, ou par une régente d'origine française, Marguerite de Lorraine, sœur des Guise, l'Écosse, en lutte avec l'Angleterre, alliée avec la France, s'enfonça de plus en plus dans ses divisions. Aux causes toujours subsistantes et en ce moment ranimées des anciennes querelles s'en ajoutèrent d'autres: la réformation reli-

gieuse vint fortifier l'indépendance féodale et mêler l'ardeur des nouvelles croyances à l'énergie des vieux intérêts. Elle donna la démocratie presbytérienne pour alliée à l'aristocratie territoriale. Ce grand événement s'était accompli durant l'absence de Marie Stuart, qui, en retournant, vers l'automne de 1561, sur le trône de ses ancêtres, se trouva en butte à des dangers bien plus redoutables que ceux auxquels n'avaient pu résister tant d'autres rois avant elle.

Pour commander en reine à une noblesse toute-puissante, sans provoquer ses soulèvements; pour pratiquer le culte catholique, sans exciter la défiance agressive des protestants; pour conserver la plénitude de son autorité souveraine vis-à-vis de l'Angleterre, sans s'exposer aux menées et aux attaques de l'inquiète Élisabeth, qu'apportait Marie Stuart en Écosse? Elle ne connaissait pas les usages du pays qu'elle était appelée à régir, et elle en condamnait la religion. Sortant d'une cour brillante et raffinée, elle revenait, pleine de regrets et de dégoûts, au milieu des montagnes sauvages et des habitants incultes de l'Écosse. Plus aimable qu'habile, très-ardente et nullement circonspecte, elle y revenait avec une grâce déplacée, une beauté dangereuse, une intelligence vive mais mobile, une ame généreuse mais emportée, le goût des arts, l'amour des aventures, toutes les passions d'une femme jointes à l'extrême liberté d'une veuve. Bien qu'elle eût un grand courage, elle ne s'en servit que pour précipiter ses malheurs, et elle employa son esprit à mieux faire les fautes vers lesquelles l'entraînaient sa situation et son caractère. Elle eut l'imprudence de se présenter comme l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre, et de devenir ainsi la rivale d'Élisabeth; elle servit d'appui et d'espérance au catholicisme vaincu dans l'île, et encourut par là l'implacable inimitié du parti réformé, qui voulait sauver à tout prix la révolution religieuse qu'il avait faite.

Ce n'est pas tout. Les périls auxquels l'exposaient l'exercice de son pouvoir, les prétentions de sa naissance, les ambitions de sa foi, elle les aggrava par les torts de sa conduite privée. Le goût soudain qu'elle ressentit pour Darnley, les familiarités excessives qu'elle eut avec Riccio et la confiance qu'elle lui accorda, la passion effrénée qui l'entraîna vers Bothwell, lui furent également funestes. En élevant jusqu'à elle comme époux et comme roi un jeune gentilhomme dépourvu de tout, hors des agréments de la personne, et dont elle se dégoûta si vite; en faisant son secrétaire et son favori d'un étranger et d'un catholique; en consentant à devenir la femme du meurtrier de son mari, elle anéantit elle-même son autorité. Après avoir perdu sa couronne, elle exposa inconsidérément sa liberté. Elle chercha un asile, sans être assurée de l'y recevoir, dans le royaume même de son ennemie, et après s'être mise à la merci d'Élisabeth, elle conspira contre elle avec bien peu de chance de la renverser. Du fond de la prison où elle avait été iniquement jetée et où elle était iniquement retenue, elle crut pouvoir, de concert avec le parti catholique, préparer sa délivrance, tandis qu'elle ne travaillait qu'à sa perte. Ce parti était trop faible dans l'île, trop désuni sur le continent, pour s'insurger ou pour intervenir utilement en sa faveur. Les soulèvements qu'il tenta en Angleterre depuis 1569, et les trames qu'il y ourdit jusqu'en 1686, achevèrent de le ruiner, en causant la mort ou la fuite de ses chefs les plus entreprenants. La croisade maritime discutée à Rome, à Madrid, à Bruxelles, dès 1570, et convenue en 1586, pour abattre Élisabeth et relever Marie Stuart, loin de placer sur le trône de la Grande-Bretagne la reine des catholiques, la fit monter sur l'échafaud.

L'échafaud, tel fut donc le terme de cette vie ouverte par l'expatriation, semée de traverses, remplie de fautes, presque toujours douloureuse et un moment coupable, mais ornée de tant de charmes, touchante par tant d'infortunes,

épurée par d'aussi longues expiations, finie, avec tant de grandeur. Marie Stuart, victime de la vieille féodalité écossaise et de la nouvelle révolution religieuse, emporta avec elle les espérances du pouvoir absolu et du catholicisme. Toutefois, ses descendants, parvenus à la couronne d'Angleterre seize années après sa mort, la suivirent dans la voie dangereuse où plusieurs de ses ancêtres l'avaient précédée. Son petit fils, Charles Ier, en voulant établir la monarchie absolue, fut décapité comme elle, et son arrière-petit-fils, Jacques II, en essayant comme elle de restaurer le catholicisme, fut jeté du trône dans l'exil. Après lui s'éteignit sur la terre étrangère cette race des Stuarts, que son esprit inconsidéré, son caractère aventureux et la fatalité de son rôle ont rendue l'une des plus tragiques de l'histoire.

Digitized by Google

APPENDICES

Appendix A

(Tom. I, p. 47 et p. 142.)

SUR LE PROJET DE MARIAGE DU ROI PHILIPPE II AVEC LA REINE ELISABETH A LA FIN DE 1558 ET AU COMMENCEMENT DE 1559. — SUR L'INTERVENTION DE PHILIPPE II AUPRÈS DU PAPE EN 1159 ET EN 1561 POUR QU'IL N'EXCOMMUNIAT ET NE DÉPOSAT POINT ÉLISABETH; ET, DANS LE CAS OU IL LA DÉPOSERAIT, POUR QU'IL DONNAT LE ROYAUME D'ANGLETERRE A LUI ET NON A MARIE STUART.

Pendant les six mois qui s'écoulèrent entre la mort de sa seconde femme, Marie Tudor, et son mariage avec Élisabeth de France, fille de Henri II, Philippe II songea à épouser la reine Élisabeth. Ce mariage aurait conservé l'Angleterre dans l'indissoluble alliance de l'Espagne et serait devenu le gage du maintien du catholicisme dans ce pays. C'est ce double but que Philippe II se proposa d'atteindre en négociant une union, qui aurait été si utile pour lui, avec la deuxième fille de Henri VIII. Je vais ajouter quelques documents aux indications qu'a déjà données sur ce point curieux d'histoire don Tomas Gonzalez [1].

[1] Dans ses *Apuntamientos*, etc, p. 14 et 15, et *Documento*, n° 2, p. 157, 158 et 159; et *Memorias de la real Academia de la Historia*, t. VII, p. 262 à 265 et 405 à 407.

Le comte de Feria annonça à Philippe II, par sa dépêche du 14 décembre 1558, que la nouvelle reine, qui le 17 décembre précédent était arrivée au trône, ne se montrait pas pressée de se marier, et lui avait parlé du mécontentement qu'avait causé le mariage de la reine sa sœur avec un étranger. Au nombre des motifs que le comte de Feria fait valoir auprès d'Élisabeth pour qu'elle épouse Philippe II sont l'aversion que la reine Marie Tudor avait contre Élisabeth, et qui provenait de la crainte que Philippe II ne se mariât avec elle si elle mourait, et la nécessité de trouver quelqu'un assez puissant pour défendre sa couronne contre les prétentions de la reine dauphine (Marie Stuart), qui avait pris les armes d'Angleterre et se présentait comme étant la légitime héritière de ce royaume.

« .... Dezile que una de las cosas porque la queria mal Su Mag. que haya gloria, era porque temia que si moria, V. Mag. se casaria con ella... Ponelle delante la pretension de la reyna Dolfina y la necessidad que tiene de estar allada con V. Mag. ó persona que depende del, y por aqui las mas razones que se pudiessen decir para apartalla de casarse en el reyno, despues de apartada esto, si inclina á V. Mag. sera bien, que V. Mag. me mande avisar si procedere con la platica adelante, o la desbaratare [1]. »

Philippe II, selon sa coutume, réfléchit beaucoup et hésita longtemps avant de se décider. Il invita son ambassadeur à dissuader Élisabeth d'épouser un de ses sujets et à conduire la négociation qui le concernait sans la rompre et sans la conclure jusqu'à ce qu'il eût pris son parti.

« ... Quanto al puncto principal de lo que desseais saber de mi voluntad, cerca deste casamiento, lo que por ahora os puedo decir es: que por ser negocio de tan grande importancia y consideracion, aunque se trato en vuestra presencia (como os deveis bien acordar) quiero mirar y pensar mucho en ello, y entretanto vos procedereis en esto con la Reyna por la via que llevais, y me escrivis, que es lo que conviene quanto a dissuadirla y quitarle del pensamiento el casarse con vassallo suyo; pero no es bien ponerle delante lo que decis dela causa por que su hermana la queria mal, al las otras cosas que la puedan dar sombra de mi casamiento envaneciendola, y huyendo tambien las ocasiones y platicas que se ofrecieren en que ella puede desesperar del efecto, de manera que ni le deis esperanza, ni

[1] Lettre du comte de Feria à Philippe II, du 14 déc. 1558. Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, leg. 811.

la desconfieis, sino que se vaya assi entreteniendo el negocio hasta que yo me determine, como vos lo sabieis bien hacer con vuestra mucha prudencia [1]. »

Philippe II se décida enfin et donna l'ordre à son ambassadeur de négocier sérieusement son mariage avec Élisabeth, dans un intérêt religieux, en exigeant qu'elle devint catholique. Ses motifs et ses conditions se trouvent dans la dépêche du 10 janvier 1559, publiée par don Tomas Gonzalez [2].

Mais Élisabeth n'était pas disposée à y souscrire. Le parlement nouveau s'assembla le 25 janvier 1559, et inclina aux innovations religieuses. Par une dépêche du 31 janvier 1559, le comte de Feria, après avoir annoncé à Philippe II qu'on avait proposé au parlement de changer de religion et de révoquer toutes les lois faites sous le règne précédent; après lui avoir dit que les plus ardents pour cela étaient dans le conseil Cecil et le comte de Bedford, hors du conseil le comte de Sussex, ajouta que tout dépendrait du mari que prendrait Élisabeth.

« Pero enfin, dit-il, todo el negocio depende del marido que ella tomare, porque aqui no hay mas voluntad delo que el rey tiene en todas las cosas [3]. »

Élisabeth, qui, le 10 février, avait déjà répondu au parlement qu'elle était dans l'intention de ne pas se marier et de rester « une reine vierge, » montra la même disposition au comte de Feria, qui écrivit à Philippe II:

« Dióme audencia y torne al negocio, y ella començo à responderme haziendose á las razones pasadas de no querer casarse. Visto adonde encaminaba ataje la respuesta, y por las platicas que luego se siguieron, y por las de antes y por la prisa que ella daba á quererme responder, entendi claramente que la respuesta era que pensava no casarse, y exluir el negocio con buenas palabras.

« Y enfin quedamos que yo no queria respuesta, si no fuese buena, y dexe la platica abierta [4]. »

[1] Lettre de Philippe II au comte de Feria, sans date, mois de décembre 1558. Archives de Simancas, Inglat., leg. 812.

[2] Voir *Apuntamientos*, p. 157 à 159.

[3] Feria à Philippe II. Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

[4] Le comte de Feria à Philippe II, Londres, 20 février 1559. Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

Mais elle entra bientôt dans les vues de ses principaux ministres et du nouveau parlement, qui voulaient faire revivre les actes de Henri VIII, abolir de nouveau l'autorité pontificale, et rétablir la suprématie religieuse de la royauté. Aussi Élisabeth opposa-t-elle alors au mariage avec Philippe II, non plus son penchant pour le célibat, mais sa religion. Le comte de Feria en fit part au roi son maître.

« Dixome despues de haber comenzado à hablar un poco en estotra materia que ella no podia casarse con V. Mag. porque era erege. Yo me admire mucho de oyelle decir aquellas palabras y le suplique me dijese la causa de verla tán diferente de como otras veces me habia hablado en aquellas materias, y nunca se mea claro. »

Feria pense qu'elle est poussée à ce refus par les partisans de la nouvelle religion, qui s'aperçoivent bien que le roi catholique ne la demande en mariage que dans l'intérêt de l'ancienne. Il la trouve très-résolue et lui fait entrevoir le danger auquel elle s'expose. Il ajoute en effet:

« Y asi me replicó tantas veces que ella era eretica, y que no se podia casar con V. M. tan desosegada y tan alterada, y tan resoluta, en que queria poner la religion como la déjó su padre, que le veni à decir, que yo no la tenia á ella por eretica, ni creia que permitiera las cosas que en el parlamento se trataban, porque si mudaba la religion se perderia, y que V. M. no se apartaria de la union de la Iglesia por todos los reynos del mundo [1]. »

Philippe II tourna alors ses vues du côté de la France, avec laquelle il négociait la paix à Cateau-Cambrésis, et il écrivit au comte de Feria:

« Conde primo... he entendido la resolucion de la Reyna, en lo de su casamiento, y aunque no he podido dexar de recibir pena, de que no se aya venido á concluir esto, que yo tanto deseava, y que paresce que convenia al bien publico: todavia pues á la reyna le ha parescido que esto no era necessario, y que con buena amistad se conseguiria el mysmó fin, yo he quedado dello satisfecho y muy contento de le que ella se contenta [2]. »

[1] Le comte de Feria à Philippe II, Londres, 19 mars 1559. Arch de Simancas, Ingl., leg. 812.

[2] Dépêche de Philippe II au comte de Feria, de Bruxelles, 23 mars 1559 Arch. de Simancas, Neg. de Estado, Ingl, leg. 812.

Deux semaines après, le comte de Feria apprit le 7 avril, par un courrier que lui dépêcha Philippe II, la nouvelle de la paix conclue les 2 et 3 à Cateau-Cambrésis et du mariage arrêté de son maître avec Élisabeth de France, fille de Henri II. Il alla voir la reine, qui le reçut *con buen semblante*. Il lui exprima ses regrets de ce qu'elle avait laissé échapper l'occasion d'un pareil mariage. Voici ce que lui répondit Élisabeth:

« Comenzo á decirme que habia entendido que V. Mag. estava casado, soridiendose *diziendo que su nombre era dichoso*, y algunas veces dando unos sospirillos á bueltas de la risa. Dixele que aunque via que era grand bien de la christiandad esta paz, yo no me podia alegrar de ver casado á V. Mag. y no con ella, y de que no me huviesse querido creer, habiendola importunado tanto y suplicadole, viese cuanto le convenia casar con V. Mag., y entonces salio con decir que por V. Mag. havia quedado y no por ella, que ella nunca me havia dado respuesta, y que yo le havia dicho que tan poco lo havia escrito á V. Mag. Dixele que bien sabia ella la verdad, que yo no havia querido tomar respuesta porque entendi la que me queria dar, y que en negocio de aquella calidad entre dos principes tan grandes como V. Mag. y ella, yo tenia obligacion, ya que no se conformavan, dalle tal salida que no pudiesse causar alguna indignacion ó dessabrimiento en la una parte ni en la otra, y que esto havia procurado de hacer y que para ello me havia pasado mas de su parte que de la de V. Mag., y que bien viá ella que yo le dezia verdad. Confesso me que era assi, y despues tornó á decirme, *que V. Mag. no devia de estar tan enamorado della, como yo le havia dicho, pues no havia tenido paciencia para aguardar cuatro meses*, y muchas cosas destas, como persona que no le ha placido nada de la determinacion que V. Mag. ha tomado... lo que en este poco tiempo he entendido despues que vinó la nueva de la paz es, que ella y todos han sentido mucho el quedar V. Mag. y el rey de Francia tan juntos, y que estan muy temerosos de que esta amistad ha de redundar en su dano [1]. »

Après avoir reçu cette lettre, Philippe II écrivit au comte de Feria d'entretenir la reine Élisabeth dans la crainte que lui avaient causée la paix de Cateau-Cambrésis et l'alliance étroite des deux souverains qui l'avaient conclue, afin qu'elle demeurât bien persuadée qu'elle serait dans le plus grand péril s'il ne la soutenait pas. Feria devait ensuite lui donner les plus grandes assurances de l'amitié que le roi catholique

[1] Feria à Philippe II, Londres, 11 avril 1559, Archives de Simancas, Inglaterra, leg. 812.

avait pour elle, et de la ferme volonté où il était de l'aider à conserver et à affermir sa couronne, il s'exprimait ainsi :

« ... Vos procureis de confirmar á la Reyna y á los suyos en el temor que, segun decis, ellos mismos muestran tener del dano y peligro en que se hallan, de manera que conozcan y entiendan bien, como estan perdidos si yo no los amparo y defiendo, que nó dudamos lo tocaran facilmente con la mano, si lo quieren considerar, siendo cosa tan clara...

» Despues de aver puesto á la Reyna este miedo por la via y razones, que vos alla vereis ser mas a proposito para que obre los ojos, á mirar lo que cumple y satisfaga del zelo con que yo me muevo á advertirla de esto, le ofrecereis de mi parte y la hareis cierta que yo no he de faltar de corresponderle con todo lo que pudiere para ayudarle á conservar su reyno, y á establecer sus cosas, ni mas ni menos que las mias proprias, asi por el grande amor y aficion que le tengo, *de la qual ni la paz ni la aliança que he tomado con Francia me apartaran jamas*, ántes procurare de estrecharla mas con todas las demonstraciones y buenos oficios que yo pudiere, como tambien por mi interese proprio, y por el dano que se ne seguiria, si, lo que Dios no quiera, ese reyno viniese á otras manos que las suyas, como facilmente podria succeder, si con efecto no previene con tiempo y provee luego del verdadero y unico remedio, que es no permitir que en lo de la religion aya novedad, que haziendo esto y tomando á unos de los archiduques, mis primos, por marido..., allana y asegura todas sus cosas [1]. »

Feria vit la reine Élisabeth, et lui parla conformément aux ordres que lui avait envoyés le roi son maître. Il lui donna à entendre que Philippe II n'agissait que d'après la grande affection qu'il avait pour elle.

« Y como quien, ajouta-t-il, tenia por proprio su dano o su provecho. Ella me respondió blandamente que agradecia á V. Mag. lo que le mandava á decir. »

Malgré ces témoignages de gratitude, Élisabeth annonça à Feria les changements qu'elle se proposait de faire en matière de religion. Feria s'en montra stupéfait et lui adressa les plus vives représentations sur la gravité et le danger de pareils changements. Il l'engagea, dans l'intérêt de son royaume et dans le sien, à ne pas révoquer les saintes lois que sa

[1] Philippe II au comte de Feria, de Bruxelles, 24 avril 1559. Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

Google

sœur et le roi catholique avaient établies en Angleterre, et lui rappelle:

« Los buenos oficios que V. Mag. havia hecho con el papa para que no procediese contra ella. »

Élisabeth répondit que c'étaient des choses qui intéressaient la conscience, qu'elle les avait toujours crues, comme le savaient la reine sa sœur et le roi catholique, et qu'elle espérait se sauver aussi bien que l'évêque de Rome.

« Me dixo que se pensava salvar tan bien como el obispo de Roma. »

Toutes les représentations de Feria furent inutiles. L'ambassadeur espagnol n'attendit plus rien que de mauvais de sa part, et quant au projet de la marier à l'archiduc Ferdinand, il dit:

« Algunas vezes da á entender que se quiere casar con él y que nos es muger ella que ha de tomar sino un grand principe; tras esto dizen que esta enamorada de milord Roberto y nunca lo aparto de si. Si las espias no me mienten, que no lo creo, por la razon que de poco aca me han dado, entiendo que ella no terna hijos; pero si el archiduque es hombre, aunque ella se muera sin ellos, se podria quedar con el reyno teniendo las espaldas de V. Mag. [1]. »

Lorsque la révolution religieuse fut accomplie par le parlement et la reine, que le livre de commune prière eut rétabli le culte réformé, que la juridiction pontificale eut été abolie, que la suprématie religieuse de la reine eut été reconnue, que des lois sévères eurent été portées contre ceux qui admettraient encore l'une et contesteraient l'autre, que les évêques catholiques contraires à ces mesures eurent été envoyés à la tour, Philippe II persista, dans un intérêt politique, à protéger Élisabeth auprès du pape, avec lequel elle avait rompu, dont elle n'avait pas voulu recevoir le nonce, et qui voulait la déposer. En août 1559, le roi d'Espagne fit tous ses efforts pour détourner Paul IV et de l'excommunier et de la détrôner, et demanda, s'il n'y réussissait point, à être investi de la couronne d'Angleterre, qui sans cela serait revenue au roi de France, François II, par

[1] Feria à Philippe II, 27 avril 1559. Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

sa femme, Marie-Stuart. Voici la curieuse dépêche qu'il écrivit à ce sujet à son ambassadeur le cardinal Pacheco:

« Ya sabeis lo que estos dias passados he scripto á Su Santidad, dandole aviso en diversas veces de las cosas de Inglaterra y del estado y terminos en que se hallavan, y como haviendole enviado á suplicar que no procediesse contra la reyna ni hiciesse otra demostracion hasta ver lo que aprovecharian los medios que con ella se tratavan y se le havian propuesto, que eran de tal calidad que se podia esperar dellos alguna buena salida. Su Santidad se contento mucho desto y me escrivio lo mismo que á vos os dijo, que esperaria mi aviso y se deternia todo lo que sin perjuicio de su autoridad pudiesse. Agora haviendose ofrescido esta mi partida á Espana, como por otra digo, me ha parescido que no compliria con lo que he scripto ni con lo que devo á la voluntad con que Su Santidad ha tomado esto negocio y respecto que ha tenido a mi aviso y suplicacion, sino le avisasse por vuestro medio de lo que en esto passa y estado en que quedan los negocios, y assi le escrivo un capitulo en la carta de creencia que os embio del tener que vereis por la copia della, en vertud de la cual quiero que le digais que haviendo yo hacer todas las diligencias y officios possibles, assi por medio del conde de Feria como del obispo del Aguila, mi embaxador, que alli reside, para que no se arrojase en lo de la religion, y despues desto propuestole casamientos muy convenientes de algunos principes catolicos, por cuya mano se pudiera esperar muy gran remedio en ello, no solamente los ha recusado, pero ni esto, ni todo lo demas que se ha hecho ha aprovechado, ni ha sido bastante para que no procediese a confirmar la ley hecha en el parlamento y allamarse gobernadora de iglesia anglicana, despues de la cual ha hechado y desterrado la misa de su reino, y mandado que se diga el officio en vulgar ingles y privado á los obispos que no han querido consentir en esta ley de sus obispados y de los bienes que tenian de aquel reino y a los principios los mando echar presos y dio lugar a que fuesen muym altratados y menos preciados, aunque despues ha havido en esto alguna mas templanza, porque a ninguna han forsado á jurar esta ley, y asi como antes echavan presos los obispos en la torre de Londres, agora los dejan estar en casa de sus hermanos y parientes, y no los tratan tan mal como solian, y se espera que no procederan con ellos tan rigurosamente como lo han hecho hasta aqui. Tambien se entiende que hay muchos catolicos en aquel reino que perseveran en nuestra antiqua y verdadera religion, y estan determinados de morir antes que de jurar en la ley que esta dicha, y en estos son casi todos los obispos entre los cuales hay personas de muy grandes letras y religion.

« Esto es lo que ha passado en Inglaterra y el estado en que estan alli las cosas, y de que quiero que deis razon á Su Santidad y le digais quanto quisieramos que huvieran aprochado los officios que sobre ello he hecho y medios que he propuesto; mas que haviendo salido tan en vano, he querido avisar á Su Santidad por vuestro medio de lo que pasa y asi sere servido que vos se lo digais y hagais entender particularmente con la buena manera que sabreis usar, y que juntamente despues de haberle dicho todo

esto, le digais que aunque havria muy grandes causas y occasiones para que Su Santidad no dissimulase una cosa de tal calidad, todavia con el animo que Su Beatitud me ha dado para decirle y accordarle con toda llaneza y sinceridad lo que se nos ofrece, le acordamos y suplicamos que considere, estando las cosas de la cristiandad en los terminos que se hallan y la paz y quietud que Nuestro Senor en ella ha dado, los danos e inconvenientes que podrian nacer y resultar si Su Beatitud tomase este negocio con rigor y no usasse de la moderation y templanza que se require; mayormente considerando que esto seria irritar en gran manera los animos destos que van errados para que procurasen de hacerlo peor y perseguiesen y tratasen con mas odio y disfavor á los catolicos, y tambien por haverse moderado en parte como esta dicho el mal tratamento que se haria aill á los obispos, y pudiendose en alguna manera esperar que, o sucediendo bien el casamiento de aquella reina o por alguna otra via Nuestro Senor porna la mano en ello, todo esto para que Su Santidad tenga por bien de no proceder á declarar á la reina, en lo cual haveis de hacer instancia con Su Beatitud y suplicarle que lo pondere y considere muy bien con su muy escellente juicio, certificandole que no nos mueve á ello otra cosa, sino el deseo que tenemos de la quietud universal, y que no se muevan ni despuerten cosas que la perturben y teniendo la mano en ello tan de veras como la calidad del negocio lo requiere.

« No haveis de pasar á hacer otra diligencia de las que aqui abajo se os diran hasta estar del todo desenganado y tener del todoperdida la esperanza desto, de lo cual nos avisareis y de la resolucion que Su Santidad en ello tomara. Y si todavia Su Santidad, no-obstante esta diligencia, quisiese proceder contra la reina y el reino, haveis de procurar que se excepten en la sentencia y no se comprendan los obispos y otras personas catolicas que no han consentido en la dicha ley, y en los errores que despues della han succedido, porque seria gran disfavor á los catolicos si fuesen tratados igualmente con los malos, aunque esto no los comprehenderia, siendo ellos tan christianos como son. Ya que no podais estorbar que no proceda Su Santidad contra la reina como esta dicho, haveis de tener gran aviso y diligencia en procurar que no de el derecho de aquel reino á ninguno, porque seria causa de multos malos y trabajos, y es de creer que en procediendo contra ella se le ha de pedir á Su Santidad el derecho por parte del rey de Francia; pero vos haveis de procurar de impedirlo diestramente y con toda buena manera y dissimulacion, para que en ninguna forma lo conceda, porque serie del inconveniente que podeis considerar, y en esto haveis de insistir muy de proposito, porque seria en segundo grado lo que mas convernia (convenia), y en caso que Su Santidad todavia persistiese en que conviene á su autoridad dar este derecho á alguno por causas que le moveran á ello, haveis de tener la mano en suplicarle con todo encarecimiento, que tenga por bien de darnos el derecho deste reino, como ya estos dias passados vos me escrivistes que os lo havia apuntado, que holgaria de hacerlo, aunque no sabemos si despues se ha retirmado en ello, y en esto le haveis de apretar muy de veras, pidiendole que le haga con todo el secreto que sera posible, porque no tome la reina de Inglaterra, ni los vecinos, ocasion de alterarse, y vos os obreis en ello con-

la dexteridad y prudencia que en semejante caso es menester, avisando nos siempre de un tiempo á otro de lo que en todo huviere, porque os mandemos responder lo que mas converna (conviene) sobre ello [1]. »

Le pape, condescendant aux désirs de Philippe II, lui aurait accordé l'investiture du royaume d'Angleterre, dont il lui assurait la possession après qu'il l'aurait conquise, comme l'établit la dépêche qui suit. Mais Philippe II fit abandonner à Paul IV le projet d'excommunier et de déposer Élisabeth. Les considérations politiques l'emportèrent chez lui sur les sentiments religieux, et la prudence de son ambition arrêta la cour de Rome. Il en fut de même deux ans après, en 1561, lorsque Marie Stuart, dévenue veuve de François II, était sur le point de retourner en Écosse. La reine Élisabeth, de plus en plus engagée dans les voies nouvelles de la réformation protestante, ayant refusé de recevoir le nonce du pape et de prendre part au concile de Trente, Pie IV était disposé à procéder contre elle. Philippe II lui donna avec habileté les raisons qui devaient l'en empêcher.

« Habiendo entendido por cartas de madama de Parma, mi hermana, y por las del obispo Quadra, mi embajador en Inglaterra, la respuesta que la reyna havia hecho dar al abbad Martinengo, nuncio de Su Santidad, que en effecto fue no le querer admitir, ni dejar entrar en su reino con la propuesta y embajada que llevava sobre lo del concilio (como ya lo havreis sabido por lo que de alli se os havra scripto), di orden al duque de Alba, que lo hiciese entender al obispo de Terrachina, nuncio de Su Santidad, el cual, en conformidad de lo que le havia mandado, le dixó que se devia bien acordar como agora un ano, cuando Su Santidad determinó de embiar á aquella reina al abbad de San-Saluto sobre esto mismo le haviamos hecho representar y poner delante los inconvenientes grandes que de su ida podrian resultar, por estar aun muy cruda la materia, y no ser tiempo de hablar en ella, y que aviendo tenido por bien de creernos, Su Santidad le havia mandado volver, y que despues (aunque de la yda del Martinengo se temia lo que ha succedido) segun que vos lo dixistes de mi parte á Su Santidad y se ha visto por la respuesta que la dicha reina ha dado que la havemos sentido quanto se razon, por lo que toca á la autoridad de Su Beatitud y dessa santa sede, todavia nos parescia que fue oficio necessario y que convenia hacerse, porque llamandose los otros principes al concilio general, si aquella reyna no fuera convidada para el, huviera escusa aparente y causa de agravlarse, lo cual cessa agora con el cumplimiento que con ella se ha hecho, y que porque podria ser que Su Santidad movido

[1] Carta de Su Magestad al cardenal Pacheco, de Frexelingas, a 22 de agosto 1559. Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Roma, leg. 885.

con la razon que para ello paresce que temia, del desacato y descomedimiento que la dicha reina ha usado, en no haver querido admitir, ni oir á su nuncio, quisiese proceder á declararla por cismatica y privarla del reino de Inglaterra, nos havia parescido acordar y suplicar á Su Santidad que por agora en ninguna manera lo deve hacer, porque, si la declara y procede á privacion y no se ejecuta, es perder reputacion y irritarla y poneria mas dura y en mayor desesperacion sin ningun fructo, pues declarandola y privandola me tocaria á mi la conquista y expuiacion de aquel reino, como al mas obediente hijo de Su Santidad, y que para hacerla yo no me hallaba al presente con la comodidad y cosas necessarias para una tal empresa, y ya que me hallara es cosa muy cierta que se oponian á querermela estorbar Franceses, y Alemanes, de que es de temer que se venia á perturbar la paz y sosiego que al presente hay en toda la cristiandad y, por consiguiente, á desbaratarse la celebracion del concilio que seria del dano e inconveniente que el podia juzgar, siendo el unico remedio para reparar las cosas de la religion en estos tiempos.

« Que adelante, en mejor razon, y hallandome yo con mas aparejo, no faltarian occasiones como se pudiesse cumplir y ejecutar lo que Su Santidad quisiese en esta parte, assegurandole que yo no dejaria de poner mis fuerzas y aun mi propria persona, si fuere menester para que se haga lo que conviene á su autoridad y contentamiento, anadiendo á esto el Duque que Su Santidad y el mismo nuncio podian bien pensar que ninguno en el mundo havia desseado y procurado mas que yo el remedio de las cosas de la religion en aquel reino, si se considerase un poco atras lo que de mi parte se hizo y trabajo en ello, casandome por este fin, principalmente con la reina que haya gloria, estando ella en edad y disposicion que naturalmente se podia tener poca esperanza de succession, y poniendo mi persona en el peligro y aventura que se sabe con yr á aquel reino y estar en el tantos dias con grandes gastos, lo cual todo dimos por bien empleado con la merced que Dios nos havia hecho en abrir los ojos á los de aquel reino y haverse reducido, en nuestro tiempo y por nuestro medio, al verdadero camino y á la obediencia y gremio de la Sancta Iglesia Romana; de manera que par la bondad de Dios mientras la reina y yo lo tubimos, se conservó y angmentó en la religion, quanto se sabe, hasta que succedio en el Reina, que hoy es, que lo ha pervertido todo lo cual sentia tanto la Santidad de Paulo 4°, que quiso proceder luego contra ella y privarla del reino y darnos la investidura del, segun entonces nos lo embio á decir y ofrescer con grande amor, y que aunque yo estime la voluntad de Su Santidad en lo que era razon, y ganaba en ello lo que se vee, embie á suplicar á Su Santidad que por entonces no la declarase, ni privase del reino, poniendole delante tales razones que suspendió el negecio, teniendo por cierto que le deciamos lo que convenia, y que asi creiamos que lo haria agora Su Santidad, en no pasar adelante en esto de la privacion de la dicha reina; pues nuestro celo y fin no era otro que de lo que convenia al servicio de Dios principalmente, y al sosiego de la cristiandad, y que las cosas de aquel reino se llevasen por camino que aprovechaselo cual todo holgo decir el nuncio (segun que despues me refirio el Duque), ofresciendole que de muy buena gana haira relacion dello á Su Santidad, por sus

cartas y el oficio que convenia, para que se conformasse con nos en esta parte; pero o que se le olvidasse, o que lo hiciesse de industria, no le replico cosa ninguna á lo que el Duque le apunto de la investidura del reino de Inglaterra, que le dijo que nos havia ofrescido y queria dar el papa Paulo 4°, y con esto se acabó la platica de la cual havemos mandado que se os dé particular aviso, para que sabiendo lo que en esto ha passado, vos alla hagais, conforme á ello, relacion de todo á Su Santidad.

« Y le pidais y supliquais de nuestra parte con toda la modestia y templanza que se requiere, que por las razones dichas y ostras que vos por vuestra prudencia en conformidad dellas sabreis hallar, que tenga por bien Su Santidad de no proceder en manera alguna por agora á mas declaracion contra la dicha Reina de Inglaterra, haciendole muy bien entender el animo con que nos movemos á acordarle esto, que verdaderamente no es otro que del servicio de Dios, y de lo que cumple á la auctoridad y reputacion de Su Santidad, con que yo tengo mas cuenta que con la mia propria, y avisarnos eis de como lo tomará y de lo que os respondierá muy en particular, y tambien si os tocará algo en lo de la investidura de aquel reino que nos ofrescia Paulo cuarto y como sale á ello, porque holgaremos de saber su voluntad en lo uno y en lo otro lo mas presto que se pudiese: advirtiendoos que en esto de la investidura no habeis de hacer mas oficio del que aqui entendois que hizo el Duque con el nuncio, y cuando quisiese Su Santidad passar adelante en ello, le respondereis que nos lo referireis sin alargaros á mas porque assi conviene [1]. — De Madrid á 16 de julio 1561. »

Appendix B

(Tome I, p. 109.)

Vers adressés par Chastelard à Marie Stuart et insérés par le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Michel Castelnau.

1.

Antres, prez, monts et plaines,
Rochers, forests et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Où perdu je m'en vois:
D'une plainte incertaine,
De sanglots toute pleine,
Je veux chanter,
La misérable peine,
Qui me fait lamenter.

2.

Mais qui pourra entendre
Mon soupir gémissant,
Ou qui pourra comprendre
Mon ennuy languissant?
Sera-ce cet herbage,
Ou l'eau de ce rivage,
Qui s'écoulant,
Porte de mon visage
Ce ruisseau distilant?

[1] Lettre de Philippe II à son ambassadeur Vargas. Arch. gen. de Simancas, Neg. de Est., Ingl., leg. 891.

3.

Ou ces sombres vallées
Où je vois maintes fois
Les fleurs échevelées
Sauteller sous mes doits?
Ou les déserts repaires
De ces lieux solitaires,
Qui seuls sont secretaires
De mes piteux regrets?

4.

Hélas, non! car la playe
Cherche en vain guérison,
Qui pour secours essaye
Aux choses sans raison.
Il vaut mieux que ma plainte
Raconte son atteinte
Amèrement,
A toi qui as contrainte
Mon ame en tel tourment.

5.

O Déesse immortelle,
Escoute donc ma voix,
Toy qui tiens en tutelle
Mon pouvoir sous tes loix
Afin que si ma vie
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse périe
Par ta seule beauté.

6.

L'on voit bien que ma face
S'écoule peu à peu,
Comme la froide glace
A la chaleur du feu.
Et neantmoins la flâme,
Qui me brûle et enflâme
De passion,
N'émeut jamais ton ame
D'aucune affection.

7.

Ces flots qu'on voit descendre,
De ces rochers icy,
Te pourroient bien apprendre
L'horreur de mon soucy;
Veu que l'un d'amitié
Se fend par la moitié:
L'autre courant,
Avec moy de pitié
Par les champs va mourant.

8.

Ces buissons et ces arbres
Qui sont entour de moy,
Ces rochers et ces marbres
Sçavent bien mon émoy.
Bref rien de la nature
N'ignore ma blessure;
Fors seulement,
Toy qui prens nourriture
En mon cruel tourment.

9.

Mais s'il t'est agréable
De me voir misérable
En tourment tel,
Mon malheur déplorable
Soit sur moy immortel [1].

[1] Mémoires de Michel de Castelnau, deux vol. in-folio. Bruxelles, 1731, t. I, p. 549 et 55*p*.

Appendix C

(Tom. I, p. 114.)

RELACION QUE DIO DIEGO PEREZ, SECRETARIO DEL OBISPO QUADRA, DE LA COMISION QUE TRAYA, Y ESTADO EN QUE DEJO LAS COSAS EN INGLATERRA. DE MONZON, A 4 DE OCTOBRE DE 1563.

Luis de Paz se embió de Londres la buelta de chestre que es frontero de la costa de Irlanda, con ocasion de buscar unos piratos que havian robado una nao espanola que venia de las Indias en el cabo de san Vicente, para lo qual llebava una carta abierta de la reyna de Inglaterra que le faboresclesen á ello sus ministros; llegado á chestre fue en casa de un Mre Bal, pensionario del rey nuestro senor, el quel sirve con mucha voluntad, y dijole el Luis de Paz que hiba abroscar ciertos piratas,y porque á Irlanda embiava un correo con otra carta para el conde de Sussex, virrey de aquella isla, que el pensaba yr la vuelta de Escocia donde pensaba hallarlos, y que le encaminase por donde fuese seguro. El dicho Mre Bal le encamino y se metieron todos dos en un navio y pasaron á Irlanda donde se quedó el Bal, y dijo á los marineros que llevasen al Luis de Paz en tierra de Escocia, loqual hicieron asi, y prosiguio su camino donde aquella Reyna estava. Y como llegó alli fue a hablar al dicho Ledinton, dandole una carta del dicho embajador Quadra, en que solamente le rogaba que favoresciese al negocio del dicho Luis de Paz sobre lo de las piratas y diole contraseno que llebava, sin que nadie lo viese como dello hiba advertido, y dadó lo sacó a la campana y alla le dijo a lo demas que hiva y que queria decirselo á la Reyna.

Tornados de halli hablo luego el Ledinton con la Reyna y se juntaron en consejo ella y milort Jaymes, su hermano, y el Ledinton, y acordaron que por no causar sospecha con la yda de Luis de Paz, que pues el yva con la demanda de los piratas que asi se publicase y en publico ablase á la Reyna sobrello. La dicha Reyna salió apasearse a la campana para este efecto, donde le abló el Luis de Paz y dijó á alta voz que el hiva a suplicar a Su Mag. le mandase favorescer para que fuesen castigados los dichos piratas donde quiera que se hallasen. Luego la dicha Reyna mandó apartar los que cerca della estaban para oyr lo demas libremente, y le dijó como lo embajador del rey de Espana le embiava para hacerle saver como su amo le avia escrito, que le placia y se contentaba dar orejas á la platica de su casamiento, y que porque escrivir no lo podia fiar ni de palabra a nadie, que asi le estaba encomendado, ni el podia hir a ello Su Mag. le embiase una persona de quien se fiase y tuviese entera noticia de los negocios de su reyno, y el estado en que los tenia, y asi mismo de las intelligencias que en el reyna de Inglaterra tenia, y que sobre todo le encargaba el secreto del negocio como á la calidad y buen suceso del convenia.

Sobre este fundamento tornaron á entrar los dichos Reyna, milort Jaymes y Ledinton en consejo, y aunque les parecio que á ello veniese el dicho Ledinton como persona y origen do la platica, todavia pensaron vier quo seria muy sospechoso en Inglaterra, no teniendo otros negocios que tratar con aquella reyna, acordaron de hacer eleccion del obispo de Rose, presidente del consejo, persona catolica y que desea el efecto del negocio, y que seria mas á proposito y satisfaccion del dicho embajador, y pues se ofrecia tan buena ocasion al dicho Rose que havia de venir á Francia acurarse de cierta enfermedad, que seria lo mejor acertado, para lo qual tenia ya pasaporte de la reyna de Inglaterra. Y que podia venir por su corte a visitarla y al embajador de Francia, y que asi podia visitar al de Espana y entender del lo que havia, y que con el dicho Rose emblarian otra persona para que bolviese con el recaudo que se huviese entendido del obispo do la Quadra. Con esta respuesta se volvió el dicho Luis de Paz para Inglaterra, quedando muy satisfecha la Reyna del secreto que le havia encargado, por desear ella el mesmo y saver que el Emperador, la Reyna madre y la Inglaterra estavan muy celosos de este negoció, la qual tanvien dijo al dicho Luis de Paz que los negocios de su reyno y los de Inglaterra tenia en buena disposicion, y que se holgaria mucho que quando alguna cosa se le huviese de embiar á decir que ella huviese de hacer ser la primera savedora. Quando al obispo de Rose fueron á hablar para que luego se partiese, lo allaron impedido del mal, de manera que al presente no se podia partir hasta la fin de agosto, y pareciendoles mucha dilacion escrivio el Ledinton una carta á Luis de Paz que le alcanzó en el camino, en lo qual le decia no poderse partir tan presto el do Rose, y que a esta causa emblavan delante a Rolet secretario tambien de aquella Reyna catolica, con el mesmo recado que el de Rose podia traer.

Llegó a Inglaterra el Luis de Paz donde el embajador estava quatro oras antes quo muriese, y le oyo la respuesta que trahia. El secretario Rolet vino, y hallando al embajador muerto no paró en Inglatorra, y parose luego en Flandes donde quedava á los diez de setiembre con el cardenal de Granvela [4].

Appendix D

(Tom. I, p. 144.)

SUR LA NÉGOCIATION DE MARIAGE ENTRE CHARLES IX ET ÉLISABETH.

Les dépêches de Paul de Foix sur cette curieuse négociation de mariage que l'histoire n'a pas connue, étant trop nombreuses et trop longues, je me borne à présenter le résumé de la négociation avec des fragments de ces dépêches et quelques documents inédits tirés du State Paper Office.

[4] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Inglaterra, leg. 816.

Catherine de Médicis en chargeant, par sa dépêche du 24 janvier 1565, Paul de Foix d'adresser cette demande à Élisabeth, lui dit:

« Je vous prie, monsieur de faire entendre à la dite dame que, tant pour la mémoire de l'amitié que le roi monseigneur lui portoit et bons et honnêtes offices intervenuz depuis nostre dernière réconciliation, que par les rares graces et vertuz que vous nous peignez en vostre lettre sy souvent au vif, j'ay receu à grandes alses les propoz que vous m'avez escript et desirerois avec elle d'estraindre ceste nostre amitié d'un plus estroit lien, et me sentirois la plus heureuse mère du monde, si un de mes enfants d'une bien aimée sœur m'en avoit fait une très chère fille, au grand honneur, bien et grandeur de nos Estats. Et m'asseure qu'elle trouveroit tant au corps qu'à l'esprit du roi monsieur mon fils pour la contanter, et que le marcher fait, le plus grand desplaisir qu'elle auroit ce seroit de le veoir eslongner d'elle. Mais Dyeu mercy, nos pays sont si voisins qu'il ne faut que trois heures de passer l'un à l'autre. Et pour ceste affaire de telle importance que vous entendez, je vous prie que vous en embrassiez le maniement et conduitte, luy faisant bien entendre qu'elle a telle part en moy qu'il n'est contentement que je ne desire lui procurer. Et la pryez que sy ceste affaire se doibt achemyner, se soyt secretement et avec la seule cognoissance d'elle et de moy, vous demourant seul moyenneur pour nous faire entre entendre nos voluntez, espérant que en cest endroict vous serez utile ministre [1]. »

Dans l'audience qu'Élisabeth lui accorda pour le dimanche 14 février, elle le reçut d'abord en *salle de présence;* mais Paul de Foix lui ayant dit qu'il avait quelque chose de particulier à lui communiquer, *qu'il désirait lui faire entendre en lieu plus secret,* Élisabeth le conduisit dans sa chambre. Là, Paul de Foix, après quelques mots de préambule, lut la dépêche qu'il avait reçue à la reine d'Angleterre:

« La dicte dame, écrivit-il à Catherine de Médicis, changea plusieurs fois de couleur et de contenance, comme une personne exprinse de joye, meslée à une honneste vergogne, et, après en avoir ouy la lecture, luy dist que par le grand honneur que la royne lui faisoit, elle s'en sentoit tant redevable que, quoy qu'il en advint, elle lui rendroyt toute sa vie pareille affection que sy elle luy estoit née fille, et que c'estoit une offre si grand qu'à la vérité et sans user de faintyse et dissimulation, elle s'en estimoit indigne. Et que, si le proverbe de ce pays estoit vray, qui porte que quand

[1] Dépêche de Catherine de Médicis à Paul de Foix. Ms. de la Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1]. Cette dépêche était du 24 janvier, comme l'indique Paul de Foix lui-même dans le récit qu'il donne, le 18 février, de la négociation avec Élisabeth.

à l'improveu il advient quelque grand heur, l'on rajeunit de deux ans, elle cuydoit que le dict ambassadeur la avoyt bien rajeunie tout à coup. Disoit que pleust à Dieu qu'elle fust plus jeune de dix ans pour pouvoir participer à un si grand bien, mais qu'elle pensoyt que la reyne n'eust pas été bien informée de son aage, qui estoit tel qu'elle craignoyt que enfin il n'en advint reproche à la reyne et au roy, et à elle beaucoup de mécontentement, d'aultant que en la grande jeunesse du roy elle se trouveroyt jà vieille et partant mal agréable et délaissée de luy, comme la feue reyne Marie sa sœur avoyt esté du roy d'Espaigne [1]. »

L'ambassadeur insista auprès d'Élisabeth; il lui dit que la reine mère savait très-bien son âge, et que, loin de craindre d'encourir plus tard des reproches à ce sujet, elle comptait sur bon nombre d'enfants qui seraient la *sûreté et le bien de leur amytié perpétuelle, outre sa vertu qui ne vieillisoit point, et la grandeur de ses Estats qui toujours la feroient aimer et estimer du roy*. Mais Élisabeth revint sur son âge, et dit:

« Qu'elle aimeroyt mieulx mourir que de se veoir enfin mesprisée et délaissée, qu'il n'y avoyt aucun empeschement de ses subjects, lesquels elle estoit trop asseurée qu'ils se conformeront tousjours à ses intentions, et l'avoient plusieurs fois priée de se marier selon son bon plaisir, encore qu'en leurs requestes ils y eussent adjouxté qu'ils desiroient que ce fut à ung Anglais; mais que, en Angleterre, il n'y avoit que le comte Darandol (d'Arundel) à qui elle se peult marier, lequel en estoit plus loing qu'il n'y a de l'orient à l'occident, et quant au comte de Leicester, qu'elle a toujours aymé sa vertu, mais le desir d'honneur et de grandeur qui estoit en elle ne le pourroit souffrir pour son compaignon et mary [2]. »

Paul de Foix lui ayant demandé de garder cette affaire secrète, elle répondit qu'elle se conformerait à l'intention de la reine mère, « qu'elle avoit faict assez de preuve de se sçavoir bien taire au temps de la reine Marie, auquel, si elle se fust en rien descouverte, il luy en eust cousté la vie [3]. » Elle prit quelques jours pour délibérer toute seule, et promit à l'ambassadeur de le faire appeler lorsqu'elle aurait arrêté sa résolution. Mais elle consulta sur-le-champ son conseiller habituel, sans l'avis duquel elle ne décidait rien. Le grave et régulier Cecil ne fit pas attendre ses objections. Il les consigna, le 16 février, dans une note latine qui reste

[1] Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

encore déposée au State Paper Office [1]. La première était relative à l'âge des deux souverains, celui de la reine étant le double de celui du roi. La seconde concernait la succession. S'il naissait des enfants d'un pareil mariage, la couronne d'Angleterre, qui avait toujours été indépendante, était exposée à être subordonnée à celle de la France, l'héritier commun devant s'établir dans ce dernier pays et gouverner l'autre par des vice-rois ou des ministres, ce qui était contraire au naturel du peuple anglais, comme on l'avait vu dans les temps désastreux de Henri VI [2]. La troisième était dirigée contre la confusion périlleuse des intérêts des deux royaumes: celui d'Angleterre devant être entraîné dans tous les dangers qui menaçaient celui de France, presque toujours en guerre avec ses puissants voisins, à cause des sujets de contestation qu'il avait, pour le duché de Milan, le royaume de Naples, la Flandre, le royaume allié de Navarre, avec le roi d'Espagne, pour la ville de Metz avec l'empire, tandis que l'Angleterre n'avait ni ennemis ni voisins puissants, et vivait en paix sans craindre personne. Si, ajoutait-il, elle s'unit à la France par ce mariage, elle courra la même fortune dans la paix et dans la guerre. La France peut, à cause de sa grandeur, supporter toutes ces incommodités bien mieux que l'Angleterre, qui ne saurait d'aucune manière lui être comparée en force et en ressources. Le royaume d'Angleterre, qui semble avoir été destiné à la paix par la Providence, serait plein de calamités [3]. »

[1] Elle a pour titre: *An Carolus, rex Francorum, maritus sili doneus Elizabethæ, reginæ Angliæ.* Minute de la main de Burghley. Stat. Pap. Off., 16 février 1565, France.

[2] « Ætatis hæc est conditio ut regina ætate regem duplo excedat; nam hic agit quindecim annos, illa triginta annos... Deinde, si soboles suscitetur, statim hæc corona Angliæ, quæ jam per annos septingentos et amplius, videlicet ab anno Domini 800, habuit regem et monarcham sibi proprium, jure spectabit ad coronam Galliæ, ita ut si soboles superstes sit, post mortem reginæ futurus sit rex Galliæ, ubi sedem suam cogatur necessitate quadam occupare, relicto regno Angliæ vice-regi aut vicariis ministris, et quam sit contra naturam populi Anglici carere rege aut regi a subditis plane docent historiæ calamitosæ Henrici VI et in memoria jam existunt anni pubertatis regis Edwardi VI. » Stat. Pap. Off., 16 févr. 1565, France.

[3] « Deinde verisimile est regnum Angliæ subiturum eadem pericula quæ Galliæ. At satis constat quam obnoxia Gallia est frequentibus et pene per-

Outre ces raisons, Cecil soutenait que la diversité des gouvernements s'opposait encore à ce mariage, et que, si le roi de France voulait, pour son avantage, transformer la constitution d'Angleterre en celle de France, il enlèverait au peuple anglais ses libertés, plus grandes que celles d'aucun autre peuple [1]. Il ajoutait qu'on pouvait trouver encore d'autres inconvénients à ce mariage, pour l'Angleterre, et aucun pour la France. Il concluait en disant que l'inégalité des avantages rendait cette proposition tout à fait suspecte [2].

Élisabeth fit appeler Paul de Foix le lendemain 17 février, et lui dit qu'elle avait cru rêver en se rappelant ce qu'il lui avait proposé, qu'elle ne l'avait communiqué à aucun de ses conseillers, mais y avait elle-même trouvé trois difficultés : 1° l'inégalité des âges qui l'exposerait, sinon aujourd'hui, du moins dans quelques années, à un mépris qui abrégerait ses jours; 2° l'impossibilité où elle serait de s'absenter de son royaume, n'ayant ni sœur, ni nièce, ni personne à qui elle se fiât assez pour lui en laisser le gouvernement, et la nécessité ou le roi serait de rester dans le sien, qui réclamait impérieusement sa présence; 3° la crainte que son parlement, sans l'avis duquel elle ne pouvait pas se marier, à ce qu'on croyait d'après les lois du royaume, ne s'y opposât, de peur que l'Angleterre ne fût assujettie à la France.

petuis bellis. Nam circumquaque, excepta Normannia et Britannia minore, habet vicinos satis potentes cum quibus habet innumeras causas contentionis, veluti cum rege Hispaniæ pro ducatu Mediolanensi, pro regno Neapolitano, pro Burgundia, pro Flandria et pro socio regno Navarræ. Habet etiam litem cum Imperio pro civitate Metensi. Rursus habet Anglia nullam causam aut inferendi belli aut metuendi ab alio quovis. Itaque cum regnum Angliæ, Dei gratia, nullos habet hostes aut vicinos potentes quos metuere possit aut propter justas aut injustas causas, solum hoc est metuendum, neque vitari potest quod si in Gallia per hoc connubium conjungatur eamdem fortunam in bello ac pace passurum est quam Gallia, et cum Gallia propter amplitudinem melius hæc incommoda quam Anglia, quæ nullo modo comparanda est magnitudine; regnum Angliæ, quod videtur divinitus constitutum ad pacem, plenum erit calamitatum. » *Ibid.*

[1] « Diversitas etiam politiæ regni Angliæ a gallica tanta est, ut si rex Galliæ per suam utilitatem velit commutare formam Angliæ in gallicam, eripiet à plebe anglicana suas libertates quas certe habet multo majores quam quodvis aliud regnum habet. » State Pap. Off., 16 février 1665, France.

[2] *Ibid.*

Paul de Foix ne resta point sans réponse. Il soutint que les princes ne devaient pas s'en tenir à la considération de l'âge, et qu'il leur suffisait d'assurer leur succession en ayant des enfants; qu'elle n'aurait pas besoin de quitter son royaume et que le roi viendrait l'y voir; que son parlement condescendrait, comme elle n'en doutait pas elle-même, à sa volonté, et qu'il serait facile de prévenir, par de bons accords, tous les inconvénients qu'elle paraissait redouter. — Mais, si le roi y contrevient, répliqua spirituellement Élisabeth, qui l'appellera en justice? — L'ambassadeur ayant pris cette réponse pour un refus et s'en montrant piqué, la reine lui dit qu'elle lui avait fait connaître les difficultés qui s'étaient tout d'abord présentées à elle, mais qu'elle n'abandonnait point pour cela la négociation. Elle lui annonça que Cecil viendrait s'en entretenir avec lui.

En effet, le ministre d'Élisabeth, qui se prêtait avec une ambitieuse docilité aux faiblesses et aux lenteurs de sa souveraine, aborda le lendemain la discussion de cet étrange projet avec Paul de Foix. Après lui avoir affirmé que la reine, sa maîtresse, ne se marierait avec aucun Anglais, pas même avec le comte de Leicester qu'elle aimait non comme un sujet, mais comme un frère, et lui avoir dit *qu'il gagerait à cet égard sa tête*, il lui exposa, en les adoucissant un peu dans la forme, les raisons qu'il avait données à Élisabeth contre le projet de mariage avec Charles IX. Paul de Foix y répondit du mieux qu'il put; il crut lever la principale objection en proposant de faire régner en Angleterre le second fils qui naîtrait de ce mariage, et de laisser le royaume de France à l'aîné, Cecil se sépara de lui en l'avertissant que les difficultés présentées la veille par la reine n'étaient pas un refus de sa part, qu'elle désirait connaître la réponse qu'y ferait la reine mère, avant de prendre une résolution définitive [1].

Paul de Foix fit partir sur-le-champ son secrétaire chargé de rendre compte à la reine mère de ce qui s'était passé. Catherine de Médicis le renvoya avec des réponses fort

[1] Tous ces détails sont tirés de la longue dépêche de plus de vingt pages que Paul de Foix adressa à sa cour le 18 février 1565. Bibl. du roi, vol. 743, Harlay, 218[1].

adroites et très-affectueuses, commandant à Paul de Foix de poursuivre vivement cette négociation. Le secrétaire fut de retour le 22 mars, et, le 23, l'ambassadeur alla trouver Élisabeth. Il lui répéta, au nom de la reine mère, avec des développements étendus et d'insinuantes flatteries, les raisons qu'il lui avait déjà exposées en faveur de cette union. Élisabeth parut touchée de cette insistance flatteuse. Elle ne voulut pas y répondre par un refus dont la promptitude eût ressemblé à du dédain ou à de la désapprobation; mais elle ne se montra point persuadée.

Paul de Foix s'attacha alors à rechercher l'appui de Cecil, de Throckmorton et du comte de Leicester, les trois personnages qu'elle consultait avec le plus de confiance et qui exerçaient le plus d'influence sur ses déterminations. Leicester se déclara ouvertement pour ce mariage, qui était impossible, et à l'aide duquel il espérait empêcher ceux dont la réalisation était plus à craindre, et par là faciliter l'union qu'il rêvait depuis longtemps avec Élisabeth. Cecil, que Paul de Foix essaya de gagner par de grands éloges et les offres les plus séduisantes, lui répondit :

« Qu'il n'auroit esgard ni au roy, ni à aucun don ou récompense qu'il en peut espérer, mais seulement au service de Dieu, bien de sa maîtresse et proffit de ses subjects, et que, autant que ces trois choses s'y pourroient trouver, il y apporteroit tout ce qu'il pourroit de bonne affection; qu'il avoit tousjours esté fort scrupuleux de se mesler de telles matières de mariage ès partis qui s'estoient cy-devant présentés à la dite dame, de peur qu'il ne luy en mésadvint par quelque mauvais événement. »

Il dit que la reine était encore dans l'indécision et qu'elle voulait prendre l'avis de quelques-uns des principaux seigneurs absents, entre autres du duc de Norfolk et du comte de Shrewsbury; qu'ils se réuniraient tous auprès d'elle pour la fête de saint George et qu'elle les consulterait; que d'ailleurs elle désirait savoir comment le roi était de sa personne, et qu'elle redoutait par-dessus tout qu'on ne dit qu'elle s'était mariée à son fils, comme on avait dit du roi d'Espagne qu'il s'était marié à sa grand'mère.

Throckmorton sembla mieux disposé que Cecil. Il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider la reine lorsqu'elle consulterait, à la Saint-George, les princi-

cipaux seigneurs de son royaume. Il assura, du reste, que la reine penchait beaucoup pour ce mariage, qu'elle avait craint d'abord être un artifice employé pour la détourner d'un autre [1].

Pendant que Paul de Foix s'adressait ainsi à Leicester, à Cecil, à Throckmorton, Catherine de Médicis pressait de son côté l'ambassadeur d'Angleterre, Smith, de faire conclure promptement ce mariage. Celui-ci était un peu surpris de tant d'ardeur. « Si le roi, dit-il en parlant à Catherine devant Charles IX, avec trois ou quatre ans de plus, avait vu la reine et était amoureux d'elle, je m'étonnerais moins de cet empressement. — Quoi! dit le roi, mais en vérité je l'aime. — Sire, répondit l'ambassadeur, votre âge ne vous permet pas encore de savoir ce que c'est que l'amour. Vous l'apprendrez bientôt, car il n'est pas de jeune homme, prince ou autre, qui n'en passe par là. C'est bien la chose du monde la plus folle, la plus impatiente, la plus empressée, et la plus dépourvue de respect que ce puisse être. « A ces mots le roi rougit, » Ce n'est point un fol amour, repartit la reine. — Non, ajouta l'ambassadeur, il doit reposer sur de sérieux motifs et de graves raisons, et c'est pour cela qu'il faut agir avec délibération [2]. » Mais de plus longs délais ne convenaient pas à la cour de France, et Catherine de Médicis dit à l'ambassadeur qu'il lui fallait une résolution positive avant son départ pour Bayonne.

C'est ce qu'elle manda également à Paul de Foix par son secrétaire qui était venu de nouveau auprès d'elle, vers le

[1] Voir, sur tous ces détails, la dépêche de Paul de Foix du 31 mars 1565, dans laquelle il raconte toute la négociation depuis le 22 mars jusqu'au 31. Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

[2] « If the king had three or four yeres more, and had sene the Quenes majestie, and were taken in love with her, then I would not marvel at this hast. — Whie, sayeth the kinghe, I do love her in deede. — Sire, quoth I, your age doth not yet beare that yon should perfectlie know what love meaneth, but yee shal shortelie understand yt. For ther is no yongerman, prince nor other, but he doth pass by. Yt is the folishest thinge, the most impatient, most hastie, and most without respect, that can be. — With that kinge blushed. The quene said: — This is no foolish love. —No, Madame, quoth I, is this with respect and good grounds and causes, and therefore it maye be donc with deliberation. » Dépêche de Smith du 15 avril 1565. Stat. Pap. Off., France.

commencement d'avril, l'instruire de l'état de la négociation. Elle lui prescrivit d'obtenir une décision avant le 10 ou le 12 mai. Le secrétaire de Paul de Foix étant de retour à Londres le 27 avril, celui-ci eut, dès le 28, une audience de la reine. Il remplit les intentions de sa souveraine en rappelant à Élisabeth qu'elle avait maintenant auprès d'elle à cause de la fête de saint George, les personnages les plus considérables et les plus prudents de son royaume, dont elle pouvait, ainsi qu'elle se l'était proposé, demander l'avis. Élisabeth lui répondit qu'elle n'en avait encore parlé qu'au duc de Norfolk [1], mais elle lui promit d'en parler à tous les autres, et demanda cinq ou six jours pour se résourdre. Paul de Foix revit, en attendant, Leicester, Cecil et Throckmorton, et il trouva le second surtout beaucoup plus froid qu'auparavant. Le délai fixé par la reine étant écoulé, il se présenta le 2 mai à son audience, décidé à brusquer le denoûment. Il la trouva toujours indécise, et, dans son impatience, il lui dit que le monde avait été fait en six jours, et qu'elle en avait eu plus de quatre-vingts pour déclarer seulement son intention. Il ajouta qu'un plus long retard serait mal pris par le roi son maître, et qu'elle-même laisserait échapper une occasion de grandeur qui ne se retrouverait plus. Élisabeth répondit que si le monde avait été fait en six jours, c'était par un grand ouvrier, à la puissance duquel l'infirmité des hommes ne saurait être comparée; qu'elle était naturellement indécise, et que sa lenteur à se résoudre lui avait apporté beaucoup de dommages par le passé; qu'elle savait que l'occasion était chauve et rapide, et qu'elle avait souvent manqué de la saisir au passage; que cependant elle avait, conformément à sa promesse, consulté plusieurs de ceux qui se trouvaient maintenant auprès d'elle; qu'elle en avait choisi de trois sortes: les uns des plus grands, les autres des plus prudents, les autres des plus populaires, et que s'autorisant des instances qui lui étaient faites par ses sujets pour qu'elle se mariât et assurât la succession à la couronne, elle leur avait fait demander, sans leur dévoiler le projet lui-même, ce qu'ils pensaient de l'opportunité d'un mariage avec

[1] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère, du 2 mai.

le roi de France, le prince d'Espagne et le frère de l'empereur, les seuls qu'elle pût épouser au dehors ; qu'il était inutile qu'elle rapportât leur sentiment sur le prince d'Espagne et sur l'archiduc Charles, mais qu'en ce qui concernait le roi de France, ils avaient exprimé la crainte que ce mariage, dont ils reconnaissaient la grandeur, ne nuisît à l'indépendance du royaume, et avaient désiré en délibérer tous ensemble [1].

Cette réponse était le commencement du refus dont j'ai fait connaître le moment et les termes dans le texte de cette histoire.

Appendix E.

(Tom I, p. 157.)

SUR LES RAPPORTS DE MARIE STUART ET DE DARNLEY AVEC PHILIPPE II APRÈS LEUR MARIAGE. — LEUR PROJET DE RÉTABLIR LA RELIGION CATHOLIQUE EN ÉCOSSE ET LEURS PRÉTENTIONS AU ROYAUME D'ANGLETERRE.

Marie Stuart et Darnley avaient notifié leur mariage à Philippe II et lui avaient envoyé Francis Yaxley pour lui faire connaître leurs bonnes dispositions à l'égard de la religion catholique, et lui demander d'assister Marie Stuart dans la revendication des droits qu'elle prétendait à la couronne d'Angleterre. Philippe II répondit au nouveau roi d'Écosse sur son mariage, et fit connaître ses intentions relativement aux projets qui lui étaient communiqués par la dépêche du 23 octobre 1565 qu'il donna à Yaxley, et dans la dépêche qu'il écrivit au cardinal Pacheco, afin qu'il s'entendit avec la cour de Rome, et décidât le pape à agir comme lui dans les trois cas où la reine d'Écosse réclamait leurs secours : 1° contre ses sujets rebelles ; 2° contre les hérétiques et rebelles soutenus par Élisabeth ; 3° contre Élisabeth, pour revendiquer le royaume d'Angleterre.

[1] Dépêche de Paul de Foix, du 10 mai 1565. Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

Serenissimo Rey de Escocia, mi muy caro y muy amado hermano, por una carta que me escrivio la Reyna de Escocia y por otra de mi embajador en Inglaterra, entendi vuestro casamiento, y holgue mucho de saver que se huviese efectuado por vuestro bien y contentamiento, y por el amor que á vuestros padres he tenido, el cual se ha de continuar con vos siempre, por tener entendido que de vuestra grandeza ha de resultar mucho servicio á Dios y al bien de la religion catolica, siendo vos nascido y criado en ella, y asi me alegro con vos deste vuestro casamiento y os ruego que siempre continues en la voluntad y determinacion que haveis tenido á la conservacion y aumento de nuestra santa fee y religion, que esta sera la mayor y mas principal causa con que me podeis obligar, á que yo mire por todas vuestras cosas y os favoresca en ellas como lo escrivo á la reyna [1].

Serenissimo Rey, etc., teniendo escrita la carta que ira con esta en que me alegraba con vos del buen suceso y conclusion de vuestro casamiento con la serenissima Reyna de Escocia mi hermana, llego Francisco Yexlee vuestro criado, del cual recivi la carta que con el me escrivisteis á los diez de setiembre, y el me dijo de vuestra parte todo lo que traya en comision, que aunque me peso del estado en quedavades con los rebeldes, holgue mucho de entender por el vuestra buena voluntad y determinacion en lo de la religion y servicio de nuestro Senor, de quien es de esperar que os ha de ayudar llevando adelante vuestro buen proposito, y yo he de hacer siempre lo mismo como le he comenzado agora, y lo hare con tan buena voluntad como lo entendereis del dicho Yexlee á quien he hablado mas largo [2].

LO QUE SE RESPONDE A LAS COSAS QUE PROPUSO FRANCISCO YAXLEE DE PARTE DE LOS SERENISSIMOS REYES D'ESCOCIA.

Que habiendo visto su Mag. Catolica las cartas de los reyes d'Escocia, y entendido lo que Francisco Yaxlee le ha dicho de su parte en virtud de la creencia que dellos traia, tiene mucho contentamiento del casamiento que han hecho, y no puede dejar de loarselo, como mas particularmente por su mandado el duque de Alba lo dijo en Bayona á su embajador, porque siempre á su Mag. le parescio ser este el que mas convenia: que á su Mag. le ha pesado de haber entendido que sus vasallos se les començassen á desatacar y hubiesen llegado á los terminos que le ha informado el dicho su criado y le ha scripto su embajador en Inglaterra, y tiene por cierto que Dios cuya causa defendien no los desamparara, y su Mag. Catolica por su parte los ayudara de muy buena gana como lo hace de presente de veinte mil escudos en Flandes, y con orden que se entreguen al dicho Francisco Yaxlee, para que el los lleve á Escocia, o los encamina por la mejor via y con la major seguridad que pudiere, y que esta ayuda á todos conviene sea secreta, porque si otros principes tuviessen voluntad de

[1] Lettre de Philippe II au roi d'Écosse, 13 octobre 1565. Arch. gen. de Simancas, Est. Inglat., leg. 818.

[2] De Ségovie, 23 oct. 1565. Arch. gen. de Simancas, Est. Inglat., leg. 818.

hacer ayuda á sus rebeldes, no se la hagan con mayor fuerza entendiendo que los dichos serenisimos reyes tienen la de Su Mag. Catolica, y que cuando la reyna de Inglaterra abiertamente quisiesse hacerles la guerra sobre las cosas de la religion, hay muy buen camino asi mismo para que Su Mag. les assista y ayude de major fuerza, debajo de ayuda que el papa les hara, el cual ha dado parte á Su Mag. de lo que la seren^ma reyna d'Escocia le ha scripto y pedidole parescer en lo que debe responder, mostrando muy buena voluntad a la buena ayuda y Su Mag. le responde alabandose la y diciendo le que se juntara con el para que debajo de su nombre y del ayuda que ha de dar pueda Su Mag. contribuir, y el socorro sea tanto mas gallardo, y que este caminar Su Mag. Catolica debajo desta cubierta sera el tiempo que entendiere convenir assi á los negocios particulares de los dichos serenissimos reyes, á los cuales Su Mag. ayudara y procurara vayan adelante viendo su voluntad y Cristiandad.

Que en los negocios de Inglaterra Su Mag. Catolica pide á los dichos serenissimos reyes caminen con grand templanza procurando siempre conservar la parte que en aquel reyno tienen, *que Su Mag. con la que en el puede tener les assistirá siempre.* Procurando asi mismo de no irritar aquella reyna ni apretarla de manera que la hagan saltar porque paresce á Su Mag. que en ninguna manera del mundo al presente sea tiempo de apretar sobre la declaracion de la sucesion sino traer la platica viva con la reyna sin llegarla que se haya de resolver hasta que se tenga ganada mas tierra, y Su Mag. este donde con mas facilidad pueda ayudar á ello, y que les pyde y ruega mucho que sin advertirle primero y tomar su parescer no se arrojen á cosas destas, porque Su Mag. se le dara siempre con tanta aficion y buena voluntad que espera acertaran lo que se hiciere para que dello succeda tan gran servicio á Dios como Su Mag. entiende que por su medio dellos se le ha de hacer.

Que deben estar los dichos serenissimos rey y reyna advertidos en mirar mucho en las diligencias que hacen en Inglaterra no pueda la Reyna en ninguna manera del mundo entender que ellos las hacen para durante su vida, porque esto la escandilazaria mucho y daria gran occasion para ejecutar contra ellos la que pudiesse y en alguna manera seria justificar su causa.

En lo otro que pidio el dicho Yaxlee que scribiesse Su Mag. á la dicha Reyna de Inglaterra sobre la libertad de miladi Margarita de Lemnus (la comtesse de Lennox, mère de Darnley) y para que no de ayuda a los rebeldes de Escocia, porque seria antes danar que aprovechar á los negocios hacerse instancia con la dicha Reyna de su parte sobre ello, por agora no es tiempo, y cuando lo fuere no perdera Su Mag. la occasion de hacerlo como quien tiene tan caras las cosas de los dichos serenissimos Reyes.

Cuanto al capitular mas estrecha amistad tampoco agora ha parescido tiempo y pues ellos se pueden fiar de Su Mag. Catolica con la muestra que les da de hacelles el socorro. El se fia tambien dellos como de tan buenos principes y tan christianos, y cree que no faltaran á su tiempo á lo que por el dicho Yaxlee le han enviado à decir y offrescer.

En lo ultimo que pidio de su parte les quisiesse Su Mag. Catolica dar consejo de lo que debian hacer y como se habian de gobernar, demas

de lo que arriba esta dicho se anade que á Su Mag. Catolica le paresce que deben tomar los dichos serenissimos Reyes la voz por agora de castigar á sus rebeldes y apaciguar las cosas de su Reyno, y que hecho esto, y estando allanado se podra mirar mas adelante lo que converna, y que al embajador de Su Mag. Catolica en Inglaterra o á don Frances de Alava que reside por sus negocios en la corte de Francia ò á entrambos pueden acudir á dar aviso del estado de sus cosas, y por su medio sera Su Mag. Catolica avisado, y les mandara responder con la mayor brevedad que sea possible, y terna advertidos a los dichos sus embajadores en Inglaterra y en Francia de su parescer en general porque en lo particular, sin tener noticia del estado de sus cosas, mal lo podria Su Mag. hacer que fuese acertado, y que para esto los dichos serenissimos Reyes debrian tener gran cuidado de avisar muy a menudo a los dichos sus embajadores á quien con mas comodidad pudiessen del termino en que estaran sus cosas.

En lo demas que el dicho Yaxlee dijo que como de suyo deseaba saber si Su Mag. Catolica holgaria que tomen los dichos serenissimos Reyes ayuda del Rey de Francia, como Su Mag. no tiene otro fin sobre esto negocio que el buen succeso del que cualquiera ayuda que los venga para poder venir al fin que se pretende, se contentara, pero no quiere dejar de advirtirlos que miren mucho como toman esta ayuda; si sera dinero o en gente, porque de meter gente estrangera en su Reyno y principes que huelguan de acquistar estados, no les venga algun dano no pensado mayor que el que quieren remediar [1].

LETTRE DE PHILIPPE II AU CARDINAL PACHECO, DU 18 OCTOBRE 1563.

Por vuestra carta de dos de setiembre vi lo que Su Santidad os havia mandado que me escriviesedes acerca de la ayuda y favor que la reyna de Escocia le ha enviado a pedir, queriendo que yo lo entendiese y que le de mi parecer sobre ello, y cumpliendo en esto lo que Su Santidad quiere y manda, le direis lo primero que beso sus santos pies por haver tenido por bien de comunicarme este negocio y confianza que de mi hace, que lo estimo en lo que es razon, y cierto lo puede hacer en toda cosa como de tan verdadero y obediente hijo y que tan de veras desea agradar y dar toto contentamiento á Su Beatitud, y que la buena voluntad que muestra para favorescer y amparar aquella princesa tan cristiana y virtuosa y que tanta necesidad tiene de ser favorescida y amparada en el estado y trabajo en que se halla, es obra muy propria y muy digna de su santissimo celo, y muy conforme á lo que de Su Beatitud se devia esperar, y porque tambien ha tenido recurso á mi la dicha reyna y representadome lo mismo que á Su Santidad y pedidome ayuda por medio de mi embajador que esta en Inglaterra, y con la noticia que tengo de aquellas partes he bien considerado la calidad deste negocio, direis á Su Santidad que lo que acerca del se me ofrece es:

[1] La respuesta que Su Magestad mando dar por escripto á Francisco Yaslee, gentil hombre de los reyes d'Escocia. En Segovia, 25 de octubre 1575. Arch. gen. de Simancas, Est. Inglat., leg. 818.

Que la dicha reina d'Escocia puede tener necesidad en tres maneras, la una aviendolo de aver con solos sus subditos en caso que se le rebelen para reducirlos y hacerlos venir á su obediencia y sostener la religion en aquel reyno. La otra queriendo la reyna de Inglaterra favorescer abiertamente á los herejes y rebeldes d'Escocia contra su reyna y moverle por esto y por asegurarse del temor que della tiene guerra clara y abiertamente. I la tercera viniendo á terminos de querer la reyna d'Escocia al canzar por armas el derecho que pretende tener á la succesion de Inglaterra. En todas tres maneras me paresce que Su Santidad hara una cosa y demostracion muy conveniente á su santissima persona en ayudarla y favorescerla, en lo cual yo no me quiero salir a fuera, antes entiendo concurrir y ayudar á ello de muy buena gana, y el ponerlo en efecto podra ser de la manera siguiente.

Quanto á la primera que es contra los rebeldes de Escocia, mientras ellos no fueren fomentados y ayudados de otro principe estrangero, no puede ser grande su fuerza, y asi con pequena ayuda que demos á la reyna los podra subjetar y castigar y hacer el efecto que se pretende, y esta podra ser en dineros, y mientras pudiere ser secreta, sera de menos rumor y de mas efecto, y aprobandolo y teniendolo asi por bien Su Santidad me paresce que le deve mandar enviar luego la cantidad que fuere servido, que yo asimismo he ya embiado credito á Diego de Guzman, mi embajador en Inglaterra, para que desde alli con el secreto y buen modo que conviene, vaya socoriendo á la dicha reyna de Escocia, por que me persuado y tengo por cierto que desta manera aquello se remediara y atajara. Viniendo el secundo caso sera menester ayudar á la dicha reyna d'Escocia con mas caudal, y haviendo de ser el caudal grande se podra mal hacer secretamente, y agora sea en dinero agora sea con gente pagada, yo quiero que el nombre de la ayuda toda sea de Su Santidad, y contribuir yo secretamente para el efecto, de manera que todo lo que se hiciere se atribuesca al socorro y ayuda de Su Santidad y que sea suyo el nombre y el honor.

El tercero caso es negocio de tan grandes dificultades y inconvenientes que se deve mirar mucho primero que se entre en el y no tomarlo fuera de tiempo, y asi me paresce que Su Santidad deve enviar á aconsejar á la dicha reyna d'Escocia como yo tambien se lo he acconsejado que en esto camine con gran templanza y cordura, porque salir á ello sin razon seria poner en grande aventura el suceso, que aguardando á tomarlo en tiempo conveniente, no puede dejar de ser bueno, que entre tanto ella procure de tener sus servidores ganados in Inglaterra y de atraer ásl todos los mas pudiere sin que se haga ni camine por via que la reyna de Inglaterra en ninguna manera del mundo pueda pensar que lo que se negocia sea para durante su vida, y que aunque se traya como se deve traer siempre la platica viva con la dicha reyna de Inglaterra para que declare á la d'Escocia por sa successora nunca la aprete á que se resuelva, si ya no se viesce el negocio tan hecho y en terminos que se tuviese seguridad de la buena resolucion, pues antes seria destruirlo todo, que quando el tiempo llegare de descubrirse y procurarse el efecto, entonces Su Santidad y yo veremos la forma en que debemos favorescer y ayudar la causa de Dios

que es la que sostiene la reyna d'Escocia, pues se entiende evidentemente ser aquella la puerta por donde ha de entrar la religion en el reyno de Inglaterra, viendo por el presente cerradas todas las otras, que yo no faltare de advertir á Su Santidad siempre de todo lo que entendiere en esta materia, ni de tener con Su Beatitud la corespondencia que la calidad e importancia della requiere, y que asi suplico á Su Santidad mande hacer con migo lo mismo por su parte, para que podamos proceder en el negocio en la conformidad que conviene y llevardo al fin que se pretende.

Todo esto direis asi menudamente á Su Santidad y me avisareis de lo que os respondiere y resolution que en ello tomare, para que yo me govierne conforme á ella y á su voluntad, y se gane el mas tiempo que se pudiere, en lo que se huviere de hacer. Muy R., etc.... De nuestra casa real del Bosque de Segovia, á 18 de octubre de 1565 [1].

Appendix F

(Tom. I, p. 177.)

SUR LES RAPPORTS DE MARIE STUART ET DE DAVID RICCIO.

Les rapports de Marie Stuart avec David Riccio furent d'une familiarité extraordinaire et donnèrent lieu à une jalousie naturelle de la part de son mari. Outre la confiance extrême que Marie Stuart lui accordait, il était admis intimement à sa table et il passait auprès d'elle, dans sa chambre, les soirées fort avant dans la nuit. Darnley se crut déshonoré par Riccio, et, d'accord avec son père Lennox, ainsi qu'avec les amis de sa maison, il résolut de se défaire de lui [2].

Lorsque les conjurés discutèrent dans quel lieu David serait surpris et tué, il fut question de le prendre dans sa propre chambre; mais le roi s'y refusa, parce qu'on n'était pas sûr de l'y trouver.

« For, dit-il, the last night he tarried late with the Queen's majesty [3].

Ou parce qu'il couchait dans un autre cabinet, et quelquefois dans la chambre de l'intendant italien de Marie

[1] Arch. gen. de Simancas, Est. Inglat., leg. 818.

[2] Dépêche de Randolph à Leicester, du 15 février 1566, dans Tytler, t. VII, p. 23, et de Bedford et Randolph à Élisabeth, du 6 mars 1566. *Ibid.*, p. 30.

[3] Keith, Appendix, p. 122.

Stuart, qu'on appelait *seignior Francis*. Il aima mieux qu'on se défît de lui au moment où il souperait avec la reine.

« Therefore he would have him taken at supper-time sitting with her majesty at the table [1]. »

C'est ce qui fut exécuté. Après que David eut été entraîné hors du cabinet de la reine par les conjurés, Darnley resta avec elle: il essuya ses reproches et lui adressa les siens. Les griefs qu'il avait contre elle avaient été déjà communiqués, avec ses projets, au gouvernement anglais dans les dépêches de Randolph à Leicester du 13 février 1566, et de Bedford et de Randolph à Élisabeth du 6 mars 1566, où il était représenté comme ayant la certitude de son déshonneur.

« I know, that he knoweth himself, that he hath a partaker in play and game with him, » écrivait Randolph le 13 février... « You have heard of divers discords and jarrers between this queen and her husband... partly for that he hath assured knowledge of such usage of herself as altogether is intolerable to be borne, wich, it were not overwell known, we would but be wery loath to think that it could be true, » écrivirent le 6 mars Bedford et Randolph à Cecil. (St. Pap. Off. et Tytler, t. VII, p. 30.)

Darnley s'en expliqua alors avec la reine elle-même, qui lui dit:

« What offence have I given you that you should do me such shame. — The king answered, I have good reason for me, for since yonder fellow *David* came in credit and familiarity with your majesty, you neither regarded me, entertained me, nor trusted me after your wonted fashion; for every day before dinner you were wont to come to my chamber, and past the time with me, and this long time you have not done so, and when I came to your majesty's chamber, you bare me little company except *David* had been the third person; and after supper your majesty used to sit up at the cards with the said David till one or two after midnight: and this is the entertainment that I have of you this long time. — Her majesty answered, that it was not a gentle woman's duty to come to her husband's chamber, but rather the husband to come to the wife's. — The king answered, How came you to my chamber in the beginning, and ever till within these six months, that *David* fell into familiarity with you? Or am I fall'd in any sort in my body? Or what disdain have you of me? Or what offences have I done you that you should coy me at all times

[1] Keith, Appendix, p. 122.

alike, seeing I am willing to do all things that becometh a good husband? Suppose I be of mean degree, yet am I your husband, and you promised me obedience at the day of your marriage, and that I should be participant and equal with you in all things; but you have used me otherwise by the persuasion of *David* [1]. »

Cet étrange entretien est complété par le récit que le comte de Bedford et Randolph envoyèrent au conseil d'Angleterre, récit fait d'après le rapport du capitaine Carew, qui était dans ce moment à Édimbourg, où il recueillit ce qui s'était passé de la bouche des acteurs eux-mêmes, et entendit également Marie Stuart et Darnley [2], et d'après ce que dirent les exécuteurs mêmes de l'attentat lorsqu'ils s'enfuirent en Angleterre.

« She blamed greatlye her husbande, that was the author of so fowle an acte. It is sayde that he dyd answer, that David had more companie of her body than he, for the space of two moneths, and therefore, for her honor and his owne contentement he gave his consent that he shold be taken awaye. — It is not, sayth she, the woman's parte to secke the husbande and therefore in that the faulte was is owne. — He said, that when he came, she either wolde not, or made herselfe seike [3].

Bedford et Randolph ajoutent sur cette communication:

« It is our parts rather to passe this matter over in silence, than to make anye suche rehersall of things committed unto us in secret, but we know to whom we wryte, and above all things to your wisedoms [4]. »

Paul de Foix, dans une dépêche du 20 mars 1566, écrite à Catherine de Médicis, et que M. Teulet vient d'extraire de la Bibliothèque nationale (fonds de Saint-Germain-Harlay, n° 218, t. I, cot. XVI, fol. 44, v°) et de publier, t. II, p. 117 des *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse.* Paul de Foix, après avoir donné un récit du meurtre de Riccio et des vengeances que Marie Stuart en a tirées, dit:

[1] Keith, Appendix, p. 123 et 124.

[2] The earl of Bedford and Randolph to the councill of Ingland. Dans Wright, *Queen Elizabeth and her times*, t. I, p. 226, et dans Ellis, t. II, p. 211.

[3] *Ibid.*, p. 228.

[4] *Ibid.*, en note.

« Et non contante de cela a falct desterrer le corps dudict David du cimetierre où il estoit et l'a remis dedans l'Église [1], en une sepulture honorable, au rang des roys. D'où les malveillans prennent occasion de mesdire, comme aussi pour avoir receu en l'estat de secretaire son frère (Joseph Riccl), monstrant le vouloir beaucoup advancer, encore qu'il ne soit que un jeune homme de XVIII ans et de nulle suffisance.

« Les causes de la mort de Davit on en allègue deux principales qui furent mandées à la royne d'Angleterre: l'une est que le roy, quelques jours auparavant, environ une heure après minuict, seroit allé heurter à la chambre de la dicte dame qui estoit au-dessus de la sienne; et d'aultant que, après avoir plusieurs fois heurté, l'on ne luy respondoit point, il auroit appelé souvant la royne, la priant de ouvrir, et enfin la menaçant de rompre la porte; à cause de quoy elle luy auroit ouvert. Laquelle ledict roy trouva seule dedans ladicte chambre; mais ayant cherché partout, il auroit trouvé dedans son cabinet, ledict Davit en chemise, couvert seulement d'une robe fourrée. — Qui est la principale cause.

« L'aultre estoit parce que la royne d'Écosse ne vouloit consentir ni accorder qu'il fut couronné roy, et aussi refusoit presque tout ce que le roy lui demandoit, ce qu'il cuydoit procéder du conseil que ledict Davit donnoit à ladicte dame; à cause de quoi il s'estoit grandement irrité. Aultant en pensoient tous les seigneurs pour leur particulier [2]. »

Évidemment le fait auquel l'ambassadeur de France à Londres, Paul de Foix, attribue la mort de Riccio n'est pas exact. Riccio ne fut pas surpris dans la chambre de la reine par Darnley deux jours avant le meurtre. Le meurtre était arrêté entre le roi et les conjurés depuis bien plus de temps. Si Darnley avait surpris Riccio, il n'aurait pas manqué de le reprocher à la reine. C'est vraisemblablement la connaissance que l'historien de Thou aura eue de cette version qui lui aura fait dire:

« Rex quæ ad uxorem redierat... accepto Rizium cubiculum reginæ ingressum, ipse ad ostiolum, cujus clavem penes se semper habebat, accessit; ac præter morem intus oppesulatum cum offendisset, et pulsanti nemo responderet, ex eo magnam irarum molem animo loquens totam eam noctem pæne insomnem egit, etc. » Thuanus, t. II, in-fol., libr. XL, § XIII, pag. 536.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la jalousie de Darnley et son ambition, les familiarités excessives et l'intimité compromettante de Marie Stuart avec Riccio, et son éloignement

[1] D'Holyrood.
[2] Teulet, t. II, p. 119 et 120.

pour Darnley furent causes de l'attentat commis contre le secrétaire italien. Les partisans de Marie Stuart, voulant écarter d'elle ce soupçon, ont, de leur côté, fait de David Riccio une espèce de vieillard. Arrivé en Écosse en 1562, à l'âge de vingt-huit ans, il en avait un peu plus de trente et un lorsqu'il fut tué. Or voici ce qu'écrit de lui, en 1587, Blackwood, contemporain et pensionnaire de Marie Stuart, immédiatement après la mort de cette princesse :

« Il y avoit aussi le secretaire de Sa Majesté nommé David Riccio, Piémontois de nation, homme de grande expérience, et qui entendoit des mieux les affaires d'Estat, lequel estoit bien respecté de sa maistresse, non par aucune beauté ou bonne grâce qui fust en luy, estant homme assez aagé, laid, morne, mal plaisant, mais pour sa grande fidélité, sagesse et prudence, et à cause de plusieurs autres bonnes parties dont son esprit estoit dignement orné [1]. »

Ant. Herrera copie Blackwood dans son *Historia del reyno de Escocia*, publiée à Madrid en 1589 [2]; et Nicolas Caussin, dans l'*Histoire de l'incomparable reyne Marie Stuart*, copie les termes mêmes [3] dont s'est servi Blackwood. Enfin l'Écossais G. Conæus, de l'ordre des prédicateurs, dit, *Vita Mariæ Stuartæ :*

« Erat autem hic Riccius ex ea Italiæ parte, quæ ad radices Alpium jacet; senex quidem et corpore deformis, sed, ob eximiam fidem et prudentiam Mariæ percharus, adeoque à secretis [4]. »

Appendix G

(Tom. I, p. 220.)

LETTRES ET STANCES ADRESSÉES A BOTHWELL ET ATTRIBUÉES A MARIE STUART.

Je ne reviens pas sur les faits qui, avant le meurtre de Darnley comme après, incriminent Marie Stuart d'une manière si grave, ni sur la déposition de Paris qui l'accuse for-

[1] *Martyre de Marie Stuart, royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 373.
[3] *Ibid.*, p. 57.
[4] *Ibid.*, p. 24.

mellement de complicité, ni sur les confessions de Hepburn et de Hay de Tallo, dont le premier déclara qu'elle connaissait le projet de meurtre; j'en arrive aux lettres qui corroborent tous ces faits et que ces faits appuient et expliquent.

Ces lettres, trouvées dans la cassette d'argent, le 20 juin 1567, étaient au nombre de huit [1]. Elles étaient en français, ainsi que les douze sonnets ou stances [2] qui furent produits devant le parlement d'Écosse et les commissaires d'Élisabeth en Angleterre. Les lettres originales et les sonnets ou stances que Morton remit à Murray après que Murray fut revenu du continent en Écosse pour y être régent, que Murray communiqua au conseil privé et au parlement d'Écosse, en décembre 1567, qu'il porta en Angleterre au mois d'octobre 1568 et mis sous les yeux des commissaires d'Élisabeth à York et Westminster, dont il conserva le dépôt tant qu'il vécut, qui passèrent successivement sous la garde des régents Lennox, Mar, Morton, et des mains de ce dernier aux mains du comte de Gowrie, dans la possession duquel elles se trouvaient en 1582 [3], se perdirent après que Gowrie eut été décapité en 1584. Elles tombèrent au pouvoir de Jacques VI [4], intéressé à anéantir les preuves de la culpabilité de sa mère. Il est probable qu'elles disparurent par la même raison qui a fait disparaître la minute des confessions d'Hepburn et de Hay de Tallo sur l'échafaud, minute dont une copie certifiée avait été présentée à Westminster [5] les 7, 10, 12 ou 13 décembre 1568.

Ces lettres n'ont donc été conservées qu'en copies. En même temps que les originaux avaient été communiqués aux

[1] Anderson, t. II, part. I, p. 129 à 155. — Malc. Laing, t. II, p. 150 à 228.

[2] Déclaration de Murray à Middlemore en juin 1568. — Malc. Laing, t. I, p. 226, et Présentation officielle de ces pièces aux commissaires d'Élisabeth le 7 déc. 1568, dans Malc. Laing, t. I, p. 227.

[3] Voir dans Robertson, *Dissertation on the King Henry's Murder*, la correspondance entre R. Bowes et Gowrie à ce sujet.

[4] *Ibid.*

[5] Voir ces confessions dans Malc. Laing, t. II, p. 289 d'après *Buchanan's detection*, qui les a imprimées conformément aux pièces produites, et voir sur cette production à Westminster, Anderson, t. I, préf., p. IX, et t. IV, part. II, p. 171 à 175. — Goodall, t. I, préf., p. XV, et Malc. Laing, t. II, p. 1 à 3.

commissaires anglais, on en avait produit des traductions en écossais et en anglais. La traduction écossaise était faite *mot pour mot* [1]. C'est cette traduction écossaise que G. Buchanan, l'un des commissaires du parti du jeune roi à York et à Westminster, a imprimée dans sa *Detection of the doings of Mary Queen of Scots*, en mettant en tête de chacune des huit lettres les premières lignes de l'original français [2]. C'est sur cette dernière traduction qu'a été faite la nouvelle version française que nous en avons et qui fut imprimée en février 1572, sous le titre: *A Édimbourg, par Thomas Waltem*, 1572 [3].

N'ayant plus les originaux, il s'agit de savoir: 1° si les copies qui nous restent des lettres sont conformes, quant à leur contenu, aux originaux perdus ou détruits: 2° si ces originaux perdus ou détruits étaient de la main même de Marie Stuart.

Quant à la conformité du texte que nous avons avec le texte qui est perdu, il y en a des preuves certaines. Au moment même où les lettres furent montrées aux trois commissaires anglais à York, en octobre 1568, R. Sadler, l'un de ces trois commissaires, en prit trois extraits [4] intitulés, le premier: *The speciall words in the Quene of Scotts lettres, written with her owne hande to Bothwell, declaring the inordynate and filthie love betwixt her and him, be thes in effect hereafter folowing;* le second: *The speciall words in the saide lettres, declaring her hatred and detestacion of her husbande:* enfin le troisième: *The speciall words of the saide lettres, touching and declaring the conspiracie of her husband's deth.*. Ces trois extraits, qui remplissent trois pages in-4° et qui sont tirés de la première

[1] Quilt letter was writin in *french*, and heir ensewis translatit *worde for worde*. Anderson, t. II, p. 429.

[2] Anderson, t. II, p. 429 à 455.

[3] Le lieu et le nom sont controuvés. Malc. Laing, t. I. Ce fut à la Rochelle que parut cette version faite sur la traduction écossaise. Voir la dissertation de Malc. Laing à ce sujet, t. I, p 254 à 294.

[4] The State Papers and letters of sir Ralph Sadler, vol. III, p. 95 à 98, in-4° Edinburgh, 1809. Il y a au dos de ces extraits: « The most consyderable papers. »

lettre écrite de Glasgow, contiennent identiquement les mêmes choses que cette première lettre dont je me suis servi. Je vais en citer quelques preuves:

« Estant partie du lieu, où j'avoye laissé mon cœur, il se peut aisément juger qu'elle estoit ma contenance, vue ce que peut un corps sans cœur. » (*Mémoires de l'Estat de France*, etc., t. I, p. 158.)

« That she being departed from the place where she lefte her harte, it was easie to be judged what was her countenaunce, seing she was no more than a body without a harte. » (Sadler, t. III, p. 95.)

« Et si je n'eusse appris par l'expérience, combien il avoit le cœur mol comme cire et le mien estre dur comme diamant, et le quel nul trait ne pouvoit percer, sinon descoché de vostre main, peu s'en eust fallu que je n'eusse eu pitié de luy. Toutesfois ne craignez point, ceste forteresse sera conservée jusques à la mort. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., p. 160, v°.)

« That if she had not had a profe of her husbonds herte of wax, and knowing her owne to be of diamond (whereinto no shotte coulde make breche but that which cam out of Bothwells hande), she wolde have almost pitie of him, bidding Bothwell not to feare, for the place shoulde holde unto the deth. » (Sadler, t. III, p. 95.)

« Faites-moy sçavoir ce que vous avez délibéré de faire touchant ce que sçavez, afin que nous nous entendions l'un l'autre et que rien ne se face autrement. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 161, v°.)

« She prayeth Bothwell to advertise her what he doth deliberate to do in the matier he knowethe of upon this poynt, to the ende the one of them may well understonde another, so has nothing failé in defaulte thereof. » (Sadler, t. III, p. 97.)

« Maintenant je vien à ma délibération odieuse : Vous me contraignez de tellement dissimuler, que j'en ai horreur, veu que vous me forcez de ne jouer pas seulement le personage d'une traitresse. Qu'il vous souvienne que si l'affection de vous plaire ne me forçoit, j'aymeroye mieux mourir que de comettre ces choses : car le cœur me seigne en icelles. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162, r°.)

« That she was now going to her fasciffious and lothsome purpose, which she did abhorre, and that therein she dyd the office of a trayteresse; and that if it were not to obey him; she had lever be ded than do it, for her harte did blede at it. » (Sadler, t. III, p. 97.)

« Mais si ne m'esjouyray-je jamais à tromper celuy qui se fie en moy. Neantmoins vous me pouvez commander en toutes choses. Ne concevez donc point de moy aucune sinistre opinion; puisque vous mesmes estes cause de cela. Car je ne le feroye jamais contre lui pour ma vengeance particulière. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 163.)

« But she can not rejoyse to deceyve any body that trustith her : but Bothwell may commaunde her in all things : bidding him have no ill opynyon of her for that cause, for that he is the occasion of it himself; because for her owne particuler revenge she wolde not do it. » (Sadler, t. III, p. 97 et 98.)

Tous les autres extraits faits par Sadler sont semblables aux passages correspondants dans la lettre conservée. Une preuve de plus de l'entière conformité des lettres produites à York et à Westminster et des lettres publiées, c'est la traduction anglaise de la première et longue lettre écrite de Glasgow, traduction faite en décembre 1568 aux conférences de Westminster sur la lettre originale, et endossée de la main même de Cecil [1]. Cette traduction anglaise est identique avec la lettre française.

Voilà pour l'exactitude du texte des lettres publiées. Voyons maintenant pour l'authenticité des lettres perdues ou détruites, ont elles été écrites par Marie Stuart et étaient-elles de sa main lorsqu'on les a trouvées et reproduites? Les témoignages abondent.

Dans une dépêche de Throckmorton à Élisabeth, du 25 juillet 1567, quelque temps après l'arrivée de cet ambassadeur à Édimbourg, ces pièces sont mentionnées comme émanant de Marie Stuart :

« Thirdly they, dit-il en parlant des seigneurs écossais qui avaient emprisonné la reine à Lochleven, mean to charge her with the murder of her husband, whereof (they say) they have as apparent proof against her as may be, as well *by testimony of her own hand-writing, which they have recovered,* as also by sufficient witnesses [2]. »

Ces lettres et ces pièces restèrent entre les mains du chancelier Morton jusqu'au moment où il les remit, en présence de témoins, au régent Murray [3], qui les produisit le 4 décembre 1567, devant le conseil privé d'Écosse, où se trouvait Kirkaldy de Grange, qui mourut chevaleresquement pour la cause de Marie Stuart en 1573. Le conseil reconnut que les lettres étaient écrites de sa propre main.

« Her previe lettres *writtin and subscrivit with her awen hand* and sent by hir to James Erll Boithwell, cheiffe executor of the said horrible murdor [4]. »

[1] Voir Malc. Laing, qui la donne p. 151 de son second volume. Voir aussi, t. I, p. 274.

[2] Dépêche de Throckmorton à Élisabeth du 25 juillet 1567, dans Keith, pag. 426.

[3] Discharge to mylord Morton, etc, dans Keith, liv. II, appendix nº XVII, pag. 140.

[4] Copy of an act of secreit counsell, apud Edinburgh, *quarto die mensis decembris anno Domini* 1567, dans Haynes, p. 454.

Il déclara sa complicité certaine dans ce meurtre:

« It is most certeine that she way previe, art and part, and of the actuall devise and deid of the foirmencionit murther of the kinge, hir lawchfull husband [1]. »

Également présentées au parlement d'Écosse, qui s'assembla le 15 décembre 1567, elles furent considérées comme écrites de sa propre main par celui-ci, qui donna la déclaration suivante de sa culpabilité :

« That the cause and all thingis dependand thairon... wes in the said Quenis awin default, in so far as, be *divers hir previe letteris writtin haletie wit hir awin hand,* and send be hir to James Sumtyme erle of Bothwell, chief executour of the said horribill murthour, as weill befoir the commiting thairof as thaire after. And be hir ungodlie and dishonourabill proceding to ane pretendit mariage with him, suddanlie and unprovisit lio thairefter, it is maist certane, that she was previe air and pairt, of the actuall devise and deid of the foirnamit murthour of the King hir lauchfull husband, and father to our soverane lord, commititt be the said James Sumtyme erle of Bothwelle, his complices and partakeris [2]. »

Dans ce parlement du mois de décembre, qui fut très-nombreux, et dont les membres sont indiqués dans Anderson, t. II, p. 228-229, il y avait beaucoup de lords, amis de Marie Stuart, qui avaient soutenu sa cause jusque-là, et qui la soutinrent encore plus tard. Parmi ces derniers étaient Argyle, Huntly et Herries. Huntly et Argyle furent même lords des articles. Aucun d'eux ne protesta contre l'authenticité des lettres [3].

Environ un an après, lorsque Élisabeth envoya des commissaires à York, pour juger le débat entre Marie Stuart, qui s'était réfugiée en Angleterre, et les lords du parti qui l'avaient dépossédée et qui gouvernaient l'Écosse sous le nom de son fils, Murray fit voir les lettres et les autres pièces de la cassette d'argent aux commissaires anglais. Le duc

[1] Edinburgh, *quarto die mensis decembris anno Domini* 1567, dans Haynes, p. 454.

[2] Acts of the Parliament holden in december 1567, dans Anderson, t. II, p. 221 et 222.

[3] Malc. Laing, t. I, p. 132.

de Norfolk, le comte de Sussex, sir Ralph Sadler écrivirent à la reine d'Angleterre :

« Afterwards they shewed unto us one *horrible and longe letter of her own hand,* as they saye, conteyning foule matteir, and abominable to be either thought of, or to be written by a prince, with diverse fond ballades, of her own hand; which letters, ballades, and other writings before specified weare closed in a litle coffer of silver and gilte, heretofore geaven by her to *Bothaille.* The saide letters and ballades do discover such inordinate love betweene her and *Bothaille,* her loothsomeness and abhorringe of her husband that was murdered, in such sorte as a verie good and godlie man can not but detest and abhorre the same. And these men heare *do constantly affirme the said letters, and other writings, which they produce of her own hand, to be her own hand indede,* and do offer to swear and take their oaths thereupon, the matteir conteined in them being such as could be invented or devised by anie other than by her selfe : for that they discourse of some things, which ware unknowen to anie other, than to herselfe and *Bothaille,* and as it is hard to counterfitte so manie, so the matter of them and the manner how these men came by them is such as it seemeth, that God (in whose sight murder and blushed of the innocent is abhominable) wold not permit the same to be hid or concealed [1]. »

Tous les trois la jugeaient coupable, si les lettres, comme on l'affirmait et comme il y paraissait, d'après le contenu même, étaient écrites par elle. Ils les trouvaient suffisantes :

« To convince her of the detestable crime of the murder of her husband, which in our opinions and consciences, if the said letters be *written with her own hand,* is verie hard to be avoided [2]. »

Le même jour 11 octobre, le duc de Norfolk écrivit au comte de Pembroke, qui était grand maître de la maison de la reine Élisabeth, en lui donnant sa propre appréciation :

« ... Yff the facte shall be thowght as detestable and manefeste to you, as for owght we cane perceave ytt semethe here to us [3]. »

Le duc de Norfolk ne fit pas seulement connaître son sentiment à cet égard par ses lettres, il l'exprima confidentiellement à Banister, l'un de ses plus intimes serviteurs. Il lui déclara qu'après l'examen des pièces à York, il regar-

[1] Lettre du duc de Norfolk, du comte de Sussex et de R. Sadler, à Élisabeth, du 11 oct. 1568, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 62 et 63.
[2] *Ibid.*, p. 63.
[3] Lettre du duc de Norfolk au comte de Pembroke, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 77.

dait la reine comme coupable du meurtre de Darnley, ainsi que le témoigne la déposition de Banister.

« I confesse that I waitinge of my said lord and maister, whan the Earle of Sussex, and Mr chancelour of the duchie (Sadler, chancelier du duché de Lancastre) that now is, wear in commission at York, ... did hear his grace saye, that upon examination of the matter of the murder, yt dyd appear that the Quene of Scottes was guiltie, and pryvie to the murder of the lorde Darnley, his late husbande, wherby I verilie thoighte his grace wolde never joine in mariage withe hyr [1]. »

Il s'agissait de savoir si Marie Stuart avait véritablement écrit ces lettres, comme l'affirmaient, depuis le jour où ils les avaient saisies, ceux qui les avaient apportées en témoignage de sa complicité, et comme n'en avaient pas douté le conseil privé et le parlement d'Écosse en 1567. C'est précisément ce qui fut vérifié dans les conférences postérieures de Westminster, au mois de décembre 1568, non plus devant trois commissaires seulement, mais devant les grands de l'Angleterre et les membres du conseil privé qu'Élisabeth leur adjoignit, afin de rendre cet examen plus solennel. Des lettres de Marie Stuart, antérieurement écrites à Élisabeth, et qu'on ne pouvait ni contredire, ni suspecter, furent produites et comparées avec les lettres qui lui étaient attribuées. Après une vérification attentive des unes et des autres, les commissaires déclarèrent qu'il n'y avait aucune différence entre elles.

« There were produced sundry letters written in french, *supposed to be written by the Q. of Scotts owne hand to the Erle Bothwell*... of *which letters the originals supposed to be written with the Q. of Scotts owne hand*, were then also presently produced and perused; and being redd were duly conferred and compared for the manner of writting and fashion of orthography, *with sundry other letters long since hertofore written and send by the said Q. of Scotts to the Quenes majesty*... In COLLATION WHEROF NO DIFFERENCE WAS FOUND [2]. »

A ces témoignages, s'en ajoute un autre de la même nature, mais d'une extrême gravité, comme l'a remarqué M. Sha-

[1] Banister's declaration, sept 29, 1571. Murdin, p. 134.

[2] The Journals of the proceedings of the lords of the privy Council of England with some of the nobility, called to meet with them at Hampton-Court the 14th and 15th days of december 1568, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 172 et 173.

ron Turner dans son *Histoire moderne d'Angleterre*[1]; c'est celui du comte de Lennox. Marie Stuart ayant écrit à la comtesse de Lennox pour se disculper du meurtre de son fils Darnley, la comtesse envoya la lettre à son mari. Celui-ci répondit en juillet 1570, à sa femme, dans l'intimité, que Marie Stuart en était coupable et qu'il en était *assuré non-seulement par sa propre connaissance à lui, mais d'après des écrits de sa propre main à elle, les confessions des gens conduits à la mort et d'autres preuves infaillibles.* « And I am not only assurit by my awin knawledge, *but by her handwrit*, the confessionis of men gone to the death, and uther infaillibil experience[2]. » Lennox connaissait l'écriture de Marie, avait sous les yeux les lettres trouvées dans la cassette d'argent, et avait vu dans la première de ces lettres des détails précis et certains qui le concernaient, et qui devaient l'avoir frappé beaucoup comme preuve de l'authenticité de la lettre, indépendamment de l'écriture. C'est ce qui lui faisait dire, ainsi que nous le verrons bientôt, *j'en suis assuré par ma propre connaissance.*

Ainsi les lettres furent reconnues comme écrites de la main de Marie Stuart par ceux qui les gardèrent, qui les virent, et qui furent appelés à en faire la vérification. Elles ne furent pas contestées dans le conseil privé d'Écosse par Kirkaldy de Grange, dans le parlement d'Écosse par Herries, Huntly et Argyle; elles furent admises par les commissaires d'Élisabeth à Westminster; elles furent affirmées par le comte de Lennox dans une correspondance privée avec sa femme. Le duc de Norfolk, qui songea cependant par ambition à épouser Marie, la reconnut coupable, et il paraît que l'évêque de Ross lui-même, son ardent défenseur à York et à Westminster, mis à la Tour en 1571, lorsque la conspiration du duc de Norfolk fut découverte, convint aussi de sa culpabilité, s'il faut en croire Thomas Wilson. Voici ce que Thomas Wilson, l'un de ceux qui furent chargés d'in-

[1] The History of the reigns of Edward the Sixth, Mary and Elizabeth, in-8°, London, 1829, vol IV, p 138 et 139, note 50.

[2] Lennox's origin. regist. of letters, publié par Robertson dans sa *Dissertation on King Henry's Murder.*

terroger l'évêque de Ross, écrit le 8 novembre 1571, à Burghley:

« Upon speach that... she hath consented to the murder of her late howseband the lorde Darnlye... she matched with the murderer [1]. »

A tant de témoignages de l'authenticité de lettres, qui sont du reste en parfait rapport avec la conduite morale de Marie avant et après le meurtre, avec la déposition de Nicolas Hubert dit Paris faite longtemps après la découverte des lettres, avec la confession d'Hepburn sur l'échafaud, on n'oppose que l'assertion vague de leur fabrication. C'est le même reproche que Marie Stuart adressa aussi à des lettres réellement envoyées par elle en Écosse, dans le mois de décembre 1568, dont le gouvernement anglais avait la copie, et que le prince Labanoff a insérées dans son recueil [2]. Ces lettres, dont se plaignit Élisabeth, furent désavouées par Marie:

« Quant aux autres lettres, dit-elle, je n'en ai nulle connoissance et n'écrivis jamais de si vaines phantésies quant je les eusse soupsonnées; pourquoy si vous plaist enquérir, vous n'i trouverez rien ni de mon commandement, ni de ma meyn, ni lettres [3]. »

En écrivant à Cecil le lendemain, elle les repoussa avec tout autant de force.

« Je croy, lui disait-elle, que ceux qui vous ont baillé les dites coppies en pourront faire autant des originaux, par le moyen desquelles vous en serez plus certain. Quant à une qui m'a esté montrée (Élisabeth avait ordonné au vice-chambellan Knollys de la lui faire voir), je ne vous diray poinct qu'il a esté adjousté, mais que du tout je n'ay point escrit telle lettre (c'est celle qui est dans Haynes, p. 503 à 505, et dans Labanoff, t. II, p. 239 à 243): les myennes estoient simplement adressantes à quelques-ungs de la noblesse de mon royaume, tendant seulement à entretenir mes bons subjects en obéissance. Comme les proclamations ont esté amplifiées? je ne sçay, et vous asseure que je n'en viz jamais la forme [4]. »

Elle alla plus loin avec Knollys, qui avait été chargé de lui exprimer la surprise et le mécontentement d'Élisabeth.

[1] Murdin, p. 57, et Wright, *Queen Elizabeth and her Times*, t. I, p. 396.
[2] T. II, p. 246 et 249.
[3] Marie Stuart à Élisabeth, 27 janv. 1569, Labanoff, t. II, p. 289.
[4] Marie Stuart à Cecil, 28 janv. 1569, dans Labanoff, t. II, p. 292 et 293.

Digitized by Google

Elle lui dit qu'elle la croyait forgée par un Français qui était en Écosse.

« That she suspected that a Frencheman, now in Scotland, might be the author of some letters devised in her name [1]. »

Le même désaveu et le même reproche de falsification ont eu lieu au sujet des lettres de Bothwell et dans d'autres rencontres. Voyons s'il n'y a pas des preuves même de la réalité de ces lettres, manifestées par leur contenu. Dans les entretiens de Marie Stuart avec Darnley, après son arrivée à Glasgow, la plupart des détails qu'elle communique par sa longue lettre à Bothwell sont conformes à ceux que Darnley fait connaître à Crawford, lorsque Marie Stuart vient de causer avec lui, et que Crawford consigne immédiatement dans un récit produit plus tard (9 décembre 1568) par lui sous serment, comme sa déposition à Westminster [2]. Ainsi Marie dit dans la lettre:

« Estant encore à quatre mille pas de la ville, vint à moy un gentilhomme (Crawford) [3] lui-même envoyé par le comte de Lennox qui me salua en son nom et l'excusa de ce qu'il ne m'estoit venu au devant disant qu'il ne l'avoit osé entreprendre, à cause que j'avoye tansé Cuningham avec parolles aigres..... Je respondi qu'il n'y avoit point de remede contre la crainte. » (Première lettre dans les *Mesmoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 158 v°. — Anderson, t. II, p. 131 et 132).

Crawford parle de ce message dans sa déposition (Anderson, t. II, p. 168) et dit que la reine lui répondit:

« That there was no medicine against fear. (*Crawford's deposition* au Stat. Pap. Office, dans Tytler, t. VII, p. 77.)

Marie parle des sentiments qu'exprima Darnley, de sa jeunesse, de ses repentirs, de son affection (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 169, v°; Anderson, t. II, p. 133, 134), comme en dépose Crawford (*Crawford's deposition*, dans Tytler, t. VII, p. 77). Marie parle de Guillaume Heigate (*Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160; Anderson, t. II, p. 134, 135); Crawford dé-

[1] Knollys à Élisabeth, 28 janv. 1569. Au Stat. Pap. Off., et dans Robertson, pièces justificatives, n° XXXI.

[2] Ms. Stat. Pap. Off. Crawford's deposition endorsed by Cecil, dans Tytler, t. VII, p. 79, note 1. Tytler s'en est servi pour faire son récit de l'entrevue de Marie et de Darnley. Voir Anderson, t. IV, part. II, p. 169.

[3] Déposition de Crawford dans Anderson, t. IV, p. 168.

pose des mêmes choses sur le même sujet (*Deposition*, dans Tytler, t. VII, p. 77). Marie mentionne les craintes de Darnley en ces termes:

« Il dit qu'il estoit averty par Minto qu'on disoit qu'un du conseil m'avoit apporté des lettres, afin de les signer pour le faire mettre en prison, voire (s'il n'obeissoit) pour le tuer..... et qu'il ne croira jamais que moy qui suis sa proche chair, lui face aucun desplaisir: et qu'il sçavoit bien que j'avoye refusé de souscrire à cela. Que si quelqu'un cherchoit à luy oster la vie, qu'il feroit en sorte qu'elle lui seroit cherement vendue. » (*Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160. — Anderson, t. II, p. 134, 135 et 136.)

Crawford dépose:

« He replied the laird of Minto who had told him that a letter was presented to her in Craigmillar, made by her own device and subscribed by certains others who desired her to sign it, which she refused. Darnley then added, that he would never think that she, who was his own proper flesh, would do him any hurt, and if any others should do it, they should buy it dear. » (Crawford's deposition, dans Tytler, t. VII, p. 77.)

Marie dit que Darnley était prêt à la suivre partout pourvu qu'elle le rendit certain de ce qu'il lui avait requis (*Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160 v°; Anderson, t. II, p. 135): or ce qu'il lui avait demandé, c'était un entier rapprochement.

« Je ne vous demande rien davantage sinon que nous ne fassions qu'une table et un lict, comme ceux qui sont mariez. » (*Ibid.*, t. I, p. 159 v°, et t. II, p. 134.)

Crawford dépose:

« And he declared his readiness to accompany her, if she would consent that they should again live together and bed and board. » (Crawford's deposition, dans Tytler, t. VII, p. 78.)

Les faits relatifs à Guillaume Heigate, à Walcar, à l'*inquisition* que Marie Stuart fit touchant un projet attribué à Darnley, *inquisition* dont elle parle dans la lettre qu'elle écrit à Bothwell, sont également mentionnés dans une autre lettre écrite par elle, la veille de son départ d'Édimbourg pour Glasgow, à son ambassadeur à Paris, l'archevêque de Glasgow, lettre qui a été trouvée et imprimée plus d'un siècle et demi après par Keith [1]. (Voir à cet égard Malc. Laing, *Dissertation on the Murder of Darnley*, t. I, p. 286, 287, 288.)

[1] Keith, pré., p. VII et VIII. — Labanoff, t. I, p. 395 à 399.

Le comte de Lennox, dans la lettre particulière qu'il écrit à sa femme en juillet 1570, n'affirme pas seulement que Marie Stuart est complice du meurtre de son fils par le témoignage des *lettres écrites de sa main*, mais par la propre connaissance qu'il en a lui-même. *I am assuril by my awin knawledge.* Quelle est cette connaissance? C'est celle de la réalité des détails contenus dans la longue lettre adressée de Glasgow par Marie Stuart à Bothwell. Tous les entretiens de Marie Stuart avec Darnley lui étaient immédiatement redits par Crawford, auquel Darnley les communiquait. Ces entretiens étaient écrits aussitôt par Crawford, *word for word.* (Tytler, t. VII, p. 79, note 1.)

« The said Crawford was secretely informid by the king of all things which had passed betwixt tae said quene and the king, to the intent he shuld reporte the same to the Erle of Lennox his master, because the sayd Erle durst not then for displeasure of the quene come abroad; and that he did ymmediatly at the same tyme write the same word by word as neere as he possibly could carry the same awaye. » (Déposition de Crawford, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 168 et 169.)

Lennox, qui avait alors sous les yeux la lettre originale de Marie, sur l'écriture de laquelle il ne pouvait pas se méprendre, indépendamment des faits rapportés par Crawford qu'il y trouvait, y en voyait d'autres qui le concernaient personnellement, qui étaient à *sa propre connaissance* comme vrais, et qui ne pouvaient pas lui laisser de doute sur l'authenticité de la lettre. Il y était dit qu'il gardait sa chambre à Glasgow, qu'il avait rendu du sang par le nez et par la bouche, qu'il avait assigné le laird de Lusse devant la justice et lui avait accordé un délai, etc. (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 160 v° et 161 r°, 158 v°, 159 r°; Anderson, t. II, p. 136, 132.)

Enfin quelques détails de ces lettres sont encore confirmés par la seconde déposition de Paris, comme par exemple: le message dont la reine l'a chargé pour Bothwell (déposition de Paris du 10 août 1569, British, mus. Calig., c. I, fol. 318, et dans Laing. t. II, p. 309. — Lettre de Marie Stuart, *Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 165, et Anderson, t. II, p. 130); une somme d'argent qu'elle lui avait fait remettre (*ibid.*, Laing, p. 309, et *Mém. de l'Estat*, p. 163 v°; Anderson, t. II, p. 142); des bracelets qu'elle préparait pour Both-

well à Glasgow (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 163 v°; Anderson, t. II, p. 142), et que Paris porta à Bothwell dans un second voyage, un peu avant que Marie Stuart quittât Glasgow pour venir avec Darnley à Kirk of Field.

« Ed après aussy (fut despeché) Paris avec des brasseletz au dit sieur Boduel (le dict Paris arryvent à Lislebourg, Édimbourg, lui baille les brasseletz), lequel sieur estoyt prest de monter à cheval pour aller trouver le roy et la royne, avec lequel le dict Paris retourne au devant du roy, lequel ils conduysent jusques à son logis à Kirkafeild. » (Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 311.)

Ces lettres, dont le texte nous a été exactement transmis dans les copies que nous en avons, dont l'écriture avait été reconnue en Écosse et en Angleterre comme étant celle de Marie Stuart, dont le contenu est conforme aux dépositions de Crawford, de Paris, aux souvenirs de Lennox, à des faits même relatés dans la correspondance authentique de Marie Stuart, sont de plus confirmés par la conduite de Marie Stuart avant et après le meurtre. Aller à Glasgow, en ramener Darnley par des témoignages d'affection, s'établir dans la maison de Balfour, si peu faite pour recevoir un roi et une reine; y coucher plusieurs nuits, et retirer à la veille de l'explosion les objets qu'elle ne voulait pas sacrifier; se décider vis-à-vis du roi à en partir peu de temps avant le meurtre et peu de temps après que la poudre et deux des meurtriers avaient été placés dans sa propre chambre, où on ne les aurait certainement pas mis s'il y avait eu la moindre chance qu'elle y redescendit; se montrer après l'attentat si indifférente et si inactive; se retirer avec Bothwell à Seton et s'y livrer à des distractions étranges après cette horrible catastrophe; combler coup sur coup de faveurs et de dignités le chef des meurtriers; l'accompagner des vives marques de son intérêt lorsqu'il est traduit en justice; être enlevée par lui; consentir à l'épouser quelques mois après le meurtre de son mari qu'il avait tué: voilà ce qui est malheureusement en complet accord avec les lettres, et ce qui ne laisse aucun doute sur la culpabilité de Marie Stuart [1].

[1] Je renvoie du reste aux deux volumes de Malc. Laing: *An Historical dissertation on the participation of Mary Queen of Scots in the Murder of Darnley;* ainsi qu'à la *Dissertation* de Robertson *on King Hen-*

Appendix H

(Tom. I, p 290.)

Dans le petit volume, intitulé *les Affaires du comte de Boduel*, publié en 1829, à Édimbourg, par le Bannatyne club, se trouve un récit fait en vieux français à Copenhague, et dont l'original est conservé dans la Bibliothèque royale du château de Drottningholm en Suède. Bothwell l'avait confié au chevalier de Danzay, ambassadeur de France, pour qu'il le communiquât au roi de Danemark. Il l'avait fait *la veille des Roys MDLXVIII*. Ce récit fort adroit, et dans lequel Bothwell met le meurtre de Darnley sur le compte de ses ennemis, est curieux à lire, quoique dépourvu de toute vérité en ce qui le concerne. Sa proscription, sa fuite en Norwége y sont racontés d'une manière intéressante et plus vraie. Arrivé à Bergen, il y demeura un mois et y fut quelque temps libre. Il fut conduit de là à Copenhague, où on le retint prisonnier : « De sorte, dit-il, que j'ai esté non-seulement détenu et arresté, tant icy que ailleurs, près de quatre mois et demi, contre toute mon espérance, pensant estre venu auprès de mes amis, encores que ne fusse pourveue de passeport là où je ne suis seulement blasmé et accusé injustement de mes ennemis, mais aussi destitué de toutes choses nécessaires que mon estat requiert [1]. » Il avait écrit de Copenhague, le 12 novembre 1568, à Charles IX, une lettre que M. Teulet a publiée [2], et dans laquelle il implorait son assistance « comme n'ayant, après Dieu, lui disait-il, aultre espérance qu'en Sa Majesté. » Il demandait aussi au roi de Danemark, « comme allié et confédéré de la reyne, ayde, faveur et adsistance, tant de gens de guerre

ry's Murder à la suite du VIIIe livre de son histoire d'Écosse. Laing, Robertson, Hume, Sharon Turner, Hallam, Raumer croient Marie Stuart complice du meurtre de son mari; George Chalmers, William Tytler, Goodall, Withaker, le docteur Lingard s'attachent à l'en justifier. M. P. Braser Tytler se maintient dans le doute, et, tout en trouvant que sa conduite l'accuse, il passe sous silence les documents écrits qui s'élèvent contre elle.

[1] P. 27.

[2] Teulet, t. II, p. 257 et 258.

que de navires, pour la délivrer de la captivité où elle est [1]. » Danzay, qui avait reçu le mémoire du comte de Bothwell, le 13 janvier 1568, le remit le 16 janvier aux ministres du roi de Danemark [2]. Ce prince ordonna, le 28 décembre 1568, que Bothwell fût enfermé dans la forteresse de Malmoë. Dans ce volume, ont été insérées, les lettres écrites au nom du roi d'Ecosse au roi de Danemark, par le roi de Danemark au roi d'Écosse, touchant l'extradition de Bothwell, ainsi que deux lettres d'Élisabeth au même prince sur le même sujet [3]. Le roi de Danemark n'accorda pas l'extradition réclamée, et Bothwell mourut dans la forteresse où il avait été enfermé en 1568.

Appendix I

(Tom. I, p. 316.)

MARIE STUART A G. DE SILVA [4]. CARLISLE, 21 JUIN 1568.

Senor embassador. Vos entendereis por ciertas cartas que el senor de Montmorin, portador desta, lleva, el buen tratamiento que yo y los mios recibimos y rigor que he hallado en algunos senores del consejo de la Reina, y todo por occasion de la religion, lo cual yo as pido, quan affettuosamente puedo, lo hagais saber y entender al rey vuestro amo, y en la manera que soy tratada por esta dicha Reina, que es un punto que importa á todos los principes, y la seguridad que ellos han embiado y mis enemigos por continuar á perseguir á todos aquellos que siguen mi parte, lo cual me hace rogaros, quanto puedo, querais dar instancia, si es cosa posible, al embaxador de Francia o ambos juntos hableis á la reina y hagais toda la diligencia posible en ello para que yo la puedo ir a ver y declarar mi deseo, o si ella no me quere oir, me dé paso á Francia para buscar otra fortuna, porque á cuanto mas yo mi detubiere aqui, mis enemigos se fortificaran mas contra mi, estando de dia en dia mas asegurados por los dichos senores.

(De mano de la reyna hay lo siguiente:)

Yo he havido a las manos ciertas cartas, las cuales he rogado á este gentilhombre os las communique y os pida de mi parte ayudeis estos mis negocios, con la cual confianza solamente os pedire tengais piedad de todos los pobres catolicos que debaxo de mi sombra seran destruidos. Vuestra bien buena amiga [5].

MARIA.

[1] *Les affaires du comte de Boduel*, p. 28.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 42 à 63.
[4] Traduite du français en espagnol.
[5] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Est., Inglaterra, leg. 820.

MARIE STUART AU ROI CATHOLIQUE. CARLISLE, 11 JUILLET 1568.

Monsieur mon bon frère. Je ne vous importunerai point de un discours, de toutes mes disgraties (disgraces), car il seroit trop tedius (ennuyeux), et puis jay au long informé votre ambassadeur piessa (déjà) pour vous en faire le recit, seullement vous dirais-je, que aprés auvoir soufert toutes les injures et calomnies du monde et impositions des vrais enemis de Dieu, de son Église et de ses commis en terres, j'estois venue issi pour me descharger de vilenes menteries que, me tenant en prison, l'on m'avoit en absance imposées, ou j'ay trouvé pour le respect de la religion, dont je tant estay pressé quicter, fort froid racueil, comme vostre embassadeur vous tesmoignera, auquel je vous supplie faire comandement de faire instance pour ma libertai, non pour mon respect, mais pour ne voir par mon absence le troupeau de fidelles périr. Comme les lettres que j'ay prises, passent entre les conseilliers de ceste Royne et mes rebelles, où ils conseillent de metre tous les catoliques à mort, et cependant ils me retiendront, je suis contente pour ceste religion mourir et estre detenue, mais cependant secourés ceulx qui sont affligés. Je vous suplie avoir pitié de eulx et de moy, et si je puis avoir secours, vous voirez si j'estime plus ma vie ou le repos de mon pauvre peuple tant affligé. Tout ce que je crains, c'est que estant issi je ne treuverai guieres qui favorise l'ansiene religion, encore quan reste ils ont conoissance de la trahison de ses rebelles; mais vous estes tant amateur de Dieu et de ceste religion, que je m'assure pourvoires à nostre ayde, comme vous le trouverés plus à propos. Je n'ose écrire comme je vouldrois, par quoy je vous suplie m'envoyer ou ce vostre embassadeur ou aultre pour me visiter, afin que je lui puisse remonstrer, touchant ce qui concerne lesdictz points librement, car je n'ose escrire ce qui conviendroit bien, qui sera cause que aprés vous avoir baysé les mains, je priray Dieu vous donner, monsieur mon bon frère, en santé longue et heureuse vie [1].

De Kerlile, ce XI de juillet.

Votre bien bonne seur,

MARI R.

APPENDIX J

(Tom. II, p. 38.)

LETTRE DU DUC D'ALBE A DON JUAN DE ZUNIGA, AMBASSADEUR DE PHILIPPE II A ROME, DE BRUXELLES, 5 DÉCEMBRE 1569.

Despues de haver escrito á V. M. la semana passada, recivi su carta de 5 de noviembre con el breve de Su Santidad y una carta de Monsr Illmo Moron, paresceme muy prudentamente considerado toto lo que V. M. en

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Est., Inglaterra, leg. 820.

aquella materia de Inglaterra me escrive. Dicenme Su Santidad y el cardenal (Moron) que les parece el tiempo muy aproposito y combeniente para que Su Mag. apretase las cosas de aquel Reyno por las novedades que en el de algunos dias aca se han visto; yo respondo á Su Santidad remitiendome a lo que particolarmente V. M. le dirá lo que a mi se me ofrece en este negocio, en el qual Su Santidad con el grand celo y herbor que tiene al servicio de Dios y ser tan santa su intencion que justamente lo podemos mas jusgar del cielo que de la tierra, poniendo toda su confianza en Dios como es razon ponerla, discurre en estas materias, y si nuestros pecados no estorvasen la obra de Dios, no podria nadie dudar, sino que sin pensar medio humano ninguno podiamos ponernos con entera confianza de salir con ella a qualquier empresa desta calidad. Pero teniendo el mundo la parte en nos otros no se deve Su Santidad maravillar que queramos tambien valernos de medios humanos, y en esto huviera bien que discurir. Pero en dos palabras, diré lo que se me ofrece para que V. M. dé quenta dello á Su Santidad, y al dicho Sr cardenal. Acuerdome haver dicho á Carlos de Evoll quando de su parte me habló en esta materia, la facilidad con que el Rey nuestro senor podria hacer esta empresa, si el Rey de Francia le dejase y remitiendo á Su Santidad el tentarla, pero con el recato y tiento que en materia de tal calidad combenia, o a los menos mudar el govierno in persona catolica, obediente a esa santa sede. Agora digo lo mismo con asegurer a Su Beatitud que la hora que Su Mag. lo intentase, ternia en contrario al Rey de Francia y a los Alemanes, el Rey por estorvar la grandeza de Su Mag. y los otros por divertirle de la empressa. Y por resistir tan duros adversarios, y Su Santidad vee si combiene ser muy ayudado hallandose tan atras de su patrimonio, por haver hecho tan excesivos gastos en allanar lo de aqui, en los socorros que ha hecho al Rey cristianissimo y al Emperador, y los quo agora hace en pacificar lo de Granada, que con haverse sacado aqui lo que se ha sacado, se halla Su Mag. sin un real, y me cuestan las vanderas de gente que agora licencio 800m ducados, y a los que tengo en Francia debo mas de 200m. No embargante todo lo dicho, he dado quenta á Su Mag. de lo que en estos negocios pasa, y lo que Su Santidad me ha escrito y quedo mirando lo que se podrá hacer, y V. M. le dija que no me descuydaré ni dormiré, por que con estos se ha de yr mirando de ayudarlos quando les diere el agua á la rodilla, y quando á la garganta darles con el pie y á hogarlos como dice el refran de Espana, y suplicarle de mi parte que por amor de Dios vaya con mucho tiento en estas materias, mandando que en ellas se guardo el secreto come en cosas que va tanto, por que la hora que se publicase, no solo seria dificultarlo, y impossibilitarlo, pero levantar algunos humores malos de resolver, y no veo en las cosas del norte sobre que hacer fundamento, ni el de Norfolck hizo mas de descubrir su voluntad, y venirse ameter en la prison donde queda agora mas estrecho que antes; yo embio orden a Chapin (Ciapino Vitelli) para que se licencie y estare como digo a ver en lo que paran los negocios [1].

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Roma, leg. 913.

Le duc d'Albe désapprouva la bulle du 20 février 1570 contre Élisabeth, et surtout sa publication. Il l'écrivit le 9 mai à don Juan de Zuniga pour qu'il le dit au pape, et revint sur les causes qui s'opposaient à ce que le roi catholique en ce moment s'engageât dans l'entreprise d'Angleterre.

« ... De este mandato de Su Santidad sucederia una de tres cosas forzosamente á los catolicos de aquel Reyno (d'Angleterre). O tomar las armas para desobedecer a la Reyna, ó salirse y huyrse del, ó obedercella, menospreciando las excomuniones de Su Santidad. Tomar las armas ellos no estan en tiempo de poderlo hacer, por estar la Reyna armada y ellos apartados, los unos en prision, los otros huydos del Reyno, los que quedan sin cabezas; el poderlos acudir el Rey nuestro senor con las impossibilidades que arriba tengo dichos, salirse del Reyno aviendo de sacar dellos el provecho que tengo dicho, se deja bien considerar, como se quitaria a la empresa la mayor fuerza de las que tiene, quando se haya de venir al efecto, y pasar par las excomuniones de Su Santidad y menospreciallas ya se vee bien el incombeniente que seria, y no se debria apretar tanto un hombre, que sin ser menester para el bien de lo que se pretende, antes en dano suyo se le diga; has de dejar ta patria y quanto tienes y irte á mendicar de puerta en puerta en tierras estranas, y donde no la Iglesia te descomulga y le aparta del gremio de los fieles obedientes, puede se tener por muy cierto que los que estan dudojos se resolberian en mal, y que de los otros gran parte dellos fuese persuadida del demonio, poniendoles delante lo temporal que dejavan, y muestra flaqueza, no es tal que podamos hacer grand confianza ni convenga hacer grandes pruevas en ella [1].

Appendix K

(Tom. II, p. 64, 65 et 67.)

LETTRE DU DUC D'ALBE A PHILIPPE II SUR LA CONSPIRATION DE MARIE STUART ET DU DUC DE NORFOLK. — LETTRE DU PAPE PIE V QUI RECOMMANDE LEUR AGENT RIDOLFI A PHILIPPE II. — DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT D'ESPAGNE SUR CETTE CONSPIRATION ET SUR LA MORT D'ÉLISABETH.

LE DUC D'ALBE AU ROI CATHOLIQUE. BRUXELLES, 7 MAI 1571.

Como scrivi poco ha á V. Mag. en espanol, don Guerau d'Espes, embaxador de V. Mag. en Inglaterra, me aviso, estos dias passados, que cierto Florentin, llamado Ridolphi, me havia de venir á hablar de parte de la reina de Escocia y duque de Norfolk, y me embio juntamente un concepto de lo que havia de traer en instruction, el cual dixo haver descubierto secretamente. Despues vino el dicho Ridolphi secreto con cartas de creencias de

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Roma, leg. 913.

la dicha Reina y del duque, y lo que ha declarado en virtud dellas assi al secretario Curteville, á quien yo cometi para que entendiese la causa de su venida y me previniese, como despues a mi, corresponden mucho al dicho concepto, salvo que en algunas partes no se ha declarado tanto y en algunas ha dicho mas, segun las preguntas que le fueron hechas, y asi demas de la copia del dicho concepto, que yo embie à V. Mag. dira en breve la principal substancia de la declaracion.

Su principiò fue discurrir el miserable estado en que se hallava la dicha reina de Escocia, assi en respecto de su reino de Escocia, como de su prision, hacendo una larga deduction de la desolacion que hay en Escocia, lo que sufren los vassallos y subditos que le son leales, que ni hay justicia ni policia en religion, sino que va camino de perderse del todo, que la dicha Reina de cada dia es mas estrechada, y mas alejada de esperanza de salir, que esta en continuo peligro de recivir ultrage en su persona, que quando se havia hecho demonstracion de entrar en algun apuntamiento con ella, las demandas havian sido tan exorbitantes que ella en ninguna manera las podia consentir, que sospechava claramente que no se pretendia ni buscava de parte de la reina de Inglaterra otra cosa que enganarla y traerla en palabras, que en el entretanto los Ingleses que la favorescen no solamente por el justo titulo que tiene a la corona d'Inglaterra, mas por causa de la religion catolica se hallan tambien en gran trabajo, los unos absentes de su patria, los otros en continuo peligro de perder persona y bienes á causa de la religion, con todo lo de mas que le podria decir para mover y espolear á V. Mag. á que no sufra mas con dissimulacion las indignidades de que la reina de Inglaterra ha usado con ella.

Y que assi considerando la reyna de Escocia y sus mas leales amigos que no havia mas que fiar en la reina de Inglaterra, y para evitar la entera ruina de todos ellos, y por el consiguiente la perdida total de la religion (que á ella mas le congoxava), que el casamiento con el duque de Norfolck, el qual trobajava todo lo que podia de descifrar y ser buen catolico, como jamas dexo de serlo, si bien fue forzado de dissimular por un tiempo, pero que todas sus aciones y specialmente la crianza de sus hijos davan testimonio dello; que estando este matrimonio concluido, y teniendole secreto, el dicho duque designava con la correspondencia de sus amigos, que hacia cuenta de tener muchos en diversas partes de Inglaterra, offrescendose occasion de apoderarse de la persona de la reina de Inglatorra y de la Torre de Londres, y en el mismo tiempo poner á la de Escocia en libertad. Y á lo que le fue dicho, que estas cosas eran muy peligrosas y poco seguras, y los inconvinientes grandes que se seguirian quando la empresa saliesse vana, reduciendo á la memoria lo de los condes de Nortunberlan y Wuesmerlan, y mayormente que se entendia que el dicho duque no estava aun en libertad pero en guarda, replico que ellos pensavan disponer tan bien sus negocios que desta vez no havia falta, diciendo las causas porque el hecho de los dichos condes no havia tenido el progresso, cual V. Mag. otras veces havia entendido, y que si el duque de Norfolk se presentó entonces ante la Reina, no fue por falta de corazon, sino porque no veia las cosas preparadas para poder hacer otro, que en el entretanto el havia siempre reservado la misma intencion para mejor ocasion, que era

verdad, que el tenia todavia guarda, pero que el podia escaparse quando quisiere, y que no se le havia aun dado libertad, porque la Reina queria que se hallase de la junta general de los estados que ella tiene al presente, que ellos llaman parlamento.

Mas que ellos veen bien, que esta empresa no se podria executar y llegar al fin que se dessea, sin el amparo y fuerzas de algun poderoso principe estrangero, con la correspondencia de nuestro muy santo padre el papa, para lo qual ellos havien juzgado solo V. Mag. ser á proposito por su grandeza y poder, y por el amor y celo que havia siempre mostrado al bien de la religion catolica, de mas de las justas causas de ressentimiento, que de si mismo tenia contra la reina de Inglaterra, como esta dicho y que conforme á esto, el tenia orden de ir en diligencia á Su Santidad primero, y despues á V. Mag. — á Su Sant. para darle particular cuenta del estado de sus negocios, como esta dicho, y de su intencion y empresa, y sobre todo assegurarle de la verdadera y no fingida religion del duque de Norfolk, á fin que Su Santidad ayude y assista y se contente de embiar alguno con el á V. Mag. para indurcirle á poner mano en una obra tan buena, y que estando en la corte de V. Mag. el podria assimismo hacer algunos officios por cartas o en otra manera con el rey de Portugal; para lo que pudiesse tocarle, el qual devia tener tambien muchas occasiones de ressentimiento contra la dicha reina de Inglaterra, diciendo y afirmando que nadie sabe ni podria tratar deste negocio en Francia, ni en otra parte, ni aun los mas sercanos parientes de la dicha reina de Escocia, ni los agentes que por aca tenia, ni los catolicos ausentados.

Preguntadole que camino tomaria, dixo, que le era fuerza pasar por la corte de Francia, porque el rey havia prometido de embiar á Escocia en socorro della dicha reina, mil soldados y cuatro mil escudos cada mes (como me ha sido confirmado de otras partes), y que si agora el dicho socorro se embiasse, podria ser causa de alguna alteracion, por donde su designo podria ser impedido, y que por esto era necessario que el fuesse á decir de passada al nuncio de Su Santid. que reside en corte de Francia (el cual diz que siempre ha promovido los negocios de la reina de Escocia) que procurasse quo el dicho socorro no se embiase con color de decir que como el tratado dentre las dos reinas estava aun en pie, y remitido a un cierto tiempo podria gastarse del todo si se commenzasse en el entretanto alguna novedad en Escocia, specialmente embiando gente de guerra, pero que ni el hablaria ni le dexaria ver de otros.

Preguntado la particularidad de las fuerzas y correspondencia que tendria el dicho duque de Norfolck y de la que querria que V. Mag. hiciesse por su parte con otras cosas dependientes deste, dixo que el dicho duque de Norfolck se ofrecia y prometia de sustentarse en su tierra quarenta dias contra todos los que quiesessen ofender. Quanto al socorro de V. Mag. que el dessearia se le diessen seis mil arcabuceros debaxo de una cabeza y que el tenia puertos hartos en su pais muy á proposito para recibirlos, el cual pays dice estar situado al opposito de Holanda, y que es de los mas fertiles de todo el reino, que tenia correspondencia en diversas partes del, y dio por escripto el nombre y sobre nombre de los que tenia por sus amigos, y los que por enemigos, y los que por neutrales, de todos los cuales

embio copia con esta, de manera que la reina de Inglaterra se hallaria tan trabajada de todos partes, segun el dice, que no sabria donde volverse, y que V. Mag. podria tambien hacerla vacilar y divertir, dandole algun alarma en el mismo tiempo por la parte de Irlanda, aunque no fuesse con mas de mil hombres, que ellos havian ya discurrido el tiempo que seria mas á proposito para esta empresa, y que les havia parescido que como havia fama de la venida del duque de Medina-Celi hacia aca, y de mi yda hacia alla, que en la una o en la otra ocasion se podrian embarcar los soldados con menor sospecha, y que como convenia que el fuesse de buelta de su viage, el cual no podria acabar tan presto, le parece que esto so podriar hacer por el mes de Julio o el de Agosto, y que todavia ellos no querian ser tan precisos en el tiempo que no se contentassen de diferirlo y contemporizar con otra ocasion en caso que los negocios de V. Mag. no sufriessen que se hiciesse tan presto...

Suivent ici des détails sur le projet du mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou, sur la communication que le duc d'Albe fit de la proposition de Ridolfi au conseil de Flandre. Vient ensuite la réponse que le duc d'Albe donna en termes généraux à Ridolfi et l'avis qu'il exprima à Philippe II sur l'entreprise :

Solamente la dije en terminos generales que el podia assegurar á la Reina de Scocia y duque de Norfolck que V. Mag. ninguna cosa dessearia tanto como ver los fuera de todo trabajo, y a la dicha Reina restituida en lo que le pertenescia, y la religion catholica del todo restaurada, y los que padescen á causa della consolados, y que allende desto yo sabia (como otras veces havia declarado) que V. Mag. en esto no pretendia ningun interes, ni queria que la Reina se casasse en otra parte que en Inglaterra o Escocia con quien mas le paresciese con tal que fuesse un personage catholico y con quien Su Mag. pudiesse hacer cuenta que tenia buena voluntad, mas que un punto principal le queria yo prevenir por haverme el dicho que queria passar por Francia, que pues amava las vidas de la dicha Reina y Duque y todos sus benevolos le importava a ella, y a todos ellos que el guardase el secreto so pena de ser causa de su ruyna, como tengo por cierto que lo seria.

Y por el mismo respecto de la importancia del secreto parescio tambien que yo devia escrivir luego como lo hice á don Juan de Zuniga, embaxador de V. Mag. a Roma, previniendole de la ida del dicho Ridolfi alla, y supplicasse á Su Sant. que considerasse y pesasse bien este negocio y el inconveniente que podia seguirse si se sintiesse o descubriesse, pues seria en effecto arruinar el negocio y las personas y perder para siempre la esperanza que podia quedar de remitir la religion en el dicho Reino, si Dios no lo quisiese obrar milagrosamente. Allende que esto seria dar á la Reina de Inglaterra materia para justificarse contra la dicha Reina de Escocia y el duque de Norfolck, assegurando á Su Santidad que se puede confiar qu V. Mag. desea tanto una buena salida en este negocio de Inglaterra, como qualquier otro hombre viviente, y pues esto es assi, y Su Sant. tiene tantas

pruevas por todas actiones de V. Mag. en lo que ha tocado al bien de la religion y á la auctoridad de la santa sede apostolica, quiera assi mismo tener por cierto, que si le pluguiere embiar á hacer algun oficio en esta parte con V. Mag., lo que V. Mag. se resolvera sera lo que conviene al negocio, cuyo juicio se deve con razon remitir á V. Mag., como cosa de su hecho y profession, y al de las personas de quien el quisiere tomar parescer, y acordandome haver dicho otra vez á Carlos de Eboli, quanto estava aqui tratando conmigo de parte de Su Sant. sobre las cosas de Inglaterra, que el supplicasse a Su Sant. no creyese que la empresa era tan facil como por ventura le havrian dado á entender, no por los difficultades que ella tenia en si misma, mas porque V. Mag. y el rey de Francia no se concertarian jamas en ella y que Su Sant. huviera podido procurar con el rey de Francia que dexasse hacer á V. Mag. solo, pues si el no se opusiese fuera posible que V. Mag. lo huviera tomado á su cargo y que por lo menos se huviera podido procurar de poner á la reina de Escocia en libertad, casandola con algun personage catholico y obediente à la santa sede apostolica, y que facilmente ella huviera podido reducir á los desviados del dicho reyno á la obediencia de la dicha santa sede, y que si parescia bien á Su Sant. lo podria tratar con el dicho rey de Francia y entender su intencion, y todavia con el respecto y discrecion que la calidad de la materia requeria, anadi al dicho don Juan de Zuniga, que el devia assimismo decir á Su Sant. que si entonces yo tenia casi por impossible, que el rey de Francia se acordase iamas con V. Mag., yo no estava agora por muchas cosas succedidas despues fuera de sospecha y podia asegurar á Su Sant. que no se haria por ningun oficio, que ella pudiesse hacer con el rey de Francia y que al contrario, quando el viniesse solamente a saber el negocio seria gastarlo todo, y que indubitamente se valdrian dello en la platica que se trata entre el duque de Anju y la reina de Inglaterra, como V. Mag. lo podra entender si fuese servido por la copia de mi carta.

Viniendo a examinar lo principal vemos bien la grande piedad y lastima que se deve tener desta reina de Escocia y de todos lo de su devocion, estando tan mal y indignamente tratados, y la obligacion que V. Mag. tiene para con Dios de procurar en todo cuanto pudiere el enderezo y restitucion catholica en estas islas, de mas de las injurias que la reina de Inglaterra hace por tantas vias y partes á V. Mag. y á sus subditos, sin apparencia de poder esperar mejoria della, ni en lo que toca á la religion, ni en la vizindad, mientras ella reinare, segun el camino que ha tomado, y que pudiendose effectuar este designo de la reina de Escocia y del duque de Norfolck, seria el mas apparente camino para el remedio de todo o de gran parte, mas nosotros hallamos grande diferencia en la forma que se havria de tener, por que de assistirlos sin otro misterio puntualmente, como ellos lo piden en el estado que agora estamos, se representan dificultades muy grandes; pero cuando nosotros estuviessemos en los terminos que yo dire abaxo, no hallariamos ninguna. Y para representar a V. Mag. lo que se ha ofrecido á cerca de lo uno y de lo otro, en la primera parte, se ha considerado, que si este negocio se comienza debaxo del favor y asistencia de V. Mag. y no se guarda el secreto, la empresa se rompera, y es de temer que costara la vida a la reina de Escocia y al duque de Norfolck, y que todos sus amigos

se hallaran deshechos y arruinados con perdida de la religion catholica para siempre, si Dios no obrase milagrosamente, y que la reina de Inglaterra havria hallado por esta via la ocasion que paresce que ha mucho tiempo que busca debaxo de algun justo pretesto hacer morir á la reina de Escocia y todos sus adherentes, y todo redundara contra V. Mag., y no se si es posible executar una cosa tan grande, que se pueda prometer que no sera descubierta, porque no se ha de executar con poca gente y con pocos, que guardaran mal secreto. Yo no me osõ tampoco fiar tanto en Ridolfi, que siendo de la nacion que es, muy conoscido en Inglaterra, y teniendo correspondencia con muchos, que su passo por Francia no sea sospechoso, y paresceme muy liberal en el hablar, porque el ha dicho aqui á cierto personage que no es del consejo, el mismo designo que á mi; me estoy del todo asegurado, que el concepto de instruccion que don Guerau [1] me ha embiado no se le haya entregado por no lo embiar, y para mas descuidarme, y augmentarme tambien lo sospecha lo que cierto personage principal en Inglaterra huido por aca me ha hecho decir, aunque no lo osa afirmar por verdad, de haver entendido, que hay algun designo entre la reina de Escocia y duque de Norfolk que se havia de executar, y que se havia cuenta de tener la assistencia del consejo de Francia, pero que tambien se haria con sabiduria de V. Mag. — Que son todos argumentos que me ponen en perplexidad, mas mucho mas los inconvinientes en que V. Mag. caeria, como ya he comenzado á decir, quando so su fama y assistencia el negocio se comenzase y no se acabasse de primer voleo, en el cual caso, no hay que dudar que la reina de Inglaterra moveria el cielo y la tierra si pudiesse por defenderse y vengarse de V. Mag., y que se hecharia en los brazos de Franceses y de todos aquellos de quien pensasse tener socorro, casandose luego con el duque de Anju, aunque agora sea mas agena de su pensamiento, y succediendo esto, V. Mag. puede considerar en que terminos se havria puesto, y como se estaria por aca teniendo la Francia, la Inglaterra y la Alemannia por enemigos. Por lo cual nadie ha podido parescer que en manera alguna se devia aconsejar que concediesse el assistencia en la manera que se pide, y en los terminos en que se halla.

Pero en caso que la reina de Inglaterra huviesse muerta o de muerte natural o de otra, o que ellos se apoderassen de su persona, sin que V. Mag. se huviesse entremetido en esto, entonces no hallaria yo difficultad alguna, porque las cosas yrian enteramente con otro pie, los celos della con el duque de Anju o otro principe cessarian y asi mismo se disminuaria el que Franceses conciben de V. Mag. de que se quiere apoderar de Inglaterra. Allende desto no seria el negocio tan sospechoso á los Alemanes, pues el fundamento seria entonces de mantener á la reina de Escocia en el derecho que le pertenesce del reino de Inglaterra, contra sus otros competidores y de quien la quisiesse injustamente hechar, á los euales yo creo que en tal caso seria facil de reducirlos á la razon con tal que antes que otros principes se pudiessen entremeter el caso estuviesse ya hecho, vista la comodidad del pais del duque de Norfolck que responde a esta costa, donde no solamente dentro cuarenta dias que el dice se podra sustentar esperando socorro mas

[1] En marge, de la main du roi: *Devo de ser a Chapin Vitelli.*

en treinta y aun en viente y cinco havra bien medio de hechar los seis mil hombres que el pide, con los cuales y con los que el ternia dentro el pais á su devocion, yo creo que vendria facilmente al cabo de su empresa, y asi me paresce que en tal caso de la muerte de la reina de Inglaterra, natural o de otra manera, que ella estuviesse en poder del dicho duque de Norfolck, V. Mag. no devria dexar escapar una tan buena ocasion, para llegar al fin que pretende, de la restitucion de nuestra santa fee catholica en estas islas y del reposo de sus estados para lo venidero, y que conforme á esto podria responder que en los terminos que las cosas estan agora, no conviene ni á V. Mag. ni á ellos que V. Mag. los assista para comenzar esta empresa, pero que los quiere bien prometer que succediendo uno de los tres casos susodichos, es á saber, de la muerte de la dicha reina natural o de otra manera, o que ella cayesse en su poder, los hara assistir de parte destos paises, con los seis mil hombres que ellos piden, con tal que de su parte haya la correspondencia que dicen, y que no solamente dentro de los cuarenta dias que el dicho duque de Norfolck dice poderse sustentar los hara hechar dentro de su tierra pero dentro de treinta y aun de veinte y cinco, si el viento fue propicio, y que en tal caso ellos podran acudir á mi o á mi succesor lugarteniente de V. Mag. en estos estados, que el tendra orden y poder absoluto para todo, lo cual, Sire, á mi juicio tengo yo por tan loable y honroso á V. Mag. y tan facil á executar que cuando de improviso yo tuviesse nuevas que el uno de los tres casos havia acontescido estuviessen en pie, no me paresce que yo devria poner dubda en executarlo, sin esperar otra comodidad o mandamiento de V. Mag., haviendo cuenta que tal es la intencion de V. Mag., y assi lo pienso hacer, succediendo el caso, si no me mandare el contrario. N. S^or^, etc. De Brusselas, á 7 de mayo 1571 [1].

LE PAPE AU ROI CATHOLIQUE. ROME, 5 MAI 1571.

Pius P. V.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. — Has literas nostras majestati tuæ reddet dilectus filius Robertus Rodolphus, qui, adjuvante Deo, nonnulla ei præsens præsenti præterea exponet, ad honorem ejusdem omnipotentis Dei reiquepublicæ christianæ, non parum pertinentia utilitatem: super quibus ut ipsi, sine ulla hesitatione, majestas tua fidem habeat vehementer illam in Domino requirimus ac rogamus a qua pro eximia sua in Deum pietate illud majorem in modum petimus, ut rem ipsam de qua cum majestate tua acturus est, animo ac voluntate suscipiens quidquid ad eam conficiendam opus atque auxilii afferre se posse judicaverit, id sibi faciendum esse existimet, quod tamen a majestate tua sic postulamus, ut eam intelligere velimus, nos eam ipsam rem majestatis tuæ judicio ac prudentiæ totam permittere; Redemptorem nostrum toto interea cordis affectu rogaturi ut quæ ad ejus gloriam honoremque diriguntur, his prosperos successus pro sua misericordia largiri dignetur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die v maii MDLXXI. Pontificatus nostri sexto [2].

J. Aldobrandinus.

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Inglaterra, leg. 823.
[2] *Ibid.*

COPIA DE MINUTA EN VARIOS PAPELES SUELTOS QUE TIENEN POR CARPETA LO QUE SE PLATICO EN CONSEJO SOBRE LAS COSAS DE INGLATERRA EN MADRID, SABADO 7 DE JULIO 1571. (TODO DE LETRA DE ZAYAS.)

Que convenia comenzar por ellos y matar ó prender la reina. Que de otra manera luego se casaria y mataria á la de Escocia. — Que el negocio no se ha de cometer en Londres, sino en progresso. — La mas facil que viniendo a la casa ó lugar de algnno de los colligados se haria facilmente. — Que personas tienen confidentes cerca de la reina para el effecto, dixo que al almirante y... (*sic*) estos del consejo. — Fuera destos tiene la reina 100 del martillo, que las mas dellos penden del duque de Norfolck. — Que se ha de presuponer que estemos armados para acudir. — Que no daran paso en el negocio, sino es por orden del rey. — Que la reina de Escocia en poder del conde de Sarberi (Shrewsbury), cujo hijo y la muger son catolicos y suyos y tambien dexan al obispo de Ros que despacharon.

Feria. — Considerado el estado de las cosas tiene perplexidad el negocio; mas conviene no dilatarlo, mas por la parte de Su Mag. esta la razon: la de Escocia verdadera successora, y cumpliria lo de la religion y amistad, si ella falta perderam os sus afficionados; la comodidad de la venida del de Alba y yda del de Medina [1], y ofresceme a Su Mag. los de dentro y fuera; sino se hace luego, el negocio se vertira y perdera, aventuramos con la dilacion que la causa se haria general de los hereges de dentro y fuera atento lo que ofrescen que estaran a disposicion de Su Mag. conviene atender a despachar a la reina, y para esto conviene armarse Su Mag. para dar animo a los de dentro. Que aunque conviene no venir a rotura, quando a esto viniere, seis mil hombres se podrian passar por Inglaterra, y el hacer la gente era facil con las ocasiones que hay para ello. Que el de Medina lleve consigo a Chapin (Ciapino Vitelli) que esta ganoso dello y Ridolfi va ya a Flandes.

Prior. — Sobre presupuesto que conviene el hacerse, se puede sin sombra por la yda del un Duque y venida del otro; para levantar Valones hay buena color deciendo que el de Alba no quiere traer Espanoles la victualla de ambas partes es facil, y mucho mas lo de la artilleria que alla hay tanta y los accabuzes con color de refrenar los soldados. El disponer de la genta de guerra remitirlo al Duque; proveer 200^{m} ducados. El tentarlo en verano y en el progresso se tiene por difficultoso, aunque Chapin dice que per todo setiembre y octubre seria buena sazon. Que el de Alba avise a los colligados de la voluntad de Su Mag. y la orden que tiene de assistirles y ayudarles y entender con el. — Que Chapin seria por todos respectos á proposito y el Duque lo guise sobre presupuesto que se ha de hacer.

Ruy Gomez. — Que si se errase seria de gran inconveniente porque nos tomarian a la de Escocia y su hijo. — Que desde luego se avise al duque que haya confianza de dinero y el assegure a los colligados. — Que el dar color a la junta de la gente en Zelanda la hallara el duque facilmente dineros.

[1] Le duc d'Albe devait quitter les Pays-Bas, où le duc de Médina-Celi devait aller le remplacer.

Velasco. — La justificacion de la causa y Dios que la guiara y va en fin mucho mas en dexarlo que en aventurarlo, que aunque ha yr rimitido al Duque para que lo disponga todavia es bien estrecharlo mas. — Presuponese que la apprehension de la Reina y muerte es el todo, mas presuponese que lo han de comunicar a otros ombres principales y su ayuda, y si lo errassen conviene que esten assistidos. — La comunicacion es peligrossa, y ha de ser muy poco antes del hecho, por que de otra manera... — Que las personas con quienes se huviere de comunicar sean suficientes — 3 maneras de esforcarlos; no escrivirles, ni declararnos con Ridolfi, emblarles algun dinero delante por que les sera el verdadero argumento y testimonio. — Que sepan que se han de mover devaxo de seguridad que seran ayudados en tiempo — Que aunque el verdadero efecto es la muerte, si lo errassen se les ha de dar intencion que han de ser ayudados. — Que ellos en todo caso governen el negocio por orden del de Alba.

El nuncio hizo muy facil el negocio de Inglaterra aunque pregunto á Su Mag. que como creia que lo tomarian en Francia: dixole Su Mag. que aunque se mostrase voluntad a ello, era menester non comenzarlo ó comenzando lo fuesse con tanto fundamento y tan presto que no diessemos lugar a los vecinos. — Dice Su Mag. que todo vendra a parar en si hay dinero, y gran lastima seria que por tan poco se perdiesse cosa tan importante donde se vendria a gastar mucho mas.

Esto refirio el cardenal que le havia dicho Chapin disimulacion con lo de los piratas. — Ida del Medina Cell, venida del de Alba. La gente que alla tiene el punto principal que prendiessen a la Reina offresce Chapin de prenderla con diez o quince hombres en las casas de placer. — Que fuessen con titulo de demandar justicia. — Que en Londres seria dificultoso. — Ofresce de ir a ello en persona.

Prior. — Negocio que obliga mucho a Su Mag. por su calidad y por las ofensas que le tiene hechas, es gran parte tenerla en el reino. — Ridolfi va á conquista, y a estorvar lo de Anju. — El Duque va por otro camino. — Que lo que apunta el nuncio de voz de Su Santitad y execucion. Del breve seria llamar a los hereges de todas partes. — Que prender a la Reina con diez hombres es lo mismo que se podria decir de Su Mag. porque conservarlo ya se vee quan dificultoso seria. Que por via de conquista seria muy dificultoso porque los catolicos estan muy de otra manera despues que se erró la empressa passada. — Victuallas, municiones, dineros que no los tiene el duque de Alba, y serca emprenderlo de Maximiliano sin dinero y volviase luego. — Que el Duque les avise que succediendo uno de los 3 casos les assistira como el lo dice animarlos a esto.

Feria. — Dejada la piedad de la causa y la de religion Su Mag. deve abrazar el negocio porque esta en terminos que mando no lo hiciere, ellos se arrojaran porque no pueden jamas, y haviendo tomado a Su Mag. y al papa son grandes prendas para no les poder dejar de acudir. Ellos piden cosas impertinentes, mas no es malo para la auctoridad de Su Mag. que se piense y crea que es assi peligroso hacer la empressa en nombre de Su Santidad porque para lo presente seria dar occasion a que se juntassen los herejes y para lo de adelante vendria otro papa que quisiesse mezclarse con nos otros. — Que el punto y la color ha de ser el derecho de la suc-

cesion de la de Escocia. — Que seria flaca respuesta la del de Alba. La empresa se ha de hacer de la persona de la reina de Inglaterra, que hecho esto es acavado todo, y ha se de hacer desde Flandes y animar que conviene a Su Mag. hacer la empressa en invierno y no en Londres y los Ingleses en verano. Atender a tener personas en Londres. — Armada de mar. — Que se entienda de Chapin y Ridolfi, que forma tendran para hacerlo que pretenden los colligados. — Senalar personas que repartiessen dineros a los que estan en Flandes por tenerlos enteramente ganados.

Ruy Gomez. — Que haviendo dado Dios tanto poder a Su Mag. le obliga mucho. — Tiene por impossible que entrado el de Anju dexa de ser empresa de gran dificultad pues todos los ugonotes concurririan. — Y a id la forma que el de Alba apunta y guiarlo a este fin, pues tiene gente harta, y no dalles mas de la que ellos pidieren. Que muerta no havra nadie que se menea, si viva no faltara quien la assista. — Que si lo entiende la de Inglaterra anticipara y hara concluir lo del casiamento de Anju. — Provision de dineros 200^{m} escudos á Flandes. Que los coligados sepan que se embian alli con este fin. — Ganado Londres es todo hecho, y viendo que no se torna por estrangero se aquietaran luego. — Que vean que no mueve á Su Mag. su interesse proprio sino que todo va enderazado á lo que á ellos conviene. — Que no se deje correr largo sino fomentarlos [1].

Appendix L

(Tom. II, p. 136)

LETTRE DE MARIE STUART A DON BERNARDINO DE MENDOZA, 6 ET 8 AVRIL 1582 [2].

Mons. l'ambasadeur, je ai reçeu par le voye anciene vos lettres du deuxième du passé, et depuis par l'adrese derniere que le vous ay doné, vos aultres du 26 du mesme mois, aus quelles je ai trouvé bon de fair promptement responce, principalement touchant l'ouverture qui vous a esté proposé du costé de Scotia (Écosse), pour le restablissement de la religion catholique en ce quartier là, à quoy le duc de Lenos est entierement resolu, si le l'ay agréable, comme vous verrez par la copie de sa lettre, que vous m'avez envoyé. Or pour mener ceste tant recomendable entreprise à efect, il ni a que de deux pointz, c'est à sçavoir s'il plaist au pape et au roy catholique, monsieur mon bon frère vostre maistre, d'entendre et si

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Inglaterra, leg. 825.

[2] Cette lettre, écrite en chiffre, fut déchiffrée, à ce qu'il paraît, assez mal. Le cardinal de Granvelle en corrigea le déchiffrement, comme l'indiquent ces mots écrits sur la dépêche: « Las palabras subrayadas estan de mano del cardenal Granvela. » Cette lettre n'est point dans le recueil du prince Labanoff.

employer en bon esclent. L'aultre poinct que en Scotia, toutes coses y soient soigneusement preparés et acaminés (acheminées) selon la bone volunté que vous sçavez et avez entendu touiour tant des grands que aultres y avoir maintenent. Je espere pourvoir assez à ce dernier, si ie puis une fois estre asseuré du premier, duquel tout doibt dependre. Pourtant ie vous prie bien affectueusement que avec toute la diligence qu'il vous sera possible, vous faciez entendre tant à Sa Saincteté que au dit sieur roy, vostre maistre, la grande aparence qu'il ha de pour venir (qu'il a de pourvoir) maintenant au dict restablissement de la religion en ceste Isle, començant pour la Scocia, et sur ce savoir de l'un et l'aultre, dans quel temps et quel secours, forces et argent, il leur playra departir et octroyer à ceulx qui entreprendront dans le pays le dict restablissement, lesquelles je ne vouldray sans aulcun fruict temerairement hazarder, et moins les laysser se precipiter à leur ruyne, comme ie vous mandois dernierement. Vous verez par la copie de la diet letre que ma escript le conte de Lenos, comme il est persuadé que le dict secours doibt estre de 15 mille hombres (hommes), ce que le ay lamais entendu, et ne sai descient, memes en asseurance, come est. Il est necessaire pour ne les abuser quo lui et tous ceulx de ce parti soyent solidement informés, et aussi particulierement que faire se pourra, de layde et suport qu'il playra à Sa dicte Saincteté et au dict roy, mon bon frere, leur acorder, et cependant le negotieray avec toute diligence, pour fortifier et accroistre le dict partie en Scotia, apointer les ports et havres lors necessaires à la reception du dict secours estranger pour les places fortes dans les pays qui tiendront pour eulx, dont ausitost que i'auray entendu la response de Sa dicte Sainctété et du diet sieur roy, vostre maistre, le ne fauldray de vous donner advis moi-mesmes, ou vous en faire ascurer par les principaulx entremesleurs de la dict entreprise en Scotia, afin d'en faire une bone conclusion entre voulz et eulz, car ie n'entendz en façon que ce soit que cest afaire soit manié par aultre que par vous, et dès à present j'escripray à mon ambasadeur en Franze, l'archevesque de Glasgo, qu'il n'en laisse rien à la cognoisance de vostre compagnon en Franze, et n'use en cecy d'aultre voye que de la vostre, et à ces effect vous envoyai-ie un alphabet de cifre par lequel vous pourez dores en avant [illegible] au dict archevesque de Glasgo, et luy de mesme à vous tant [illegible] sera en Scotia que aultrement; comme ie lui ordonne par mes [illegible] ci enclos, que vous luy ferez, s'il vous plaict, tenir par la premiere comodité que vous en aurez.

La requeste que ces Jesuites vous ont falct, de paser vers eulx à Roan, vous demontre assez combien leur experience en matiere d'Estat ne repond au zele qu'ils ont à la religion, et pour ce est il tres necessaire de les bien advertir et amonester sovent de la façon qu'ilz auront à se deporter en ce qui concerne l'Estat, car les bonnes gens y peuvent grandement choper par faulte de bon conseil ot advis, comme vous povez iuger par ce qu'ilz me proposent d'expedier deux comisaires en forme d'ambassadeurs aux deux fils du sieur de Seton, tous deux si iennes et peu pratiques en afaires de telle importance, qu'il est hors de tout propos de leur commectre telle negotiation, où il y va de ma vye de l'Estat entier de mon fils, si elles venoient à estre descouvertes, oultre que d'une façon ou d'aultre mon inten-

tion n'est pas qu'on puise iamais verifier que les dictes negociations aient esté faictes soubz mon nom, et si la necesité requiert que le interviens, l'ay d'aultres moyens pretz beaucoup plus comodes que l'ay deliberé de employer. Vous pouvez donques faire requeste aus dits Jesuites pour le regard des dictes comisions, que ie ne veuix en façon que ce soit que aulcune chose concernant l'entreprise desus dict soit negotié soubz mon nom ou aveu sans necessité le requerant, le suis tousiours preste de hazarder premiere la vye, et pour ce que le n'ai pas trouvé bon de deputer aucun de ma part pour en aller traicter avec Sa Saincteté ou le dict sieur roy, vostre maistre, mesmement iusques à ce que je sache leur intervention.

Ie vous envoye un petit paquet pour le faire conduire au duc de Lenos, lequel i'ay avisé d'arrester encores en Scotia, ne trouvant aulcunement à propos sa deliberation qu'il mande de lever forces en France, ne que son voyage, en s'esloignant mon fiiz, puise en rien le avantager ne profiter au bien des afaires de par dela, veu que estant subject du roy de France et obligé à lui, il pourra par luy estre retenu et contrainct à rendre compte de ce qu'il saura.

Je vous remercie des bons aduis ed advertissements qne vous luy avez departis tant pour la seureté de mon fiiz, que la sienne. Je lui mandes encores de prendre soigneusement garde, mais vous avanceriez beaucoup les choses si vous trouvez bon de lui mander par vos premieres, au nom du roy, monsieur mon bon frère, qu'ils ayent par dela à proceder promptement à l'asociation que j'ay mandé à mon fiiz, pour la couronne de Scotia, comme le principal fondement de toutes aultres negociations à l'advenir; et sans ce vous ne voyez pas aparence qu'iiz puisent rien esperer du dict sieur roy, qui n'entendra aulcun *traicté* avec eulx, sinon pour mon seul respect, d'auitant que sans que mon authorité la dicte entreprise ne seroit que une pure rebellon contre mon fiiz, et me promectant en cela tous bons offices de vostre part, le n'adiouteral rien plus, sinon à prier Dieu qu'il vous aye en sa saincte garde, et qu'il lui plaise parachever sa iuste vengeance contre le prince d'Orange et tous ses parelis, ennemis de toute religion et tranquillité publique. Ce 6e de april.

Depuis cest letre escripte est arrivé par deça une dépêche de Valsinguen et Vel (Beale) contenant en somaire, après quelques excuses du long delay de la responce de leur maistresse, qu'elle a eu bien agréables les remontrances que le dict Vel lui a faict de ma part à son retour d'icy, et pour avancer et me donner preve de sa bone volunté en ce qui concernoit mon estat et traitement par deça, elle m'otroyoit tout necessaire exercice pour ma santé au dedans du parc environnant ceste maison et dehors celui, selon que a le conte de Iousberie (Shrewsbury) l'ordonneroit, que deux de ces medecins, comme ie avois requis, me seront envoyés pour assister à la curation que j'ai deliberé faire incontinent après ces Pâques, et que pour pourvoir aux afaires de mon douaire, un des *homes* de mon conseil en France auroit permission de me venir trouver par deça pour en conférer avec lui. Quant au voiage de mon secretaire en Scotia, pour traicter des ouvertures mises en avant entre mon fiiz et moi, d'aultant que du dict voiage dependoit pour la plus (grande) partie l'advancement et conclusion des instances que m'avoit faicte le dict Vel pour l'establisement pour après

deune bone et seure intelligence et amitié entre ces deux royauimes, ce que la dicte royne et ceulx de son conseil font semblant d'efectuer maintenant, elle vouloit proceder pour le regard du dict voiage avec son honeur aseureté (et sûreté), c'est à sçavoir, que mon fils aiant dernierement refusé le passage en Scotia au capitaine Errington (Arrington), envoyé vers luy pour la dicte royne, elle ne pouvoit sans se faire tort iul redepecher aulcun autre iusqu'à ce qu'il l'ayt satisfaicte pour le dict refus, et sur ce Vel m'a advisé et conseillé d'escrire à mon fils pour le persuader et amonester de s'en excuser, à quoy, ni alant que d'une cerimonie, ie n'ay faict dificulté de condescendre, et mesmes leur envoyer ma dicte letre pour la faire tenir à mon filz, afin de lever tout soubçon, que le veulile proceder par aultre voye que la leur. L'aultre poinct, concernant la seureté de la dicte royne et la confirmation des remontrances et promeses que iui a faictes Vel en mon nom, soit par letre signé de ma main ou de bouche, au conte de Jousberie, mais dautant que les dictes promesses sont fort generales, et se pourroient entendre et interpreter bien long, ie ay trouvé à propos de les *envoyer de rechief* au dit conte, et les restreindre par diverses conditions que l'avois reciproquement requises, conferant avec le dict Vel, de façon que lcelles conditions ne venans à se efectuer par la dicte royne je demeurerai libre et dechargé de l'observation de mes dictes promesses, et cependant ne resterai le engagé en chose quelqounque, comme ie estime que c'estoit leur intention. Voilà le principal de ce que s'est passé pour ce regard, et selon que les choses s'achemineront plus avant, ores que de ma part ie n'aye intention de me servir pour . . . . . comme que vous pouvez iuger qu'il m'est tres necessaire, ie n'obmettrai a vous en faire advertyr pour avoir de vous bon advis et conseil, lequel ie vous prie de me departir librement. *Sur tout vous* me ferez *ung* tres grand plaisir de faire tenir avec la meilleure diligence qu'il vous sera possible le petit paquet cl enclus au duc de Lenos, afin que iui et mon fiiz soient en temps advertys de ce qu'iiz auront a faire sur ce desus, et mesmement devant que mon dict fiiz reçoive ma letre hors de chifre par la voye de Valsinguen. Je seroys bien ayse que vous menvoyates amples memoires de tout ce que vous penserez necessaire de negotier en Escocia, afin que mon secretaire s'en tiene prest, vous asseurant et repondant de sa soufisance et entiere fidelité vers la religion et bien de mes afaires autant que ie prie a Dieu qu'il vous aye, monsieur l'ambassadeur, en sa saincte garde. Ce 8 avril 1582.

La letre ci enclus c'est une addition a la depesche du duc de Lenos, auquel ie prie instamment de faire tenir ce qui est pour iui, avec toute la diligence qu'il vous sera possible, dautant qu'il est d'importance pour mol.

COPIE DE LA DERNIÈRE LETRE QUE M'A ESCRIPT LE DUC DE LENOS, LAQUEL VOUS M'AVEZ ENVOYÉ LE 7 MARS 1582.

Madame, depuis mes derniores est venu vers moi un jesuite nommé Guillaume Criton (Creighton), lequel avec letres de creance de vostre ambasadeur, ma faict entendre que le pape et le roi catholique avoient deliberé de vous secourir d'une armee pour le restabiissement de la religion en cest isle, vostre delivrance hors de captivité et la conservation de vostre

droict a la couronne d'Angleterre, et qu'il a esté mis en avant que ie sois chef de la dicte armee. Depuis ay receu une letre de l'ambassadeur d'Espaigne qui reside a Londres pour ce mesme effect par un aultre jesuite anglois. Quant a moi, madame, si cest vostre volunté que chose se face, et que ie le entreprene, le feray et ay esperance que s'il tienent promesse, et que les catholiques d'Angleterre facent aussi ce qu'ilz promectent, que l'entreprise viendra a bone et heureuse fin, et perdrai la vie, ou ie vous delivrerai hors de vostre captivité. Pourtant je vous suplie tres humblement de madvertir avec diligence, par le moyen du dict ambasadeur d'Espaigne qui est à Londres et par lequel je vous envoye ceste letre et celle que sera de desus vostre volenté, je la suivrai si c'est qu'avez la dicte entreprise agreable, aussitost que j'auray receu vostre responce, je m'en yrai en France avec toute diligence, pour lever des gens de pied françois et pour recepvoir les estrangiers et les conduire ysi en ce pays, et ferai semblant de aller la seullement pour mes afaires pour six mois seulement. Et quant à mon retour, ne vous mectez poinct en peine, car ie vous prometz sur ma vie que aiant l'armee qui m'est promise, laquel sera de 15 mille hommes . . . . . d'Escotla et d'Angleterre, je mectray pied a terre. Or que Vostre Maiesté preinne courage, car vous trouverez des serviteurs qui sont resolus de mectre la vie pour vostre service. De moy ie ne vous suplie de rien, si non que faisant cest entreprise vostre filz soit touiours par vostre consentement recogneu pour roy. Il n'est pas besoing de rien lui communiquer encores de l'entreprise, ni aux seigneurs, iusqu'a tant que l'armee soit preste et asseuree, car arryvant avec ycelle, ie suis asseuré que les deux tiers de Escocia se ioindront avec moi, voyant les forces que iauray, ce que maintenant ilz n'osent faire par la craincte qu'ilz ont de perdre leurs biens, si davanture ceste entreprise estoit decouverte, et nestant ceste letre que pour sçavoir vostre volunté sur la dicte entreprise, et ce qu'il vous plaira comander que ie fais, je fairay fin, priant Dieu qu'il vous donne, madame, tres heureuse et longue vie [1]. De Dalfair reity (*sic*) ce 7 de mars.

Vostre tres humble et tres obeissant et tres fidele serviteur a jamais.

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Inglaterra. leg 836.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE HUITIÈME

Efforts de Marie Stuart pour relever son parti en Écosse. — État et mouvements de ce parti. — Activité et énergie de Murray, qui fait approuver sa conduite en Angleterre par une assemblée en Écosse, accable les *Borderers* du sud, emprisonne le duc de Châtellerault et lord Herries, force à la soumission les comtes de Huntly et d'Argyle, et désarme les clans du nord. — Espérances de Marie Stuart tournées alors vers l'Angleterre. — Mariage projeté et poursuivi entre elle et le duc de Norfolk. — Parti puissant qui se déclare pour ce mariage et pour le rétablissement de la reine d'Écosse, dans la haute aristocratie anglaise et dans le conseil privé d'Élisabeth. — Doubles négociations engagées à cet effet, les premières à l'insu, les secondes du gré d'Élisabeth. — Ligue de la noblesse pour renverser Cecil et enlever la conduite du gouvernement aux hommes nouveaux. — Adhésion que donne Cecil aux desseins du duc de Norfolk, afin d'éviter sa chute. — Intrigues secrètes de Norfolk et de la noblesse anglaise en Écosse, où le retour de Marie Stuart et son divorce avec Bothwell sont soumis à l'assemblée de Perth. — Débats dans cette assemblée. — Rejet des deux propositions. — Alarme et colère d'Élisabeth lorsqu'elle apprend que le chef de la noblesse a recherché la reine sa rivale en mariage. — Ses menaces. — Crainte des principaux membres du conseil privé. — Fuite soudaine du duc de Norfolk, du comte d'Arundel, du comte de Pembroke, de lord Lumley dans leurs terres, tandis que les comtes de Northumberland et de Westmoreland sont prêts à prendre les armes dans le nord. — Fermentation dans le royaume. — Dangers d'Élisa-

beth, ses sommations aux lords fugitifs. — Faiblesse, retour, arrestation du duc de Norfolk, des comtes d'Arundel, de Pembroke et de lord Lumley. — Soulèvement catholique dans le nord de l'Angleterre sous les comtes de Northumberland et de Westmoreland. — Proclamations pour rétablir l'ancienne religion, délivrer la reine prisonnière, relever la noblesse opprimée. — Force et progrès de l'insurrection, ses espérances du côté de l'Espagne. — Mesures prises par Élisabeth, réunion et marche de ses troupes. — Défaite des insurgés; fuite de leurs chefs en Écosse. — Sanglantes exécutions dans le nord. — Préparatifs de Murray pour marcher au secours d'Élisabeth. — Demande qu'il adresse à cette reine de remettre Marie Stuart entre ses mains, dans l'intérêt de leur sûreté commune. — Meurtre de Murray. — Effet qu'il produit. — Soulèvement en Écosse du parti de Marie Stuart, que fortifie bientôt l'adjonction de Lethington, de Kirkaldy de Grange et d'Alexandre de Hume. — Invasion de la frontière anglaise par les clans du sud. — Conduite artificieuse et hardie d'Élisabeth. — Expéditions militaires qu'elle dirige contre l'Écosse pour y poursuivre les Anglais qui s'y étaient réfugiés et les Écossais qui avaient envahi la frontière de son royaume. — Affaiblissement du parti de la reine Marie. — Nomination du comte de Lennox comme régent. — Crainte qu'inspire à Élisabeth l'intervention de la France arrivée au terme de la troisième guerre civile. — Pacification projetée et trêve ménagée par elle entre les deux partis écossais. — Négociation nouvelle et peu sincère entamée avec Marie Stuart, dont Cecil va discuter à Chatsworth la liberté et la restauration. — Rupture de cette négociation au moment où Élisabeth traite de son propre mariage avec le duc d'Anjou et ne craint plus la cour de France. — Déception de Marie Stuart, qui se tourne vivement du côté de l'Espagne. — Conspiration de Marie Stuart et du duc de Norfolk, ayant pour objet une invasion espagnole combinée avec un soulèvement en Angleterre. — Instructions données à l'Italien Ridolfi, envoyé par Marie Stuart et par le duc de Norfolk au duc d'Albe, au pape Pie V, au roi Philippe II. — Arrivée de Ridolfi à Bruxelles. — Dispositions et avis du duc d'Albe. — Instances adressées par Pie V à Philippe II. — Réception de Ridolfi à Madrid. — Discussion de ses projets dans le conseil d'État d'Espagne. — Découverte de la conspiration en Angleterre. — Arrestation des conjurés. — Leurs aveux. — Jugement et condamnation du duc de Norfolk. — Sa mort et la mort de Marie Stuart demandées par le parlement d'Angleterre. — Exécution du duc de Norfolk. — Accablement de Marie Stuart. — Ruine et terreur de son parti en Angleterre. . . . . Pag. 5

CHAPITRE NEUVIÈME

Négociations d'Élisabeth avec la cour de France. — Traité d'alliance défensive conclu entre elle et Charles IX. — État des partis en Écosse. — Meurtre du régent Lennox. — Nomination du comte de Mar à la régence. — Nouvelle trêve ménagée par Élisabeth entre les deux par-

Digitized by Google

tis. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Indignation et alarmes d'Élisabeth et de l'Angleterre protestante. — Projet de se défaire de Marie Stuart. — Envoi de Killegrew en Écosse pour y négocier secrètement son extradition et sa mort, et y préparer la ruine de son parti. — Dispositions de Mar et de Morton; conditions auxquelles ils consentent à faire périr Marie Stuart. — Mort du régent Mar et du réformateur Knox. — Élévation de Morton à la régence. — Traité de Perth avec les Hamilton et les Gordon qui se soumettent, ainsi que les Scott, les Ker, etc., au gouvernement de Jacques VI. — Résistance de Kirkaldy de Grange, de Lethington et de Hume dans le château d'Édimbourg. — Siége et prise de ce château par les forces combinées de Morton et d'Élisabeth. — Mort de Lethington, supplice de Kirkaldy de Grange. — Fin du parti de Marie Stuart en Écosse. — Tranquillité et prospérité de ce pays sous la régence de Morton. — Découragement de Marie Stuart. — Ses occupations dans la prison; moyens qu'elle emploie pour capter la bienveillance d'Élisabeth et obtenir d'elle la liberté. — Première chute de Morton, renversé par une nouvelle coalition de la noblesse. — Fin de la régence et gouvernement direct du roi âgé de treize ans. — Rétablissement de Morton comme chef de conseil du roi. — Ruine de la maison d'Hamilton. — Faveur qu'obtiennent auprès de Jacques VI Esmé Stewart et Jacques Stewart venus du continent en Écosse, et créés l'un comte de Lennox, l'autre comte d'Arran. — Seconde chute de Morton; son jugement comme complice du meurtre de Darnley; son exécution. — Reprise des conspirations catholiques en faveur de Marie Stuart et à l'aide du nouveau comte, puis du duc de Lennox. — Établissements religieux des catholiques anglais sur le continent. — Leurs desseins dans lesquels entrent le pape, Philippe II, le duc Henri de Guise et que doit seconder Lennox. — Surprise de Jacques VI dans le château de Ruthwen par le parti anglo-protestant, à la tête duquel sont les jeunes comtes de Gowrie et de Mar. — Fuite de Lennox en France; emprisonnement du comte d'Arran. — Délivrance de Jacques VI; grande autorité qu'acquiert le comte d'Arran. — Craintes d'Élisabeth. — Négociations simulées avec Marie Stuart. — Projets d'association à la couronne entre elle et son fils. — Conspirations nouvelles tramées sur le continent pour rétablir le catholicisme dans l'île de Bretagne et placer celle-ci tout entière sous le gouvernement de Marie Stuart. — Expédition préparée contre l'Angleterre sous la conduite du duc de Guise. — Découverte de cette conspiration par le gouvernement d'Élisabeth. — Renvoi de Mendoza, ambassadeur de Philippe II à Londres. — Rupture d'Élisabeth avec ce dernier monarque. — Mesures prises par Élisabeth et son parlement. — Association protestante destinée à protéger la vie d'Élisabeth. — Offres que fait Marie Stuart d'y entrer. — Nouvelles négociations poursuivies avec elle; leur abandon. — Résolutions adoptées par Élisabeth qui conclut une alliance avec les insurgés des Pays-Bas, auxquels elle envoie une armée sous le commandement de Leicester. — Ligue protestante avec le roi d'Écosse pour s'opposer à une invasion catholique de l'île. — Dessein arrêté de perdre Marie Stuart. . . . Pag. 82

CHAPITRE DIXIÈME

Nouvelles sévérités du gouvernement anglais envers Marie Stuart. — Plaintes et colères de cette princesse contre son fils. — Son séjour à Tutbury et à Chartley sous la garde du puritain sir Amyas Paulet. — Son découragement. — Impossibilité où elle se trouve de recevoir des lettres, d'en écrire et de conspirer sans que le gouvernement anglais en soit instruit. — Nouvelles trames du parti catholique sur le continent et dans l'île. — Assassinat projeté d'Élisabeth, qui doit être suivi d'une invasion de l'Angleterre. — Départ de France du prêtre Ballard et du capitaine Savage pour aller l'accomplir. — Entrée de Babington et de ses amis dans le complot. — Impulsion que donnent à celui-ci Th. Morgan et Ch. Paget, agent de Marie Stuart sur le continent, et communication qui en est faite à Mendoza et à Philippe II. — Ignorance où Marie Stuart est laissée par les siens de l'attentat conçu contre la vie d'Élisabeth. — Correspondance renouée avec elle sur le projet d'invasion. — Moyens employés par le secrétaire d'État Walsingham pour envelopper Marie Stuart dans le complot que lui ont révélé ses espions auprès des conjurés. — Trahison de Gilbert Gifford, intermédiaire de la correspondance des conjurés avec Marie Stuart. — Marche du complot. — Offres faites à Philippe II par les Hamilton, les Gordon et le duc de Guise. — Ordres qu'envoie Philippe II au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, de faire voile pour l'Angleterre avec une armée aussitôt qu'il aura appris de Mendoza la mort d'Élisabeth. — Lettres de Babington, chef du complot, à Marie Stuart et de Marie Stuart à Babington. — Communication de ces lettres à Walsingham et leur déchiffrement par Phelipps. — Séjour de Phelipps à Chartley pour en opérer le déchiffrement plus vite au moment décisif. — Arrestation de Ballard, de Savage, de Babington et de ses amis, lorsque Marie Stuart est entrée dans le complot sur la provocation de Walsingham, qui croit avoir des preuves suffisantes contre elle. — Translation soudaine de Marie Stuart à Tixall; arrestation de ses secrétaires Nau et Curle; saisie de ses papiers à Chartley. — Procès de Babington et de ses complices. — Leur confession, leur condamnation, leur mort. — Aveux de Nau et de Curle. — Parti pris de juger et de faire condamner Marie Stuart. . . . Pag. 447

CHAPITRE ONZIÈME

Délibérations du conseil privé d'Angleterre sur la mise en jugement de Marie Stuart. — Nomination d'une haute cour de justice. — Translation de Marie Stuart au château de Fotheringay, où se rendent les membres de la haute cour. — Refus de Marie Stuart de comparaître devant eux. — Espérances qui la décident à se défendre en leur présence tout en protestant contre leur juridiction. — Sa comparution et ses nobles paroles devant la haute cour. — Accusation qui lui est intentée d'avoir tramé avec Philippe II l'invasion de l'Angleterre, et projeté avec Babington la mort d'Élisabeth. — Ses dénégations. — Habileté de sa dé-

fense. — Reproches qu'elle adresse à Walsingham. — Discussion qui s'établit entre elle et Burghley. — Aveux qu'elle fait d'avoir eu recours aux princes étrangers; persistance de ses dénégations au sujet de Babington et de son complot. — Culpabilité déclarée par la haute cour, qui prononce à Westminster une sentence de mort contre Marie Stuart. — Hésitations d'Élisabeth à faire exécuter cette sentence. — Instances fanatiques et cruelles que lui adressent les deux chambres du parlement; ses réponses ambiguës. — Signification de la sentence de mort à Marie Stuart. — Courage et dignité de cette princesse; dispositions qu'elle fait, lettres qu'elle écrit, dernières demandes qu'elle adresse à Élisabeth. — Intervention menaçante du roi de France, son beau-frère, et du roi d'Écosse, son fils, pour la sauver. — Inutilité de cette double intervention. — Warrant pour son exécution signé par Élisabeth et remis au secrétaire Davison. — Lettre que Walsingham et Davison écrivent à Amyas Paulet en l'invitant, au nom et dans l'intérêt d'Élisabeth, à faire périr clandestinement Marie Stuart. — Noble refus d'Amyas Paulet. — Arrivée à Fotheringay de R. Beale, des comtes de Shreswsbury et de Kent chargés par le conseil d'Angleterre d'assister à l'exécution de Marie Stuart. — Fermeté avec laquelle Marie Stuart les reçoit et se prépare à mourir. — Refus qui lui est fait de son aumônier. — Ses dons à ses serviteurs, son dernier repas au milieu d'eux, ses lettres à ses parents et à ses amis, ses dispositions religieuses dans la nuit qui précède son supplice. — Sa sérénité et sa dignité en marchant à l'échafaud. — Désolation de ses serviteurs, qui demandent à l'accompagner jusqu'au dernier instant et dont quelques-uns l'obtiennent à sa prière. — Grandeur de son courage, constance de sa foi, élévation de ses suprêmes paroles, majesté touchante de sa fin. . . . . Pag. 184

CHAPITRE DOUZIÈME

Effet produit par la mort de Marie Stuart. — Indignation simulée d'Élisabeth, qui traduit en justice le secrétaire Davison, et disgrâcie un moment les principaux membres de son conseil, comme ayant fait le *warrant* contre Marie Stuart sans l'en avoir avertie. — Inquiétudes que lui inspirent Henri III et Jacques VI. — Colère et dispositions de ces deux rois. — Moyens employés par Élisabeth pour les empêcher l'un et l'autre de lui déclarer la guerre, comme ils y sont poussés le premier par les catholiques, le second par les nobles de son royaume. — Adoucissement de Henri III. — Incertitude de Jacques VI. — Résolution que prend Philippe II de venger la mort de Marie Stuart, dont il est l'héritier catholique. — Préparatifs faits en Espagne, en Portugal, en Italie, dans les Pays-Bas pour envahir l'Angleterre. — Fausses négociations engagées en Flandre pour tromper Élisabeth. — Concert entre Philippe II et Sixte V, qui promet de consacrer un million d'écus d'or à cette expédition catholique. — Nomination au cardinalat du docteur Allen, chargé, avec un grand nombre de prêtres et de moines, d'opérer la conquête religieuse de l'île. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise, qui s'engage à soulever les ligueurs de France, et doit, par la journée

des Barricades, empêcher Henri III de marcher au secours d'Élisabeth. — Sortie de l'*invincible Armada* de la rade de Lisbonne, sous le commandement du duc Médina-Sidonia. — Sa force, le nombre de ses vaisseaux et de ses troupes de débarquement. — Première tempête dont elle est assaillie à la hauteur du cap Finistère. — Rupture des négociations en Flandre. — Moyens employés de défense tardifs mais considérables auxquels Élisabeth a recours : dans la Manche, par ses flottes ; dans l'île, par ses camps. — Seconde sortie de l'*Armada*, après qu'elle a réparé ses avaries. — Sa lente et majestueuse navigation. — Son entrée dans le canal d'Angleterre. — Possibilité qu'elle a d'écraser la flotte anglaise à Plymouth. — Stricte obéissance du duc de Médina-Sidonia aux ordres de Philippe II, qui lui avait interdit toute attaque jusqu'après la jonction des bateaux plats et des troupes du prince de Parme. — Arrivée sur la côte de Flandre de l'*Armada*, poursuivie et assaillie sur ses flancs par l'amiral Drake et les vaisseaux anglais. — Embarquement des troupes du prince de Parme, commencé à Nieuport. — Attaque de l'*Armada* par des brûlots anglais dans la sombre nuit du 8 août. — Son éloignement de la côte afin d'éviter l'incendie. — Seconde tempête. — Dispersion de l'*Armada*, poussée par des vents dans la mer du Nord qu'elle sème de ses débris, et poursuivie par les vaisseaux anglais. — Échec et retour de l'expédition dans les ports d'Espagne. — Douleur de Philippe II. — Joie d'Élisabeth. — Transports d'enthousiasme de l'Angleterre pour elle. — Fin de la lutte entre la cause de Marie Stuart, dont la mort reste sans vengeance, et la cause d'Élisabeth, qui renoue son alliance avec Jacques VI. — Triomphe définitif du protestantisme dans la Grande-Bretagne. — Résumé de la vie de Marie Stuart ; jugement sur sa position et sur son caractère. — Sort de cette reine infortunée attaché, comme celui de sa race, aux destinées du catholicisme et du pouvoir absolu dans la Grande-Bretagne. . . . . Pag. 238

APPENDICES. . . . . » 271

60450

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google